

CONTRAT DE RELANCE ECONOMIQUE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Marne et Gondoire
2021 - 2026



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Marne et Gondoire

ENTRE

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

Représenté par Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président de la Communauté d'Agglomération, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 Mars 2021,
Ci-après désigné par la CA de Marne et Gondoire,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet du département de Seine et Marne
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par axe stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Ce contrat est signé pour une durée de 6 ans.

Article 1 – Diagnostic du territoire de Marne et Gondoire

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire s'engage pour la préservation de ces espaces naturels et agricoles, notamment via la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles (PPEANP). D'autres outils stratégiques et de planification concourent à la définition de son projet de territoire et à garantir un juste équilibre entre le développement indispensable de son territoire et la préservation de son cadre de vie, le SCoT, approuvé le 7 décembre 2020, le PCAET, approuvé le 15 mars 2021 ou encore le CTE, signé en février 2020.

A ce jour le territoire de Marne et Gondoire se caractérise par :

Un territoire relativement dynamique qui bénéficie de l'aire du Grand Paris

- Croissance démographique moyenne annuelle du territoire autour de 2.3%
- Moyenne de **790 logements** construits par an
- Consommation d'espaces entre 2008 et 2018 :
 - **22,4 ha ont été consommés en intensification**, c'est-à-dire au sein de l'enveloppe urbaine du territoire
 - 426,6 ha consommés en extension de l'enveloppe (prenant en compte les surfaces des infrastructures, telles que les routes, qui représentent un peu plus de 25 ha)
- **105 hectares de foncier mobilisable** dans les enveloppes urbaines à vocation résidentielle et mixte
- **16 hectares de foncier économique mobilisable dans les ZAE** existantes référencées en 2017
- 439 copropriétés en situation fragile ou dégradée
- Répartition du parc immobilier par étiquette du PDE :
 - A = 1%
 - B = 13%
 - C = 26%
 - D = 39%
 - E = 19%
 - F et G = 2%"
- 7.7 Tonne de CO2 émis /an /habitant
- 2150 Gwh de consommation énergétique par an
- **2514 emplois** créés entre 2011 et 2015
- Aucune surface n'a fait l'objet d'une désartificialisation.

Un territoire support de services et attractif pour ses habitants

Les mobilités

L'ensemble du territoire est couvert par une autorité organisatrice de la mobilité

- **216 kms d'itinéraires cyclables** toutes typologies d'aménagements confondus, avec des zones 30, des pistes cyclables, des bandes cyclables et des voies vertes
- Du stationnement sécurisé
 - 1 parc de stationnement sécurisé de 56 places en gare de Montévrain dont 6 places pour la recharge des vélos électriques
 - 1 station est en projet en gare de Lagny Thorigny-Pomponne de 40 places
 - 5 parcs de stationnement sécurisé pour les vélos sont en projet en gare de Bussy Saint-Georges de 80 places chacune dont 1 sera installée au premier semestre 2021 et 2 courant 2022
 - 3 pôle multimodal dont 1 à cheval entre la CA Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération
- **40 bornes de recharge** représentant 80 points de charge
- 1 bus hybride mais 17 véhicules GNV à venir sur le dépôt de Bailly Romainvilliers au printemps 2021
- Parc automobile de la CA Marne et Gondoire : **2 véhicules hybrides et 3 électriques**
- Parc automobile de l'Office du Tourisme de Marne et Gondoire : 2 véhicules hybrides

L'eau, l'assainissement

- Compatibilité des STEP de St Thibault et de Jablines avec **les normes européennes**
- Rendement des réseaux d'eau potable (indicateur P104.3)
 - Chalifert, Chanteloup, Ferrières, Lesches et Montévrain : 87.3 % en 2019
 - Pontcarré : 90.3 % en 2019 sur le territoire du SMAEP de l'Ouest Briard
 - Jablines : 96.2 % en 2017 sur le territoire du SMAEP TC
 - 13 autres communes : 98.1 % en 2019 sur le territoire du SMAEP de Lagny
- **1 captage** présent sur la commune de Bussy st George pour l'alimentation en eau potable de la commune de Ferrières en Brie (code BSS : 01847X0010/F)
- **SAGE en cours** de préfiguration porté par le SIAM à l'échelle de l'ensemble du territoire

Le traitement des déchets

- **48 543 Tonnes de déchets** produits par le territoire en 2019
- 472 kg/habitant/an
- Extension des consignes de tri depuis le 1er juillet 2019
- **12.6% de recyclage** tous flux confondus (2019)
- **5.3%** de valorisation organique
- **62.8 %** de valorisation énergétique tous flux confondus
- **19.3%** d'enfouissement tous flux confondus

L'agriculture et l'alimentation

- 2100 ha d'espaces agricoles
- 45 exploitations agricoles
- 6 producteurs en circuits courts
- **Projet Alimentaire Territorial** en cours d'élaboration
- **2 ha en bio** pour un exploitant

Les énergies

- **706Wh** d'énergie renouvelable produit / an
- Réseaux de chaleur biomasse en cours pour le Sycomore

Un territoire au cadre de vie préservé

- La présence de nombreux outils de protection :
 - 397,36 ha Espaces naturels sensibles
 - 29,06 ha Natura 2000 SIC
 - 651 ha Natura 2000 ZPS
 - 814 ha ZNIEFF 1
 - 4078 ha ZNIEFF 2
 - 46,45 ha Arrêté de Protection de Biotope
 - 5800 ha en PPEANP soit plus de 50% du territoire
- Etat physico chimique des cours d'eau de la Gondoire, Bicheret et Brosse de médiocre à mauvais
- **124 points noirs** des trames écologiques identifiés
- 78 % de part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable
- **8348 ml de haies** sur le territoire
- Label « territoire engagé pour la nature »

L'ensemble de ces éléments permet de dégager des enjeux pour le territoire en matière de d'aménagement, de développement, et d'offre de service en répondant aux objectifs de l'Etat en matière de non artificialisation des sols.

Article 2 – Les 4 axes du projet de territoire de Marne et Gondoire

Sur la base de l'état des lieux du territoire, Marne et Gondoire a établi son projet de territoire pour les 6 prochaines années en faisant de « Marne et Gondoire, le poumon vert et vertueux de Marne la Vallée et de Seine et Marne ».

Ce projet trouve sa traduction opérationnelle dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique autour de 4 axes :

Axe 1 Un territoire support d'aménagements économes en foncier

La situation géographique stratégique du territoire de Marne, Brosse et Gondoire induit d'importants besoins en matière de construction de logements : à ce titre, plusieurs dynamiques de grande échelle sont directement traduites dans les documents cadre portés par la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les objectifs de développement. Parmi ces objectifs, la construction de logements s'inscrit dans les orientations du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et du Schéma de Cohérence Territoriale (SRHH) à raison d'une production adaptée en matière de logements sociaux (1173 logements/an dont 455 logements sociaux/an).

La formalisation de cette production sera traduite dans un Programme Local de l'Habitat (PLH), fondé sur des orientations précises pour 6 années : produire une offre de logements adaptés aux besoins du territoire, améliorer le parc existant, apporter une réponse aux publics spécifiques et renforcer la mise en œuvre et le suivi du PLH. Ainsi le CRTE fera l'objet d'une évolution de ses actions au gré de son exécution dans le cadre de la mise en œuvre de politique logement et habitat de Marne et Gondoire.

Pour autant la réponse à ces besoins en matière de construction de logements se fera dans une optique de limitation de l'imperméabilisation des sols et de densification du tissu urbain existant.

Axe 2 Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales (résilience sanitaire et transition énergétique)

En plus de lutter contre l'artificialisation des terrains, Marne et Gondoire doit poursuivre la valorisation de son patrimoine environnemental, dans la gestion du cycle de l'eau et dans la valorisation des déchets afin de les transformer en matière première. Marne et Gondoire cherche aussi à devenir un leader seine et marnais dans la production d'énergie renouvelable. Les circuits courts seront promus en matière d'alimentation via un PAT ou en matière économique. Cette ambition forte s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 15 mars 2021 par Marne et Gondoire.

Axe 3 Un territoire attractif au service de sa population

Permettre aux habitants de se réaliser individuellement sur le territoire, c'est leur permettre de vivre à Marne et Gondoire, dans un cadre de vie préservé, riche de son patrimoine naturel et patrimonial. Les collectivités agissent dans différents domaines (sport, numérique, développement économique, etc.). Marne et Gondoire souhaite devenir un territoire de vie. Pour que les habitants puissent se déplacer d'événements en lieux culturels sans polluer, les liaisons douces seront développées tandis que de nouvelles bornes électriques seront de nouvelles installées ainsi qu'une station hydrogène.

Axe 4 Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble

Les collectivités travaillent aussi pour l'épanouissement collectif : passer du « vivre les uns à côté des autres » au « vivre ensemble ». Cela passe de nombreuses actions culturelles, socio-culturelles, mais aussi par un apprentissage de la vie en collectivité en passant par la définition d'objectifs communs comme la transition environnementale car nous sommes tous concernés par le devenir de notre planète et donc de nos enfants. La participation citoyenne figure parmi les réponses à cet objectif.

Article 3 – Les objectifs chiffrés du CRTE

L'ensemble des actions comprises dans le CRTE sera suivi et évalué. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2 et participent à l'atteinte des « macro objectifs » fixés dans les documents cadre du projet de territoire que sont le DOO du SCoT (annexe 6), la stratégie du PCAET (annexe 7) ou le Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration, notamment :

Axe 1 Un territoire support d'aménagements économes en foncier

- Limitation de l'artificialisation des sols en privilégiant la densification, aucune extension urbaine permise en dehors des 242 ha localisés sur les cartographies du SCoT
- Un accroissement minimal de 15% de la densité des espaces d'habitat et de la densité humaine dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare
- Un accroissement minimal de 10% de la densité des espaces d'habitat et de la densité humaine pour toutes les autres communes..
- Création d'un observatoire du foncier
- Programmation de 13 062 logements entre 2018 et 2030 : 34% en extension, 66% en densification ;
- Résorber la vacance résidentielle pour tendre vers un objectif de 5% à l'échéance du SCoT contre 6.5% en 2015 ;
- Prévoir l'accueil d'un minimum de 1 173 logements/an d'ici 2024 pour répondre à la politique régionale de l'habitat ;
- Réaliser à minima 38% de logements locatifs sociaux entre 2019 et 2024 ;
- Atteindre 25% de LLS en 2024 à l'échelle de chaque commune soumise à la loi SRU ;

Axe 2 Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales (résilience sanitaire et transition énergétique)

- Réduction de la dépendance énergétique et amélioration de la qualité de l'air
- Diminution des émissions de Gaz à effet de serre de 76% à l'échéance 2050
- Diminution de la consommation énergétique sur le territoire de 56% à l'échéance 2050
- Développement des énergies renouvelables (240 GWh en 2030)
- Amélioration de la qualité de l'air (-49% de NOx, -26% de PM10, -50% de NH3...)

Axe 3 Un territoire attractif au service de sa population

- Augmentation part modale des transports (+ 5 points pour les modes doux et +10 points pour les transports

en commun)

- Création de 9 800 emplois entre 2018 et 2030 ;
- Réduction de 2% les déplacements en voiture et en deux-roues motorisés
- Conservation voire amélioration de la qualité du cadre de vie (qualité de l'air, paysages, patrimoine, résilience alimentaire, trames écologiques ...)

Axe 4 Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble

- Augmentation de la fréquentation touristique du territoire
- Création d'une instance de concertation avec la population (CAC 40)
- Création d'une application interactive

Les données de référence sont indiquées dans l'état des lieux disponible en annexe 1 du présent contrat. Les indicateurs de suivi spécifiques à chaque action sont précisés sur les fiches.

Signé à Rentilly le 02/12/2021

Le Préfet de Seine-et-Marne



Le Président de Marne et Gondoire



CONTRAT DE RELANCE ECONOMIQUE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Marne et Gondoire

2021 – 2026

ANNEXES



Sommaire des annexes

Annexe 1 - Modalités d'engagement des parties

Annexe 2 - Fiches actions

Annexe 3 - fiches Orientations

Annexe 4 - Maquette financière

Annexe 5 - Engagement des porteurs de projets

Annexe 6 – DOO du SCoT Marne et Gondoire

Annexe 7 – Stratégie du PCAET de Marne et Gondoire

**CONTRAT DE RELANCE ECONOMIQUE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire Marne et Gondoire

2021 – 2026

ANNEXE 1

**Modalités d'engagements des
parties**

Article 1– Contexte de l’élaboration du CRTE

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d’accompagner la relance de l’activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s’inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l’activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s’enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l’élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l’Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Marne et Gondoire autour d’actions concrètes qui concourent à la réalisation d’un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l’ensemble des moyens d’accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d’emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, d’environnement... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l’ensemble des engagements des différents partenaires pour l’ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Il présente les « actions » qui sont planifiées à l’échelle 2021-2022, et les « orientations » planifiées à compter de 2023. Celles-ci seront actées comme Actions par voie d’avenant ultérieur au contrat.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le contenu du CTE de Marne et Gondoire et l’ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l’évolution vers le CRTE. L’ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d’une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire et ses partenaires ont souhaité s’engager dans cette démarche de contractualisation.

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire s'engage pour la préservation de ces espaces naturels et agricoles, notamment via la mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles (PPEANP). D'autres outils stratégiques et de planification concourent à la définition de son projet de territoire : le SCoT, approuvé le 7 décembre 2020, le PCAET, approuvé le 15 mars 2021 ou encore le CTE, signé en février 2020.

Aujourd'hui, elle souhaite montrer, aux côtés de ses partenaires, que la préservation de ces espaces naturels et agricoles a aussi toute son importance dans la transition écologique, et que le développement du territoire est compatible avec son ambition de territoire respectueux de l'environnement. La complémentarité de ses actions définit un projet de territoire alliant dans la durabilité préservation de l'environnement, transition écologique et développement.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par axe stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Ces fiches comprennent :

- Un résumé de l'action
- Une description de l'action et les résultats attendus
- Le dispositif financier prévisionnel
- Un calendrier prévisionnel
- Des objectifs et critères d'évaluation
- Les partenaires prévisionnels
- Un budget prévisionnel

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

2.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE a pour vocation de regrouper progressivement les dispositifs existants de contractualisation des collectivités avec l'Etat. L'objectif est donc un souci de simplification et de renforcement de l'accompagnement des collectivités territoriales, en favorisant une logique de guichet unique visant à favoriser l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs.

Le CRTE vise ainsi à associer les territoires au plan de relance et d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire durant le mandat municipal 2020-2026.

Le territoire de Marne et Gondoire se caractérise notamment par la présence des programmes suivants :

- un contrat de ville pour le quartier d'Orly Parc
- Création d'une micro folie nomade sur l'ensemble du territoire

-
- Une structure France Service labellisée à Lagny sur Marne
 - Un Contrat de Transition Ecologique.
-

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

2.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches orientations en annexes 2 et 3

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-actions » ou fiches orientations qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés s'inscrivent dans une volonté d'économie de foncier et de ressources et d'amélioration de l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les engagements peuvent être de différentes natures. Ils peuvent concerner un partenariat d'ingénierie (ADEME, CEREMA), un partenariat financier (ADEME, AESN Région, Département ...) ou encore en matière d'animation.

Il est par ailleurs rappelé que les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les fiches actions portent sur des projets portés, précis, financés évalués et prêts à être engagés.

Ainsi, l'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

2.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat sous forme de fiches « orientation ». Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur

compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 3 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 4 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. L'EPCI

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Marne et Gondoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire de Marne et Gondoire s'engage à désigner dans ses services une direction responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire de Marne et Gondoire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire de Marne et Gondoire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire de Marne et Gondoire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont précisées sur chaque fiche action.

4.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La concertation citoyenne a été le fil rouge de l'élaboration du CTE.

Dès sa signature en février 2020, une concertation a eu lieu afin de constituer le CAC 40 fin 2020.

Le Conseil des Ambassadeurs du Climat (CAC40) est une instance citoyenne ainsi créé par la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, permettant de mobiliser activement la diversité citoyenne présente sur le territoire. Il représente la concrétisation d'une ambition de renforcer la co-construction pour les futurs projets et initiatives à venir. Les membres du CAC 40 seront notamment sollicités dans le processus de maturation des fiches projet, ainsi que dans la mise en œuvre des actions matures du CRTE. Les 40 membres du CAC40 ont été choisis et répartis selon plusieurs collèges représentatifs de la population du territoire :

- Collège du monde associatif
- Collège du monde économique
- Collèges par tranche d'âge de 16 ans à plus de 65 ans

4.5. Maquette financière

La maquette financière en annexe 4 récapitule les plans de financement prévisionnels des fiches du CRTE pour 2021 et 2022.

Elle précise ainsi le montant global de l'action et les partenariats financiers attendus prévisionnels, acquis ou à venir.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n 6231 / SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de la Seine et Marne, ou son représentant, et par le Président de Marne et Gondoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Marne et Gondoire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de Marne et Gondoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. La composition du comité technique pourra être amenée à évoluer au cours de l'exécution du contrat. Il se compose à minima de la Préfecture, la DRIEAT, la DDT, CAMG, l'OTMG, la SPLA, la Caisse des Dépôts et consignations, l'ADEME et le CEREMA.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

-
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
 - Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
-

5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de Marne et Gondoire et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 9 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 10 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Titre de l'orientation : Créer les aires d'accueil de gens du voyage

• **Thématique :** Habitat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Gens du voyage : Répondre à la diversité des besoins des gens du voyage en lien avec le schéma Départemental de l'Accueil et de l'Habitat des gens du Voyage 2020-2026 :

• **Description :**

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire s'est dotée de deux aires d'accueil permanentes, l'aire de St Thibault des Vignes (2016) 30 places, l'aire de Lagny sur Marne (2019) 20 places, d'une aire de grand passage à Saint Thibault Les vignes (2018) 200 places. Par ailleurs 11 terrains familiaux ont été créés à Lagny-sur-Marne en 2019.

La communauté d'agglomération en lien avec le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2020 2026 poursuit le travail engagé avec les communes pour:

- la création de nouvelles aires d'accueil permanentes et l'entretien des aires actuelles.
- l'accompagnement de la sédentarisation des gens du voyage dans les terrains familiaux

Cette démarche s'accompagne d'un suivi des familles et des personnes accueillies avec notamment une action renforcée dans le domaine de la scolarisation des mineurs.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
		✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat
- DDT
- CAF

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 3.300.000,00 €

• Description des coûts :

Création d'aires accueil, aménagement de terrains familiaux, travaux aires permanentes et de grand passage, etc.

Titre de l'orientation :

- **Thématique :** Habitat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Mise en place d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

• **Description :**

Dispositif de prévention, pour une durée de 3 ans, à destination des copropriétés présentant les premiers signes de fragilité. L'objectif est de remédier aux difficultés rencontrées dans les copropriétés, de façon précoce, de telle sorte que les dysfonctionnements puissent être résorbés le plus en amont possible. Le POPAC vise plusieurs types de copropriétés :

- 1/ les copropriétés repérées potentiellement fragiles et les quartiers présentant des risques de déqualification ;
- 2/ les copropriétés sorties d'un dispositif opérationnel de type OPAH ou plan de sauvegarde pour éviter qu'elles ne retombent dans une situation précaire ;

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	

PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
- Caisse des Dépôts et Consignations
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Titre de l'orientation : Travaux de désimperméabilisation d'une voirie communautaire

• **Thématique :** Lutte contre l'artificialisation des sols Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la réalisation de travaux de désimperméabilisation d'une voirie communautaire

• **Description :**

Dans un contexte d'une nécessaire adaptation des villes au changement climatique, Marne et Gondoire souhaite développer une stratégie globale de renaturation de ses sols au sein des villes du territoire (voir Action Renaturation des sols).

Une expérimentation de désimperméabilisation sera menée sur un tronçon d'une voirie communautaire traversant une zone agricole à Dampmart, le chemin des Sables.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AESN

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'eau Seine-Normandie

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 150 000 €

- Description des coûts :

Estimation interne

Titre de l'orientation : Réhabilitation des appartements - Gambetta

• **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser : énergie

• **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE DAMPMART

• **Résumé de l'action :**

La commune de DAMPMART souhaite réhabiliter deux appartements rue Gambetta (logements d'urgence)

• **Description :**

La commune a acquis en 1898 un bâtiment de 350 m2 ou a été construit le centre de loisirs de DAMPMART. Ce bâtiment est doté de deux appartements avec une entrée indépendante.

La commune de DAMPMART souhaite réhabiliter les deux appartements rue Gambetta pour les inclure dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) comme logement d'urgence.

La commune de DAMPMART poursuit sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux et les travaux seront basés sur la rénovation énergétique.

Réduire les consommations pour améliorer le confort thermique, visuel et acoustique et améliorer le confort en réduisant les consommations avec une garantie de résultats énergétiques.

Les travaux de rénovation énergétique sont basés sur l'isolation avec le remplacement de l'ensemble des menuiseries, une ventilation avec l'installation d'un système de ventilation double flux avec récupération de chaleur.

Un travail sur le chauffage avec la mise en place d'une régulation centralisée pour le système de chauffage, la mise en place d'une horloge de programmation heures creuses sur le ballon d'eau chaude sanitaire et une optimisation de la gestion de l'éclairage. Maximiser l'ensoleillement et la lumière naturelle.

Voici quelques indicateurs utilisés :

- L'évolution de la consommation annuelle en eau par rapport à un objectif fixé,
- Le nombre d'objectifs "environnement" atteints en une année par rapport au nombre d'objectifs fixés,
- L'évolution du tonnage des déchets mis en décharge au cours des dernières années etc.

Les indicateurs utilisés seront évalués par rapport à une performance antérieure, une référence réglementaire et/ou un objectif fixé par la commune.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT :

• Description des coûts :

- Rénovation thermique
- Réglementation technique relative à l'accessibilité des personnes handicapées pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Coût des travaux.

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Enfouissement des réseaux et remise en état des trottoirs

• Thématique : Aménagement ■ Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Commune de Jossigny

• Résumé de l'action :

La commune souhaite profiter de la remise en état de trottoir pour réaliser un enfouissement des réseaux.

• Description :

Dans le cadre de la remise en état des trottoirs du village, la commune souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux sous trottoirs avec retrait des poteaux existants.

Cette opération sera également l'occasion de végétaliser au droit des habitations les aménagements et de garantir et pérenniser un mode de déplacement doux en toute sécurité (Pédibus). Cette opération permettra enfin de garantir une meilleure accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filiales d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T :

• Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Réfection de la couverture et isolation des façades par l'extérieur des logements Clémenceau, 13 rue Georges Clémenceau

• **Thématique :** Habitat Si autre thématique, préciser : Logements collectifs

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Remplacement de la couverture par un complexe comprenant l'isolation et conforme à la RT2012.
Pose d'un isolant par l'extérieur compris revêtement de protection y compris remplacement des appuis de fenêtres.

• **Description :**

Introduction:

Ce bâtiment de logements "Logements Clémenceau" comprend 4 logements sur 2 niveaux (2 logements de 69m² et 2 de 59m²). Il nécessite une remise à niveau thermique. Il sera réalisé un remplacement de la couverture par un complexe intégrant les normes de la RT2012. En façade, le bâtiment sera isolé par l'extérieur. La surface des 4 façade est de 430m². Une vêtue de type ITE viendra en finition et protection de la façade. Toute sujétion, comme le remplacement des appuis de fenêtres, la modification des tableaux de baies pour adaptation, sera mise en oeuvre. Le renforcement des performances énergétique par l'isolation des toitures et des murs devrait diminuer la consommation d'énergie estimé pour 2019 à environ 200 KWH/m²/an.

Description des travaux:

=> Dépose de la couverture y compris solivage. Reprise d'une toiture comprenant la structure secondaire pour supportage du complexe isolation et couverture.

=> Pose d'un isolant par l'extérieur en façade et finition par une vêtue protectrice de type ITE.

=> Reprise des appuis de baies par la pose de couvertine alu et des tableaux et impostes de baies à enduire.

Les travaux concerneront la totalité du bâtiment en une seule phase.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 160.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux 126 000 HT
 MO 14 000 HT
 Installations 20 000 HT

Validation par la Direction et le Maire

Titre : Densifier l'urbanisme et faire des nouvelles constructions environnementalement exemplaires et socialement innovantes

- **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser : Lutte contre l'artificialisation des sols
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à faciliter les comportements les moins émetteurs et renforcer la résilience du territoire concernant les nouveaux logements, notamment face au changement climatique.

• **Description détaillée :**

D'ici 2024, 1173 nouveaux logements par an sont prévus sur le territoire ainsi qu'un développement du tissu économique. L'aménagement de l'ensemble du territoire doit être réfléchi pour faciliter les comportements les moins émetteurs et renforcer la résilience du territoire, notamment face au changement climatique. Cette action a pour but de renforcer la prise en compte de ces paramètres. De plus, les nouvelles constructions sont l'opportunité d'intégrer les enjeux climat air énergie dès la conception du bâtiment et d'inciter les futurs résidents à adopter des comportements vertueux.

Cette action vise à communiquer auprès de tous les acteurs impliqués dans la construction de logements pour intégrer ces enjeux, au delà des réglementations thermiques en vigueur.

Limitier l'impact environnemental de l'urbanisation du territoire et anticiper les besoins en compensation
 Développer les énergies nouvelles dans le bâti
 Favoriser les projets de construction performants et étudier la mise en place d'une charte d'aménagement durable

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nouvelles constructions allant plus loin que la réglementation thermique
- Consommation des espaces ouverts
- Part des nouvelles constructions utilisant des bio matériaux

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SAFER, AEV, département ARB	accompagnement technique	Demande non faite		Demande non faite
Architectes, MO, entreprises BTP, artisans, bailleurs sociaux, acteurs publics, CAUE 77	accompagnement technique	Demande non faite		Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (total réparti sur 6 ans)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
	Montant total	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €

Titre : Limiter l'impact environnemental de l'urbanisation du territoire : privilégier l'évitement

- **Thématique :** Lutte contre l'artificialisation des sols **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à réduire l'impact de la demande croissante en foncier sur le territoire en suivant le principe de la séquence ERC, ainsi qu'en analysant les besoins et les impacts futurs (2030)

• **Description détaillée :**

Dans le contexte de pression foncière sur les espaces agricoles et naturels, et des futurs aménagements prévus sur le territoire, une réflexion globale et une meilleure implication des acteurs apparaît comme un objectif prioritaire pour la définition d'une stratégie de limitation de l'impact environnemental des projets menés sur le territoire. La politique environnementale du territoire privilégie systématiquement l'évitement et la réduction des impacts (dans le cadre de grands projets d'aménagement comme les berges de Marne de Thorigny et de Dampmart ou de Lagny sur Marne, ou dans les documents de planification comme le SCoT ...).

Un premier axe de cette action porte sur la sensibilisation et la communication des acteurs du territoire d'une part sur le principe de la séquence ERC, et d'autre part sur l'importance de privilégier systématiquement dans chaque projet le fait d'Eviter voire en cas d'impossibilité de Réduire l'impact environnemental, et ce en axant la programmation sur l'anticipation du projet.

Une seconde phase de l'action prévoit une analyse prospective des futurs besoins afin d'y faire correspondre le foncier mobilisable le cas échéant :

- analyse des besoins futurs à 2030 (analyse des documents de planifications PLU / SCoT / SDRIF...)
- Analyse des impacts par typologie de milieu (forestier, agricole, herbacé, aquatique ...)
- Recensement le cas échéant du foncier mobilisable pour compenser les impacts nécessitant des compensations (typologie, propriété, partenariat mobilisable) afin de favoriser une compensation locale à l'échelle du territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Surfaces dédiées à un nouvel équipement ou service (m²)
- Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche (total) (nombre)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
EPA MARNE // GPA // SAFER // AEV // DEPARTEMENT 77	Partenariat foncier / comité local	Demande non faite		Sélectionner
Région, AESN		Sélectionner	X	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 30 000 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (étude expertise écologique)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	20 000 €					
Région AESN		10 000€					
	Montant total	30 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Plan de renaturation des sols en ville

- **Thématique :** Lutte contre l'artificialisation des sols **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Marne et Gondoire souhaite développer une stratégie globale de lutte contre l'artificialisation et la renaturation de ses sols au sein des villes du territoire.

- **Description détaillée :**

Le développement du territoire engendre inévitablement une artificialisation des sols voire une imperméabilisation de ces sols qui n'est pas sans conséquence sur notre vie et notre environnement : réduction des sols naturels et agricoles, érosion de la biodiversité, augmentation des risques d'inondation, îlots de chaleur urbain...

Pour limiter ces phénomènes et dans un contexte d'une nécessaire adaptation des villes au changement climatique, Marne et Gondoire souhaite engager une étude pour la définition d'une stratégie globale de renaturation de ses sols au sein des villes du territoire. Cette action sera coordonnée avec les actions engagées par Marne et Gondoire en matière de lutte contre le ruissellement en milieu agricole (travail sur l'agroforesterie, la lutte contre les coulées de boue, etc.) et de dés-imperméabilisation des sols. Cette action vise à travailler sur les aménagements existants mais également les programmes à venir.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AESN
EPTB (PAPI)

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

-
- Coefficient d'emprise végétale (m² de surface végétalisée)
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
AESN	Accompagnement technique	Demande non faite	Accompagnement financier	Demande non faite
EPTB		Demande non faite	Accompagnement financier	Demande non faite
ARB	Partage de retour d'expérience	Demande faite		Sélectionner
CEREMA	Accompagnement technique	Demande faite		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 100 000 €

• Description des coûts :

Investissement (étude état des lieux zones imperméabilisées du territoire) (30,000 € HT en 2021)
 Fonctionnement (étude îlot de chaleur et préconisation) (30,000 € HT en 2022 et 30,000 € HT en 2023)
 Fonctionnement (Actions et sensibilisation) (10,000 € HT en 2022)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	30 000 €	22 000 €	20 000 €			
AESN		10 000€	8 000€	8 000€			
EPTB (PAPI)				2 000€			
	Montant total	40 000 €	30 000 €	30 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC SAINT-JEAN LAGNY-SUR-MARNE

- Thématique : Aménagement Si autre thématique, préciser : Habitat, Mobilité
- Maître d'ouvrage : SPLA
- Résumé de l'action :

Réalisation d'une opération d'aménagement sur les anciennes friches de l'hôpital Saint-Jean à Lagny-sur-Marne

• Description détaillée :

Mise en œuvre d'un projet d'aménagement urbain identifié dans le projet de territoire (PLH, SCoT) par la reconquête de friches urbaines liées à la délocalisation de l'hôpital Saint-Jean. Le projet vise à participer l'effort de construction de logements (850 logements dont 30% de logements sociaux) en favorisant le parcours résidentiel. Les constructions respectent une certaine densité afin de garantir une forte présence du végétal et des espaces récréatifs (jardins familiaux, pleine de jeux...) dans une logique de durabilité.

Le projet comporte un maillage important en terme de circulations douces. Les liaisons cyclables assurent une connexion au réseau cyclable des autres quartiers.

Le projet est marqué par des objectifs environnementaux du point de vue énergétique, (développement d'un réseau de chaleur), du cycle de l'eau, de la gestion des déchets. Il vise également une sobriété énergétique à travers les matériaux de construction employés.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- surface végétalisée
- Linéaire de liaisons douces créé
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Sélectionner		Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 50.160.000,00 €
- Description des coûts :

Aménagement des espaces publics (travaux de VRD, et espaces verts)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		800.000,00 €	800.000,00 €	1.000.000,00 €	1.416.000,00 €	1.000.000,00 €	
	Montant total	800.000,00 €	800.000,00 €	1.000.000,00 €	2.832.000,00 €	1.000.000,00 €	0,00 €

Titre de l'orientation : inscription dans le PAPI Métropole Francilienne

- **Thématique :** Préservation de la ressource en eau et assainissement Si autre thématique, préciser : résilience, sensibilisation
- **Maître d'ouvrage :** CAMG
- **Résumé de l'action :**

Mise en œuvre des actions définies dans le 2ième PAPI Métropole Francilienne

- **Description :**

Dans le cadre la compétence GEMAPI, la CAMG doit mettre en œuvre des actions pour la prévention des inondations sur son territoire. C'est pourquoi elle souhaite intégrer le 2ième PAPI Métropole Francilienne.

Le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations réalisé en 2020 a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux pouvant appeler des actions en faveur de la réduction de la vulnérabilité aux inondations. Ces actions s'organisent autour de 7 thématiques :

- Réduction de la vulnérabilité des biens et des dommages (ex. : formations des élus et cadres dirigeants des services des communes et de la CA aux risques inondation...)
- Sensibilisation / culture du risque (ex. : Sensibilisation et mise en œuvre de diagnostic de vulnérabilité des entreprises implantées sur la zone industrielle de Lagny-St-Thibault-des-Vignes).
- Aménagement / urbanisme (ex. : Préservation, restauration, valorisation des champs d'expansion des crues)
- Préparation à la gestion de crise (ex. : Élaboration d'un PCS intercommunal)
- Résilience / continuité d'activité
- Mesures de protections / réduction de l'aléa ruissellement (ex. : mise en œuvre du plan d'action du plan de gestion des rus)
- Coordination et mise en œuvre du plan d'actions pour la réduction de la vulnérabilité du territoire de la CA Marne et Gondoire aux inondations (ex. : Coordination et animation de la mise en œuvre du programme d'actions)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Fond Barnier, AESN, Département 77, Région

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Fond Barnier, AESN, Département 77, Région

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :

- Description des coûts :

Titre de l'orientation : Restauration des berges de Marne

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

La CAMG souhaite poursuivre la valorisation des berges de Marne sur les communes de Lagny sur Marne, Montévrain et Chalifert : renaturation des berges, ouverture au public par l'aménagement d'un cheminement doux

• **Description :**

Dans la continuité des aménagements réalisés sur les communes de Pomponne, de Thorigny-sur-Marne, Dampmart et Lagny sur Marne, la CAMG souhaite poursuivre la valorisation des berges de Marne sur son territoire. Les berges des communes de Lagny sur Marne (900m) , Montévrain (1km) et Chalifert (1km) seraient les prochaines à être traitées. Ce linéaire permettrait ainsi de rejoindre la passerelle piétonne aménagée entre Chessy et Dampmart afin d'alimenter le réseau de liaisons douces du territoire. Il serait prévu : la renaturation des berges, le démontage des éventuelles structures minérales de traitement de berges (arasement voire suppression de palplanches etc) , l'ouverture au public par l'aménagement d'un cheminement doux et l'aménagement de pontons, l'aménagement d'annexes hydrauliques le cas échéant.

Cette orientation est en lien avec la fiche Orientation "définition d'un schéma Directeur de la Marne".

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AESN, Région, Département

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- AESN, Région, Département

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 4.800.000,00 €

- Description des coûts :

Études (MOE, études connexes, suivi environnemental), foncier et travaux

Titre de l'orientation : Exploiter les ressources en chaleur fatale

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

La chaleur fatale désigne l'énergie déjà présente ou piégée dans certains processus qui peut être parfois récupérée et/ou valorisée. Un projet est déjà en cours de développement (projet de réseau de chaleur du SIETREM) . Il s'agit d'en faire émerger d'autres sur le territoire

• **Description :**

L'action vise à recenser l'ensemble des interlocuteurs "énergie" des data centers présents sur le territoire et créer un groupe de travail sur les questions d'efficacité énergétique mais aussi d'éventuels projets de récupération de chaleur.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME :

"<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-etude-faisabilite-recuperation-chaleur>
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201202/idffat20222021-9> "

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- ADEME

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 50.000,00 €

- Description des coûts :

Titre de l'orientation : Etude et travaux pour l'effacement des ouvrages ésocicoles à Jablines sur le ru du Rapinet

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la réalisation de l'étude et des travaux pour la démolition des ouvrages ésocicoles situées en travers du lit du ru du Rapinet dans le bourg de Jablines afin de restaurer la continuité écologique et la fonctionnalité du cours d'eau

• **Description :**

Un diagnostic du ru du Rapinet réalisé en 2016 a mis en évidence que l'ouvrage ésocicole situé en travers du lit du ru dans le bourg de Jablines n'est pas utilisé et obsolète. L'enfrichement de la zone a fait oublier cet ouvrage qui présente pourtant un danger vis-à-vis du public et entrave le fonctionnement naturel du ru. Les risques vis-à-vis de la continuité écologique du ru sont les suivants :

- accumulation anormale de sédiments,
- rupture artificielle bétonnée au milieu d'une continuité de berges naturelles et végétalisées,
- risque d'abaissement non autorisé de la vanne-grille à crémaillère empêchant la remontée des poissons dans le reste du lit.

Aussi, Marne et Gondoire souhaite réaliser une étude et des travaux pour supprimer cet obstacle à la continuité écologique.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région IDF, AESN, Département de Seine et Marne

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓		

PARTENAIRES POTENTIELS

- Région IDF
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Département 77

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 20 000 €
- Description des coûts :

Estimation de l'étude, coût des travaux non connu

Titre de l'orientation : Favoriser un éolien alternatif et étudier le potentiel en hydroélectricité

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Aucun potentiel n'a été identifié sur le territoire pour l'installation d'éoliennes classiques. Or l'énergie éolienne peut également être produite dans le jardin des particuliers grâce à des éoliennes appelées éoliennes domestiques. Cette action vise à étudier le potentiel de ce type d'installation sur le territoire et d'accompagner les habitants désireux de développer les premiers sites pilotes

• **Description :**

Cette action se découpe en plusieurs mesures:

- étude pour l'installation d'éolienne en sommet d'immeuble
- Accompagnement des habitants souhaitant installer des éoliennes sur leur terrain
- étude du potentiel du territoire en hydroélectricité

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 50.000,00 €

• Description des coûts :

Coût de fonctionnement et d'étude (hydroélectricité)

Titre de l'orientation : Faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants

• Thématique : Mobilité Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : CAMG

• Résumé de l'action :

Réduire l'impact carbone des déplacements automobiles en utilisant des véhicules performants et moins polluant, notamment quant à la source d'énergie qu'ils utilisent.

• Description :

L'impact des déplacements automobiles restant peut être réduit par le choix de véhicules performants et par la source d'énergie utilisée. Cette action vise à réduire l'impact carbone des trajets qui ne peuvent pas être remplacés.

Communiquer sur les dispositifs d'aides permettant l'acquisition de véhicules moins polluants

Evaluer, optimiser et promouvoir les stations de recharges électriques

Favoriser la production et distribution de GNV sur le territoire

Renouveler le parc de véhicules des pouvoirs publics pour des véhicules plus économes et/ou décarbonés

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes / Prestataire / CA PVM et CA VE
- GRDF / SDESM / Département / DDT77
- SIETREM / SIETOM / IDFM / SIT / Transporteur / GRDF / Communes

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Montant à préciser
Fonctionnement (total réparti sur 6 ans) (1.000.000 €)

Titre de l'orientation : Mise en œuvre du plan d'action de la trame noire

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser : Energie et climat
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la mise en œuvre du plan d'action issu de l'étude Trame noire afin de réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité

• **Description :**

Pour mieux connaître l'état de sa pollution lumineuse et protéger la faune nocturne du territoire, Marne et Gondoire a engagé début 2021 une étude pour réaliser la trame noire du territoire. Cette étude a pour objectif d'aboutir à la préconisation d'actions à engager pour diminuer voire supprimer l'impact de la pollution lumineuse de certains secteurs du territoire sur la biodiversité nocturne. L'intégration de cette trame noire au sein de la trame verte et bleue permettra de retrouver des espaces fonctionnels pour les espèces dont une partie du cycle biologique se réalise la nuit. Cette étude comportera une première phase de diagnostic puis aboutira à la réalisation d'un plan d'action.

La mise en œuvre de ce plan d'action permettra de diminuer et d'optimiser l'éclairage public afin qu'il réponde à la fois aux besoins en éclairage et à la préservation de la biodiversité nocturne.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région IDF (reconquête de la biodiversité)

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Région IDF
- SDESM
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Estimation non connue (étude en cours)

Titre de l'orientation : Levée des points de blocage aux trames écologiques des cours d'eau

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la suppression des points de blocages aux trames écologiques sur les cours d'eau identifiés sur le territoire afin de restaurer la continuité écologique et la fonctionnalité des cours d'eau

• **Description :**

L'étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau engagée en 2018 par Marne et Gondoire et l'étude pour l'atténuation des points de blocage aux continuités écologiques ont mis en évidence plusieurs éléments entravant la trame bleue.

Aussi, Marne et Gondoire souhaite supprimer ces points de blocage en réalisant des travaux correctifs ou des aménagements permettant le passage de la petite faune ou de la faune piscicole tout en assurant un bon fonctionnement hydraulique des cours d'eau.

Les actions envisagées sont par exemple la restauration ou création d'habitats favorables à la faune piscicole, la mise en place d'aménagements favorisant les échanges entre les espèces (type banquettes à faune), la suppression d'ouvrages de franchissement...

L'action relative à la renaturation du ru Morte Mère participe à cet objectif.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région IDF, AESN, Département de Seine et Marne

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Région IDF
- Département

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 4 376 000 €
- Description des coûts :

Estimations des travaux issus de l'étude "Plan de gestion des rus". Comprend le coût des travaux de suppression des points de blocage.

Titre de l'orientation : Travaux sur le ru de la brosse à Ferrières en brie pour lutter contre les inondations

• **Thématique :** Préservation de la ressource en eau et assainissement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste à réaménager le ru de la Brosse dans le secteur de Ferrières-en-Brie qui est marqué par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils, buses, ouvertures) afin limiter les inondations

• **Description :**

Marne et Gondoire a réalisé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau. Une phase de modélisation hydraulique sur les cours d'eau du territoire a permis d'identifier les tronçons de cours d'eau subissant des débordements à différentes occurrences.

Le tronçon du ru de la Brosse au nord-ouest de la commune de Ferrières-en-Brie en amont de l'autoroute A4, où des débordements provoquent l'inondation du Dojo de la commune a été identifié parmi les tronçons prioritaires.

Marne et Gondoire a réalisé une étude plus fine du secteur afin d'identifier les causes des débordements du ru provoquant les inondations du Dojo et proposer des solutions adaptées à cette problématique.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓			

PARTENAIRES POTENTIELS

• AESN

•

•

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT :

• Description des coûts :

nc

Titre de l'orientation : Réhabilitation de la continuité écologique Chalifert/Dampmart

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la reprise en gestion et l'aménagement des ouvrages SNCF désaffectés (viaduc au dessus de la Marne et tunnel) à Chalifert afin de restaurer la continuité écologique

• **Description :**

Les ouvrages SNCF désaffectés à Chalifert (viaduc et tunnel) se situent dans une zone clé de la trame verte du territoire. Ils constituent un élément de franchissement de la Marne, rare sur le secteur, tant pour les promeneurs que pour la faune et permettent de relier Lesches, Coupvray, Chalifert et Dampmart. Il est donc intéressant de les maintenir accessibles, pour une valorisation tant sociale (mobilité douce) qu'écologique.

Le tunnel est fermé par mesure de sécurité mais les grilles limitant l'accès au tunnel sont régulièrement vandalisées et restent de fait constamment ouvertes permettant le passage de cyclistes et de piétons. Des éléments du plafond du tunnel et les rambardes du viaduc représentent un risque au niveau de la sécurité ce qui explique la volonté de la SNCF d'interdire l'accès au tunnel, tant que ces éléments ne sont pas sécurisés.

Marne et Gondoire souhaiterait mettre en place une convention avec la SNCF pour une reprise en gestion de ces ouvrages afin de l'aménager en coulée verte et permettre, outre la circulation cycle et piétons, le passage de la faune dans le cadre de la trame verte du territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région IDF

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Région IDF

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 100 000 €

- Description des coûts :

Estimation interne. Sécurisation des ouvrages et travaux d'aménagement

Titre de l'orientation : Réouverture du ru du Bouillon à Pomponne

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser : Ressource en eau
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à remettre à ciel ouvert et renaturer un tronçon du ru du Bouillon situé sur la commune de Pomponne

• **Description :**

Le ru du Bouillon situé sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Pomponne est busé sur une partie de son linéaire. Ce secteur a été identifié comme tronçon prioritaire à restaurer d'un point de vue hydraulique et écologique dans l'étude du plan de gestion des cours d'eau engagée en 2018 par Marne et Gondoire, également au regard des inondations observées sur ce secteur. Aussi, dans la continuité de cette étude, Marne et Gondoire a engagé une étude de maîtrise d'œuvre pour remettre à ciel ouvert le cours d'eau sur ce tronçon.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AESN, Région IDF

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓				

PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Région IDF
- Département

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Estimation non connue (AVP en cours)

Titre de l'orientation : Mise en œuvre d'actions en faveur de la résilience du territoire face à la sécheresse

- **Thématique :** Préservation de la ressource en eau et assainissement Si autre thématique, préciser : résilience, sensibilisation
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Dans la continuité du travail mené sur le territoire, Marne et Gondoire souhaite engager des actions pour rendre le territoire plus résilient face à un épisode de sécheresse sévère.

• **Description :**

La CAMG a été sélectionné par l'ADEME pour être un territoire pilote dans le cadre d'une étude sur la résilience territoriale. Ainsi, tout comme 4 territoires d'Ile de France, des ateliers de travail vont se tenir pour dégager les forces et faiblesses du territoire face à un événement majeur, définir les indicateurs et enjeux et en dégager des actions à mettre en place pour optimiser la résilience du territoire. La sécheresse sévère a été retenue pour le territoire de Marne et Gondoire.

L'approche se veut systémique et va permettre d'associer de nombreux acteurs du territoire, population, monde associatif, services sociaux, acteurs économiques...

Ce travail va permettre de dégager des actions et mesures à mettre en place pour renforcer la résilience du territoire. Cette réflexion sera également croisée avec l'étude de vulnérabilité du territoire face aux inondations.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
		✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- ADEME
- Syndicats du territoire
- Acteurs économiques

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Titre de l'orientation : Elaboration d'un projet photovoltaïque citoyen

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à faire émerger des projets photovoltaïques citoyen sur le territoire de Marne et Gondoire.

• **Description :**

L'une des pistes envisagées serait la création d'une ferme photovoltaïque sur un terrain de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes d'une superficie de 10 hectares au minimum (au regard d'incertitudes liées aux contraintes du terrain). Une première étude réalisée par EDF renouvelable a validé le potentiel de ce site. Toutefois, le coût de ce foncier appartenant à Grand Paris Aménagement représente actuellement le principal point bloquant de ce projet. Marne et Gondoire souhaiterait bénéficier du soutien de l'Etat afin de rendre ce projet économique réalisable. Autre piste possible, l'installation de quelques panneaux photovoltaïques sur un ou plusieurs bâtiments communautaires notamment dans le cadre de la rénovation énergétique de ces bâtiments. Actuellement, il n'existe pas de coopérative d'énergie citoyenne sur Marne et Gondoire. Pour cela, les services de la communauté d'agglomération souhaitent rencontrer l'association Energie Partagée pour étudier la possibilité de construire un projet d'énergie renouvelable et citoyen, et réaliser un cadastre solaire pour identifier les zones propices à l'émergence de ce type de projet. Dans un projet dit « citoyen », des habitants du territoire et des collectivités locales (ou groupements de collectivités) apportent un financement en fonds propres, parfois dès son démarrage. En apportant des fonds propres, les acteurs locaux peuvent ainsi peser dans les décisions structurantes des projets (choix techniques dimensionnant, choix de prestataires, etc.). D'autres formes de projets participatifs sont possibles : les acteurs qui souhaitent financer des projets, sur leur territoire ou au-delà, sans participer à leur gouvernance, peuvent aussi faire appel au financement participatif, en passant par des plateformes de crowdfunding.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- ADEME
- SGP
- Département

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 200.000,00 €
- Description des coûts :

investissement et fonctionnement

Titre de l'orientation : Rénover l'éclairage public pour favoriser la trame noire

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser : Biodiversité
- **Maître d'ouvrage :** Commune de CHANTELOUP-EN-BRIE
- **Résumé de l'action :**

Remplacement des lampes au sodium de l'éclairage public par des lampes à LED.

• **Description :**

Dépose des lampes particulièrement énergivores pour un objectif de réduction de la consommation énergétique de 60%.
Installation, paramétrage et programmation des lampes à diodes électroluminescentes. La géolocalisation et la gestion à distance des candélabres permet la modulation de l'éclairage selon les saisons et de participer - à terme - au projet de "trame noire" porté par l'agglomération. "Trame noire" particulièrement vertueuse sur notre commune en raison de l'importante production maraîchère bio ou en phase de conversion. Des nuits plus sombres ont un fort impact sur la faune nocturne essentielle à la fertilité des productions agricoles bio.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etude technique : Derichebourg
- Etude "trame noire" : Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 269.728,00 €

• Description des coûts :

Nacelle, achat des ampoules, dépose des lampes au sodium, pose des lampes à LED, programmation.
67 432 € par année pour 400 lampadaires

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Plan de rénovation énergétique et mise aux normes du groupe scolaire

- **Thématique :** Développement durable Si autre thématique, préciser : Mise aux normes des équipements publics
- **Maître d'ouvrage :** Mairie de Collégien
- **Résumé de l'action :**

Rénovation et mise aux normes du Groupe Scolaire des Saules dans une perspective de sobriété écologique + mise en place d'un self de restauration scolaire bio, écoresponsable et zéro déchets

• **Description :**

Le Groupe scolaire Les Saules, construit en 1985, accueille :

- En maternelle : 120 enfants répartis sur 5 classes, dont 79.2 % en restauration scolaire
- En élémentaire : 237 enfants répartis sur 9 classes, dont 81.4 % en restauration scolaire

Bien qu'entretenu régulièrement, cet établissement doit être mis aux normes et, à partir du diagnostic thermique déjà réalisé, se montrer plus sobre et plus vertueux sur le plan énergétique et environnemental.

A Collégien, la restauration scolaire fait partie intégrante du projet éducatif global de la Ville. Le projet de mise en œuvre d'un self de restauration scolaire bio, écoresponsable et zéro déchets, au-delà de la qualité nutritionnelle et de l'impact positif sur la production locale, s'inscrit pleinement dans une dimension éducative favorisant les gestes vertueux pour la planète par les générations à venir.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat (financement CRTE - DSIL)

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 167.830,00 €

- Description des coûts :

Rénovation et mise aux normes du Groupe Scolaire des Saules : 42 832 €

Mise en place d'un self de restauration scolaire bio, écoresponsable et zéro déchets : 125 000 €

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Rénover l'éclairage public pour favoriser la trame noire

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser : Lutte contre la pollution lumineuse

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Conches-sur-Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'ensemble de l'éclairage public (candélabres et ampoules) est vétuste. Le projet porte sur une transition vers une énergie propre et respectueuse de l'environnement et de qualité pour les habitants.
Sa rénovation nécessite une réflexion globale (performance énergétique, trame noire, éclairage intelligent...).

• **Description :**

L'objectif est de définir les besoins réels et nécessaires en éclairage.
Lorsque de l'éclairage est nécessaire, opter pour des luminaires adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement et de la biodiversité (hauteur des candélabres, durée, intensité et couleur de l'éclairage, système d'auto-détection...).

Il serait possible de faire plusieurs sites pilotes sur la commune ; pour cela, une campagne de sensibilisation à destination des habitants serait menée, en parallèle avec le projet de Trame Noire portée par la CAMG.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat
- SDESM
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Réhabilitation du groupe scolaire Ribaud

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Conches-sur-Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'ensemble des équipements publics (ERP) sont vieillissants et ne répondent plus aux normes. Il y a donc une nécessité de réaliser des travaux (de rénovation ou de reconstruction) concernant à la fois le domaine du bâti, de l'énergie et de l'accessibilité...

• **Description :**

L'école Gustave Ribaud est une école des années 50 amiantée ne répondant à aucune norme et très énergivore. Cette école doit être totalement refaite et tenir compte de l'augmentation de la population prévue avec la construction de logements dans le cadre de la loi SRU et du Plan Local de l'Habitat. La commune possède deux écoles, dont une intercommunale avec la commune de Guermantes ; l'étude devra porter sur la possibilité d'une reconstruction sur site ou d'un regroupement et agrandissement de l'école intercommunale pour réaliser un groupe scolaire unique (en tenant compte de l'augmentation de la population des deux communes). Quelque soit la solution choisie, cette nouvelle école devra s'inscrire dans le Contrat de Transition Écologique (bâtiment zéro consommation énergétique, matériaux, non imperméabilisation ou reperméabilisation des sols, espaces verts et îlots de fraîcheur pour les enfants...).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T :

• Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : Réhabilitation du tennis

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Conches-sur-Gondaire

• **Résumé de l'action :**

L'ensemble des équipements publics (ERP) sont vieillissants et ne répondent plus aux normes. Il y a donc une nécessité de réaliser des travaux (de rénovation ou de reconstruction) concernant à la fois le domaine du bâti, de l'énergie et de l'accessibilité...

• **Description :**

La commune gère un tennis actif et rentable qui nécessite plusieurs travaux afin de conserver cette attractivité :

- Aménagement des extérieurs (dont éclairage : objectif d'amélioration de la consommation énergétique et respect de la trame noire)
- Réfection des courts intérieurs et extérieurs
- Clôtures
- Electricité

Le tennis de Conches est d'intérêt intercommunal puisqu'il est fréquenté par des habitants des communes limitrophes et du territoire. Le projet a pour but d'améliorer la qualité des équipements, son attractivité pour l'ensemble du territoire et de développer des partenariats (offres tarifaires, offres d'accessibilité, organisation de compétitions...) avec d'autres communes.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation :

• **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Changement des Fenêtres à l'identique et sur mesure sur l'ensemble de l'Hôtel de Ville

• **Description :**

L'ancienne Abbaye Saint-Pierre qui accueille à l'heure actuelle la Mairie de la Commune. Des travaux de rénovation sont nécessaires pour mettre aux normes le bâtiment. Il est notamment nécessaire de prévoir le remplacement de toutes les fenêtres du Bâtiment.

Remplacement à l'identique puisque le bâtiment est inscrit.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- DRAC
- Région IDF
- Département / Mission Bern

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 465.000,00 €
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Isolation d'un bureau de l'école du fort du bois

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Isolation du bureau de la Direction de l'école du fort du Bois

• **Description :**

Certaines écoles de la commune de Lagny-sur-Marne ne répondent plus aux normes environnementales actuelles et notamment d'un point de vue performance énergétique. Il est envisagé la mise aux normes de ces bâtiments. Il est donc envisagé d'isoler le bureau de la directrice.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

• Etat

•

•

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 9.500,00 €

• Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Isolation de l'école élémentaire Leclerc par la façade

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste à isoler la façade de l'école élémentaire Leclerc

• **Description :**

Certaines écoles de la commune de Lagny-sur-Marne ne répondent plus aux normes environnementales actuelles et notamment d'un point de vue performance énergétique. Il est envisagé la mise aux normes de ces bâtiments. Il est donc envisagé de profiter du ravalement de la façade pour le combiner avec une isolation thermique par l'extérieur.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 350.000,00 €

- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

• **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune souhaite mettre en place un plan d'action pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans ses restaurants scolaires

• **Description :**

Chaque année, dans les restaurant scolaires, les denrées alimentaires non consommées et/ou jetées représentent un peu plus de 30% du volume total des achats alimentaires. Si on y ajoute les coût de production des matières premières, le transport des aliments vers la cuisine centrale puis des repas vers les restaurants satellites, ainsi que les coûts de réalisation et de services des repas, nous sommes loin de répondre aux exigences environnementales et économiques locales.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la commune a défini un plan d'actions:

- 1° diagnostic obligatoire de notre cuisine et de la consommation des denrées (loi Egalim de 2018). prise de contact avec des sociétés spécialisées dans les audits environnementaux
- 2° partenariat avec le SIETREM pour sensibiliser les enfants au tri des déchets et informer les animateurs sur les pratiques vertueuses
- 3° mise à disposition par le SIETREM de composteur et de collecteur de pain dans l'ensemble des sites scolaires, afin de valoriser les déchets issus des denrée alimentaires non consommées
- 4° l'Orme Bossu est identifié comme site pilote car à proximité de la restauration centrale et disposant d'un jardin pédagogique où sera valorisé le compost récolté
- 5° finalisation de la mise en place des tables de tri et de pesée dans tous les restaurants
- 6° achat et installation d'un digesteur à proximité de la cuisine centrale pour valoriser le maximum de denrée et matières premières

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-equipements-lutte-contre-gaspillage>
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-etudes-lutte-contre-gaspillage>

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- SIETREM
- CAMG (dans le cadre du PAT)
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Le coût n'est pas estimé

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Rénovation thermique de la maison des associations et des bâtiments associatifs

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Rénover les bâtiments associatifs de la commune de Lagny-sur-Marne

• **Description :**

Les bâtiments associatifs de la commune de Lagny-sur-Marne sont pour la plupart conçus dans les années 80-90. Ils ne répondent plus aux normes environnementales actuelles et notamment d'un point de vue performance énergétique. Il est envisagé la mise aux normes de ces bâtiments et des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Le principal lieu d'accueil est la maison des associations (qui accueillera à terme également le R.A.M de la commune), situé dans le centre-ville. Pour améliorer la performance énergétique, il est envisagé de profiter du ravalement de la façade pour le combiner avec une isolation thermique par l'extérieur.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- CEE

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 188.000,00 €

- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Réfection des menuiseries de l'école Marcel Pagnol

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** commune de Lesches

• **Résumé de l'action :**

Remplacer toutes les fenêtres de l'école, pour favoriser les économies d'énergie

• **Description :**

Les fenêtres de l'école en aluminium sont vieillissantes et fortement abimées. Datant de 35 ans, elles sont sources de déperditions thermiques, ce qui impacte durablement les consommations énergétiques du bâtiment. Le remplacement de ces fenêtres par de nouvelles fenêtres en PVC, permettrait de réduire les factures énergétiques de chauffage et donc d'avoir moins d'impacts sur l'environnement. Le PVC possède des propriétés d'isolations thermiques intéressantes pour favoriser les économies d'énergies.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 70.800,00 €

• Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Déploiement de refuges pour animaux et insectes

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Déploiement de refuges pour animaux et insectes

• **Description :**

La ville de Montévrain souhaite développer sa politique de développement durable en inscrivant plusieurs de ses espaces publics en refuge pour la biodiversité. L'objectif est de ne pas utiliser de pesticides et de produits phytosanitaires ; mais aussi de faire des aménagements pour favoriser et valoriser la biodiversité, faunistique et floristique.

Projets prévus : installation d'hôtels à insectes, des nichoirs à oiseaux... + mise en place de panneaux pédagogiques pour sensibiliser sur le rôle des insectes notamment et l'intérêt de les préserver.

Les hôtels à insectes agissent sur la conservation de la biodiversité. Ils ont pour but de fournir un abri aux insectes auxiliaires qui sont des insectes qui contribuent à la régulation naturelle des ravageurs sans avoir recours aux produits phytosanitaires, permettant de lutter contre les parasites dans les jardins, favoriser la pollinisation, favoriser la biodiversité. Ils présentent un intérêt pédagogique (sensibilisation à la richesse de la faune et à l'intérêt de la préserver). De même les nichoirs à oiseaux permettront de favoriser l'accueil d'espèces qui peuvent être menacées.

Ceux-ci peuvent être installés dans les parcs, squares et écoles de la ville permettant un large maillage sur l'ensemble de la commune.

L'objectif étant par ailleurs de sensibiliser les enfants à la préservation de la nature au travers d'ateliers ludiques et de communication.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
✓				

PARTENAIRES POTENTIELS

- Favoriser et valoriser la biodiversité
- Sensibiliser les enfants et la population à la préservation de la nature
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T :

• Description des coûts :

non connu à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Rénovation énergétique des bâtiments communaux

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux permettant de réaliser des économies d'énergie

• **Description :**

1ère étape : réalisation d'un Audit - Diagnostic du patrimoine bâti communal de la ville

Puis, réalisation d'un plan pluriannuel de travaux de rénovation énergétique :

- Travaux d'isolation (murs, plancher...)
- Réglage des organes d'équilibrage de chauffe
- Matelas isolants thermiques
- Calorifugeage des canalisations
- Remplacement de chaudières
- Relamping
- Remplacement de fenêtres...etc

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
✓				

PARTENAIRES POTENTIELS

- Réaliser des économies d'énergie
- Suivi de la consommation énergétique des bâtiments
-

BUDGET PREVISIONNEL (NON CONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Montant non connu à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Méthanation de BioCO2

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** SIAM

• **Résumé de l'action :**

Méthanation du bioCO2 issu de l'épuration du biogaz de méthanisation des boues et graisses de la STEP de Saint-Thibault-des-Vignes

• **Description :**

La digestion des boues et graisses de la STEP et de graisses externes permet la production de 380Nm³/h de biogaz contenant 63% de méthane et 37% de CO₂. Le biométhane est injecté après épuration dans le réseau de distribution de gaz naturel opéré par GRDF et le bioCO₂ rejeté à l'atmosphère.

Le projet consiste à la mise en place d'une unité de conversion de ce bioCO₂ en biométhane répondant aux exigences de qualité pour être injecté dans le réseau de gaz naturel.

Le procédé de conversion retenu est une hydrogénation par voie thermochimique par réaction d'hydrogène sur le bioCO₂.

L'hydrogène consommé provient d'une unité d'électrolyse, utilisant l'électricité produite par les turbines de l'incinérateur d'ordures ménagères du SIETREM, voisin du site de la STEP.

Dimensionnement:

Production de biométhane: 125Nm³/h soit 12GWh/an

Consommation d'hydrogène: 500Nm³/h

Consommation électrique: 21.7GWh/an

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AAP méthanisation ADEME / Région

<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation-en-ile-de-france>.

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- ADEME

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 11.000.000,00 €

- Description des coûts :

Equipement principal: méthaneur catalytique = 7.5M€

Intégration= 2,5M€

Ingénierie= 1 M€

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Création d'un verger

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

• **Résumé de l'action :**

Réaliser un verger sur près de 5 ha en transition entre la ZAC centre Bourg et la ferme de Saint Thibault

• **Description :**

Sur une superficie de 5ha, le projet est de réaliser des plantations sur les REDARS et les FRESNES. La zone est classée N, et permettrait d'augmenter la capacité de la ceinture verte, dans la ZAC du Centre Bourg (création de vergers hautes tiges, des pâtures, des vignes...) en lien avec la Ferme de Saint Thibault des Vignes, se trouvant en zone agricole. Elle pourrait accueillir un équipement d'intérêt régional, identifié dans le schéma directeur d'île de France, qui pourrait prendre la forme d'un établissement à destination pédagogique.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- AEV
- CA Marne et Gondoire
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 200.000,00 €

• Description des coûts :

Coût des travaux

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE EDOUARD THOMAS

• Thématique : Sélectionner Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

• Résumé de l'action :

Augmentation de la capacité d'accueil du groupe scolaire Edouard Thomas

• Description :

L'augmentation de la population de la commune due aux futurs projets immobiliers nécessitera à l'horizon 2024, l'extension du groupe scolaire Edouard Thomas afin d'être en mesure d'accueillir tous les élèves.

Des panneaux photovoltaïques sont envisagés sur le toit de ce futur bâtiment de 500 m².

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- ETAT
- ADEME
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 10.184.000,00 €

• Description des coûts :

- coût des travaux :des travaux d'extension = 1 000 000 € HT
- réalisation d'une toiture photovoltaïque = 18 400 € HT

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Création de nouveaux locaux pour le CAE, 5 voie Christine et Jacques Truffart

• **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser : centre d'accueil et de l'enfance

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Actuellement la crèche ne peut recevoir que 140 enfants. La croissance démographique de la commune nécessite une capacité d'accueil jusqu'à 200 enfants. L'extension du CAE à prévoir, se fera par la construction d'un bâtiment indépendant et situé sur la parcelle n°1115. Ce nouveau bâtiment s'inscrira sur un terrain en pente, sera conçu en balcon sur la ville et dans le prolongement de l'aire d'arrivée depuis le chemin des coulons. La surface de l'extension sera approximativement de 300m².

• **Description :**

Introduction:

Le projet d'extension sera indépendant de l'actuel CAE, lui-même inscrit sur un sol plan. Le nouveau bâtiment sera implanté sur un terrain à forte pente, et conçu en balcon sur la ville tout en étant de plein pied avec l'aire d'accueil extérieure. Un seul niveau en globera le programme d'extension.

Description des travaux:

- => Sondage de sol avant la réalisation de fondation portant le bâtiment sur pilotis (poteaux de charpente sur fondation)
- => Dalle de plein pied avec l'aire d'accueil extérieur recevant le programme de l'extension du CAE et prolongée d'une terrasse en balcon
- => Fermeture du bâtiment par des baies donnant des vues cadrées sur la ville et par des accès à la terrasse suspendue. Prendre en compte le confort d'été.
- => Couverture végétalisée
- => Travaux de VRD pour le passage des réseaux
- => Maçonnerie, isolation et étanchéité.
- => Cloisonnement et menuiseries intérieures, revêtement de sol, faux plafond, peinture
- => Réalisation des installations techniques (courant fort, courant faible, plomberie CVC) y compris mobilier de plomberie.
- => Ameublement, mobilier.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 1.230.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux 1 060 000 HT
MO 140 000 HT
Mobilier 30 000 HT

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Installation de panneaux photovoltaïque sur deux équipements publics

• **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Profiter de la rénovation thermique et d'étanchéité de deux toitures terrasses pour installer des panneaux photovoltaïque.

• **Description :**

Introduction:

Afin de prendre en compte la recherche de l'efficacité énergétique de notre patrimoine bâti, la collectivité envisage de rénover les toitures terrasses de la salle de spectacle du Moustier (400m²) et du bâtiment principal de l'école des cerisiers (650m²). Celles ci sont âgées de plus de trente année et elles doivent être rénovées dans les trois années à venir. L'objectif est de profiter de cette réhabilitation des toitures pour y installer des panneaux photovoltaïque.

Description de l'action:

Déployer 200m² de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la salle de spectacle de du Moustier.
Déployer 325m² de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment principal du groupe scolaire des Cerisiers.
Réaliser les études techniques de faisabilités et de maitrise d'œuvre.
Injecter la production d'électricité dans le réseaux électrique afin de le revendre.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SECONNU)

• Montant total T : 285.626,00 €

• Description des coûts :

Fourniture et pose de panneaux photovoltaïque: 262 000€

Bureau d'étude et MO: 23 626€

Validation par la Direction et le Maire

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : Aménagement des locaux de l'école des Cerisiers

• **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser : Équipement scolaire

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Aménagements et agrandissements des locaux du Groupe scolaire de l'école des Cerisiers afin d'adapter ces locaux à l'évolution démographique de la commune. Ces aménagements comprennent les créations de deux salles de classe, d'un dortoir et d'un préau couvert faisant office de confort d'été pour le réfectoire, la déconstruction d'un bâtiment préfabriqué et construction de locaux scolaires et multi-accueil périscolaire. Le remplacement de l'étanchéité en toiture du bâtiment sur rue est à prévoir du fait de sa vétusté.

• **Description :**

Introduction:

Ce groupe scolaire de 1969, regroupe une école maternelle et élémentaire et l'accueil périscolaire. l'établissement a fait l'objet de deux extensions .

Ce projet se décompose en trois interventions indépendantes. La première action consiste, après la déconstruction d'un bâtiment préfabriqué, en la création de trois salles de classe de 50m², et ménageant un préau. Cette adjonction organisera la nouvelle entrée de l'école maternelle. La seconde action consiste au réaménagement de la cour par la création d'un préau (200m²) faisant office de confort d'été pour la salle de restauration scolaire. La 3ème action est la déconstruction d'un bâtiment préfabriqué et construction de locaux scolaires et multi accueil périscolaire (220m²). L'implantation est conditionnée par la localisation du préau. L'établissement scolaire des Cerisiers d'une surface de 2 166m² affiche en 2019 une consommation de 89 KWH/m²an. Le renforcement des performances énergétique en isolant toitures et murs devrait diminuer cette consommation.

Description des travaux:

1er intervention, Déconstruction d'un préfabriqué, création de trois salles de classe de 50m², ménageant un préau (250m²):

=> Démolition du bâtiment préfabriqué

=> Terrassement puis construction en extension du bâtiment existant d'une ossature bois coiffée d'une couverture type bac acier (250m²) avec isolation renforcée. L'extension sur 2 niveaux pour 3 salles de classes permettra d'aménager la nouvelle entrée et un préau pour l'école maternelle.

=> Maçonnerie, couverture y compris, isolation et étanchéité.

=> Cloisonnement et menuiseries intérieures.

=> Réalisation des installations techniques (courant fort, courant faible, plomberie CVC) y compris mobilier de plomberie.

=> Revêtement de sol, faux plafond, peinture

=> Ameublement, mobilier.

2eme intervention, création d'un préau de 200 m² :

=> Poteaux de charpente sur des béton supportant une casquette horizontale compo de bac acier dont les rives seront habillées . une adjonction de brise soleil peut être complémentaire sur la façade vitrée du restaurant scolaire.

3ème intervention,déconstruction d'un bâtiment préfabriqué et construction de locaux scolaires et multi accueil périscolaire (220m²).

=> Démolition du bâtiment préfabriqué

=> Terrassement puis construction d'un bâtiment constitué d'une ossature bois coiffée d'une couverture type bac acier (220m²) avec isolation renforcée. Le positionnement de l'extension sera assujettis à celui du préau.

=> Maçonnerie, couverture y compris, isolation et étanchéité.

=> Cloisonnement et menuiseries intérieures.

=> Réalisation des installations techniques (courant fort, courant faible, plomberie CVC) y compris mobilier de plomberie.

=> Revêtement de sol, faux plafond, peinture

=> Ameublement, mobilier.

4ème intervention, réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment sur rue (650m²).

=> Pose d'un complexe isolant plus étanchéité sur l'existant, y compris toute sujétion de mise en oeuvre de la bande porte solin et de la protection collective (garde-corps de sécurité).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 1.610.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux 1 300 000 HT
MO 190 000 HT
Mobilier 120 000 HT

Validation par la Direction et le Maire

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : Aménagement des locaux de l'école des Pointes

- **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser : Équipement scolaire
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Aménagements et agrandissements des locaux du Groupe scolaire et de l'accueil périscolaire de l'école des Pointes afin d'adapter ces locaux à l'évolution démographique de la commune. Ces aménagements comprennent les créations d'une salle de classe, d'un préau et l'agrandissement du réfectoire élémentaire, de l'office de cuisine et de la salle des maîtres.

• Description :

Introduction:
Ce groupe scolaire a été construit en 1981, il regroupe une école maternelle et élémentaire autour d'un patio central. L'établissement a fait l'objet de trois tranches de travaux d'isolation thermique par l'extérieure et du remplacement de 90% des châssis vitrés. Il a bénéficié de l'ouverture d'une 7ème classe en septembre 2020 qui a généré un roulement des espaces entre l'activité scolaire et périscolaire mais non pérenne dans le temps.
Ce projet se décompose en trois interventions indépendantes des unes des autres et qui consiste en la création d'une salle de classe de 50m², d'une salle des maîtres de 25m² et d'un préau de 110m² et l'extension du réfectoire élémentaire 35m² et de l'office de cuisine 35m². La dernière tranche d'isolation thermique par l'extérieure et du remplacement des châssis sera exécuté lors de ces travaux. L'établissement scolaire des Pointes d'une surface de 2 200m² affiche en 2019 une consommation de 94 KWH/m²/an. Le renforcement des performances énergétique tant en isolant toitures et murs devrait diminuer cette consommation.

Description des travaux:

1er intervention, création d'une salle de classe de 50m², d'une salle des maîtres de 25m² :

- => Démolition de maçonnerie en façade et dépose de l'ensemble du sanitaire pour créer un accès à la nouvelle salle de classe.
- => Démolition de maçonnerie en façade pour créer un accès à la nouvelle salle des maîtres.
- => Terrassement, nivellement du terrain.
- => Construction en extension du bâtiment existant d'une ossature bois coiffée d'une couverture type bac acier (75m²) avec isolation renforcée.
- => Cloisonnement et menuiseries intérieures.
- => Réalisation des installations techniques (courant fort, courant faible, plomberie CVC) y compris mobilier de plomberie.
- => Revêtement de sol, faux plafond, peinture
- => Ameublement, mobilier.

2eme intervention, création d'un préau de 110 m² :

- => Le nouveau préau se scinde en 3 parties.
- => La partie central du nouveau préau sera constituée d'une charpente métallique pour recevoir une couverture monopente inversée de facture similaire à l'existante. Le chéneau marquera la rupture des deux pentes. Au droit des sorties latérales, des casquettes horizontales viendront coiffer les sorties en harmonie avec la découpe géométrique du bâtiment. L'ensemble sera conçu à partir d'un bac acier habillé de rives en aluminium anodisé.

3ème intervention, extension du réfectoire élémentaire 35m² et de l'office de cuisine 35m²:

- => Démolition de maçonnerie en façade pour créer d'un accès à l'extension de l'office cuisine et du réfectoire alimentaire.
- => Terrassement, nivellement du terrain.
- => Construction en extension du bâtiment existant d'une ossature bois coiffée d'une couverture type bac acier (70m²) avec isolation renforcée.
- => Cloisonnement et menuiseries intérieures.
- => Réalisation des installations techniques (courant fort, courant faible, plomberie CVC) y compris mobilier de plomberie.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓	✓	

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• **Montant total** T : 554.500,00 €

• **Description des coûts :**

Travaux 452 000 HT
MO 63 000 HT
Mobilier 39 500 HT

Validation par la Direction et le Maire

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : Réhabilitation du Gymnase salle A par la création de jardin

- **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser : Equipement sportif
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Trois actions distinctes sont à mener:

La réhabilitation partielle du gymnase salle A par la création de jardin en adjonction au bâtiment, et l'isolation de l'ensemble de ses façades et de sa couverture qui sera remplacé.
La réfection des étanchéités de l'ensemble des toitures terrasses.
L'isolation par l'extérieure de l'ensemble des bâtiments attenants à la salle A (dojo et salle de danse).

• Description :

Introduction:

Ce gymnase regroupe deux salles de sports, la salle A, la plus ancienne, la salle B, récente, qui ne nécessite pas d'intervention. Le projet, en complément d'une remise à niveau de la salle A (isolation par l'extérieure protégé d'un habillage en façade, et réfection du sol par un sol sportif), incorporera des jardins dans un bâtiment conçu à cet effet et juxtaposé à la dite salle.

Deux autres interventions indépendantes auront comme objectif la remise à niveau thermique du bâtiment dojo et salle de danse par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure protégé d'un habillage en façade et la réfection des étanchéités de l'ensemble des toitures terrasses.

Cet établissement d'une surface de 3 081m² affiche en 2020 une consommation de 105 KWH/m²/an. Le renforcement des performances énergétique en isolant les toitures et les façades devrait diminuer cette consommation d'environ 30%.

Description des travaux:

1er intervention, remise à niveau de la salle A (isolation par l'extérieure protégé d'un habillage en façade, et réfection du sol par un sol sportif), et création de jardins dans un bâtiment conçu à cet effet et juxtaposé à la dite salle.

=> Dépose de la couverture y compris solivage. Repose d'une toiture comprenant la structure secondaire pour supportage du complexe isolation et couverture.

=> Dépose du remplissage de la façade ouest pour création de l'ouverture des jardins sur la salle A.

=> Terrassement et réalisation de fondation pour le bâtiment jardin dont la structure sera en béton pour supportage des jardins, puis en poteaux de charpente pour recevoir une fermeture de type panneaux sandwich.

=> Encapsulage du sol existant de la salle A, et pose d'un sol sportif.

=> Travaux tous corps d'état (cloisonnement, menuiseries intérieures, revêtement de sol, faux plafond, peinture)

=> Réalisation des installations techniques (courant fort, courant faible, plomberie CVC) y compris mobilier de plomberie.

=> Mobilier.

2eme intervention, isolation par l'extérieure protégé d'un habillage en façade et remplacement des menuiseries par des châssis conforme à la RT 2012, (doubles vitrages et à rupteurs de pont thermique).

=> Menuiseries extérieures : remplacement des portes et châssis conformément à la RT 2012.

=> Gros oeuvre: isolation par l'extérieure

=> Serrurerie: habillage de la façade par l'extérieure.

3ème intervention, remplacement du complexe d'étanchéité (y compris isolation) et pose de protections collectives.

=> Pose du complexe d'étanchéité (y compris isolation) sur l'existante. Pose de garde corps de sécurité (474m²).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 1.570.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux 1 370 000 HT
MO 175 000 HT
Installations 25 000 HT

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Création d'un ascenseur et réfection de l'étanchéité en toiture pour l'école Clémenceau

• **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements Si autre thématique, préciser : Équipement scolaire

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Création d'un ascenseur pour desservir les deux niveaux du groupe scolaire Clémenceau, et remplacement de la couverture par un complexe comprenant l'isolation et conforme à la RT2012.

• **Description :**

Introduction:

Le groupe scolaire Clémenceau va s'adjoindre un ascenseur pour desservir ses 2 niveaux. Il sera enserré dans l'escalier est du bâtiment. Simultanément, la couverture sera remplacé par un complexe comprenant l'isolation et conforme à la RT2012, en tenant compte de la présence de l'ascenseur. L'ensemble des établissements (Clémenceau et Gambetta) d'une surface de 4 600m² affiche en 2019 une consommation de 92 KWH/m²/an. Le renforcement des performances énergétique en isolant les toitures devrait diminuer cette consommation.

Description des travaux:

1ère intervention : création d'un ascenseur en intérieur

=> Création de trémie sur chacun des planchers au droit de la futur gaine d'ascenseur. Construction d' un fosse et d'un édicule en toiture.

=> La gaine sera en béton sur ses 4 faces. Les accès impliqueront un remaniement de cette zone tant en maçonnerie qu'en cloisons, doublage, menuiserie, puis en revêtement de sol, faux plafond et peinture. Le courant fort alimentera l'ascenseur dont la machinerie sera embarquée.

2ème intervention : réfection de la couverture

=> Dépose de la couverture y compris solivage. Repose d'une toiture comprenant la structure secondaire pour supportage du complexe isolation et couverture (panneaux sandwich).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 290.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux 246 200 HT
MO 30 000 HT
Installations 13 800 HT

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Réfection de la couverture et isolation des façades par l'extérieur des logements Les Pointes, 181 rue de Claye

• **Thématique :** Habitat Si autre thématique, préciser : Logements collectifs

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Remplacement de l'étanchéité par un complexe comprenant l'isolation et conforme à la RT2012, y compris pose de protection collective.
Pose d'un isolant par l'extérieur compris revêtement de protection de type ITE, et toute sujétion de travaux comme les appuis de fenêtres.
Remplacement partiel des châssis vitrés par des fenêtres à doubles vitrages, à rupteur de pont thermiques et correspondant à la RT2012.

• **Description :**

Introduction:

Ce bâtiment de logements "logements Les Pointes" nécessite une remise à niveau thermique. Il sera réalisé un remplacement de l'étanchéité par un complexe intégrant les normes de la RT 2012. Le bâtiment sera isolé par l'extérieur. Une vêtture de type ITE viendra en finition et protection de la façade.

Toute sujétion de travaux seront effectués.

Le bâtiment de logement affiche en 2019 une consommation de l'ordre de 250 KWH/m²/an. Le renforcement des performances énergétique en isolant toitures et murs devrait diminuer cette consommation.

Description des travaux:

=> Dépose de la protection lourde, pose sur l'existant d'un complexe isolation plus étanchéité, y compris bande porte solin et protection lourde gravillonnée.

=> Pose d'un isolant par l'extérieur en façade et finition par une vêtture protectrice de type ITE.

=> Reprise des appuis de baies par des couvertine en alu.

=> Remplacement partielle des châssis vitrés par des ensembles menuisés répondant au critères de la RT 2012 (châssis à rupture de pont thermique, double vitrage plus performant).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 104.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux 81 000 HT
 MO 12 000 HT
 Installations 11 000 HT

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Elaboration d'un Schéma Directeur de la Marne

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CAMG
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à élaborer un Schéma Directeur de la Marne sur le territoire de la CAMG

• **Description :**

La reconquête des bords de Marne est un enjeu majeur pour la CAMG qui souhaite une ouverture au public et une renaturation des berges.

Le Schéma Directeur pour la valorisation des bords de Marne permettra :

- de préserver, restaurer et mettre en valeur ce corridor écologique
- participer à la lutte contre les inondations par des techniques végétales
- développer le potentiel touristique et de loisir en relation avec la rivière
- développer les liaisons douces
- hiérarchiser et planifier les linéaires de mise en oeuvre du schéma

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AESN, Région, Département

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL *(cocher la période de l'action)*

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- AEV, région, Département

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 100.000,00 €

- Description des coûts :

Investissement : études

Titre : Accroître les capacités de rétention carbone du territoire

• **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Augmenter la capacité de la rétention carbone du territoire dans les sols afin de préserver les ressources et la biodiversité et de lutter contre le réchauffement climatique.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- % de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles sur le territoire
% de zones humides identifiées dans les plans de zonage des PLU
- Surface artificialisée nette
Mètres linéaires d'arbustes et haies plantés
- Présence dans les documents d'urbanisme de mesures de végétalisation et de désimperméabilisation

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
AEV, Département, Région IDF	X	Demande non faite	X	Demande non faite
AESN, Communes	X	Demande non faite	X	Demande non faite
DRIEE, Seine et Marne Environnement	X	Demande non faite	X	Demande non faite
Chambre d'agriculture, agriculteurs, SEME, CAUE	X	Demande non faite	X	Demande non faite

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 200.000,00 €

• **Description des coûts :**

Investissement (100.000 €)

Fonctionnement (total réparti sur 6 ans) (100.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		15.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €
	DSIL		25.000,00 €	15.000,00 €			
	Montant total	15.000,00 €	75.000,00 €	65.000,00 €	390.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €

Titre : Améliorer les usages du bâti privé, commercial et tertiaire

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la réduction des consommations et émissions du bâti du territoire.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Consommation énergétique du territoire
- Réduction des émissions du tertiaire
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
CCI		Sélectionner		Sélectionner
CMA		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 30.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (total réparti sur 6 ans)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	
	Montant total	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	390.000,00 €	5.000,00 €	0,00 €

Titre : Mise en place de casiers fermiers sur le territoire de Marne et Gondoire

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Marne et Gondoire souhaite en partenariat avec les agriculteurs du territoire mettre en place sur des espaces publics en gestion des casiers fermiers de produits locaux

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région Ile de France - agri urbain

Titre : Développer l'économie circulaire et les mutualisations entre les entreprises comme entre particuliers

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Développer l'économie circulaire afin d'éviter les gaspillages et de repenser le modèle de production.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Quantité de déchets produits sur le territoire
- Création de la plateforme
- Créer une zone test de repair cafe
Nombre de lieu de réemploi développés sur le territoire (ressourcerie, etc..)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SIETREM		Sélectionner		Sélectionner
Communes		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 160.000,00 €

• Description des coûts :

Investissement (100.000 €)

Fonctionnement (60.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		-	80.000,00 €	80.000,00 €			
	Montant total	0,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Caractériser la pollution de l'air des zones les plus exposées et expérimenter un dispositif de traitement de l'air

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser : Qualité de l'air
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à identifier les zones sujettes à une forte concentration de polluants atmosphériques et à la présence d'une population vulnérable afin de proposer une solution contre les problèmes sanitaires que la pollution peut engendrer

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

AMI Feuille de route QA : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Amélioration de la qualité de l'air (oui / non)
- Emissions de polluants atmosphériques (mg/m3)
Dépassement des limites d'émissions de polluants atmosphériques (nombre de jours par an)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Sélectionner	Peut soutenir dans le cadre de son AMI "feuille de route pour la qualité de l'air"	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 280000

• Description des coûts :

Investissement (diagnostic qualité de l'air et exposition à risque) (25,000 € HT en 2020) / Investissement (monitoring et modélisation) (45,000 € HT en 2021) / Investissement (étude sociale et support pédagogique) (130,000 € HT en 2022) / Investissement (Ingénierie) (20,000 € HT en 2020, 15,000 € HT en 2021, 15,000 € HT en 2022)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres		12500	100000	130000		
ADEME			12500	25000			
	Montant total	0,00 €	25000	125000	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Lutter contre la prolifération du frelon asiatique

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité **Si autre thématique, préciser :** Sanitaire, économie
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Éviter la prolifération des frelons asiatiques en prenant en charge la destruction des nids.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre d'interventions pour destruction de nids
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
GSDA		Demande faite		Sélectionner
Etat		Sélectionner	X	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 61.000,00 €

• Description des coûts :

budget estimé = 15.000 €

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		15 000 €	8000€	8000€	8000€	6500€	6500€
Etat			2000€	2000€	2000€	1500€	1500€
	Montant total	15,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	390.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €

Titre : Mise en place d'une légumerie sur le territoire de Marne et Gondoire

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Marne et Gondoire souhaite mettre en place une légumerie sur son territoire pour valoriser les produits locaux auprès de la restauration scolaire et collective du territoire.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Aide ADEME aux légumeries si la vocation du projet est de détourner les produits abimés et si étude en amont. AAP ECDIF en fin d'année

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre d'utilisateurs de la légumerie
- Quantité de légumes nettoyés et transformés
- Nombre de repas servis

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Région Ile de France		Demande non faite	60000	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 150000

• Description des coûts :

Coût d'acquisition et travaux d'adaptation du local en légumerie (normes)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			90000				
Région Ile de France	CPER		60000				
	Montant total	0,00 €	150.000,00 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Marché de producteur locaux

- **Thématique :** Agriculture **Si autre thématique, préciser :** sécurité alimentaire et agriculture durable / santé bien-être
- **Maître d'ouvrage :** CAMG
- **Résumé de l'action :**

De nombreuses communes organisent un marché spécifique pour les producteurs bio locaux, permettant de trouver en un même lieu les fruits, les légumes, le pain, les produits laitiers, la viande... Cela entraîne des gains de temps et de déplacements. Ces marchés fournissent également la possibilité de découvrir et déguster sur place les produits proposés et produits localement.

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Titre : Mise en oeuvre du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à décliner les actions du Projet alimentaire territorial en cours de finalisation en 2021 afin de développer une consommation de produits locaux et de qualité sur le territoire.

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région Ile de France

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Augmentation de la part locale de produit consommé sur le territoire
- Diminution de la vulnérabilité alimentaire du territoire
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Sélectionner		Demande faite
Région Ile de France		Sélectionner		Demande faite
		Sélectionner		Demande faite
		Sélectionner		Demande faite

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 150000

• Description des coûts :

Fonctionnement (communication) et investissement

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			25000	25000	50000	50000	
	Montant total	0,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	390.000,00 €	50.000,00 €	0,00 €

Titre : Développer la nature en ville et en faire un vecteur de lien social

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité **Si autre thématique, préciser :** Energie et climat
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Développer la nature en ville afin d'améliorer la qualité de vie urbaine et atténuer les points négatifs liés à l'industrialisation.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Surfaces végétalisées
Nombre de nouveaux espaces dédiés au jardinage ou l'agriculture urbaine (jardin partagés, zones à planter, jardins d'école)
- Nombre de zones à planter sur le territoire • Surfaces gérées en écopâturage
Nombre de projets d'agriculture urbaine
- Nombre d'habitants accédant / ayant une parcelle de jardins partagés • Nombre d'actions de végétalisation notamment avec des arbres fruitiers
Surface de jardin / zone végétalisée • Réalisation du schéma d'aménagement

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Communes / Commerçants / Aménageurs	(partenaires de mise en oeuvre)	Demande non faite		Demande non faite
Associations / Région IDF / Gestionnaires des espaces verts	X	Demande non faite		Demande non faite
Ecoles / Inspection académique	X	Demande non faite		Demande non faite
ARB / AESN / Département /Région/ Base de loisirs de Jablines	X	Demande non faite	X	Demande non faite

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 300.000,00 €

• **Description des coûts :**

Investissement (150.000 €)

Fonctionnement (total réparti sur 6 ans) (150.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonctionnement	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Investissement		50 000 €	50 000 €			
ARB/AESN/Département			25 000€	25 000€			
	Montant total	25 000 €	100 000 €	100 000 €	390.000,00 €	25 000 €	25 000 €

Titre : Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en l'élaboration d'un projet alimentaire territorial, permettant le développement de la consommation de produits locaux et de qualité.

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

Banque des territoires
 Région IDF
 ADEME
 FEADER

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre de partenaires des agriculteurs associés (nombre)
- Production alimentaire locale (kg/an)
- Distribution alimentaire locale (% de produits en tonnes ou en euros)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Région IDF		Sélectionner	Financement de l'étude sur les casiers fermiers	Demande faite
ADEME		Sélectionner	Financement de l'étude et de la mise en oeuvre par l'AAPPNA	Demande faite
FEADER		Sélectionner	Financement de l'étude sur les casiers fermiers	Demande faite
1 / Agriculteurs / chambre d'agriculture 2 / Banque des territoires	1 / A suivre le projet développement projet et le subventionnement possible	Demande faite	2 / Fiabilisation des données financières	Demande faite

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 89.000,00 €

• **Description des coûts :**

Fonctionnement (étude sur la mise en place de casiers fermiers) (24.000 € HT en 2020) / Fonctionnement (diagnostic PAT) (60.000 € HT en 2021) / Fonctionnement (communication / concertation) (5.000 € HT en 2021)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	76445					
Banque des territoires	AAP PAT 2019 (étude PAT)	0					
Région	Budget	12555					
Europe	FEADER article 16						
	Montant total	89.000,00 €	0,00 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Plantation de haies sur le territoire

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Plantation de haies sur le territoire de Marne et Gondoire afin de restaurer la trame verte

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région IDF, AESN

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Linéaire de haies plantées
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Région IDF		Demande non faite	Subventions	Demande non faite
AESN		Demande non faite	Subventions (hydraulique douce)	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 50 000 €

• Description des coûts :

Plantations

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		25 000 €					
Région IDF/AESN		25 000 €					
	Montant total	50 000 €	0,00 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Aménagement d'une plateforme de ressuyage de sédiments

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CAMG
- **Résumé de l'action :**

Aménager une plateforme dédiée au traitement et à la gestion des sédiments à l'échelle de son territoire

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- quantité (m3) de sédiments issus des curages des bassins traités au niveau de plateforme de ressuyage
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
DSIL plan de relance COVID		Sélectionner	accompagnement financier	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 290.800,00 €

• Description des coûts :

Etudes connexes : 5 000 € / MOE : 25 800 € / Travaux : 260 000 €

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	fond propre		11.100,00 €	111.100,00 €	168.600,00 €		
	Montant total	0,00 €	11.100,00 €	111.100,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Étudier les potentiels de valorisation biomasse et géothermal du territoire

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à développer la production d'énergie à partir des ressources méthanisables et géothermales du territoire.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Quantité annuelle de déchets valorisés (T/an)
- Linéaire du réseau de chaleur ou de froid (mètre linéaire)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Sélectionner	Financement de l'étude "ressource géothermale"	Demande faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 90.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (etude ressource biomasse) (15.000 € HT en 2020) / Fonctionnement (etude ressource géothermale) (75.000 € HT en 2021)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds	37.500,00 €					
ADEME	AAP	37.500,00 €					
	Montant total	75.000,00 €	0,00 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Programme Pluriannuel d'Investissement pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement de la CAMG

• **Thématique :** Préservation de la ressource en eau et assainissement **Si autre thématique, préciser :**

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

Mise en œuvre des travaux de mise en conformité des réseaux et ouvrages d'assainissement sur le territoire de la CAMG

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
Conseil Départemental de Seine et Marne

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Évolution des quantité d'eaux usées rejetées au milieu naturel
- Taux de mise en conformité/raccordement des branchements
- Données d'Autosurveillance et de diagnostic permanent des réseaux d'assainissement de la CAMG

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
AESN		Demande faite	30% de la partie eaux usées des travaux	Sélectionner
CG77		Demande faite	10% de la partie eaux usées des travaux	Sélectionner
DSIL		Demande non faite	X	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 8 517 000

• Description des coûts :

Montants global des opérations de travaux prévus en 2021 et 2022

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		4.125.000,00 €	2.635.200,00 €				
AESN CD77			1.765.800,00 €				
	Montant total	4.125.000,00 €	4.401.000,00 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Réduire le gaspillage dans les établissements scolaires

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Réduire le gaspillage énergétique en éduquant les élèves aux bonnes pratiques.

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

ADEME

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-etudes-lutte-contre-gaspillage>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Consommation énergétique du tertiaire
- Réduction des émissions du tertiaire
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Education Nationale		Sélectionner		Sélectionner
Association de parents d'élèves		Sélectionner		Sélectionner
SEME		Sélectionner		Sélectionner
ADEME		Sélectionner	Peut participer à hauteur de 70% du montant de l'étude	Demande non faite <input type="checkbox"/>

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 60.000,00 €
- Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	3.600,00 €	3.600,00 €	3.600,00 €	3.600,00 €	3.600,00 €	
ADEME		8.400,00 €	8.400,00 €	8.400,00 €	8.400,00 €	8.400,00 €	
	Montant total	12.000,00 €	12.000,00 €	12.000,00 €	390.000,00 €	12.000,00 €	0,00 €

Titre : Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à mieux connaître les impacts de la surconsommation d'énergie, de la pollution lumineuse, afin de mettre en place une gestion exemplaire de l'éclairage public et de réduire les consommations énergétiques

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduction des consommations énergétiques du bâti public et de l'éclairage public
- Réalisation d'une trame noire
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Communes / SEME / SDESM		Sélectionner		Sélectionner
SDESM / Communes / Départements / MNHN		Sélectionner		Sélectionner
Agence régionale de la biodiversité		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 3.680.000,00 €

• Description des coûts :

Investissement (3.6 M €)
Fonctionnement (80.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	736.000,00 €	736.000,00 €	736.000,00 €	736.000,00 €	736.000,00 €	
	Montant total	736.000,00 €	736.000,00 €	736.000,00 €	390.000,00 €	736.000,00 €	0,00 €

Titre : Réduire la précarité énergétique des logements du territoire

- **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :** Habitat
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à coupler l'objectif de réduction des consommations d'énergie des logements avec la réduction de ces situations de précarité énergétique.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Baisse du taux de vulnérabilité énergétique pour le logement
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SEME / MDS / CCAS		Sélectionner		Sélectionner
Bailleurs sociaux / AORIF		Sélectionner		Sélectionner
Services de l'Etat, syndicat de copro, agences imo, opérateurs spé		Sélectionner		Sélectionner
ANAH / organismes HLM / Communes / CD77		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 250.000,00 €

- Description des coûts :

Fonctionnement (100.000 € - 250.000 € sur 6 ans, 2020-2025)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	
	Montant total	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	390.000,00 €	50.000,00 €	0,00 €

Titre : Renaturation du ru Morte-Mère à Pomponne

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité **Si autre thématique, préciser :** Ressource en eau
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la restauration du ru de Morte-Mère pour améliorer la continuité écologique et la fonctionnalité du cours d'eau

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AESN, Région IDF

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- diversité faune / flore terrestre et aquatiques (suivi écologique par inventaire)
- comportement du cours d'eau lors d'épisodes pluvieux (fréquence des débordements)
- suivi qualité du cours d'eau

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
AESN		Demande non faite	Subventions	Demande non faite
Région IDF		Demande non faite	Subventions	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 34 700 €

• Description des coûts :

Estimation réalisée par BIOTOPE dans le cadre de l'étude d'atténuation des points de blocage des continuités écologiques pour le cout des travaux

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	fonds propres		6 940				
AESN/Région IDF	subvention 80%		27 760				
	Montant total	0,00 €	34 700 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Plan de rénovation énergétique de bâtiments communautaires

- **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements **Si autre thématique, préciser :** Energie et climat
- **Maître d'ouvrage :** CAMG
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la rénovation énergétique de 4 bâtiments de la CAMG afin d'améliorer les performances énergétiques et de réduire les coûts.

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Banque des territoires
Département de Seine-et-Marne

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	□	□	□

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Nombre de bâtiments audités (m²)
- Consommation énergétique des bâtiments (kWhEP/m²/an)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Banque des territoires		Sélectionner		Demande non faite
Département de Seine et marne		Sélectionner	Cofinancement des travaux de rénovation sur les bâtiments	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 771200

• Description des coûts :

Fonctionnement (Audit énergétique complémentaire sur le reste de notre patrimoine) (16.300 € HT en 2020) / Investissement (cout global des travaux (s1+s2+s3) pour la médiathèque de Lagny) (366.000 € HT en 2021) / Investissement (cout global des travaux (s1+s2+s3) pour le conservatoire de Lagny) (153.500 € HT en 2021) / Investissement (cout global des travaux (s1+s2+s3) pour la médiathèque de Montévrain (118.700 € HT) / Investissement (cout global des travaux (s1+s2+s3) pour la cour des communs de Rentilly) (116.700 € HT en 2022)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		16300	519500	235400			
	Montant total	16300	519500	235400	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Création d'un service territorial de la rénovation et de la transition écologique

- **Thématique :** Sélectionner Si autre thématique, préciser : Energie et climat
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à mettre en œuvre un service pour accompagner les habitants dans leur transition écologique.

- **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Accompagnement aux écogestes (nombres de ménages)
- Identité locale et sentiment d'attachements des habitants et usagers à leur cadre de vie (Echelle de Likert)
- Nombre de projets accompagnés (nombre)
- Rénovation de logements (nombre de logements)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 150.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (agent interne)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €			
	Montant total	50.000,00 €	50.000,00 €	50.000,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU ET DES PLANS D'EAU

- **Thématique :** Préservation de la ressource en eau et assainissement **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE
- **Résumé de l'action :**

Cette action consiste à réaliser un suivi physico-chimique, biologique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur du territoire de la CAMG

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Tendre vers le bon état physico chimique de l'eau (suivi des cinq éléments de qualité physico-chimique généraux)
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
DSIL plan de relance		Sélectionner	X	Demande non faite
AESN		Sélectionner	X	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 480.000,00 €

• Description des coûts :

Rémunération d'un prestataire extérieur pour les prélèvements d'eau, l'analyse en labo, l'interprétation des résultats, l'entretien et le relevé des données des débitmètres et du pluviomètre installés sur le territoire de l'Agglomération

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	fonds propres	80.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
			60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €	60.000,00 €
	Montant total	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	390.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €

Titre : Favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses avec un accompagnement de proximité

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Accompagner le secteur de l'agriculture vers des pratiques plus durables pour atténuer les émissions liées à l'activité agricole

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Région Ile de France

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduction des émissions de l'agriculture
- Nombre d'agriculteurs accompagnés et en reconversion
- Surface en zone de non traitement aménagée

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Agriculteurs / Chambre d'agriculture / FDSEA	partenaire technique	Demande non faite		Sélectionner
SAFER / Pôle abiosol / AMAP Locales / Terres de liens	partenaire technique	Demande non faite		Sélectionner
Région Ile de France	subvention agri urbain	Demande validée		Demande validée
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (total réparti sur 6 ans) (60.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		5000	5000	5000	5000	5000	5000
Région IDF	réseau agriurbain	5000	5000	5000	5000	5000	5000
	Montant total	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	390.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €

Titre : Élaboration d'une trame noire sur le territoire

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité **Si autre thématique, préciser :** Energie et climat
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en l'élaboration d'une trame noire sur le territoire afin de réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

Région IDF

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	□	□	□

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Nombre de points lumineux sous contrôle (nombre de candélabres sous contrôle)
- Consommation énergétique des espaces publics (kWh EP/m²/an)
- Taux de surface de projet modélisée (m² (km² ou ha))

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SDESM	Partenaire technique dans la modernisation de l'éclairage public - collecte de données	Demande faite		Demande non faite
<input checked="" type="checkbox"/> Communes / Département <input checked="" type="checkbox"/> Associations locales	<input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire de l'éclairage public - collecte de données <input checked="" type="checkbox"/> Evénements de type la nuit de la chouette	Demande faite		Demande non faite
Agence Régionale de la Biodiversité / MNHN	Partenaires techniques et retour d'expériences / sciences participatives / collecte de données	Demande non faite		Demande non faite
Région IDF		Demande non faite	subventions	Demande validée

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 61 750 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (étude trame noire) (37 000 € HT en 2021)

Fonctionnement (ortho luminoplan) (24 750 € HT en 2022)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	27 400 €	24 750 €				
Région IDF	Subvention	9 600 €					
	Montant total	37 000 €	24 750 €	0.00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Passage de l'éclairage public à la LED

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Chanteloup-en-Brie
- **Résumé de l'action :**

Remplacement des lampes au sodium de l'éclairage public par des lampes à LED.

• **Description détaillée :**

La gestion des sols est un enjeu primordial pour les secteurs agricoles et naturels, mais également pour les autres secteurs et acteurs du territoire. Cette action vise à préserver ces ressources et la biodiversité qui en dépend et à augmenter la rétention carbone du territoire : elle permet donc à la fois l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

- Limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles
- Encourager la désimperméabilisation de certains sites via les PLU et les travaux de voirie
- Préserver et restaurer les zones humides
- Replanter des haies, végétaliser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Baisse de la consommation électrique (suivi des consommations)
- Réduction de la pollution lumineuse
- Action en faveur de la biodiversité et de l'agriculture biologique

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Derichebourg		Demande validée		Sélectionner
Etat		Demande non faite		Sélectionner
		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 101.148,00 €

• Description des coûts :

Nacelle, achat des ampoules, dépose des lampes au sodium, pose des lampes à LED, programmation

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	60%	6.742,00 €	40.460,00 €				
Etat	80%	26.974,00 €	26.972,00 €				
	Montant total	33.716,00 €	67.432,00 €	0,00 €	390.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Rénovation énergétique et accessibilité de l'école primaire

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Chanteloup-en-Brie
- **Résumé de l'action :**

Amélioration énergétique du bâtiment de l'école par le remplacement de ses ouvrants anciens qui constituent d'important ponts thermiques et limitent les possibilités d'optimisation de l'ensemble.

- **Description détaillée :**

Le bâtiment, de conception ancienne, affiche une mauvaise performance énergétique. L'amélioration de l'isolation par la réfection des ouvrants est la première étape indispensable à des investissements ultérieurs pour une meilleure performance environnementale.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Baisse de la consommation électrique nécessaire au chauffage des classes
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Sélectionner		Demande non faite
CAMG		Demande validée		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 70.400,00 €

• **Description des coûts :**

Retrait de l'enrobé existant. Reprise de la planimétrie et de l'inclinaison de la cour de récréation. Création de cheminements PMR 156 800 €
 Agrandissement du préau 78 400 €
 Ouvrants 35 200 €

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	42 240 € (60%)		42.240,00 €				
	28 160 € (40%)		28.160,00 €				
Montant total		0,00 €	70.400,00 €	0,00 €	718.080,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Rénover l'éclairage public - Marché Public de Performance

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser : _____
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Collégien
- **Résumé de l'action :**

La commune a lancé un Marché Public Global de Performances associant la modernisation, la rénovation, l' exploitation, la maintenance et la gestion des installations d' éclairage public et des installations connexes de la ville de Collégien

• **Description détaillée :**

La commune de Collégien s'engage depuis plusieurs années à accompagner les mutations environnementales dans lesquelles elle a fait le choix d' inscrire son action publique.

Le Marché Public Global de Performance s'inscrit dans la stratégie globale de politique environnementale globale de la commune en complément de ses actions dans les domaines de la biodiversité, de la sobriété environnemental de ses bâtiment, de ses liaisons douces, mise en en œuvre d' espace de coworking visant à limiter les déplacement, etc.

Les résultats recherchés par la ville sont les suivants :

- Un projet ambitieux pour la performance énergétique.
- Une optimisation des coûts de fonctionnement.
- Une utilisation performante des crédits d' investissement.
- Un contrôle des prestations et des performances.
- Une amélioration du service en général.

L'un des autres enjeux est celui de garantir l' excellence du point de vue environnementale de son éclairage public.

L'action de la commune s' inscrit donc dans une démarche volontaire de réduction de l' empreinte carbone de ses activités dans le cadre de ce marché, au suivi, au réemploi et au traitement des déchets, à la mise en place d' un plan de déplacement, à la limitation des nuisances dans le respect de la biodiversité

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	■	■	■	■

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduction de 70 % de la consommation électrique
- Rénovation partielle du réseau souterrain
- Remise aux normes des armoires de distribution

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 848.859,00 €

• Description des coûts :

Remplacement des luminaires : 505 186 € ; Mise en peinture : 66 273 € ; Remplacement réseaux souterrain : 167 071 € ; Remplacement des mâts : 21 718 € ; Armoires de télécommande : 83 185 € ; Mise en place détecteur communicant : 5 426 €

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget communal	339.543,00 €					
Etat	DSIL 60%	509.316,00 €					
	Montant total	848.859,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : RENOVATION THERMIQUE BATIMENT COMMUNAL

• Thématique : Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : COMMUNE DE DAMPMART

• Résumé de l'action :

La commune de DAMPMART souhaite réduire la consommation d'énergie et faire des travaux de mise en accessibilité du "Café de la Mairie"

• Description détaillée :

La commune de DAMPMART met en évidence le caractère fragile du commerce de proximité, qui doit être pérennisé et développé pour maintenir l'attractivité de la Commune et faire face à l'accroissement de la population, Le PLU en cours de révision, fait du maintien des commerces existants et du développement de l'offre commerciale une priorité.

L'immeuble comporte dans ses murs le seul commerce de bar tabac de la Commune dont la présence en centre-ville, à proximité d'une boulangerie, et d'une épicerie, doit être maintenue.

Cet immeuble comporte également, au deuxième étage et sous les combles des logements dont la rénovation permettra de répondre à l'objectif de développement de l'offre de logements mais également de satisfaire aux normes en matière de confort et d'habitabilité, conformément aux prescriptions du Règlement sanitaire départemental.

La commune de DAMPMART, propriétaire de cet immeuble, souhaite réduire la consommation d'énergie et faire des travaux de mise en accessibilité de cet immeuble.

Les travaux de rénovation énergétique sont basés sur l'isolation avec le remplacement de l'ensemble des menuiseries.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Baisse de la consommation du bâtiment
- obtenir un certificat d'économies d'énergie en installant du vitrage isolant (thermique et solaire)
- Évolution de la performance énergétique du bâtiment

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ETAT DSIL		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 30.000,00 €

• Description des coûts :

- Réglementation technique relative à l'accessibilité des personnes handicapées pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Coût des travaux.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		6.000,00 €					
DSIL		24.000,00 €					
	Montant total	30.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : RENOVATION THERMIQUE ECOLE MATERNELLE BLANCHET

- **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE DAMPMART
- **Résumé de l'action :**

La commune de DAMPMART souhaite réduire la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables pour l'école maternelle

• **Description détaillée :**

Des efforts doivent être fournis pour réduire la consommation d' énergie et développer les énergies renouvelables, dans tous les secteurs, pour aller vers la neutralité carbone en 2050.
 La commune de DAMPMART poursuit sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux.
 L'école maternelle, construite en 1950, accueille 126 élèves de la petite section à la grande section de maternelle.
 Les travaux de rénovation énergétique sont basés sur l'isolation avec le remplacement de l' ensemble des menuiseries, une ventilation avec l'installation d'un système de ventilation double flux avec récupération de chaleur et toit terrasse sur le bâtiment SUD.
 Un premier travail a été effectué sur le chauffage avec la mise en place d' une régulation centralisée pour le système de chauffage, la mise en place d'une horloge de programmation heures creuses sur le ballon d'eau chaude sanitaire et une optimisation de la gestion de l'éclairage (détecteurs de présence dans les lieux de passage, système de variation de lumière dans les salles de classe.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Baisse de la consommation du bâtiment
- obtenir un certificat d'économies d'énergie en installant du vitrage isolant (thermique et solaire)
- Évolution de la performance énergétique du bâtiment

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 220.000,00 €

• Description des coûts :

- Coût des travaux.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement							
			100.000,00 €	50.000,00 €	70.000,00 €		
	Montant total	0,00 €	100.000,00 €	50.000,00 €	70.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Eclairage public et trame noire

 • Thématique : Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Commune de Guermantes

• Résumé de l'action :

éclairage public : remplacement des lanternes par des appareils à LEDS

• Description détaillée :

Afin de lutter contre le gaspillage énergétique et favoriser la réduction des nuisances lumineuses, les lanternes seront remplacées par des appareils d'éclairage public à LEDS (700 mA) avec un abaissement de la puissance entre 23h et 5h00.

Cette campagne a débuté en 2020 et se poursuivra par tranche annuelle sur l'ensemble du territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

Subvention du SDESM (syndicat départemental des énergies de Seine et Marne) dans le cadre de la transition écologique et énergétique

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- en 2020 : 14 lanternes ont été changées par des leds
- en 2022 : environ 50 lanternes sont prévues
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SDESM		Demande non faite <input type="checkbox"/>	50%	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 50.000,00 €

• Description des coûts :

estimation (en attente devis)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			50.000,00 €				
Montant total		0,00 €	50.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Mettre en place une alimentation plus responsable pour les tous petits

• **Thématique :** Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune de Lagny sur Marne souhaite proposer une alimentation plus respectueuse de l'environnement pour les tous petits en proposant des petits pots bio pour les enfants de moins de 1 an .

• **Description détaillée :**

La commune de Lagny sur Marne gère de nombreuses crèches sur sa commune qui accueille des enfants de moins de 3 ans.
 Avec le développement de la cuisine centrale de la commune, la mairie souhaite proposer des petits pots bio aux enfants de moins de 1 an dans les crèches de la ville. Ce projet s'inscrit dans la politique de développement d'une alimentation plus saine et équilibrée pour l'ensemble des habitants du territoire, les enfants compris.
 Le responsable de la cuisine centrale a déjà son réseau d'approvisionnement local pour la restauration des écoles primaires et des crèches. De plus, l'arrivée prochaine sur le territoire proche de Lagny-sur-Marne d'un projet de maraîchage, renforcera ce réseau et permettra à la commune de s'inscrire dans la diversification de l'économie locale et le renforcement de l'économie rendue ainsi plus résiliente.
 En effet, le projet de cœur agro-urbain sur Montevrain avec 19 ha dédiés à une agriculture de proximité, se traduira par l'installation progressive d'une activité de maraîchage biologique. Avec l'utilisation des circuits courts comme mode de commercialisation, le cœur agro-urbain permettra de tendre vers une autonomie alimentaire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CAF

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Quantité de pots distribués
- Nombre d'enfants concernés
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
CAF		Demande non faite	8000	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 10.000,00 €
- Description des coûts :

Les petits pots bio sont en moyenne 2 fois plus chers que les petits pots ordinaires

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%		400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
CAF	80%		1.600,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €	1.600,00 €
Montant total		0,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	8.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : CREATION DE JARDINS FAMILIAUX ET JARDINS PARTAGÉS

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale **Si autre thématique, préciser :** lien social
- **Maître d'ouvrage :** Mairie de Lagny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Création de nouveaux Jardins familiaux et de jardins partagés sur plusieurs sites de la commune

- **Description détaillée :**

La ville de Lagny sur Marne a réalisé en 2019 des jardins familiaux composés de 12 parcelles. Compte tenu de la réussite de cette opération, la ville souhaite poursuivre le développement de ces jardins sur un site de la commune déjà identifié :

- Réserve foncière face au Parc des Sports - Rue Jean Mermoz

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'améliorer la résilience alimentaire de la commune, de sensibiliser le grand public à l'alimentation saine, locale et de saison. Elle permettra de relocaliser l'alimentation et limiter les déplacements vers les grands centres commerciaux.-

Ce site constituera donc un lieu d'éducation au respect de l'environnement et au développement durable

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- fréquentation des jardins
- Protection de l'environnement
- Réduire les dépenses d'énergie et recycler

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Département/CAMG Politique de la ville		Demande non faite	69000	Demande non faite <input type="checkbox"/>
FNADT		Demande non faite	57500	Demande non faite <input type="checkbox"/>
DSIL PLAN DE RELANCE		Demande non faite <input type="checkbox"/>	57500	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner <input type="checkbox"/>		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 230000

• Description des coûts :

Missions paysagère et de maîtrise d'œuvre + l'aménagement paysager

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20% ville		46.000,00 €				
Département / CAMG	30% minimum		69000				
FNADT	25%		57.500,00 €				
DSIL Plan de Relance	25%		57.500,00 €				
Montant total		0,00 €	230.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Mettre en place un jardin partagé

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale **Si autre thématique, préciser :** lien social
- **Maître d'ouvrage :** Mairie Lagny sur Marne (CCAS)
- **Résumé de l'action :**

La commune souhaite mettre en place un jardin partagé et co-géré avec les habitants et les partenaires associatifs avec le centre socioculturel du Mix City.

- **Description détaillée :**

Au sein du centre socioculturel Mix'City, un jardin est en cours de création avec des habitants, l'association "Incroyables comestibles" et le SIETREM. Des composts ont d'ores et déjà été installés sur le site et sont mis à disposition des habitants. Ce jardin permet de proposer des projets "de la terre à l'assiette".

Des ateliers cuisine sont prévus par des bénévoles, en lien avec les récoltes. La diversité alimentaire, le respect des produits de saison, la nutrition pourront être des sujets de sensibilisation. Cette opération favorisera le développement du lien social et la sensibilisation à une alimentation saine et de saison.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CGET

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Impliquer les habitants dans un projet local (nombre de paniers compost)
- Développer des projets à vocation écologique (création de nouveaux projets)
- Favoriser le vivre-ensemble autour d'un projet commun (évolution des relations sociales)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
DSIL Plan de Relance		Demande non faite	8 000	Demande non faite
CGET		Demande non faite <input type="checkbox"/>	4 000	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 15.000,00 €

• Description des coûts :

Charges du personnel : coordination du projet, gestion des bénévoles et du partenariat et du jardin, recherche de financements.
Achats de matériel de jardin.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	3000		1.500,00 €	1.500,00 €			
CGET	4000		2.000,00 €	2.000,00 €			
DSIL Plan de relance	8000		4.000,00 €	4.000,00 €			
Montant total		0,00 €	7.500,00 €	7.500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Installation d'un jardin potager

- **Thématique :** Agriculture et alimentation locale **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en l'installation de jardins potagers dans les centres de loisirs de la commune.

- **Description détaillée :**

Dans la continuité des actions engagées en matière d'alimentation, la commune de Lagny sur Marne souhaite installer 2 jardins potagers dans les centres de loisirs des Tillets et de l'Orme Bossu.

En association avec le personnel des centres de loisirs, ce projet permettra de sensibiliser le jeune public à l'alimentation, la culture et la saisonnalité des produits. Des animations, jeux et activités seront développer autour de l'univers de l'alimentation lors des activités périscolaires.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Utilisation du potager en centre de loisirs
- Nombre d'enfants sensibilisés
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
DSIL Plan de Relance		Demande non faite <input type="checkbox"/>	4000	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 5000

• Description des coûts :

2500 € par jardin potager

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%	1.000,00 €					
DSIL Plan de Relance	80%	4.000,00 €					
Montant total		5.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Création d'une recyclerie dans un espace rénové

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Mise en place d'une recyclerie à Lagny-sur-Marne en collaboration avec le SIETREM (création d'un réseau de recycleries sur le territoire de Marne et Gondoire

• **Description détaillée :**

Notre commune souhaite s'inscrire dans une démarche de transition écologique forte et mène pour cela différentes actions.
 La recyclerie est un des maillons de la chaîne du développement durable et permet de conjuguer de façon transversale différentes politiques publiques telles que la prévention des déchets et le développement économique et social (en s'appuyant notamment sur l'insertion).
 Implanter une recyclerie, c'est sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement, au recyclage et à l'économie circulaire.
 Aussi, nous souhaitons rénover un espace dédié à cette activité dès 2021.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- fréquentation de la recyclerie
- taux / nb d'objets recyclés
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SIETREM	Etude et mise en place du réseau	Demande non faite	2 000	Sélectionner
ETAT (DSIL Relance)		Sélectionner	16 000	Sélectionner
ADEME financement du diag		Sélectionner	X	Demande non faite
ADEME financement équipement reemploi réparation réutilisation		Sélectionner	X	Demande non faite

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 20 000.00 €

• **Description des coûts :**

Rénovation des locaux du site de l'Orme Bossu (sols, plafonds et murs) afin d'accueillir la recyclerie (espace solidaire)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		2.000,00 €					
Etat dsil relance		16.000,00 €					
sietrem		2.000,00 €					
	Montant total	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Réduction et abaissement de l'éclairage public sur Les quartiers résidentiels de la ville

• **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :**

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La ville de Lagny sur Marne souhaite diminuer et abaisser l'éclairage public sur les quartiers résidentiels de la ville

• **Description détaillée :**

La ville de Lagny Sur Marne comporte 1000 points lumineux. Leur gestion est réalisée au travers un marché à performance énergétique sur une période de 6 ans (MPE). Aujourd'hui, dans le cadre de ce MPE, en 3 ans, 50% des points lumineux sont équipés d'éclairage à LED les autres 50 % le seront sur les 3 ans restants. Aujourd'hui, à partir de 23 heures, une baisse progressive de l'intensité lumineuse jusqu'à 50 % est déjà programmée. La technologie LED autorise un abaissement jusqu'à 20 %. Cette baisse permettra de faire des économies d'énergie et d'agir sur la pollution lumineuse notamment pour le préservation de la faune nocturne. Les secteurs ciblés sont les quartiers résidentiels. Une expérimentation a été réalisée sur une voie (rue Alsace Lorraine).

- Sélection en nous appuyant sur l'expertise délégataire Citelum des quartiers résidentiels
- Installations de drivers sur les points lumineux déjà équipés LED
- Installations de drivers sur les points lumineux à venir
- Programmation des drivers

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduction des coûts/consommations
- Préservation de la faune Nocturne
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
CEE		Demande non faite		Sélectionner
Etat	dans le cadre TEPCV	Demande non faite		Sélectionner
ETAT	DSIL Relance	Demande non faite		Sélectionner
ETAT	FNADT	Demande non faite		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 45000

• Description des coûts :

Modification des réglages des Drivers pour chaque candélabre dans les zones et des rues bien définies (essentiellement zones résidentielles)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			9.000,00 €				
Etat TEPCV			9000				
Etat DSIL Relance			13.000,00 €				
Etat FNADT			13.000,00 €				
CEE			1.000,00 €				
Montant total		0,00 €	45.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Aménagement du ram

• Thématique : Energie et climat Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Lagny-sur-Marne

• Résumé de l'action :

Le Relai Assistante Maternelle (R.A.M) loue actuellement un local. Un autre local de la ville devrait se libérer dans peu de temps. L'objectif est que le R.A.M intègre ce nouveau local après les travaux d'aménagement.

• Description détaillée :

Aménagement d'un nouveau local pour le R.A.M dans l'espace actuellement utilisé par le cabinet de radiologie de la rue vacheresse , avec optimisation des espaces, prise en compte de l'environnement notamment lumineux pour le bien-être des enfants. Ce nouveau lieu pourrait permettre de développer de nouvelles activités parents-enfants (subventions CAF possibles). Ce projet s'inscrit dans la rénovation globale du bâtiment de la Maison des associations. Le projet avait déjà été envisagé en 2020 mais repoussé car le cabinet de radiologie n'a pas pu emménager dans ses nouveaux locaux.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CAF

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

-
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
CAF		Demande non faite <input type="checkbox"/>	84 000 (30%)	Demande non faite <input type="checkbox"/>
DSIL		Demande non faite	140 000 (50%)	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 280.000,00 €

• Description des coûts :

démolition de murs non porteurs pour une reconstruction d'espace délimité et sécurisé pour l'accueil des enfants, des familles et des assistantes maternelles

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			28.000,00 €	28.000,00 €			
CAF			42.000,00 €	42.000,00 €			
DSIL			70.000,00 €	70.000,00 €			
	Montant total	0,00 €	140.000,00 €	140.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Rénovation énergétique des bâtiments communaux

• **Thématique :** Energie et climat

Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La ville est engagée dans un programme de rénovation énergétique de ses bâtiments

• **Description détaillée :**

Remplacer les menuiseries en aluminium de la maison des jeunes qui n'a aucune capacité d'isolation. Son remplacement permettrait de bénéficier d'une meilleure isolation et d'éviter les pertitions de chaleur. Ainsi ces travaux permettrait d'éviter une dépense d'énergie trop importante sur les périodes froides Cette démarche entre dans un objectif de performance environnementale (énergie)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Titre : SUPPRESSION DES CHAUDIERES FIOUL

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Suppression et remplacement des deux dernières chaudières fioul sur la collectivité

• **Description détaillée :**

La ville est encore dotée sur deux de ses bâtiments communaux de chaudière au Fioul.
 La volonté de la collectivité est donc de changer celles-ci par des chaudières Gaz nouvelles générations.
 - Bâtiment communal du Cimetière (Loge gardien + Logement) - 2, avenue Grouard
 - Logement Parc des sports - 33, rue Jean Mermoz

La chaudière au gaz nouvelle génération permettra de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de ces bâtiments.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Économie d'énergie / suivi des consommations
- performance du système de chauffage
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
CEE		Demande non faite		Sélectionner
ETAT (DSIL Relance)		Sélectionner		Sélectionner
ETAT (DETR)		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 16000

• Description des coûts :

Création des comptages Gaz
Fourniture et pose de Chaudières Gaz nouvelle génération

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20% ville		3.200,00 €				
DSIL Relance			5.400,00 €				
DETR			5.400,00 €				
ADEME			1.000,00 €				
CEE			1.000,00 €				
Montant total		0,00 €	16.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : VERDISSEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

- **Thématique :** Patrimoine bâti et équipements **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Renouvellement d'une partie de la flotte automobile communale par des véhicules électriques ou Hybrides rechargeables

• **Description détaillée :**

La ville est dotée d'une flotte automobile de 70 véhicules. Celle-ci est composée essentiellement de voitures essence ou gasoil (seulement 2 véhicules électriques : une de 2015 et la dernière acquisition en 2020).

Le Parc automobile de la commune commence à être vieillissant avec une moyenne d'âge de 11 ans. La ville a donc le projet de verdir sa flotte automobile en s'équipant de véhicules électriques ou Hybrides rechargeables à hauteur à minima de 50% sur ses renouvellements à partir de mi-2021 comme le précise la loi d'orientation des mobilités.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Lutter contre la pollution de l' air
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ETAT (DSIL Relance)		Sélectionner	110 750	Sélectionner
ETAT (DETR)		Sélectionner	110 750	Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 277000

• Description des coûts :

2 zoe business R110integral; twingo electric intens; 2 kangoo ZE grand confort (sans batterie); 3 kangoo ZE confort integral

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		18.500,00 €	18.500,00 €	18.500,00 €			
DSIL RELANCE		37.000,00 €	37.000,00 €	36.750,00 €			
DETR		37.000,00 €	37.000,00 €	36.750,00 €			
	Montant total	92.500,00 €	92.500,00 €	92.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Marché à performances énergétiques de l'éclairage public

• **Thématique :** Energie et climat

Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Marché à performances énergétiques dans le but de réduire l'ensemble de la consommation énergétique de l'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore

• **Description détaillée :**

Eclairage public / Signalisation lumineuse tricolore / Illuminations festives / Maintenance / Rénovation des installations

Objectifs : Répondre aux préconisations du Grenelle 2 de l'environnement / Maitriser les dépenses d'énergie / Connaître les réels coûts énergétiques / Renouveler le parc du matériel vieillissant / Diminuer les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance / Assurer plus de confort et de sécurité aux habitants, en améliorant l'exploitation du réseau

Actions :

Remplacement des équipements énergivores par des luminaires garantissant une meilleure efficacité énergétique
 Contrôler les puissances souscrites par rapport aux besoins réels / Rechercher les meilleures conditions tarifaires pour la fourniture de l'énergie / Ajuster les abonnements auprès du fournisseur d'énergie / Proposition de matériels moins énergivores / Remplacement du matériel vétuste et énergivore / Mise en place d'un système de gradation avec un abaissement de 30% de la puissance entre 23h et 5h
 Matériel Led garanti 8 ans

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Maîtriser les dépenses d'énergie / économies d'énergie
- Renouveler le parc du matériel vieillissant
- Diminuer les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
non identifié à ce jour		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 375.000,00 €

• Description des coûts :

Rénovation des équipements énergivores

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		75.000,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	
	Montant total	75.000,00 €	75.000,00 €	75.000,00 €	525.000,00 €	75.000,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Conception d'une exposition sur la biodiversité en Marne et Gondoire

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité **Si autre thématique, préciser :** Sensibilisation
- **Maître d'ouvrage :** Office de Tourisme
- **Résumé de l'action :**

Conception d'une exposition sur la biodiversité de Marne et Gondoire à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie

- **Description détaillée :**

Cette exposition présentera de façon attractive et ludique la biodiversité du territoire, mettant en valeur les richesses à préserver.

Présentée à la Maison de la Nature à Ferrières en Brie, elle pourra être ensuite déplacée dans les communes qui en feront la demande, et être également relais de sciences participatives. Cette itinérance permettra une appropriation par les écoles.

L'exposition pourra en effet être complétée par des supports pédagogiques mis à disposition des enseignants.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

AESN, Département de Seine et Marne, Région IDF,

Titre : Formation autour du compostage

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Office de Tourisme de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Formation d'un agent au compostage pour une valorisation de la pratique sur le territoire

• **Description détaillée :**

Formation d'un agent de la Maison de la Nature au compostage et ses enjeux avec pour développer les compétences suivantes :
 Identifier les enjeux, les démarches et les solutions de réduction et de valorisation des biodéchets,
 promouvoir le compostage de proximité en adaptant sa prestation en fonction du public
 Recruter et encadrer les guides composteurs
 Rédiger et mettre en place un projet de compostage de proximité

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CREATION D'UN COEUR DE VILLE VERT POUR POMPONNE

Titre :

• Thématique : Agriculture et alimentation locale Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Mairie de Pomponne + Association idoine

• Résumé de l'action :

La commune de Pomponne souhaite créer un parc-Jardins partagés éco-responsable, projet éthique et durable autosuffisant en énergie et en eau pour répondre à l'accroissement projeté de la population.

• Description détaillée :

Ce projet s'articule avec l'accompagnement in-situ de maraichers-bio professionnels, animateurs et formateur à de la transition écologique de volontaires prêts à s'engager dans la mise en valeur de jardins partagés et/ou familiaux, épicerie coopérative, repair-café, recyclerie, espaces de rencontre, d'insertion, zone de compostage Il vise à fédérer des quartiers excentrés en recherche d'identité, faciliter les circuits courts de consommation en développant une activité économique éco-responsable, alimenter la cantine du groupe scolaire, susciter des vocations tournées vers la transition écologique, faciliter les contacts intergénérationnels

Le projet se décline de la façon suivante:

- Investissement : location ou achat 5 à 6 ha de terrain actuellement en prairies à clôturer en partie. La mairie s'est rapprochée du propriétaire pour une acquisition sous l'égide de la SAFER. A ce stade, l'expropriation n'est pas envisagée. 1 première parcelle "test" au Nord de la commune est actuellement à l'étude.
- Analyse des terres pour lancer et culture bio et/ou permaculture
- Équipement de serres (500 m²) 40 000 € TTC
- Bâtiment biosourcé (bois, matériaux de récupération) pour épicerie coopérative, stockage, accueil, espace de rencontre: 300 m², en limitant l'impact sur l'imperméabilisation des sols.
- Cheminements perméables (type grave)
- Équipements et matériel à prévoir.
- Indépendance énergétique (éolienne/photovoltaïque) avec éclairages extérieurs LED, munis de détecteurs de présence pour s'inscrire dans la trame noire.
- Action de sensibilisation, formations utiles au jardinage et conservation (éducation au goût, promotion de la saisonnalité des produits,...)
- Modèle économique mixte: 1 ou 2 maraichers professionnels "animateurs" économiquement viables, 1 association porteuse des projets des jardins partagés en synergie avec la ville. Un espace ouvert à la population mutualisé entre ces activités et permettant la vente en circuit court des produits cultivés sur place.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Production maraîchère dans le cadre d'une économie écoresponsable
 - Performance d'une alimentation en circuit court notamment vers la cantine scolaire, gestion des biodéchets, mise en oeuvre d'une économie circulaire.
- Participation de la population investie dans le projet

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Maraîchers		Demande non faite		Sélectionner
Chambre d'agriculture		Demande non faite		Sélectionner
C.F.P.P.A .UFA Région Ile de France et AEK		Demande non faite	Budget participatif	Demande non faite
Département (FAC)		Demande non faite		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 600.000,00 €

• Description des coûts :

Serres : 40 000 €

Bâtiments biosourcés : 460 000 € (+20 % (équipe de maîtrise d'Oeuvre, AMO, Bureau de Contrôle))

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		150.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €		
Etat, Région,			120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €		
	Montant total	150.000,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €	1.050.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : MISE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES DE LA TOTALITE DU RESEAU D'ECLAIRAGE

• **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :** Lutte contre la pollution lumineuse, sécurité

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Pomponne

• **Résumé de l'action :**

Mise en œuvre des nouvelles normes et techniques visant à réduire la consommation énergétique et supprimer la pollution lumineuse tout en ciblant mieux les zones accidentogènes.

• **Description détaillée :**

Utilisation de leds sur tout le réseau, mise en place d'horloges pour favoriser la mise en place d'une trame noire afin de préserver la biodiversité (chauve-souris, hérisson, plantes sensibles ...), éclairage à détection de présence sur zone piétonne, adaptation des candélabres à un éclairage ciblé...

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Evolution de l'évolution énergétiques
- Evaluation des points accidentogènes
- Recensement des espèces composant la biodiversité

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
EIFFAGE, Autres,..?		Demande faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 600.000,00 €
- Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		200.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €			
Etat			160.000,00 €	160.000,00 €			
	Montant total	200.000,00 €	200.000,00 €	200.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : MISE AUX NORMES SALLES COMMUNALES

- **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Pomponne
- **Résumé de l'action :**

Mise aux normes thermiques et acoustiques de 2 salles communales construites il y a 30 ans et utilisées par de nombreux acteurs du territoire (les associations, les clubs sportifs, les évènements communaux de POMPONNE, Marne et Gondoire, Ministère de l'Intérieur (CRS 4))

- **Description détaillée :**

Transformer cet équipement communal en bâtiment exemplaire en l' application des évolutions dictées par la transition écologique (nouvelles technologies, ...).

Changement menuiseries extérieures (portes et fenêtres, fenêtre de toit), isolation toiture avec protection phonique, traitement acoustique de la salle, équipements en sonorisation équilibrée.

Changement d'énergie de chauffage par pompes à chaleur.

Changement des appareils d'éclairages par des modèles économes.

Option toiture en panneaux photovoltaïques pour une autosuffisance énergétique-Chauffage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Consommation énergies avant-après rénovations.
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 1.000.000,00 €

- Description des coûts :

Rénovation du bâtiment (y compris VRD) (coûts: travaux, équipe de maîtrise d'Oeuvre, AMO, Bureau de Contrôle)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	200 000		200 000				
Etat	800 000		800 000				
Montant total		0,00 €	10.000.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : CREATION VENTILATION GROUPE SCOLAIRE LOUIS NAZET

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Mairie de Pontcarré - Place Jean Moulin - 77135
- **Résumé de l'action :**

Gains énergétiques et sanitaires par la création d'une ventilation intelligente

- **Description détaillée :**

Installation d'un système de ventilation optimisé où l'apport d'air neuf est asservi à la présence des occupants (par la mesure de la concentration en dioxyde de carbone). Cette mise en œuvre vise à se passer des stratégies d'aération par ouverture des fenêtres. Ces dernières constituent en effet une source majeure de surconsommation énergétique tout en induisant de l'inconfort thermique durant l'hiver.

La comparaison des factures énergétiques de 2019 et 2020 (avec prise en compte des degrés jour unifiés) démontre l'impact majeur sur les consommations de gaz du groupe scolaire qu'ont engendrées les recommandations d'ouverture des fenêtres induites par les mesures de lutte contre la COVID19.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Mesures des consommations énergétiques avant et après travaux
- Mesure de l'amélioration du confort thermique avant et après travaux
- Mesures de confinement suivant indice ICONNE avant et après travaux

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
L'Etat		Demande non faite		Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 70.803,00 €

• Description des coûts :

Coûts des travaux

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		70.803,00 €					
	Montant total	70.803,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Méthanisation des boues issues des eaux usées

 • **Thématique :** Energie et climat

Si autre thématique, préciser :

 • **Maître d'ouvrage :** SIAM

 • **Résumé de l'action :**

L'action consiste à développer la production d'énergie à partir de la méthanisation des boues issues des eaux usées.

 • **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, et du Val d'Europe et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne.

En 2018, une étude d'opportunité menée par le Siam a montré l'intérêt de compléter le traitement des eaux usées des boues de la STEP par un procédé de digestion/méthanisation.

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Ce groupement a constitué la société dédiée MARNEO qui a en charge la réalisation et l'exploitation de la future unité de méthanisation.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

AAP méthanisation ADEME / Région
<https://www.iledefrance.fr/developpement-dunites-de-methanisation-en-ile-de-france>.

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois 1 ETP)
- Quantité annuelle de déchets valorisés (T/an)
- Puissance installée en énergie renouvelable (MW)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Demande faite	Appel à projets région/ADEME pour le soutien aux unités de méthanisation	Demande faite
AESN		Demande faite	Financement à déterminer	Demande faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 17600000

• Description des coûts :

Génie civil: 7.85M€
 Equipements process: 7.35M€
 Etudes, mise en service: 2.4M€

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	SIAM	5000000					
Acteur Socio Eco	Concessionnaire	11850000					
ADEME	Appel à projets région ADEME	750000					
AESN							
Montant total		17.600.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Production d'hydrogène mobilité

- Thématique : Energie et climat

Si autre thématique, préciser :

- Maître d'ouvrage : SIAM

- Résumé de l'action :

Réalisation d'une unité de production d'hydrogène destiné à alimenter des flottes de véhicules et une unité de méthanation de bioCO₂.

- Description détaillée :

Le site de la STEP de Saint-Thibault-des-Vignes est situé à proximité immédiate de l'incinérateur d'ordures ménagères. Cette installation d'incinération valorise l'énergie thermique par l'intermédiaire de turboalternateurs, produisant une puissance électrique de 10MW.

Le projet consiste à utiliser cette énergie électrique pour la production d'hydrogène par électrolyse qui sera mis à disposition de flottes de véhicules utilisant comme carburant l'hydrogène et alimenter une unité de méthanation de bioCO₂ issu de la méthanisation de ressources méthanogènes implantée sur le site de la STEP de Saint-Thibault-des-Vignes.

Dimensionnement :

Puissance électrolyseur : 10MW. Consommation électrique: 87GWh/an

Production d'hydrogène : 4000kg H₂/jour

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh2020-165>

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Production d'hydrogène (t/an)
- Consommation électrique (GWh/an)
- Création d'emploi (0,5 ETP)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- **Montant total € HT :** 26.100.000,00 €
- **Description des coûts :**

Equipements principaux: électrolyseur, station de distribution H2= 21.2M€
 Intégration= 2.5M€
 Ingénierie= 2.4M€

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			1.300.000,00 €	13.100.000,00 €			
	Montant total	0,00 €	1.300.000,00 €	13.100.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Récupération de chaleur sur les eaux usées

- **Thématique :** Energie et climat Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** SIAM
- **Résumé de l'action :**

Récupération de chaleur sur les eaux usées

- **Description détaillée :**

Le projet consiste en la récupération de chaleur sur les eaux usées transportées par les collecteurs du Siam pour chauffer des bâtiments de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le projet se situe sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, à proximité d'un collège, d'une école et d'un gymnase existants et d'un projet de Halle des Sports.

Un diagnostic énergétique en 2017 a conclu à un potentiel de chaleur sur ce réseau. Ce point précis du réseau a fait l'objet d'une étude de pré-faisabilité en 2020, et est actuellement complété par une étude de faisabilité.

Le projet prendra forme en deux temps :

- le raccordement de la nouvelle Halle des Sports, en projet par la commune, à sa construction.
- le raccordement de l'école, du gymnase et du collège, lors du renouvellement de leurs équipements de chauffage, soit dans 10 ans.

Ce projet entre pleinement dans la volonté des élus du Siam de participer activement à la transition écologique, en partenariat avec la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-etude-faisabilite-recuperation-chaleur>

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Faisabilité : Etude de faisabilité à partir de février 2021
- Raccordement de la Halle des Sports communale, puis raccordement du collège, de l'école et du gymnase) lors du renouvellement des équipements de chauffage
- Evolution des consommations énergétiques des bâtiments : mise en place de bonnes pratiques

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
VEOLIA	Etudes AVP	Demande validée <input type="checkbox"/>		Sélectionner
Saint-Thibault-des-Vignes		Sélectionner	Chaufferies : création Halle des Sports, et renouvellement école et gymnase	Demande validée <input type="checkbox"/>
Département de Seine-et-Marne		Sélectionner	Chaufferie du collège	Demande non faite <input type="checkbox"/>
Ademe	Conseil	Sélectionner	Equipement de chauffage de la Halle des Sports et renouvellement des équipements de chauffage des bâtiments existants	Demande validée <input type="checkbox"/>

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 13.000,00 €

• Description des coûts :

Affiné à l'issue de la phase AVP

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	A déterminer	13.000,00 €					
Fonds de chaleur de l'Ademe	A déterminer						
Montant total		13.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : REUSE - Réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration

- **Thématique :** Préservation de la ressource en eau et assainissement **Si autre thématique, préciser :** Ressource en eau
- **Maître d'ouvrage :** SIAM
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à appliquer un traitement d'affinage à une fraction des eaux traitées produites par la station d'épuration en vue de les réutiliser.

- **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (0.25 ETP)
- Quantité annuelle d'eau potable économisée (m3/an)
- Taux d'usage hors site

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
AESN		Demande faite	Financement à déterminer	Demande faite
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 1 000 000€

• Description des coûts :

Equipements process: 1 000 000€

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement							
Acteur socio éco	Concessionnaire		1 000 000€				
ADEME			?				
AESN			?				
Montant total		0,00 €	100.000.000.000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Etude territoriale et expérimentation pour la généralisation du tri à la source des biodéchets

 • **Thématique :** Economie circulaire et déchets

Si autre thématique, préciser :

 • **Maître d'ouvrage :** SIETREM

 • **Résumé de l'action :**

Etude territoriale et expérimentation pour la mise en oeuvre d'une collecte séparée et du traitement des biodéchets sur le territoire du SIETREM

 • **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

ADEME

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-mise-oeuvre-tri-a-source-traitement-biodechets-menagers>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Gisement biodéchets
- Nombre de producteurs cibles
- quantité de biodéchets collectés

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Bureau d'étude	Etude de faisabilité, mise en oeuvre et suivi expérimentation	Demande faite		Sélectionner
Collecteur	Expérimentation de collecte	Demande non faite		Sélectionner
ADEME		Demande faite	84 000,00	Demande non faite
BE VERDICITE	caractérisation des OMr	Demande validée		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 162.257,00 €

• **Description des coûts :**

- 42 257,00 € HT campagne de caractérisation des ordures ménagères
- 20 000,00 € HT étude de faisabilité
- 100 000,00 € HT expérimentation collecte et traitement

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		48.257,00 €	30.000,00 €				
ADEME		14.000,00 €	70.000,00 €				
	Montant total	62.257,00 €	100.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Construction d'une plateforme de compostage des déchets verts

Thématique : Economie circulaire et déchets

Si autre thématique, préciser :
Maître d'ouvrage : SIETREM

Résumé de l'action :

Construction d'une plateforme de compostage des déchets verts collectés sur le territoire du SIETREM

Description détaillée :

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-gestion-biodechets-acteurs-economiques-pour-les-collectivites>
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-mise-oeuvre-tri-a-source-traitement-biodechets-menagers>

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- quantité de déchets verts collectée
- taux de valorisation matière
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 200.000,00 €
- Description des coûts :
 - étude de faisabilité
 - 200 000,00 € HT investissement

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	200 000,00			200.000,00 €			
ADEME							
Montant total		0,00 €	0,00 €	200.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Création d'une filière de production et d'utilisation d'hydrogène décarboné

 • **Thématique :** Energie et climat

Si autre thématique, préciser :

 • **Maître d'ouvrage :** SIETREM

 • **Résumé de l'action :**

Création d'une filière de production et d'utilisation d'hydrogène décarboné

 • **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- quantité d'hydrogène produite à partir de l'électricité issus des unités d'incinération et de microméthanisation
- quantité de CO2 évité pour les collectes des déchets ménagers
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Sélectionner		Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 10.050.000,00 €

• Description des coûts :

- 50 000,00 € HT étude de faisabilité
- 10 000 000,00 € HT investissement

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	10 050 000,00		25.000,00 €	25.000,00 €	10.000.000,00 €		
AAP ADEME (lien 1)	A déterminer						
AAP ADEME (lien 2)	A déterminer						
Montant total		0,00 €	25.000,00 €	25.000,00 €	30.000.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Implantation d'une ou plusieurs recycleries

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** SIETREM
- **Résumé de l'action :**

Le SIETREM souhaite développer au moins un lieu dédié au ré-emploi (recyclerie) intégrant pleinement le concept d'économie circulaire sociale et solidaire.

- **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-equipements-reemploi-reparation-reutilisation>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre d'ETP créé
- Quantité de déchets à traiter évitée
- Fréquentation recyclerie

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ELCIMAI	Etude de faisabilité	Demande validée		Sélectionner
ADEME		Sélectionner	9 248,75 €HT	Demande validée
Région Ile de France		Sélectionner	Subvention investissement	Demande non faite
ADEME		Sélectionner	Subvention incvestissement	Demande non faite

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 33.212,50 €

• Description des coûts :

Etude de faisabilité : 13 212,50 € HT

Accompagnement porteur de projet : 20 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	3 963.75	3.963,75 €					
ADEME		9.248,75 €					
	20 000,00		20.000,00 €				
	Montant total	13,212,50 €	20,000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : REFECTION DE TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE

- **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Changement d'une partie de la toiture d'une superficie de 600 m² du groupe scolaire Marie Curie avec pose de panneaux photovoltaïques

- **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

ADEME

Titre : REFECTION DE TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE PIERRE VILLETTE

• **Thématique :** Energie et climat **Si autre thématique, préciser :**

• **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

• **Résumé de l'action :**

Changement de la toiture terrasse d'une superficie de 1000 m² du groupe scolaire Pierre Villette avec la pose de panneaux photovoltaïques

• **Description détaillée :**

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

Titre : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

• Thématique : Energie et climat

Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Ville de Thorigny sur Marne

• Résumé de l'action :

Moderniser l'éclairage public et ses armoires électriques afin de baisser nos consommations électriques et de lutter contre la pollution lumineuse.

• Description détaillée :

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam), située à Saint-Thibault-des-Vignes traite les effluents des Communautés d'Agglomération de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et d'une partie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne

La concession pour l'exploitation des unités de traitement des eaux usées du Siam a été confiée au groupement SAUR-STEREAU à compter du 1er janvier 2021. Le contrat intègre la réalisation et l'exploitation d'une installation de "REUSE" qui consiste en la mise en oeuvre d'une étape d'affinage d'une fraction des eaux traitées de la station d'épuration (50 M3/H) par un process d'adsorption sur charbon actif micrograin suivi d'une ultrafiltration.

Ce traitement complémentaire permettra d'effectuer une étude sur les process d'abattement des micro-polluants dans les eaux traitées avant rejet dans le milieu récepteur ainsi que la réutilisation des eaux "reusées" en vue de leur utilisation sur le site (nettoyage, préparation et dilution de produits de traitement) ou hors du site (remplissage de camions citernes pour nettoyage de voiries...) contribuant ainsi à la réduction de la consommation d'eau potable.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduire drastiquement nos consommations d'électricité de l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse.

- Tableau de suivi de nos consommations électrique

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Demande faite		Sélectionner
		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 400.000,00 €

- Description des coûts :

Travaux: 400 000€

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		73.026,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €		
DSIL		26.974,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €	80.000,00 €		
	Montant total	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	100.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS DE COLLEGIEN VIA LA REALISATION DU CONTOURNEMENT DU CENTRE VILLE

- **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** A déterminer
- **Résumé de l'action :**

Création d'un contournement routier de Collégien pour délester le centre-ville du trafic intense de transit.

• **Description :**

La commune de Collégien est traversée du nord au sud par la rue de Melun qui est l'axe de desserte principal. Sa situation géographique génère un trafic de transit élevé pour rejoindre les voiries structurantes aux alentours. Le contournement routier de Collégien permettrait d'apporter une réponse à la congestion de l'avenue Michel Chartier (desserte locale) et qui est congestionnée car utilisée comme un lieu de shunt. Cela engendre de nombreuses nuisances sonores et une dépréciation de la qualité de l'air pour les habitants de la commune. Il s'agit de redonner à cet axe sa vocation principale de desserte communale en diminuant les polluants atmosphériques, réduisant les nuisances sonores et l'encombrement du centre ville en le reportant sur un axe qui sera créé pour supporter ce type de trafic. Il a également comme objectif de favoriser la vitesse commerciale des bus qui traversent la commune, et ainsi d'inciter à une plus grande utilisation des transports en commun. Plusieurs hypothèses ont été étudiées, à savoir le contournement seul ou complet incluant le franchissement de l'A4.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
	✓	✓	✓	

PARTENAIRES POTENTIELS

- Département
- EPAMARNE
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 20.000.000,00 €

• Description des coûts :

10 000 000 € pour la solution de contournement

20 000 000 € pour la solution de contournement avec le franchissement de l'A4

Titre de l'orientation : Déploiement de nouvelles Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG-COMMUNES-AMENAGEURS

• **Résumé de l'action :**

Développer le réseau de bornes de recharge sur le territoire en améliorant le maillage territorial

• **Description :**

La CA Marne et Gondoire dispose d'un parc de 40 bornes de recharge pour véhicules électriques. La volonté est de poursuivre le développement de ces infrastructures pour réduire l'impact des transports dans l'émission des gaz à effet de serre et particulièrement de particules fines, en renforçant le maillage territorial. Cet objectif s'inscrit dans la lignée du plan de soutien à l'électrification du parc de véhicules, soutenu par le déploiement de 100 000 bornes de recharge sur l'espace public.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aide-etudes-matiere-mobilite-durable>

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Région Ile-de-France, Syndicat départemental des énergies de Seine et Marne
- Etat
- IDF Mobilité

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

à déterminer dans le cadre du schéma de développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques

Titre de l'orientation : Faciliter l'intermodalité en intégrant toutes les alternatives de mobilité dans des points de rencontre stratégiques

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Fluidifier le territoire et réduire la pollution atmosphérique par le réaménagement du Pont en X sur les Optimiser les transitions entre les différents modes de transports afin de favoriser leur utilisation et de faciliter la mobilité sur le territoire.

• **Description :**

L'utilisation des transports en commun (trains, cars) peut être favorisée par l'intermodalité. Cette action vise à mettre en place des transitions optimisées entre les différents moyens de transports afin de faciliter la mobilité sur le territoire.

Développer des plateformes multimodales : vélo, voiture électrique, trottinette

Poursuivre le développement des consignes sécurisées pour les vélos aux abords des gares pour favoriser l'intermodalité vélo et train

Étudier la gratuité des parkings relais

Faciliter le transport des vélos et vélos pliants dans les bus

Fluidifier et mailler le territoire pour réduire les discontinuités et l'émission des GES

La marche étant le point commun de l'ensemble des modes de déplacements, il convient de construire une ville plus favorable aux déplacements à pied. De ce fait, la CAMG souhaite encourager les communes du territoire à réaliser leur Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics PAVE.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓		✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Part modale des transports en commun
- Aménagement de lieux d'intermodalité
- Nombre de places en parking relais

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

A déterminer

Titre de l'orientation : Création infrastructures pour la circulation/ desserte des bus sur les voiries d'intérêt communautaires

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

Réalisation d'aménagements visant à faciliter la circulation des bus et garantir une vitesse commerciale concurrentielle aux déplacements en voiture

• **Description :**

L'urbanisation du territoire (habitat, activités, équipements) entraîne intrinsèquement une augmentation du trafic routier sur le territoire de la CAMG. De plus, les voiries existantes ne sont pas toujours adaptées à la circulation des bus et au matériel roulant utilisé. Tous ces éléments créés des points durs de circulation qu'il s'agit de résorber en vue de garantir une bonne vitesse commerciale des bus, d'optimiser les moyens déployés pour le fonctionnement du réseau et d'augmenter la fréquentation des transports collectifs.

Cette action vise à développer la part modale des transports en commun sur le territoire. L'objectif final est de rendre l'offre bus plus attractive pour favoriser son utilisation au détriment des véhicules thermiques personnels plus polluants. Les bus étant moins consommateurs d'énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants par passager et par km.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- IDF Mobilités
- Département
- Communes

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

a déterminer

Titre de l'orientation : Création d'un lieu de promotion de la mobilité durable et de services dédiés aux déplacements décarbonés

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Créer une annexe de la maison des mobilités dans la partie sud du territoire de Marne et Gondoire

• **Description :**

Située à Lagny-sur-Marne, La Maison des Mobilités propose de nombreux services d'accompagnement à la mobilité : conseils en Mobilité, prêts de vélos, ateliers d'autoréparation vélo, marquage de vélos. Si la fréquentation des différents services est à la hauteur des attentes des élus de l'intercommunalité, la localisation actuelle est éloignée de la partie sud du territoire. Un projet de création d'une antenne à La Maison des Mobilités a donc été proposé afin d'irriguer au mieux le territoire et d'être au plus proche des habitants et de leurs besoins. Ce lieu sera dédié aux conseils personnalisés à la mobilité dans une démarche sociale d'accompagnement au retour à l'emploi et à information sur les solutions de mobilités respectueuses de l'environnement qui existent sur le territoire. De plus il proposera des services de promotion à la mobilité douce à travers le prêt de vélos gratuit et le marquage de vélos pour lutter contre le vol et le recel ainsi que de délivrance d'ateliers de réparation. Il sera situé sur le parvis de la gare routière au coeur de l'écosystème de la mobilité. Il s'agit d'offrir ces services manquants sur la partie sud du territoire, afin de favoriser l'utilisation du vélo de manière plus large et dans la pratique quotidienne, à la place d'un véhicule thermique (et donc de réduire les GES et polluants atmosphériques).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- FREQUENTATION DES ATELIERS AUTOREPARATION
- NOMBRE DE MARQUAGE VELOS REALISES
- NOMBRE DE PRETS DE VELOS

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 129.650,00 €
- Description des coûts :

Avec le soutien de la région IDF

Titre de l'orientation : FAVORISER LA MOBILITE DURABLE A TRAVERS LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG, Communes, Aménageurs

• **Résumé de l'action :**

La CAMG a engagé la révision du schéma directeur actuel dont la livraison est prévue fin 2021 afin de tendre vers une mobilité plus durable.

• **Description :**

La révision du SDDL initiée par la CAMG le 3 novembre 2021 permettra de déterminer un réseau cyclable structurant à l'échelle du périmètre de l'intercommunalité, ainsi qu'un réseau local, permettant un maillage fin du territoire. L'opérationnalisation des actions du schéma directeur donnera lieu à un engagement des différents acteurs avec une programmation pluriannuelle à horizon 2030. En concordance avec les ambitions nationales, la CAMG souhaite favoriser la mobilité durable en augmentant la part des déplacements doux respectueux de l'environnement et décarbonés.

L'ambition renforcée de la CA Marne et Gondoire en matière de report modal depuis la voiture personnelle thermique vers des modes plus respectueux de l'environnement donnera lieu à un objectif de part modale réaliste mais néanmoins volontariste.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat, Région Ile-de-France
- ADEME
- Département

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

A venir dans le cadre de la définition des actions en cours

Titre de l'orientation : Fluidifier le territoire et réduire la pollution atmosphérique en réaménageant un ouvrage au-dessus des voies ferrées

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Fluidifier le territoire et réduire la pollution atmosphérique par le réaménagement du Pont en X sur les communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Pomponne.

• **Description :**

Le secteur de la gare de Lagny Thorigny-Pomponne connaît une importante congestion automobile, notamment au droit du Pont en X qui est l'unique point de franchissement routier des voies ferrées sur le territoire. Cet encombrement provoque des remontées de file importantes, génératrices de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5, PM10, COVnm ...), de pollution sonore et d'une dégradation de la qualité de vie des habitants aux alentours. De plus, le pont actuel présente des traces de vétusté importantes (oxydation et défaut d'étanchéité) et des difficultés de circulation pour les modes de déplacements respectueux de l'environnement (piétons/cycles).

Il existe donc un enjeu majeur de réaménager l'infrastructure existante pour répondre à ces défis environnementaux.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- PARTAGE MODAL DE LA VOIRIE
- REGULATION DE LA CIRCULATION
- DIMINUTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 30.000.000,00 €
- Description des coûts :

Travaux de réaménagement du pont. Le maître d'ouvrage reste à déterminer de même que la répartition des prises en charge financière.

Titre de l'orientation : Réduire les obligations de se déplacer

- **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Réduire l'impact des déplacements professionnels afin de diminuer l'émission des polluants atmosphériques

• **Description :**

La première action à envisager pour réduire l'impact des transports sur la consommation d'énergie et l'environnement consiste à diminuer le besoin de mobilité. Cette action vise justement à rapprocher commerces, services et travail du lieu de vie des habitants afin de réduire leur nécessité de se déplacer et donc les km parcourus en transport.

Favoriser le développement d'activités économiques et des services publics sur le territoire pour réduire les temps de trajets

Encourager le télétravail et l'usage des tiers lieux

Créer une bourse aux emplois locaux par domaine d'activité

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Nombre de km non parcourus par personne
- Réduction des émissions du transport
- Réduction des consommations du transport

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

A déterminer

Titre de l'orientation : Renforcer l'attractivité des transports en commun

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

Cette action vise à développer la part modale des transports en commun sur le territoire au détriment des trajets en voiture

• **Description :**

Certains trajets en voiture peuvent être reportés vers les transports en commun (train, cars, navettes...). Ceux-ci sont moins consommateurs d'énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants par passager et par km. Cette action vise à développer la part modale des transports en commun sur le territoire.

Évaluer les fréquences et le maillage des lignes de bus afin de les adapter en fonction des besoins

Étudier la possibilité de systématiser la gratuité pour les écoliers et collégiens

Continuer à développer l'accessibilité des transports en commun pour les personnes vivant avec un handicap

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- IDF Mobilité / Région
- SIT Transporteurs
- Département

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

A préciser

Titre de l'orientation : REDUIRE LES EMISSIONS DE GES EN AMELIORANT LE RECOURS AUX TRANSPORTS COLLECTIFS A TRAVERS MA CREATION D UNE GARE ROUTIERE

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

REDUIRE LES EMISSIONS DE GES EN AMELIORANT LE RECOURS AUX TRANSPORTS COLLECTIFS A TRAVERS LA CREATION D UNE GARE ROUTIERE

• **Description :**

La gare de Val d'Europe desservie par le RER A est située à cheval entre les communautés d'agglomération de Val d'Europe et de Marne et Gondoire. Ainsi, l'entrée principale du bâtiment voyageurs et la gare routière sont localisées sur la commune de Serris qui fait partie de la première intercommunalité tandis que l'accès secondaire au bâtiment voyageurs, le parc relais et la station Veligo se situent sur la commune de Montévrain, membre de la deuxième intercommunalité. Ce secteur connaît une urbanisation galopante qui augmente indéniablement les besoins en déplacements. L'objectif est d'encourager le report de ces déplacements vers les transports collectifs qui sont à moteur égal deux fois moins polluants que la voiture individuelle. Or, la gare routière actuelle est saturée et ne peut plus accueillir de nouvelles lignes de bus. De ce fait, pour répondre à l'objectif de réduction des émissions polluantes, il est nécessaire de prévoir une nouvelle gare qui puisse accueillir de nouvelles lignes et des nouveaux voyageurs. Le gain sera environnemental sera d'autant plus grand que la flotte de bus va progressivement être remplacée pour des bus en GNV.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
		✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- IDF Mobilité
- RATP
- EPA MARNE

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

A déterminer dans le cadre de l'étude de pôle en cours.

Titre de l'orientation : Développement numérique pour les élèves du 1er degré

- Thématique : Numérique Si autre thématique, préciser : _____
- Maître d'ouvrage : COMMUNE DE DAMPMART
- Résumé de l'action :

Développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique

• Description :

L'équipement numérique doit permettre, par un usage des ressources et des outils mis à disposition, d'enseigner, de conduire en classe des activités d'apprentissage et de donner aux élèves des éléments d'une culture numérique.
 Au sein des deux écoles de DAMPMART, il s'agit de doter ou de renouveler les écoles d'un équipement fixe et mobile, d'un accès à internet et d'un réseau informatique.
 L'équipement de base est de doté les salles de classes de Vidéoprojecteur et de PC portable.
 Actuellement, l'école élémentaire à 10 classes ouvertes et l'école maternelle à 5 classes ouvertes.

Le déploiement de la fibre sur la commune permettra la diminution de chaleur et d'émission électromagnétique pérenne.

Elémentaire :

- Renouvellement de 10 classes

Maternelle :

- Dotation de 5 classes .

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input checked="" type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 40.000,00 €

• Description des coûts :

- Réglementation technique relative à l'accessibilité des personnes handicapées pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Coût des travaux.

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE VALLIERE

• **Thématique :** Education Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE DAMPMART

• **Résumé de l'action :**

Augmentation de la capacité du restaurant scolaire des vallières

• **Description :**

Dans le cadre de la loi SRU, donnant obligation aux collectivités de construire des logements aidés, la commune de Dampmart voit sa population augmenter et constate une évolution dans les demandes de ses habitants.

L'arrivée de cette nouvelle population nécessite la mise en place de nouveaux services, lesquels engendrent des besoins en équipement.

Le restaurant scolaire actuel, nécessite une modification de sa capacité afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves.

La partie liaison froide du pôle de réchauffage du restaurant scolaire existant devra être agrandie.

La commune de DAMPMART poursuit sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux et les travaux seront basés sur la rénovation énergétique.

Réduire les consommations pour améliorer le confort thermique, visuel et acoustique et améliorer le confort en réduisant les consommations avec une garantie de résultats énergétiques.

Voici quelques indicateurs utilisés :

- L'évolution de la consommation annuelle en eau par rapport à un objectif fixé,
- Le nombre d'objectifs "environnement" atteints en une année par rapport au nombre d'objectifs fixés,
- L'évolution du tonnage des déchets mis en décharge au cours des dernières années etc.

Les indicateurs utilisés seront évalués par rapport à une performance antérieure, une référence réglementaire et/ou un objectif fixé par la commune.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 200.000,00 €

• Description des coûts :

- Réalisation d'études de performances énergétiques,
- Coût des travaux.

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Ecole de Jossigny

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Jossigny

• **Résumé de l'action :**

Construction d'une nouvelle école ou réhabilitation et extension de l'école existante

• **Description :**

Afin d'accueillir les enfants arrivant sur notre commune dans de bonnes conditions, la nécessité de classes supplémentaires se fait ressentir... L'extension de la garderie et de la cantine font parties intégrantes de cette construction. Les locaux actuels sont vieillissants et deviennent exigus. La construction de cette nouvelle école sera envisageable si la négociation engagée aboutit à un accord sur l'espace réservé inscrit au PLU. Dans le cas contraire et en l'absence d'emplacement pour construire, un agrandissement sera envisagée sur le coté des locaux déjà existants.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filiales d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T :

• Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Aménagement de cheminements piétons et cyclistes y compris éclairage public traversants - Quartier Hauts de Lagny

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune souhaite proposer des itinéraires sécurisés pour les piétons et les cyclistes indispensables si nous voulons changer les comportements en termes de mobilités afin que les lagnaciens puissent avoir des alternatives à la voiture.

• **Description :**

Le cheminement concerné est un itinéraire qui dessert une école élémentaire, un collège, un équipement sportif et un centre commercial. Il sera donc beaucoup emprunté, notamment par les écoliers et les collégiens ainsi que par les assistantes maternelles avec les poussettes.

Cette action consiste à :

- Aménager un tablier stable et pérenne avec drainage des eaux pluviales
- Implanter l'éclairage public sur tout le long du cheminement
- Implanter des bancs pour permettre notamment aux personnes plus âgées de se poser

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- CAMG

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 175.000,00 €

- Description des coûts :

Aménagement cyclable, piéton y compris l'intégration de l'éclairage public

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation :

• Thématique : Numérique Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : CAMG/LSM

• Résumé de l'action :

Mise en place de bornes interactives

• Description :

Dans le cadre d'une modernisation d'accès à l'information, nous souhaitons mettre en place des bornes interactives sur des points clés du territoire.

Ces bornes donneront notamment accès à : un guichet d'info, des actualités, un plan interactif (commerces et services publics à proximité), une cartographie des points d'intérêts touristiques et patrimoniaux.

Ces bornes pourraient également servir à répertorier les liaisons douces et les points d'accès à des solutions de mobilités alternatives.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input checked="" type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓		

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SECONNU)

• Montant total T : 150.000,00 €

• Description des coûts :

80 %-20% Achat de 6 bornes interactives à 25 000 € HT

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Création de stations de recharges électriques pour vélo (Cœur de ville, Ecoles et Parc des sports)

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune de Lagny sur Marne souhaite mettre en place des stations de recharges électriques pour vélo au sein de la commune.

• **Description :**

Nous observons de plus en plus un engouement pour les déplacements en vélo qu'il soit traditionnel ou à assistance électrique. Cette action rentre totalement dans le schéma directeur des liaisons douces piloté par Marne et Gondoire. Pour développer et encourager encore plus ce changement de comportement dans l'utilisation du vélo, il faut permettre aux cyclistes d'avoir des endroits sécurisés où les stationner ainsi que des bornes de chargements électriques pour les VAE. Les endroits identifiés sont le cœur de ville, les écoles et le parc des sports. Ces aires doivent diminuer le nombre de voiture sur ces destinations.

Il s'agira de réaliser:

- un aménagement d'une plateforme privatisé pour les vélos (empêchement des autres deux roues)
- une implantation d'attaches vélo pour la sécurisation contre le vol
- une implantation de bornes de chargements électriques

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- IDF Mobilités

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 140.000,00 €

- Description des coûts :

Mission d'études et de suivi + aménagement des aires

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Aménagement d'une piste cyclable pour la liaison entre le Quai du Pré Long et boulevard Archimède

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune souhaite développer une liaison douce cyclable entre le quai Prélong et le boulevard Archimède, dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces porté par Marne et Gondoire.

• **Description :**

Nous observons de plus en plus un engouement pour les déplacements en vélo. Cette action rentre totalement dans le schéma directeur des liaisons douces pilotés par Marne et Gondoire. Pour développer et encourager encore plus ce changement de comportement dans l'utilisation du vélo, il faut permettre aux cyclistes d'avoir des cheminements sécurisés qui doivent être continus. Pour assurer cette continuité entre le quai du Pré Long et le boulevard Archimède, il est indispensable d'aménager les 500 mètres linéaires sur le bord de Marne qui relie ces deux voies. Aujourd'hui, ce secteur est impraticable par les cyclistes:

- Réalisation d'un cheminement en dur
- Sécurisation pour limiter son utilisation aux vélos

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 100.000,00 €

- Description des coûts :

Réalisation et aménagement d'une piste cyclable

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Requalification du boulevard Charpentier

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune souhaite requalifier et réaménager le Boulevard Charpentier à Lagny sur Marne

• **Description :**

Afin d'optimiser la circulation, le stationnement et les liaisons douces sur sa commune, la commune souhaite travailler sur le reprofilage des stationnements existants et la création de nouveaux stationnements le long du boulevard Charpentier. Pour cela, le projet prendra en compte les éléments suivants:

- Création d'une promenade, pédagogique, historique et environnementale
- Création d'une piste cyclable double sens
- Création d'une aire de jeux

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Département
- Région
- IDF Mobilités

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 1.200.000,00 €

• Description des coûts :

Missions BET + MOE et Travaux d'aménagements

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Requalification du quai savarin en milieu urbain

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

L'action consiste à requalifier le Quai Savarin, portion de quai situé dans le prolongement entre le Quai de la Gourdine et le Quai du Prélong. Ce réaménagement consiste à reprendre l'ensemble du Quai et de ses berges.

• **Description :**

Dans la continuité des aménagements de berges en cours le long du quai de la Gourdine, la commune de Lagny sur Marne souhaite réaménager le quai Savarin et de ses berges, situé au coeur de la ville. Pour cela il est prévu:

- la mise en accessibilité PMR
- la végétalisation du Quai et de ses talus
- La création de parapets béton et garde-corps

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Département
- Région
- Agence de l'eau

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 468.000,00 €

• Description des coûts :

Mission d'études et de suivi + Travaux d'aménagements

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Développement des bornes électriques

• Thématique : Mobilité Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Mairie de Montévrain

• Résumé de l'action :

Développement des bornes électriques

• Description :

Afin de participer à l'essor de la voiture électrique, la ville de Montévrain souhaite développer l'accès aux bornes de recharge afin de renforcer le maillage sur l'ensemble du territoire et démocratiser le véhicule électrique. L'objectif est d'augmenter le nombre de bornes de recharge sur le territoire et permettre ainsi aux usagers de parcourir de plus longues distances.

Cette opération revêt un véritable intérêt écologique (moins de CO₂, moins de particules fines, moins d'impacts environnementaux ...).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Augmenter le nombre de bornes de recharge électriques
- Moins de pollution
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

non connu à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Création d'un 3ème city stade

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Création d'un 3ème city stade

• **Description :**

Dans son projet de mandat, la municipalité de Montévrain a prévu la création d'un 3ème city stade afin de renforcer l'offre en équipements de jeux et sportifs ouverts au public pour le bien être des familles et pour les jeunes.

Le city-stade présente de nombreux avantages : gratuit, libre accès pour tous, il permet de faire du sport sans rendez-vous ni réservation.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Fréquentation du site
- Offrir un nouvel équipement sportif aux Montévriinois
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

non connu à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : Création d'un groupe scolaire n°5 de 17 classes dans l'écoquartier

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Au sein de l'écoquartier : Création d'un groupe scolaire n°5 de 17 classes + 1 ALSH + 1 réfectoire

• **Description :**

L'écoquartier de Montévrain constitue l'un des huit premiers écoquartiers franciliens inscrits dans le cadre du contrat État-Région de 2007-2013, qui accorde son soutien à des territoires d'intérêts régional et national pour la réalisation de projets d'aménagement ambitieux, dans la continuité du Grenelle de l'environnement. La commune de Montévrain est soumise à une urbanisation importante liée au développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et des pôles d'activités alentours qui favorise l'installation de nouveaux habitants à Montévrain. La commune prévoit d'accueillir 17 000 habitants d'ici 2025 (+ 1000 habitants par an en moyenne). La croissance démographique continue que connaît le territoire nécessite d'anticiper les besoins futurs en matière d'équipements. L'augmentation du nombre d'habitants soulève de nombreux enjeux quant à la nature et aux capacités d'accueil des équipements existants.

La programmation des futurs logements sur Montévrain a créé une pression sur les écoles. La construction d'un 5ème groupe scolaire est aujourd'hui inévitable afin de permettre de répondre aux évolutions démographiques. L'objectif est de créer un pôle éducatif mutualisé et réversible afin de mutualiser les espaces, optimiser les usages et imaginer une réversibilité à long terme.

Le projet répondra aux Directives Urbaines, Architecturales, Paysagères et Environnementales de l'écoquartier de Montévrain avec entre autres : une gestion des Eaux Pluviales à la parcelle, toiture végétalisée, construction bois...

L'écoquartier fait l'objet d'un plan guide et d'une étude de faisabilité des espaces publics, qui définit les choix en termes d'aménagement et la manière dont le projet urbain et les espaces publics répondent aux objectifs de développement durable. Le projet du groupe scolaire n°5 s'inscrit dans le cahier des charges de ZAC Montévrain Val d'Europe et répond également aux exigences de l'écoquartier. Le lot défini dans le cadre du plan guide de la ZAC prévoit de recevoir un équipement public.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Suivi de la consommation énergétique du bâtiment
- Répondre au besoin d'équipement scolaire généré par la croissance démographique
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 14.983.800,00 €
- Description des coûts :

Honoraires + travaux

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Création d'une Mairie annexe avec poste de Police municipale dans l'écoquartier

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Au sein de l'écoquartier : création d'une Mairie annexe avec poste de Police municipale + espaces associatifs + ludothèque

• **Description :**

L'écoquartier de Montévrain constitue l'un des huit premiers écoquartiers franciliens inscrits dans le cadre du contrat État-Région de 2007-2013, qui accorde son soutien à des territoires d'intérêts régional et national pour la réalisation de projets d'aménagement ambitieux, dans la continuité du Grenelle de l'environnement. La commune de Montévrain est soumise à une urbanisation importante liée au développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et des pôles d'activités alentours qui favorise l'installation de nouveaux habitants à Montévrain. La commune prévoit d'accueillir 17 000 habitants d'ici 2025 (+ 1000 habitants par an en moyenne). La croissance démographique continue que connaît le territoire nécessite d'anticiper les besoins futurs en matière d'équipements. L'augmentation du nombre d'habitants soulève de nombreux enjeux quant à la nature et aux capacités d'accueil des équipements existants.

La création d'une Mairie Annexe avec poste de police municipale + espaces associatifs + ludothèque au sein de l'écoquartier permettrait de repositionner l'annexe, répondre aux besoins soulevés en termes d'espaces associatifs et de lecture publique, offrir des lieux de proximité et de culture et répondre aux besoins associatifs dans cette partie de la ville.

Le projet répondra aux Directives Urbaines, Architecturales, Paysagères et Environnementales de l'écoquartier de Montévrain avec entre autres : une gestion des Eaux Pluviales à la parcelle, toiture végétalisée, construction bois... L'écoquartier fait l'objet d'un plan guide et d'une étude de faisabilité des espaces publics, qui définit les choix en termes d'aménagement et la manière dont le projet urbain et les espaces publics répondent aux objectifs de développement durable. Le projet actuel s'inscrit dans le cahier des charges de ZAC Montévrain Val d'Europe et répond également aux exigences de l'écoquartier. Le lot défini dans le cadre du plan guide de la ZAC prévoit de recevoir un équipement public ;

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usines du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Répondre au besoin en terme d'équipement lié à la croissance démographique
- Suivi énergétique du bâtiment
- amélioration du confort

BUDGET PREVISIONNEL (SECONNU)

• Montant total T : 4.474.800,00 €

• Description des coûts :

Honoraires + travaux // Données prises en compte : 1 800 m² x 2 200 € HT / m² (à affiner selon besoin)

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : REQUALIFICATION DES ACCOTEMENTS DE L'AVENUE THIBAUD DE CHAMPAGNE

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

REQUALIFICATION DES ACCOTEMENTS DE L'AVENUE THIBAUD DE CHAMPAGNE

• **Description :**

L'avenue Thibaud de Champagne (RD934) est un des principaux axes de circulation structurants de la commune de Montévrain. Son trafic est supérieur à 15 000 véhicules/j. Elle comporte des accotements relativement larges mais de qualités très hétérogènes. L'avenue ne présente aucun itinéraire cyclable sur chaussée ou en site propre. Cette avenue est linéaire et incite à la vitesse, malgré la réglementation affichée avec une vitesse limitée à 50 km/h. Il est donc aujourd'hui nécessaire de repenser la perception de cet axe structurant communal.

La ville de Montévrain a donc pour ambition la requalification des accotements de l'avenue Thibaud de Champagne (RD934)

Des enjeux forts ont été identifiés pour cette avenue :

- Favoriser le renouvellement urbain de la RD934 en axe attractif et agréable à vivre
- Engager un développement urbain respectueux du patrimoine paysager
- Renforcer la lisibilité et marquer les entrées de ville

Le projet a pour objectif :

- L'amélioration de la sécurité (Réduction de la vitesse des automobilistes - voie réduite et plateaux surélevés)
- L'amélioration du confort (Trottoirs plus accueillants assurant des continuités piétonnes, Facilité pour les déplacements des personnes à mobilité réduite, Aménagements des arrêts des bus, Suppression des poteaux des réseaux aériens)
- L'amélioration du cadre de vie (Des matériaux qualitatifs ; Effacement des réseaux aériens ; Mobilier urbain qualitatif)
- création de pistes cyclables, Installation de radars pédagogiques, intégration de circulations douces...

Travaux envisagés :

Enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication / Requalifier les accotements / Création d'un alignement d'arbres / Création de stationnements / Sécuriser les traversées piétonnes / Mise en conformité des arrêts de bus (normes PMR) / Création de pistes cyclables / Gestion des eaux pluviales / Réduire la largeur de voirie

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Amélioration de l'aspect qualitatif de la rue
- Réduction des vitesses de circulation, du bruit et diminution de la pollution
- Création de pistes cyclables

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 3.350.000,00 €

• Description des coûts :

Travaux : démolition / enfouissement réseaux / assainissement / réseaux divers / surfaces minérales / marquage / mobilier / espaces verts...

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : EXTENSION DU SKATEPARK

• Thématique : Aménagement Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Mairie de Montévrain

• Résumé de l'action :

EXTENSION DU SKATEPARK

• Description :

La mairie de Montévrain prévoit l'extension du skatepark actuel situé au niveau du parking du parc des Frênes.

PROJET : 334m²

Le projet d'extension du skatepark de Montévrain consiste en la réalisation d'une aire complémentaire de pratique complémentaire au Bowl existant.

Les attentes des pratiquants se sont formalisées autour de la notion d'espace street, offrant des barres de glisses, des murets, des plans inclinés.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Fréquentation du site
- Offrir aux Montévriinois un nouvel équipement gratuit et en libre accès pour tous
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 130.000,00 €
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Poursuite du déploiement de la vidéoprotection (passer de 38 à 50 caméras)

• **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Poursuite du déploiement de la vidéoprotection (passer de 38 à 50 caméras)

• **Description :**

Après la mise en place d'un système de vidéo-protection comprenant à aujourd'hui 38 caméras, la commune de MONTEVRAIN a décidé d'étendre son dispositif en implantant 12 nouvelles caméras sur le nouveau mandat.

Ce déploiement s'inscrit dans la poursuite sécuritaire voulue par monsieur le Maire dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur la commune de MONTEVRAIN.

Ce dispositif a pour but de lutter contre les dépôts sauvages, renforcer la sécurité sur la commune de MONTEVRAIN et prévenir tout acte de malveillance. Elle permet en temps réel ou en différé de visionner l'espace public en vision large ou concentrée, d'apprécier les situations, de dissuader par la présence d'une surveillance visible et permanente, de détecter un événement anormal puis d'identifier un individu, un véhicule ou un objet.

La commune de MONTEVRAIN est une ville nouvelle en perpétuelle évolution tant au niveau des infrastructures que sur le bâti public et privé, accroissant sa population chaque année. A cela se rajoute une progression de la délinquance et des interventions de la Police Municipale au quotidien.

De ce fait, la mise en place de nouvelles caméras est un atout supplémentaire visant à endiguer cette montée de la délinquance qui se traduit par des vols à l'arrachée, dégradation du domaine public, vol de véhicules, vol d'accessoires, cambriolages, vol à main armée, trafics de stupéfiants...

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
✓				

PARTENAIRES POTENTIELS

- Lutte contre les dépôts sauvages + constatations des infractions aux règles de la circulation
- Assurer la protection des bâtiments et installations publiques et leurs abords
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vols...

BUDGET PREVISIONNEL (NON CONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

non connu à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Construction du bâtiment des Services techniques

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Pomponne

• **Résumé de l'action :**

Les bâtiments actuel des services techniques sont dans un état de décrépitude totale, passoire énergétique, énergivore et non accessible aux PMR. Aussi, la mairie souhaite les reconstruire sur le même site ou sur nouveau site.

• **Description :**

Reconstruction d'un bâtiment exemplaire avec garages, espaces de stockage véhicules et matériels techniques, espaces verts, voirie.... Surface globale avec espaces extérieurs nécessaire environ 1000 m². Surface du bâtiment environ 350 m².

Nouveaux bâtiments aux normes avec emploi de matériaux biosourcés et/ou issus de la déconstruction et réemploi, aménagement ergonomique, adaptés aux travaux, stockage ergonomique pour les services techniques – Normes sanitaires - Mise en œuvre des nouvelles technologies adaptées aux recommandations liées à la transition écologique. Bâtiment autonome en énergie, actions de maîtrise des consommations énergétiques: isolation thermique, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓	✓	

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 2.000.000,00 €

- Description des coûts :

Construction du bâtiment (y compris VRD) (coûts: travaux, équipe de maîtrise d'Oeuvre, AMO, Bureau de Contrôle)

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Création d'un groupe scolaire

• Thématique : Education Si autre thématique, préciser : _____

• Maître d'ouvrage : Mairie de Pomponne

• Résumé de l'action :

La commune de Pomponne doit répondre au rajeunissement, à l'accroissement de la population de Pomponne et à la demande d'une nouvelle infrastructure scolaire. Pour cela elle va créer un nouveau groupe scolaire.

• Description :

Ce nouveau groupe scolaire répondra aux éléments suivants:

- Sur la base d'une douzaine de classes (maternelles et primaires), bâtir un équipement public novateur, dans un concept architectural faisant appel aux nouveaux principes de construction et d'aménagement basés sur la transition écologique.
- Bâtiment basse consommation avec isolation thermique optimale et éclairage naturel généreux
- Utilisation de matériaux bas carbone, biosourcés à définir en fonction d'une proximité d'apport
- Mise en Place ENR pour bâtiment semi-autonome
- Intégration d'espaces pour accueil, usage des mobilités douces (vélos, trottinettes,...)
- Mise en avant de toute politique de gestion des déchets et de recyclage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓		

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 8.000.000,00 €

• Description des coûts :

Construction du bâtiment (y compris VRD et paysage) (coûts: travaux, frais d'études équipe de maîtrise d'Oeuvre, AMO, Bureau de Contrôle)

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Construction de la maison des associations

• Thématique : Aménagement Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Mairie de Pomponne

• Résumé de l'action :

Bâtiments en état de décrépitude totale, passoire énergétique, énergivore, non accessible aux PMR. Reconstruction, même site ou nouveau site d'un bâtiment exemplaire avec espace de concertation, stockage des archives historiques de la ville, mise en valeur du patrimoine et mutualisation des moyens.

• Description :

- Nouveaux bâtiments aux normes avec emploi de matériaux biosourcés et/ou issus de la déconstruction et réemploi, aménagement ergonomique, adaptés aux disciplines des associations – Normes sanitaires - Mise en œuvre des nouvelles technologies adaptées aux recommandations liées à la transition écologique. Bâtiment autonome en énergie. Possibilité de conservation d'une partie du bâtiment existant pour réhabilitation lourde. Mise en accessibilité PMR.

- Surface nécessaire: environ 300 m²

- Mise en place de sensibilisation à la transition écologique par l'exemplarité.

- Construction d'un bâtiment basse consommation avec isolation thermique optimale. Utilisation de matériaux bas carbone, biosourcés ou possibilité de constructions modulaires "hors site".

- Mise en avant de toute politique de gestions des déchets et de recyclage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 850.000,00 €

• Description des coûts :

Construction du bâtiment (y compris VRD) (coûts: travaux, frais études équipe de maîtrise d'Oeuvre, AMO, Bureau de Contrôle)

Validation par la Direction et le Maire :

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : Aménagement pistes cyclables - liaison douce

- Thématique : Mobilité Si autre thématique, préciser :
- Maître d'ouvrage : Mairie de Pomponne
- Résumé de l'action :

Réalisation du maillage des liaisons douces pour renforcer l'utilisation des mobilités douces vers gare multimodale centre Marne et Gondoire, établissements scolaires.

Description :

La commune souhaite aménager les pistes cyclables :

- Re configuration avec le département de la rue de Paris avec liaisons douces. (RD 934)
- Désenclaver le quartier excentré de la Pomponnette par le prolongement de la liaison douce rue de Paris..
- Faciliter les accès des groupes scolaires (Primaire et collège) une mobilité douce pour les enfants.
- Réaliser des rabattements sécurisés depuis le nord de Pomponne (Luzancy Coudraie) vers gare multimodale.
- Sécuriser les parkings vélos, trottinettes...
- Tendre vers un maillage performant avec les autres Communautés d'Agglomération
- Utiliser de préférence sur les cheminements des matériaux issus de recyclage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Marne et Gondoire

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :

- Description des coûts :

Estimation sur la base de la déclinaison du schéma directeur des liaisons douces porté par la CAMG

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : BATIMENT DE LA POLICE MUNICIPALE/POLE MAIRIE

• **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Pomponne

• **Résumé de l'action :**

L'action vise à construire un bâtiment permettant d'accueillir les effectifs de la police municipal et d'accueillir le public.

• **Description :**

Le bâtiment actuel n'est pas adapté à l'activité de la Police municipale. Celle-ci va par ailleurs se renforcer avec 4 policiers et le bâtiment actuel ne peut pas accueillir autant de personnes. Il ne permet pas de l'état d'accueillir dans de bonnes conditions la population. Aussi il est prévu de :

- Construire un bâtiment neuf pour la police municipale au sein d'un groupe de bâtiments "pôle Mairie" en application des normes de construction écologiques.
- Ce bâtiment sera exemplaire au niveau énergétique (isolation thermique, isolation acoustique, matériaux bio-sourcés, borne de recharges pour véhicules de police....).
- Mise en avant de toute politique de gestion des déchets et de recyclage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 1.100.000,00 €

- Description des coûts :

Construction du bâtiment (y compris VRD) (coûts: travaux, équipe de maîtrise d'Oeuvre, AMO, Bureau de Contrôle)

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Mise en oeuvre du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée

- **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Syndicat Intercommunal de Transports (SIT) des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée
- **Résumé de l'action :**

Mise en œuvre opérationnelle des actions décidées dans le Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée

• **Description :**

Déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF), le Plan Local des Mobilités (PLM) est actuellement en cours d'élaboration (phase diagnostic) et aboutira d'ici 2022 à un programme d'actions partagé par les acteurs locaux.

Celui-ci définira les actions à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années afin de faciliter les déplacements de tous (habitants, actifs, visiteurs, élèves) sur le territoire des 31 communes du périmètre (CA de Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et Favières).

Les actions prévues concerneront l'ensemble des modes de déplacements et diverses thématiques : modes actifs, intermodalité, aménagements en faveur du bus, management de la mobilité, stationnement, transports de marchandises...

Ce document de planification a vocation à constituer une véritable feuille de route pour l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans les transports et mobilités et devrait impulser de nombreux projets.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Financements de droit commun

CPER

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
✓	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Collectivités : Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, CA Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération, Département de Seine et Marne, Communes....
- Aménageurs : EPA Marne/EPA France, Eurodisney Développeur, SEM de Montévrain, SPLA Marne et Gondoire, Aménagement 77, SNCF Gare et Connexion, SNCF Réseaux...
- Opérateurs de transports : SANEF, RATP, SNCF....

BUDGET PREVISIONNEL (NON CONNU)

• Montant total T :

• Description des coûts :

non connu à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : EQUALIFICATION DE LA RD 105 RUE DE DAMPMRT

- **Thématique :** Aménagement Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Thorigny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

Créer un boulevard urbain de qualité intégré dans le paysage

• **Description :**

Importance de la RD 105 : voie structurante type boulevard, désenclavant la commune de Dampmart (donc très passante voir saturée). Elle dessert tout son long de nombreux habitats essentiellement collectifs, mais elle est peu attractive pour les piétons, voir dangereuse sur ses abords et en sortie d'habitations, assortie d'aménagements anciens type chicanes inadaptés. Elle subit de surcroît sur les côtés du stationnement sauvage et ne bénéficie d'aucun aménagement paysager qualitatif.

- => aménagements pour les modes actifs
- => aménagements pour les véhicules (circulation et stationnements)
- => aménagements paysagers
- => aménagements des carrefours aux intersections des rues perpendiculaires (rue du Moustier, rue de la Paix..)
- => stationnement à créer

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Département de Seine et Marne
- Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Les études de projet et l'estimation ne sont pas réalisées à ce jour

Validation par la Direction et le Maire

Titre : Création d'un réseau autostop et covoiturage organisé sur le territoire

 • **Thématique :** Mobilité **Si autre thématique, préciser :**

 • **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

 • **Résumé de l'action :**

L'action consiste à explorer la déploiement d'un réseau autostop organisé sur le territoire de Marne et Gondoire.

 • **Description détaillée :**

L' action consiste à explorer le déploiement d' un réseau autostop organisé sur le territoire de Marne et Gondoire (exemple : <https://rezopouce.fr/>) ainsi que la mise en place d' un service pour faciliter le covoiturage des enfants pour les activités du réseau de lecture public et musique du territoire.

1. Réseau autostop organisé

L' autostop organisé est un dispositif mis en place par une structure identifiée pour faciliter et sécuriser la pratique de l'autostop.

2. Réseau covoiturage pour les activités juniors et seniors. Vis à vis de ces derniers, il s'agit de combattre l'isolement et de soutenir une population trop souvent oubliée des innovations en mobilité. Le covoiturage peut permettre notamment les déplacements vers les pôles médicaux ou encore certaines activités extérieures.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

AAP TENMOD pour les territoires peu denses

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201207/france-mobilites2021-15>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (nombre d'emplois en ETP)
- Nombre de places de stationnement réservées au covoiturage sur le territoire (nombre de places de stationnement réservées au covoiturage / nombre d'aires de covoiturage)
- Nombre d'inscrits plateforme covoiturage domicile / travail (nombre d'inscrits)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 49.500,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (étude d'approfondissement des coûts) / Investissement (travaux installation des arrêts) /
Fonctionnement (tarif abonnement service) Fonctionnement (communication) (Fonctionnement (coûts des inscriptions)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres		29.500,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €
	Montant total	0,00 €	29.500,00 €	5.000,00 €	15.000,00 €	5.000,00 €	5.000,00 €

Titre : Création d'une charte locale pour la transition écologique du tissu économique

- **Thématique :** Développement économique **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Marne et Gondoire propose aux acteurs économiques du territoire de devenir partenaires du Contrat de Transition Ecologique.

- **Description détaillée :**

Afin de valoriser les initiatives et actions déjà engagées mais aussi de stimuler les innovations, Marne et Gondoire souhaite proposer aux acteurs économiques du territoire de devenir partenaires du Contrat de Transition Ecologique, en signant une charte locale des entreprises éco-responsables à élaborer.

À travers la signature de cette charte, chaque entreprise partenaire s'engage à être acteur de la transition écologique de Marne et Gondoire. Par cet engagement, il initie ou poursuit une démarche de progrès, visant à réduire l'empreinte écologique territoriale de son activité économique et témoigne qu'est possible un modèle économique plus responsable (préservation des ressources naturelles, adaptation des échanges commerciaux et des activités de l'entreprise aux évolutions du climat...).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	□	□	□

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre de signataires
- Nombre de diagnostics réalisés
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Seine et Marne Environnement		Demande non faite		Sélectionner
Entreprises		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 50.000€

• Description des coûts :

Fonctionnement (ingénierie de projet "charte" et lancement de la mobilisation des entreprises sur 2 ans en 2021 et 2022)
 Fonctionnement (communication)
 Investissement : étude charte

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonds propres	30000	20000				
	Montant total	30.000,00 €	20.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Création de liaisons douces supplémentaire à Guermantes et réalisation d'une zone de stationnement

- **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CA MARNE ET GONDOIRE
- **Résumé de l'action :**

Afin de reconnecter le bourg de Guermantes aux liaisons douces de la Gondoire, il est prévu de réaliser une itinéraire cycle/piéton et une aire de stationnement pour rejoindre les aménagements de la Gondoire sur Gouvernes.

- **Description détaillée :**

Cette action vise à réaliser

- Une zone de stationnement d'une trentaine de véhicules, avec une partie perméable et des végétaux.
- un cheminement doux en grave d'environ 600ml le long de la départemental d'une part et d'une parcelle cultivée, sur la commune de Gouvernes, permettant de rejoindre les aménagements doux réalisés en 2014.

Pour cela l'acquisition de la parcelle concernée par le stationnement, en emplacement réservé au PLU de la commune, est en cours. Il s'agit d'un nouveau maillage du territoire permettant d'optimiser les déplacements doux et limiter l'émission de GES.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	□	□	□

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre d'usagers du stationnement
- Nombre d'usagers du cheminement doux
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
région Ile de France		Demande non faite	100000	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 250000

• Description des coûts :

coût d'acquisition foncière et de travaux (stationnement, cheminement, végétaux)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		30000	120000				
Région Ile de France			100000				
	Montant total	30000	220000	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Soutenir les commerces de proximité et consommation plus responsable

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Accompagner les différents acteurs du territoire pour développer l'offre de produits et de services responsables.

• **Description détaillée :**

Une consommation responsable prend en compte les impacts sociaux et environnementaux d'un produit durant tout son cycle de vie lors d'un acte d'achat. L'objectif de cette action est d'accompagner les différents acteurs du territoire (commerces, citoyens, restaurateurs...) pour développer l'offre de produits et services responsables.

- Étudier l'ensemble des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire et mettre en place un plan innovant
- Développer la culture du vrac dans les magasins de proximité
- Favoriser les zones de circulation apaisées dans les centres-villes et aux abords des écoles
- Accompagner le développement de services innovants favorisant le développement des commerces de proximité
- Revitaliser les commerces de proximité en favorisant l'émergence et l'animation de réseaux de commerçants locaux

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Émissions du secteur du transport (transport de marchandises et trajets quotidiens courses)
 - Nombre de commerçants proposant la vente en vrac
Recenser les réseaux d'acteurs locaux et favoriser les rencontres, créer des événements ou animation permettant les échanges
 - Nombre de zones de circulation apaisée / zone calme
Nombre de nouveaux services favorisant le commerce de proximité

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
SIETREM / Associations		Sélectionner		Sélectionner
Commerçants		Sélectionner		Sélectionner
Communes		Sélectionner		Sélectionner
CCI / CMA		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (total réparti sur 6 ans) (60.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€
	Montant total	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€

Titre : Mettre en place la stratégie de lutte contre les dépôts sauvages

- **Thématique :** Economie circulaire et déchets Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CAMG
- **Résumé de l'action :**

Mettre en oeuvre la stratégie sur les dépôts sauvages sur le territoire

• **Description détaillée :**

face à l'ampleur de la problématique des dépôts sauvages en matière de salubrité, de dégradation du cadre de vie, et de coûts supportés par la collectivité pour leur retrait et leur traitement, une stratégie a été élaborée articulée autour de anticipation, la prévention, la réparation, et visant notamment à :

- Réalisation d'état des lieux des dépôts sauvages sur les espaces naturels
- Création d'un réseau d'acteurs liée à la problématique
- Achat de matériels pour limiter le nombre de dépôts sauvages sur le territoire (pièges photographiques, caméras nomades, barrière anti-intrusion, opération de comptages, achat de viasis pour le contrôles sur des espaces naturels).
- Développement d'outils informatiques (application dépôts sauvages, fiche relais ,...)
- Achat de véhicules de ramassage de dépôts sauvages pour limiter l'externalisé et limiter les coûts

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- réduction du tonnage des dépôts sauvages
- Mise en service d'une veille technique
- réduction du coût de traitement et collecte des dépôts sauvages

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
REGION		Demande faite	247000	Demande faite
AEV		Demande faite		Demande faite
DEPARTEMENT		Demande faite		Demande faite
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 442.000,00 €

• **Description des coûts :**

Achat de matériels pour limiter le nombre de dépôts sauvages sur le territoire (pièges photographiques, caméras nomades, barrière anti-intrusion, opération de comptages, achat de viasis pour les contrôles sur des espaces naturels).

Achat de véhicules de ramassage de dépôts sauvages

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		40.000,00 €	174.000,00 €	25.200,00 €	4.000,00 €		
region		60.000,00 €	116.000,00 €	16.800,00 €	6.000,00 €		
	Montant total	100.000,00 €	290.000,00 €	42.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Mailler le territoire et assurer la continuité écologique à travers la passerelle modes doux entre Ferrières en Brie et Bussy Saint-Georges

• **Thématique :** Mobilité

Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

Réalisation d'une passerelle dédiée aux modes doux entre Ferrières-en-Brie et Bussy Saint-Georges, au-dessus de l'autoroute A4 afin de mailler le territoire et sécuriser les déplacements en assurant la continuité des déplacements et de la trame écologique

• **Description détaillée :**

L' autoroute A 4 crée une véritable coupure urbaine et de déplacements entre les communes de Ferrières-en-Brie et de Bussy Saint-Georges. Celle-ci est identifiée parmi les 100 coupures urbaines prioritaires à résorber avant 2020 par la Région Ile-de-France dans le Plan de Déplacements Urbains d' Ile-de-France, témoignant de la nécessité absolue d' y apporter une solution d' aménagement. La réalisation d'une passerelle dédiée aux modes doux permettra de sécuriser la traversée au-dessus de l'A4, d'encourager le recours aux déplacements respectueux de l'environnement , afin de relier les différents pôles générateurs de mobilité (gare, établissement d'enseignement, de loisirs, ..).

Le projet inclut le raccordement aux aménagements cyclables existants afin d'assurer la sécurité des déplacements, le maillage des liaisons douces et la continuité écologique. L'objectif est aussi de diminuer l'émission des polluants atmosphériques en encourageant les déplacements à pied et à vélo.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

AAP Continuités cyclables DRIEA

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre de piétons
- Nombre de cycles
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Sélectionner	1 009 807,07 €	Demande validée
Region Ile-de-France		Sélectionner	1 683 011,79 €	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 3.361.838,00 €
- Description des coûts :

Réalisation des études de projet, des études réglementaires ainsi que des travaux de la passerelle

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	673 204,72 €		168.301,00 €	67.320,00 €	302.942,00 €	134.460,00 €	
Etat	1 009 807,07 €		252.451,00 €	100.980,00 €	450.413,00 €	201.961,00 €	
RIF	1 683 011,79 €		420.752,00 €	168.301,00 €	757.355,00 €	336.602,00 €	
	Montant total	0,00 €	841.504,00 €	336.601,00 €	25.521.223,00 €	673.023,00 €	0,00 €

Titre : Réduire le bilan carbone des zones d'activités

- **Thématique :** Développement économique **Si autre thématique, préciser :** Transition écologique
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Réduire l'impact global des zones d'activités concernant les émissions de carbone.

• **Description détaillée :**

Agir à l'échelle d'une zone d'activité permet de toucher plusieurs acteurs économiques à la fois. Cela peut permettre de mutualiser les efforts et d'organiser des solutions collectives pour réduire l'impact global de la zone d'activité. En outre, l'amélioration des performances énergétiques des ZAE parfois anciennes participent à la lutte contre l'étalement urbain en valorisant l'urbanisation existante.

Il s'agit donc:

- d'étudier les alternatives de production d'énergie locale renouvelable en réponse aux besoins spécifiques des entreprises présentes dans les ZAE.
- d'assurer la promotion des Plans de Déplacements Inter-Entreprises
- d'inciter à la végétalisation des toitures
- d'aménager des jardins au sein des ZAE

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre de zones d'activités concernées
- Nombre de plans de déplacements réalisés
- Nombre de projets de végétalisation dans les zones d'activités
Nombre de jardins

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
CCI / Entreprises / SIT / IDFM		Demande non faite		Sélectionner
Communes		Demande non faite		Sélectionner
Entreprises / Aménageurs		Demande non faite		Sélectionner
ADEME / BET		Demande non faite		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 112 000

• Description des coûts :

Fonctionnement et Investissement (total réparti sur 6 ans) (112.000 €)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Etude énergétique des bâtiments	50.000,00 €					
	Etude production énergie renouvelable ZAE		50.000,00 €				
	Animations pour entreprises ZAE	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
	Montant total	52.000,00 €	52.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €

Titre : Actualisation et révision du schéma directeur des liaisons douces

- **Thématique :** Mobilité **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à actualiser et revoir le schéma directeur des liaisons douces afin d'offrir une réelle alternative à la voiture pour les déplacements utilitaires de courte distance.

- **Description détaillée :**

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces de la CAMG approuvé le 13 avril 2015 a eu pour ambition de proposer une véritable stratégie de développement d'un réseau de liaisons douces qui permette à la fois d'assurer des déplacements orientés vers les loisirs, mais surtout les déplacements quotidiens. Ce document a permis d'identifier 8 itinéraires à aménager suivant un plan pluriannuel d'investissement prévu jusqu'en 2024. Depuis son approbation, la liaison entre la commune de Collégien, la gare de Torcy et la gare de Lagny-Thorigny-Pomponne a été réalisée. Les travaux de réalisation de l'itinéraire entre la commune de Bussy Saint-Georges et la gare de Lagny-Thorigny-Pomponne ont également débuté.

La révision du Schéma Directeur des Liaisons Douces a pour objectifs d'intégrer les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré pour disposer à terme d'un réseau mode doux hiérarchisé et de répondre aux besoins liés à l'urbanisation du territoire et aux pratiques de mobilités. Une évaluation des aménagements existants, une réinterrogation des choix d'aménagement du Schéma Directeur de 2015 permettront de développer la mise en place d'un « système vélo » efficient. Plusieurs items seront abordés comme les infrastructures, les services, le stationnement et le jalonnement.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

Région IDF
 ADEME
 AAP AVELO2 à venir <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	□	□	□

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Linéaire de liaisons douces à créer
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Région IDF		Sélectionner	Financement de l'étude	Demande validée
ADEME		Sélectionner	Financement pour le recrutement d'un chargé de mission politique cyclable sur une durée de 3 ans et pour la mise en œuvre d'actions de communication (événementielle et promotion de la politique cyclable)	Demande validée
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000,00 €

• Description des coûts :

etude de révison du SDLD

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	40000	40.000,00 €					
Région	20000	20.000,00 €					
Montant total		60.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux climat énergie et la RSE

- **Thématique :** Développement économique Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Cette action vise à mobiliser les acteurs économiques territoriaux dans la dynamique du PCAET, pour les entraîner dans une démarche de transition énergétique.

• **Description détaillée :**

- Cette action se décompose en 5 mesures:
- sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés aux enjeux climatiques
 - Encourager les communes à inclure dans leur Plan Local de Publicité (PLP) des limites sur la publicité dans l'espace public et dans les commerces
 - Inciter les PME à rendre leur activité plus durable et responsable et valoriser les entreprises vertueuses (action en lien avec la charte locale pour les entreprises)
 - Créer un label "économie d'énergie"
 - Recenser et valoriser les démarches et labels existants dans le secteur de la restauration et de l'alimentation.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Réduction des émissions du secteur tertiaire (-1800tCO2e) et industriel (-900tCO2e)
- Réduction des consommations d'énergie du secteur tertiaire (-15Gwh) et industriel (-38Gwh)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Chambres consulaires		Demande non faite		Sélectionner
Etat		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 50000

• Description des coûts :

Frais de fonctionnement

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			10000	10000	10000	10000	10000
	Montant total	0,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €

Titre : SmartBuilding

- Thématique : Aménagement numérique Si autre thématique, préciser : Bâtiments

- Maître d'ouvrage : Direction des Systèmes d'Information - CA Marne et Gondoire

- Résumé de l'action :

Réduire et conduire une meilleure gestion des consommations dans les bâtiments communaux par/avec le numérique

- Description détaillée :

Faciliter la réduction de coûts sur la gestion des bâtiments communaux par le numérique avec un pilotage automatisé (domotique, etc.) permettant ainsi de mieux piloter le chauffage, l'électricité, etc. Principe de SmartBuilding.

Principe de ROI sur des économies potentiel de chauffage, pilotage de l'éclairage pour un meilleur abaissement de l'éclairage et l'éventuel établissement d'indicateurs sur ces gains d'énergies.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
☐	☑	☑	☐	☐

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Acquisition et mise en place d'équipements numériques de gestion
- Coûts de fonctionnement diminués
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Banque des territoires		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000€

• Description des coûts :

Solution 10 000€ puis équipements 50 000€

Plan de financement prévisionnel

Finaceur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			10.000,00 €	50.000,00 €			
	Montant total	0,00 €	10.000,00 €	50.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Mise en conformité PMR de l'annexe de la mairie

• **Thématique :** Mobilité

Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Chanteloup-en-Brie

• **Résumé de l'action :**

Création d'un accès au guichet unique pour les personnes à mobilité réduite
Aménagements permettant l'accès PMR aux services et l'emploi de personnes à mobilité réduite

• **Description détaillée :**

Une annexe destinée à accueillir le public rassemble l'ensemble des services à destination des administrés.

Cette annexe nécessite des travaux intérieurs pour l'accueil du public à mobilité réduite : toilettes pour personnes handicapées, redimensionnement de la zone d'accueil pour la rendre compatible avec les fauteuils roulants, passages intérieurs élargis et adaptation des postes de travail.
Et des travaux extérieurs : accès PMR vers le bâtiment, cheminement PMR et aménagement de la cour.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Permettre l'accès à l'ensemble des services aux personnes à mobilité réduite
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Demande non faite		Sélectionner
CAMG		Demande validée		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 70000

• Description des coûts :

Cheminement PMR 5 000
 Accessibilité bâtiment (cour + accès) 12 000
 Destruction existant + création entrée accueil fauteuil + sanitaires 53 000

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	42 000 € (60%)	42000					
Etat	28000 € (40%)	28000					
Montant total		70.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Plan structurant de création de circulation douces et vertueuses

• **Thématique : Mobilité** Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage : Mairie de Collégien**

• **Résumé de l'action :**

Réalisation de liaisons douces structurantes permettant un maillage complet de la Ville afin de favoriser des déplacements doux et vertueux entre les différents points d'intérêt de la commune et en particulier ses équipements publics de façon sécurisée.

• **Description détaillée :**

La commune de Collégien s'est engagée dans une démarche de structuration et de développement de liaisons douces qui se justifie par une volonté d'offrir :

- Une véritable qualité de cadre de vie,
- Une approche environnementale globale (utilisation de sols souples avec matériaux de recyclage type "filère pneu"),
- Une indispensable sécurisation des déplacements.

Ces liaisons desservent les équipements publics (vocation activités et loisirs) mais aussi les transports publics (RER A) et la zone d'activité de la Commune (vocation économique).

Ce projet se justifie d'autant plus avec l'augmentation prévue de la population de la commune liée à la réalisation de la ZAC "Coeur de Village" (+200 logements, soit environ + 13 % de population à l'horizon 2024).

En outre, ce projet comporte une dimension "sociale" au sens large du terme en s'appuyant sur un atelier de réparation de vélos / trottinettes et des animations régulières destinées aux familles de la commune pour mieux ancrer la culture alternative du "vélo".

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Doublement de l'usage des liaisons douces sur la période 2021/2025
- Nombre et fréquentation des ateliers de réparation vélos / trottinettes et des animations destinées aux familles
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 1.185.414,00 €
- Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget communal	460.973,00 €	149.583,00 €	151.666,00 €			
Etat	DSIL 50%	121.943,00 €	149.583,00 €	151.666,00 €			
Montant total		582.916,00 €	299.166,00 €	303.332,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Aménagement d'une voirie communale support de mobilité durable

• **Thématique :** Aménagement **Si autre thématique, préciser :**

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Dampmart

• **Résumé de l'action :**

La commune souhaite aménager de façon écologique et durable une voirie dans un soucis de préservation de la trame verte, de la trame noire et des mobilités douces du secteur

• **Description détaillée :**

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. C'est un enjeu social et humain que les collectivités se doivent d'intégrer dans leurs politiques.

Parmi les nouvelles obligations, l'une d'elle impose au maire d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, quelle que soit la taille de la commune.

L'amélioration de l'accessibilité est en effet le gage de déplacements effectués en sécurité, et dans le confort, pour les habitants et les citoyens. Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou de ses établissements.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement et de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Les travaux d'aménagement de la voirie comprendront :

- le remplacement de 30 candélabres en LED (reste à réaliser sur l'ensemble de la ville) pour lutter contre la pollution lumineuse.
- l'aménagement de corridors écologiques linéaires (haies, chemins et bords de chemin etc.) et paysagers (mosaïque de structures paysagères variées)
- des aménagements favorisant la mobilité durable afin de satisfaire à la liberté de déplacement des personnes tout en cherchant à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement (pistes cyclables)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Déplacements effectués en sécurité sur le territoire
- Économie d'énergie
- Diminution de la pollution lumineuse / diminution des gaz à effet de serre

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Demande non faite		Sélectionner
SDESM		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 30.000,00 €

• Description des coûts :

- Coût des travaux de mise en accessibilité

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement			6.000,00 €				
DETR			18.000,00 €				
DSIL			6.000,00 €				
	Montant total	0,00 €	30.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Favoriser les transports doux vers les écoles

• **Thématique :** Mobilité

Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

La commune de Lagny sur Marne souhaite favoriser les transports doux autour des écoles

• **Description détaillée :**

La question de la place des voitures aux abords des écoles reste un enjeu majeur à la fois pour réduire l'empreinte carbone générée par les nombreux véhicules qui circulent et stationnent chaque matin devant les groupes scolaires, mais également pour assurer la sécurité des enfants, des riverains et des personnels.

1° installation de racks à vélos et trottinettes, et de casiers porte-casque, dans chaque école

2° éclairage renforcé de la chaussée, et plus particulièrement des passages piétons protégés

3° participation financière de la mairie à l'achat de casque des enfants (plafond de 10€/unité) ou autres éléments de sécurité pour inciter les familles à prendre vélos ou trottinettes

4° mise en place d'un pédibus (sur le modèle existant à Thorigny), en définissant un site pilote de l'action (idéalement Delambre déjà bien desservie en mobilités douces)

5° action de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière par le passage de permis piéton en lien avec la PM. Au delà de l'aspect sécuritaire, cette action permettra de limiter les déplacements, améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES sur le territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Utilisation accrue des modes de déplacements doux
- Réduction de la part des voitures dans les déplacements vers l'école
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat (DSIL plan de relance)		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 4000

• **Description des coûts :**

achat des racks à vélo 250€ l'unité pour 5 vélos soit 3000€ pour finaliser les équipements actuels à hauteur de 10 places de vélos par site

casiers pour les casques 45€ ht l'unité soit 225€ pour équiper les 5 sites

participation financière à l'achat de casques, ou autres éléments de sécurité, fixer à 50% du prix d'achat dans la limite de 10€ par enfant et pour une dépense total de 770€

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%	400	400				
Etat DSIL Plan de relance	80%	1600	1600				
Montant total		2.000,00 €	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Rénovation et pilotage énergétique par le numérique "SmartBuilding"

• **Thématique :** Numérique

Si autre thématique, préciser : Patrimoine

• **Maître d'ouvrage :** Direction des Systèmes d'Information - Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Réduire et conduire une meilleure gestion des consommations dans les bâtiments communaux par/avec le numérique

• **Description détaillée :**

Faciliter la réduction de coûts sur la gestion des bâtiments communaux par le numérique avec un pilotage automatisé (domotique, etc.) permettant ainsi de mieux piloter le chauffage, l'électricité, etc.

Principe de SmartBuilding

Cette action sera en faveur des économies d'énergie, de l'abaissement de l'éclairage et s'inscrit donc également dans le cadre de la trame noire du territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input checked="" type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Acquisition et mise en place d'équipements numériques de gestion
- Coûts de fonctionnement diminués
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
DETR		Demande non faite	15600	Demande non faite
DSIL		Demande non faite <input type="checkbox"/>	16200	Demande non faite <input type="checkbox"/>
CPER		Demande non faite <input type="checkbox"/>	16200	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000,00 €

• Description des coûts :

Solution 10 000€ puis équipements 50 000€

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%	1.980,00 €	10.020,00 €				
DETR	26%	2.574,00 €	13.026,00 €				
DSIL	27%	2.673,00 €	13.527,00 €				
CPER	27%	2.673,00 €	13.527,00 €				
Montant total		9.900,00 €	50.100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Amélioration des performances de tri du centre de tri des emballages ménagers sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes

 • **Thématique :** Economie circulaire et déchets

Si autre thématique, préciser :

 • **Maître d'ouvrage :** SIETREM

 • **Résumé de l'action :**

Dans le cadre de la reconstruction du centre de tri des emballages ménagers de Saint-Thibault-des-Vignes, le SIETREM a fait le choix d'intégrer un potentiel évolutif des installations (évolution du gisement) et d'améliorer les performances de tri.

 • **Description détaillée :**

Dans le cadre de la reconstruction du centre de tri des emballages ménagers dont le process a été totalement détruit par un incendie majeur le 11/07/2019, le SIETREM a fait le choix d'intégrer les modifications suivantes :

- mise en oeuvre d'un système d'extinction incendie automatisée
- amélioration de la qualité des matériaux triés notamment les fibreux, les métaux et les emballages plastiques. En effet,
- modification de la cabine de tri pour se conformer à la norme NFX 35-702

Le recyclage est une des solutions incontournables pour valoriser nos déchets et éviter la consommation de ressources et d'énergie avec pour objectif d'atteindre 100% de plastique recyclé à l'horizon 2025 (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)

C'est un maillon indispensable vers une économie bas carbone.

Le SIETREM mène actuellement une campagne de caractérisation des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire afin de quantifier notamment le gisement d'emballages recyclables encore présents dans les ordures ménagères (résultats attendus en mai 2021).

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

ADEME

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-investissements-recyclage>
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets-valorisation-matiere-energie>

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Performance de pureté des matériaux
- Taux de refus
- Performance de tri

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
BE ARTELIA	Assistant à maître d'ouvrage	Demande validée		Sélectionner
GENERIS-VEOLIA	constructeur	Demande validée		Sélectionner
CITEO		Sélectionner	700 000,00	Demande validée
Région IDF		Demande faite	100 000,00	Demande faite

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 2.299.155,00 €

• **Description des coûts :**

- assistant à maître d'ouvrage : 99 155,00 € HT
- extinction incendie : 950 000,00 € HT
- amélioration procédé de tri : 1 250 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	1 499 155,00 € HT	599.155,00 €	900.000,00 €				
AAP CITEO	700 000,00 € HT	140.000,00 €	560.000,00 €				
Région IDF	100 000,00		100.000,00 €				
	Montant total	739.155,00 €	1.560.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Construction d'une sixième déchetterie avec la création d'un local de ré-emploi sur la commune de Thorigny-sur-Marne

• **Thématique :** Economie circulaire et déchets **Si autre thématique, préciser :**

• **Maître d'ouvrage :** SIETREM

• **Résumé de l'action :**

Construction d'une sixième déchetterie avec la création d'un local de ré-emploi sur la commune de Thorigny-sur-Marne

• **Description détaillée :**

Le SIETREM va prochainement acquérir un terrain lui permettant la création d'une sixième déchetterie fixe sur la commune de Thorigny-sur-Marne.
 Cette commune a fait l'acquisition d'un local et souhaite développer une activité recyclerie.
 Le SIETREM et la commune de Thorigny-sur-Marne souhaite créer un partenariat entre la déchetterie sur laquelle serait implanté un local ré-emploi et le local de la recyclerie qui disposerait d'un espace de remise en état et de vente.
 Une déchetterie est une installation classée pour l'environnement soumise à déclaration ou enregistrement.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Quantité d'objets déposée dans le caisson ré-emploi
- Quantité d'objets vendus par la recyclerie
- suivi des consommations d'énergie et d'eau

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Commune de Thorigny-sur-Marne		Demande faite		Sélectionner
DSIL ou DSIL Relance		Demande non faite		Sélectionner
Région IDF		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 1.850.000,00 €

• **Description des coûts :**

Acquisition terrain : 250 000,00 € HT
 Maîtrise d'oeuvre : 100 000,00 € HT
 Travaux : 1 500 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	1 850 000,00	300.000,00 €	1.550.000,00 €				
Région IDF	A déterminer 2022						
DSIL ou DSIL Relance	A déterminer 2022						
Montant total		300.000,00 €	1.550.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Construction d'une plateforme de pré-tri des encombrants

Thématique : Economie circulaire et déchets

Si autre thématique, préciser :
Maître d'ouvrage : SIETREM

Résumé de l'action :

Construction d'une plateforme de pré-tri des encombrants collectés sur le territoire du SIETREM

Description détaillée :

Le SIETREM souhaite saisir l'opportunité d'acquérir une parcelle de 2 à 3 hectares située sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes à proximité de l'unité d'incinération.

Une étude d'opportunités/faisabilité complète, à mener, permettra de déterminer les équipements pertinents à implanter sur ce site permettant au SIETREM de définir un écosystème territorial pour collecter et traiter les déchets dans une démarche de proximité, vertueuses en termes de valorisation (matière et énergie), peu émettrice de gaz à effet de serre et de définir les partenariats à mettre en oeuvre avec les acteurs de son territoire.

Les aménagements à réaliser prendront en compte la limitation de l'artificialisation des sols, l'utilisation de matériaux issus du recyclage pour les constructions. Les espèces indigènes, favorisant la biodiversité et peu consommatrice d'eau seront également privilégiées dans l'aménagement paysager. Une communication (pancartes, événements, sensibilisation) sera prévue sur le site en cohérence avec les journées portes ouvertes organisée sur les différents sites de traitement des déchets du SIETREM.

Les premières réflexions portent d'une plateforme de pré-tri des encombrants avec pour objectifs :

- la limitation des transports entre le point de collecte et les sites de tri et de traitement (réduction de l'empreinte CO2),
- l'augmentation des valorisations matières,
- la diminution de l'enfouissement (objectif 0 enfouissement) grâce à la préparation et le broyage des déchets pour un traitement dans l'unité d'incinération.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE
ADEME

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-investissements-recyclage>

CPER

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Recherche et innovation
- Territoires
- Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓		

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- quantité d'encombrants collectée
- taux de valorisation matière
- taux de valorisation énergétique

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME		Sélectionner	X	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 300.000,00 €
- Description des coûts :
 - étude de faisabilité
 - 300 000,00 € HT investissement

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	300 000,00			300.000,00 €			
ADEME							
Montant total		0,00 €	0,00 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Révision du Plan Local de Déplacement

- Thématique : Mobilité Si autre thématique, préciser :
- Maître d'ouvrage : SIT
- Résumé de l'action :

L'action envisagée consiste à lancer la révision du Plan Local de Déplacements (PLD)

- Description détaillée :

L'action envisagée consiste à réviser le Plan Local de Déplacements (PLD) devant être compatible avec le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) dont il est la déclinaison locale.

La révision du PLD des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée et des communes environnantes doit permettre la prise en compte des nouvelles politiques et mesures pour développer les alternatives à la « voiture solo » (transport en commun, modes actifs, auto-partage,...) sur l'ensemble de son périmètre dont la CA de Marne et Gondoire fait partie. Le périmètre du PLD couvre également le territoire de Val d'Europe Agglomération et la commune de Favières.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP)
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Syndicat de transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et des communes environnantes (SIT)	Piloter les études et élaborer le PLD. Mettre en œuvre les actions inscrites au PLD qui relèvent de sa responsabilité	Demande validée	Financer les études à hauteur de 112.103 € (dont TVA).	Demande validée
Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire	Fournir les données nécessaires aux études et participer à l'élaboration du PLD. Mettre en œuvre les actions inscrites au PLD qui relèvent de sa responsabilité	Demande validée		Sélectionner
Les 20 communes Membres de la CAMG	Fournir les données ou études nécessaires et participer à l'élaboration du PLD et Mettre en œuvre les actions inscrites au PLD qui relèvent de sa responsabilité	Demande validée		Sélectionner
<ul style="list-style-type: none"> ■ Région Ile-de-France ■ Ile-de-France Mobilités ■ Etablissement Public d'Aménagement EPAMarne EPAFrance 		Sélectionner	<ul style="list-style-type: none"> ■ Subventionner les études ■ Subventionner les études ■ Cofinancer les études (en discussion) 	Demande validée

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 200.524,00 €

• **Description des coûts :**

Fonctionnement (lancement de la démarche) (8.000 € HT en 2020) / Fonctionnement (diagnostic exhaustif et formalisation des scenarii) (80.000 € HT en 2020)
 Fonctionnement (formalisation du projet de PLD : élaboration du programme d'actions et rédaction du PLD) (87.000 € HT en 2021) / Fonctionnement (Consultation des PPA et enquêtes publique) (16.600 € HT en 2022)
 Fonctionnement (évaluation environnementale) (16.700 € HT en 2022) / Fonctionnement (suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan local de déplacements) (8.400 € HT en 2022)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	SIT	84.600,00 €	36.747,00 €				
Région	Budget	27.395,00 €	6.636,00 €				
Région	IDF Mobilités		45.146,00 €				
Autre	EPAMARNE						
	Montant total	111.995,00 €	88.529,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : CREATION DE PISTES CYCLABLES - ZAC St Jean à Lagny-sur Marne

- **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser : liaisons douces
- **Maître d'ouvrage :** SPLA
- **Résumé de l'action :**

Création des liaisons douces au sein de l'opération d'aménagement de la ZAC Saint-Jean

• **Description détaillée :**

Le projet d'aménagement de la ZAC Saint-Jean est réalisé dans le respect de la politique cyclable de la communauté d'agglomération dont le projet de territoire vise à créer un maillage de liaisons douces dans les nouvelles opérations d'aménagement. L'objectif consiste à réduire le nombre de véhicules pour réduire l'impact carbone et préserver le cadre de vie des habitants. Le maillage interne de la ZAC doit être cohérent avec le réseau intercommunal et communal existant et futur. Il s'agit de relier les quartier entre eux et les pôles générateurs de déplacements. Ainsi, la ZAc Saint-Jean constitue une agrafe en terme de liaisons cyclables entre le centre-ville, les bords de Marne et le sud du territoire menant aux grands espaces naturels. Ce nouveau quartier permet également une connexion entre l'Ouest (zone d'emploi, d'activités et de commerces) et le secteur Est de la commune.

Ce maillage se traduira par :

- La création des pistes cyclables et des aménagements spécifiques pour s'adapter à la déclivité du terrain.
- La création de l'éclairage public adapté (LED avec déclenchement selon les passages pour éviter les pollutions lumineuses/ abaissement)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓			✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

-
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
Région		Sélectionner	Plan Vélo	Demande non faite
		Sélectionner		Demande non faite

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 421.000,00 €

• Description des coûts :

Créations de pistes cyclables et trottoirs PMR + éclairage

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		62.400,00 €			40.800,00 €	23.100,00 €	
Région		145.600,00 €			95.200,00 €	53.900,00 €	
	Montant total	208.000,00 €	0,00 €	0,00 €	272.000,00 €	77.000,00 €	0,00 €

Titre de l'orientation : inventaire du patrimoine du territoire en vue de sa protection au titre des monuments historiques

• **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

• **Résumé de l'action :**

Marne et Gondoire souhaite réaliser un inventaire du patrimoine du territoire afin de le protéger au titre des monuments historiques et des sites patrimoniaux

• **Description :**

Le patrimoine bâti ou paysager constitue un enjeu important de revitalisation des territoires, tant pour rendre attractif le cadre de vie que pour retenir les visiteurs de passage.

L'Inventaire, reposant sur un recensement exhaustif des éléments du patrimoine, permettra d'en dresser l'état des lieux, en vue de sa protection et de sa mise en valeur. Des demandes de protections au titre des bâtiments historiques et des sites remarquables pourront être faites en vue de la conservation de ce patrimoine.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes du territoire
- UDAP 77
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Titre de l'orientation : Maison de la parentalité LAEP

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :** cohésion sociale Prévention de la délinquance, Santé, Culture
- **Maître d'ouvrage :** CAMG Service Politique de la Ville
- **Résumé de l'action :**

Création d'un lieu d'Accueil Parents Enfants, lieu d'échange, de socialisation.

- **Description :**

Ce lieu, labellisé, a pour vocation de soutenir les parents dans leurs rôle de parent. Le Laep (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel. Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

- Soutenir la parentalité
- Renforcer les liens d'attachement parents/enfants
- Favoriser les échanges entre parents
- Développer le mieux vivre ensemble
- accompagner l'enfant vers l'autonomie

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
		✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- CAF
- Contrat Enfance Jeunesse

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 300.000,00 €
- Description des coûts :

Mise aux normes d'une structure petite enfance déjà existante ou création d'un lieu repère sur le territoire. Il existe déjà un LAEP à Bussy-Saint-Georges.

Titre de l'orientation : Plan de développement des équipements publics : Création d'un espace numérique et arts plastiques

• **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser : Numérique,

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Collégien

• **Résumé de l'action :**

Dans le cadre de la livraison de la ZAC "Coeur de Village", la Ville de Collégien fera face à une augmentation significative de population de l'ordre de 13 % (plus de 200 logements) à compter de septembre 2024. Pour répondre aux besoins de cette population familiale, la commune souhaite augmenter ses capacités d'accueil dans le domaine de l'accompagnement culturel.

• **Description :**

S'appuyant sur sa salle de diffusion/création, sa médiathèque et son conservatoire de musique, la commune de Collégien a développé un projet culturel structurant autour de trois axes : formation, diffusion et création. Le spectacle vivant (Musique, Danse et Théâtre) est bien représenté et s'intègre harmonieusement dans le projet éducatif de la commune. En revanche, les arts plastiques en sont totalement absents à ce jour. L'augmentation prochaine de la population a obligé la commune à engager une réflexion afin de répondre quantitativement aux nouveaux besoins. L'occasion est donnée d'apporter une réponse tant quantitative que qualitative par la diversification de l'offre de formation culturelle par la création d'un "Espace numérique et arts plastiques". Ce projet est intégré à une démarche globale de développement d'une "culture numérique". Il s'appuie sur d'autres projets structurants que sont "La Fabrique Citoyenne" (tiers lieu orienté vers le numérique) et le "Plan de transformation numérique" de la ville. Ce projet implique un investissement important ; tant dans l'extension du bâtiment accueillant le Centre Culturel de La Courée qu'en termes d'équipements dédiés aux Arts Plastiques et numériques. Cet aménagement, estimé à 125 000 €, fera l'objet d'une demande de subvention au titre du DSIL.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat (financement DSIL)

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T : 125.000,00 €

- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Plan de développement des équipements publics : Création d'un Pôle Enfance

• **Thématique :** Développement durable Si autre thématique, préciser : énergie, déchets,

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Collégien

• **Résumé de l'action :**

Dans le cadre de la livraison de la ZAC "Coeur de Village", la Ville de Collégien fera face à une augmentation significative de population de l'ordre de 13 % (plus de 200 logements) à compter de septembre 2024.

Pour répondre aux besoins de cette population familiale, la commune souhaite adapter ses structures d'accueil de la Petite Enfance à la Jeunesse (soit de 0 à 18 ans) par la création d'un nouvel équipement vertueux sur le plan de l'environnement.

• **Description :**

La commune de Collégien est dotée de plusieurs structures dont le fonctionnement s'avère de moins en moins adaptés aux besoins de sa population et peu vertueux sur le plan environnemental.

Après étude démographique, l'arrivée d'une population nouvelle nécessite d'adapter le nombre de place d'accueil en Petite Enfance (+ 5 à 10 places). D'autre part, le regroupement des structures suivantes : Petite Enfance, Accueil périscolaire et ALSH (maternel et élémentaire) ainsi que le service Jeunesse dans des locaux adaptés, non consommateur de foncier et vertueux sur le plan environnemental améliorera le quotidien des familles, des professionnels dans le cadre d'un projet éducatif global et permettra d'optimiser / mutualiser la gestion des espaces partagés.

La structure projetée sera modulaire et répondra à un cahier des charge strict sur le plan écologique et économique : orientation permettant de maximiser l'ensoleillement et la lumière naturelle, gestion énergétique durable, compostage, gestion des déchets (biodéchets, composteurs, tri des déchets), isolation thermique / acoustique (comble, murs, plancher bas, plancher haut, pont thermique, porte), panneaux photovoltaïque (stockage avec batterie + autoconsommation), double vitrage, éclairage LED, installation de pompe à chaleur, matériaux biosourcés (bois, liège, paille, ouate de cellulose, chanvre etc.).

Cet équipement constituera un modèle de sobriété environnementale et s'accompagnera d'un projet pédagogique dont l'axe principal sera le développement durable afin de préparer à la "citoyenneté environnementale" de demain.

Les locaux actuels du Centre de Loisirs et du service Jeunesse seront réaffecté pour accueillir une Maison de Santé, placée idéalement en centre-ville, à proximités des commerces, de la pharmacie, etc.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat (financement CRTE - DSIL)
- CAF de Seine-et-Marne (financement)
- Département de Seine-et-Marne (financement)

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 3.026.273,00 €

• Description des coûts :

Coût travaux : 2 409 000 € H.T

Coût AMO + MOE : 617 230 € H.T

Soit un cout d'opération: 3 026 273 € HT

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

• **Thématique :** Vitalisation urbaine Si autre thématique, préciser : Mobilité

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Collégien

• **Résumé de l'action :**

Le projet est de créer une image directrice pour le développement du centre bourg de Collégien et de définir les priorités d'intervention en vue d'élaborer un plan d'action à mettre en œuvre sur les années à venir afin d'améliorer l'attractivité économique et qualitative du centre ville.

• **Description :**

L'enjeu est non seulement d'intégrer les besoins de développement urbain et de les anticiper, mais avant tout d'affirmer, et potentiellement d'inventer une nouvelle identité pour la commune. C'est en fonction de ce « nouveau visage », donnant un sens global, que chaque projet, chaque action urbaine se justifieraient et se placeraient en cohérence.

Au-delà, il s'agit aussi de définir une vision partagée de l'avenir du bourg et de réfléchir ensemble à son évolution et au renforcement de son attractivité :

- Partage de l'espace public,
- Qualité des aménagements,
- Donner une image qualitative des entrées de villes,
- Moderniser les fonctions d'habitation et d'activité du tissu villageois,
- Renforcer et soigner les liens avec les quartiers et équipements voisins,
- Assurer la préservation et le respect des éléments patrimoniaux,
- Consolider le rôle de centralité et l'activité commerciale du cœur historique,
- Préserver les structures végétales et environnementales singulières du site.

En conclusion, cette « mutation douce » impliquera des réponses adaptées, aussi en matière de mobilité, que ce soit dans la gestion et l'aménagement des espaces publics et communs, l'organisation des accès privés, la rationalisation du stationnement, la perméabilité piétonne du tissu bâti, la requalification et la sécurisation des voiries alentours, le phasage des interventions, etc.

La commune est donc face à un choix urbain majeur, devant trouver un équilibre entre la préservation de son identité historique et paysagère et son développement urbain croissant.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat (financement DSIL)

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SECONNU)

- **Montant total** T : 600.000,00 €

- **Description des coûts :**

Aménagement de l'interconnexion véhicules / vélos / piétons entre l'Avenue Michel CHARTIER et l'allée du Parc (accès école et nouveau programme immobilier de 215 logements) :

Estimation à 300 000 €

Aménagement place du petit bois sécurisant la circulation des véhicules et les liaisons douces du Petit Bois (sortie d'accès du nouveau programme immobilier de 215 logements) :

Estimation 300 000 €

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Coeur de village

• **Thématique :** Vitalisation urbaine Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Conches-sur-Gondoire

• **Résumé de l'action :**

L'ensemble des équipements publics (ERP) et les logements sociaux sont vieillissants. Il y a donc une nécessité de réaliser des travaux (de rénovation ou de reconstruction) concernant à la fois le domaine du bâti, de l'énergie, des voiries et de l'accessibilité...

• **Description :**

La dégradation des bâtiments publics met en péril la pérennité de l'activité économique, la vitalité du village (centre médical et paramédical/pharmacie/petits commerces/logements sociaux...) et la qualité de vie des habitants. La revitalisation du cœur de village permettra l'accueil de catégories sociaux-professionnelles à la recherche d'un cadre de vie et d'espaces adaptés à leurs besoins, le logement favorisant également la mixité sociale.

La rénovation aura pour but de maintenir du logement et développer l'installation de petits commerces de proximité et d'artisanat (forte demande).

Cette rénovation aura également pour objectif des économies d'énergie : isolation thermique et acoustique (comble, murs, plancher bas, plancher haut, pont thermique, porte), double vitrage, pompe à chaleur, matériaux bio-sourcés (bois, liège, paille, ouate de cellulose, chanvre...), maximisation de l'ensoleillement et la lumière naturelle ainsi qu'une réflexion sur l'éclairage extérieur dans le cadre de la trame noire.

Ce projet n'a pas pour but l'artificialisation des sols et vise à limiter aussi les déplacements.

De plus, ce projet permettra de maintenir et de développer le pôle santé (médecins et paramédicaux) en le modernisant et en le rendant plus attractif pour favoriser l'installation de nouveaux praticiens.

Sont également concernés par le cœur du village : - la salle des fêtes dite "la Grange" / - la salle multisports (rénovation énergétique)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre de l'orientation : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX - MOISY

- Thématique : Aménagement Si autre thématique, préciser :
- Maître d'ouvrage : COMMUNE DE DAMPMART
- Résumé de l'action :

Espace avec des jeux pour enfant (de 3 à 11 ans) et installation de mobilier urbain (table, chaise etc.)

Description :

La commune de DAMPMART souhaite aménager une aire de jeux écologique pour enfants permettant d'intervenir sur une zone de reconfiguration urbaine sans connotation architecturale et fonctionnelle et d'équiper un espace vert. Ce lieu se situe derrière la structure ALSH, inoccupée et en friche. L'espace de jeux et l'installation de mobilier urbain serait accessible aux structures ALSH lors des heures d'ouvertures. C'est une aire de jeux sera un espace équipé dédié aux loisirs et à l'éducation physique pour les enfants de différents groupes d'âge. Elle est placée dans un endroit exempt de dangers, de perturbations et de sources de pollution, à l'abri du vent et ombragé, de manière à pouvoir être utilisé même en été. Il est nécessaire de garder à l'esprit qu'une aire de jeux pour enfants doit être un environnement stimulant, interactif, multifonctionnel et sûr. Un environnement complet peut être équipé d'espaces dédiés :

- Aux jeux
- Aux adultes
- À la détente
- À l'espace vert et aux éléments naturels (les arbres, l'eau, la pelouse aménagée, etc.)
- À la socialisation
- Aux sports et aux activités physiques.

Le revêtement du sol pour l'aire de jeux doit être conforme à la norme européenne EN1177, qui établit les exigences pour choisir les revêtements de sols les plus adéquats, en prenant comme référence la hauteur de chute correspondant aux caractéristiques de l'équipement de jeu certifié par les fabricants. Le revêtement qui peut atténuer les lésions traumatiques et les chutes de hauteurs sont des éléments très importants pour la sécurité de l'aire de jeu. Pour les autres matériaux, il n'y a pas d'exigences restrictives. Il sera judicieux de privilégier les matériaux durables et adaptés aux extérieurs (antidérapants, antigel, etc.) et aux conditions microclimatiques du lieu. Les matériaux utilisés sont dans le respect de l'environnement comme :

Ce concept d'air de jeux écologique se veut orienter vers une éthique de développement durable en optimisant nos moyens de production et en utilisant des matériaux ayant une faible empreinte écologique. La commune sollicite une création et une production dynamique, économique, civique et écologique.

L'aluminium est indéfiniment recyclable et de par sa légèreté, il permet des économies d'énergie dans le transport et dans son maniement. Le traitement de surface (anodisation) permet de supprimer les nuisances liées au décapage et à la peinture (Faibles émissions de gaz à effet de serre tout au long de son cycle de vie et recyclable à 100%).

Les éléments plastiques seront fabriqués à base de plastique secondaire traité de haute qualité, robuste, écologique, recyclable, sans échardes, résistant à l'humidité, aux intempéries, au gel, teinté dans la masse avec pigments de couleurs résistants aux UV, sans maintenance et sans traitement nécessaire.

L'habillage en stratifié au vu de sa densité le rend imputrescible et empêche le développement de mousses, de champignons et autres nuisibles, ce qui lui confère une très longue durée de vie etc.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 30.000,00 €

• Description des coûts :

Coût des travaux.

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : REHABILITATION LONGERE

• **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE DAMPMART

• **Résumé de l'action :**

La commune de DAMPMART souhaite réhabiliter en partenariat avec Marne et Gondoire la longère, pour y réaliser un espace culturel.

• **Description :**

La commune a acquis en 2003 une longère et un terrain de 4303m² pour permettre la construction de l'école des Vallières et de la restauration scolaire. La longère est à ce jour inoccupée.

La commune de DAMPMART souhaite réhabiliter la longère, en partenariat avec Marne et Gondoire pour y faire un pôle culturel accueillant et la Bibliothèque de DAMPMART et le pôle musique. Les locaux permettraient d'augmenter les créneaux pour l'apprentissage de la musique à ses adhérents. La bibliothèque aurait plus d'espace car celle-ci connaît un franc succès au sein de la population Dampmartoise.

La commune de DAMPMART poursuit sa démarche de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux et les travaux seront basés sur la rénovation énergétique. Réduire les consommations pour améliorer le confort thermique, visuel et acoustique et améliorer le confort en réduisant les consommations avec une garantie de résultats énergétiques.

Voici quelques indicateurs utilisés :

- L'évolution de la consommation annuelle en eau par rapport à un objectif fixé,
- Le nombre d'objectifs "environnement" atteints en une année par rapport au nombre d'objectifs fixés,
- L'évolution du tonnage des déchets mis en décharge au cours des dernières années etc.

Les indicateurs utilisés seront évalués par rapport à une performance antérieure, une référence réglementaire et/ou un objectif fixé par la commune.

Le projet ne demande pas de consommation de foncier puisque nous réhabilitons un bâtiment déjà existant.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : Parcours de santé et de loisirs

• Thématique : Aménagement Si autre thématique, préciser : _____

• Maître d'ouvrage : Commune de Jossigny

• Résumé de l'action :

La commune souhaite réaliser un aménagement ludique et sportif du terrain de loisirs au sein du parc municipal

• Description :

Située en limite de Jossigny et aux abords de l'écoquartier du Sycomore du Bussy Saint Georges, le parc de loisirs de Jossigny est très convoité. Il constitue un parc en pleine nature avec plusieurs arbres fruitiers. Sa fréquentation par les habitants est de plus en plus forte.

Aussi la commune souhaite poursuivre améliorer l'offre de service de cet espaces vert communal avec la réalisation d'un parcours de santé. Pour cela la commune devra acquérir et implanter de nouveaux modules sur terrain naturel (herbe).

Ce nouvel équipement permettra aux habitant de bénéficier de services à proximité, accessible à pied ou en vélo ce qui limitera leur déplacement.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
✓				

PARTENAIRES POTENTIELS

-
-
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT :
- Description des coûts :

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Création d'une école multi- arts et réhabilitation , mise aux normes et rénovation thermique, énergétique d'un bâtiment

• **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser : énergie

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Dans le cadre de la mise en place du projet de la création d'une école multi -arts, il est nécessaire de rénover une bâtiment culturel pour le mettre aux normes environnementales.

• **Description :**

La ville souhaite proposer aux Latignaciens une école multi-arts qui permettraient aux enfants de se sensibiliser, de pratiquer et de découvrir plusieurs activités artistiques (danse, dessin, modelage, expression corporelle, théâtre, ateliers marionnettes, ombres et lumières.. .) Cette école permettrait par tranches d'âge et de découvrir 3 disciplines et cela sur plusieurs années. Pour cela, la ville doit réhabiliter et mettre aux normes un bâtiment de 189 m2 sur 3 salles dont une de 90 m2 permettant la pratique de la danse, situé au square Foucher de Careil. Sa situation géographique offrirait aux parents la possibilité d'attendre dans le parc la fin des activités, de se promener au centre ville où au bord de Marne. Cette salle située dans un écrin de verdure s'intégrerait architecturalement à son environnement, mur végétalisé, panneaux solaires, récupérateur d'eau et être ainsi autonome dans sa consommation énergétique. Ce bâtiment serait aussi un espace de sensibilisation à la transition écologique, pour les adultes, les familles par la mise en place d'ateliers éco-citoyens.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓		

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat

-

-

BUDGET PREVISIONNEL (SECONNU)

- Montant total T : 420.000,00 €

- Description des coûts :

320 000 euros pour la mise aux normes en ERP (électricité, handicap...).

100 000 euros toiture et rénovation thermique.

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Rénovation du patrimoine historique et culturel de la ville

• **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne

• **Résumé de l'action :**

Restauration de l'Eglise Notre dame des Ardents

• **Description :**

La ville de Lagny-sur-Marne dispose d'un patrimoine culturel majeur, notamment dans son centre-ville. Celui-ci est dans un mauvais état, et nécessite un plan pluri annuel d'investissement.

- L'abbatiale Notre-Dame des Ardents, principal lieu de culte de la ville et dont l'architecture est typique du gothique champenois (inscription MH 1886). Un diagnostic a été réalisé par le cabinet 2bdm qui a abouti sur des préconisations. Il en résulte un programme de rénovation complète du bâtiment avec la mise en accessibilité du lieu et des mises aux normes par rapport à son statut d'ERP.

La dimension environnementale est également prise en compte par le cabinet avec le remplacement de la chaudière, l'isolation, et une modification du système de chauffage pour limiter la déperdition d'énergie.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Etat - DRAC
- Région
- Département

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 2.142.000,00 €

• Description des coûts :

Mission + Travaux d'accessibilités + remise aux normes électricité et chauffage

Validation par la Direction et le Maire :

Titre de l'orientation : Travaux de restauration de l'église Saint-Rémi, classée Monument Historique en 1928

• **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser :

• **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain

• **Résumé de l'action :**

Travaux de restauration de l'église Saint-Rémi, classée Monument Historique en 1928

• **Description :**

L'usage de l'église est aujourd'hui contraint par des espaces intérieurs fermés en permanence et inutilisables. Aujourd'hui l'équipe municipale souhaite relancer les travaux et achever la restauration de l'église afin de la ré-ouvrir dans son intégralité.

Sur l'année 2020 : un diagnostic a été réalisé par un architecte dans le cadre du projet de consolidation et de restauration de l'église Saint Rémi, classée Monument Historique en 1928. L'objectif de cette restauration est de sauvegarder un patrimoine et de le transmettre aux générations à venir. De plus, située à proximité du site touristique de Disneyland Paris, la restauration et la mise en valeur de l'église Saint-Rémi pourrait également être un pôle d'attractivité et un facteur de développement économique et culturel pour les touristes, ainsi que les passionnés de patrimoine.

Travaux à réaliser afin de poursuivre et d'achever la restauration complète de l'église :

- assurer le clos, le couvert et la stabilité (équilibre statique) du monument selon des degrés d'urgence variables suivant les parties de l'édifice ;
- mais aussi ré-ouvrir et réutiliser les espaces intérieurs le plus rapidement possible ; Le chœur et les chapelles fermés depuis de longues années étant les espaces présentant le plus riche intérêt aussi bien sur le plan symbolique, spirituel que culturel.

Le projet, économe en foncier, s'attachera à limiter au maximum son empreinte carbone. Les travaux concerneront donc entre autres : la restauration des toitures du chœur, du clocher, des façades / Travaux d'étanchéité des couvertures / Travaux d'assainissement, de consolidation-restauration (gestion des eaux pluviales et mise en oeuvre d'un assainissement adapté) / révision des charpentes / travaux de maçonnerie – pierre de taille / Réfection des vitraux / travaux de menuiserie intérieure / travaux d'électricité / réfection des façades...etc

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

PARTENAIRES POTENTIELS

- Préservation et sauvegarde d'un monument historique
- Réouverture de l'église dans son intégralité
- Fréquentation du site (pratiquants, touristes, passionnés du patrimoine)

BUDGET PREVISIONNEL (RECONNU)

• Montant total T : 2.717.098,00 €

• Description des coûts :

Travaux + honoraires

Validation par la Direction et le Maire

Titre de l'orientation : **Projet d'aménagement de la ferme des Corbins - thématique culturelle**

- **Thématique :** Culture et tourisme Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Mairie de Montévrain
- **Résumé de l'action :**

Projet d'aménagement de la ferme des Corbins - thématique culturelle - élément patrimonial protégé

• Description :

La ferme des Corbins est un ensemble d'origine agricole occupé par un centre équestre (aujourd'hui à l'abandon) / un lieu d'événementiel / une partie habitation (non occupée en état d'abandon). Elle est classée « Élément patrimonial protégé » au titre du PLU. Pour des raisons légitimes de conservation de ce patrimoine bâti, la commune a acquis ce bien en septembre 2019. Les enjeux de la réhabilitation de ce lieu sont multiples : Maîtriser le futur de cette unité foncière / Redonner vie à cet ensemble emblématique du patrimoine local / Valoriser et préserver l'histoire de la commune / Animer la vie locale (et intercommunale) en proposant un nouvel équipement.

Suite à la réhabilitation du bâtiment de la salle des fêtes de la ferme des Corbins, la Ville de Montévrain souhaiterait, dans un deuxième temps, aménager le reste du corps de ferme en proposant une rencontre des pratiques culturelles et associatives des publics (musique, danse, arts plastiques, arts créatifs, lecture publique), avec des espaces de rencontre (cafeteria et/ou salon de thé, espace jeux de société, espaces verts partagés). Ce projet répondrait également aux objectifs suivants :

- Redonner vie à ce lieu emblématique de la commune
- L'amélioration de l'esthétisme du bâtiment intérieur et extérieur
- La proposition d'une rénovation durable, écologique et énergétique
- baisser les coûts de fonctionnement et rendre ce bâtiment attractif
- La mise aux normes des équipements (accessibilité aux personnes à mobilité réduite notamment)

Ce projet de rénovation, économe en foncier, permettra de réutiliser des espaces déjà artificialisés. Les travaux de rénovation visent à une meilleure isolation, amélioration du confort thermique et usager en repensant l'isolation et le système de chauffage, remplacement des menuiseries extérieures, qualité de l'air intérieur...

Coûts d'investissement à prévoir : Travaux de rénovation des locaux / Mise en accessibilité des bâtiments (ERP) / Désamiantage (450 000 €) / Mise en conformité de l'assainissement + dépollution / travaux de reprise de structures et toitures / Stationnement à prévoir / ...

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filiales d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2	3	4	5	6
	✓	✓	✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- Suivi de la consommation énergétique (kwh)
- Fréquentation du site / Attractivité du lieu
- Satisfaction des usagers

BUDGET PREVISIONNEL (NON CONNU)

- Montant total T :
- Description des coûts :

NON CONNU A CE JOUR

Validation par la Direction et le Maire

Titre : Création d'une cartographie interactive des solutions écologiques locales

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste à réaliser une cartographie des solutions écologiques locales accessible à tous les habitants sur un portail internet.

• **Description détaillée :**

Cette action vise à faciliter l'accès à l'information des solutions et initiatives écologiques locales, et d'informer sur les projets réalisés ou à venir sur le territoire. Pour cela, la CA a pour projet de réaliser une cartographie interactive.

Liste non-exhaustive des thématiques :

- Mobilité (maison des mobilités, autopartage, parking covoiturage, ...)
- Association locale (incroyable comestible, ...)
- Circuit court (fermes, cueillette, paniers salariés, marchés ...)
- Gestion des déchets (Points de collecte et compostage, recyclerie, repair café, ...)
- Jardins partagés et familiaux
- Système vélo (parking, piste cyclable, atelier réparation, ...)
- Artisanat,
- Lien social (mix city, maison de quartier, ...)

La cartographie sera réalisée via les ressources interne de la CAMG (notamment sigiste) et sera accessible depuis les sites <https://www.marneetgondoiertourisme.fr/fr/accueil/> et/ou <http://www.marneetgondoire.fr/> ainsi que les réseaux sociaux. Cette mission pourrait être confiée à un stagiaire Sigiste ou en mission au développement économique. Elle sera notamment pilotée par le CAC 40, Conseil des ambassadeurs du Climat.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Titre : Création et animation d'un conseil citoyen du climat

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :** Sensibilisation et participation citoyenne
- **Maître d'ouvrage :** Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

L'action consiste en la création d'une instance nommée « conseil des ambassadeurs du climat », le CAC 40

• **Description détaillée :**

Inspiré de la mise en place des « conseils citoyens » instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, ce « conseil des ambassadeurs du climat » composé de 40 membres, sera spécifiquement dédié au pilotage de la politique Air-Energie-Climat.

Mise en œuvre :

- Définition des collègues (habitants, association, acteurs économique,...).
- Constitution par un appel au volontariat.
- Accompagnement par un facilitateur / chargé de mission extérieur (exemple : programme boost éco citoyen de l'ADEME).
- Formation du conseil (Information sur Marne et Gondoire, compétence de l'agglomération, fonctionnement bureau/conseil communautaire,...)
- Mise à disposition d'une salle de l'agglomération ou d'une commune pour les réunions.
- Création d'une ligne budgétaire pour financer des actions de sensibilisation voir des actions plus conséquentes sur le territoire (budget évolutif à définir)

Missions :

- Consultation du Conseil lors des comités techniques concernant les politiques Air-Energie-Climat (PCAET, CTE...)
- Participation active des membres lors des événements de sensibilisation
- Proposition, priorisation et vote d'actions.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche (total) (nombre)
- Nombre de personnes sensibilisées (/an)
- Nombre d'animations, interventions, groupes de travail / an (nombre)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ADEME	X	Demande validée <input type="checkbox"/>		Sélectionner
CEREMA	X	Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 60.000,00 €

• Description des coûts :

Fonctionnement (communication)

Investissement (budget conseil citoyen du climat)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Fonctionnement	10.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
	DSIL		8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €
	Montant total	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	100.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €

Titre : CONTRAT DE VILLE - QPV ORLY PARC - LAGNY SUR MARNE

• **Thématique :** Revitalisation urbaine **Si autre thématique, préciser :** EMPLOI, SANTÉ, ÉDUCATION, COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

• **Maître d'ouvrage :** CAMG - Service Politique de la Ville

• **Résumé de l'action :**

Le Contrat de Ville est un contrat signé entre l'État et la CAMG mettant en œuvre le droit commun et intégrant pour le Quartier Politique de la Ville de Lagny-sur-Marne, Orly Parc, des crédits supplémentaires pour favoriser la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, pour s'interroger sur l'habitat et le cadre de vie des habitants du QPV et soutenir l'ingénierie et le conseil citoyen.

• **Description détaillée :**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de redéfinir la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus, car il synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales.

Ce nouveau critère unique a entraîné le classement du quartier Orly Parc à Lagny-sur-Marne, en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Cette décision implique pour les acteurs publics (collectivités, Etat, organismes sociaux, opérateurs publics...) l'élaboration d'un Contrat de Ville pour la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville de Marne et Gondoire a été signé le 30 juin 2015.

La loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 prolonge ces contrats au 31 décembre 2022. Le pacte de Dijon vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville. Il fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière. Cette prorogation permet d'intégrer les nouveaux engagements de l'État en matière d'éducation, de santé, de sécurité et de justice en faveur des habitants des QPV.

La collectivité souhaite se réengager dans cette dynamique et prévoit de s'engager dans un nouveau contrat de ville si le dispositif d'État est bien reconduit.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

Favoriser le développement économique et l'Emploi : indicateurs qualitatifs et quantitatifs : qualité des actions / nombre de partenariats institutionnels ou avec les acteurs du territoire/

Favoriser l'habitat et le cadre de vie : indicateurs qualitatifs et quantitatifs : qualité des actions avec le bailleur et des acteurs locaux GUP / résidentialisation/

Favoriser la cohésion sociale: indicateurs qualitatifs et quantitatifs : actions ponctuelles autour du lien social/ qualité et nombre de personnes concernées/ évaluation des publics concernés (égalité homme femme) / évaluation des partenariats/

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ETAT ANCT	oui	Demande validée	oui	Demande validée
associations		Demande validée <input type="checkbox"/>	oui	Sélectionner
Commune		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 960.000,00 €

• Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget CAMG	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €	120.000,00 €
ANCT		40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
	Montant total	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €	160.000,00 €

Titre : DEVELOPPEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES

- **Thématique :** Revitalisation urbaine **Si autre thématique, préciser :** Fracture numérique cohésion sociale
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Ouverte à tous, la maison France services est un lieu dans lequel les habitants sont accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, accès au droit,...

Elle remplit des missions d'accueil, information et d'orientation, de facilitation administrative et de mise en relation.

- **Description détaillée :**

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Les agents informent et conseillent les administrés dans les domaines de la « vie pratique » et de « l'emploi ». Ils accompagnent les publics vers les partenaires locaux les plus adaptés en fonction de la problématique rencontrée.

Les agents proposent un accueil libre et/ou sur rendez-vous, par demi-journée, sur l'ensemble des jours et horaires d'ouverture de la structure à savoir 30 heures hebdomadaires sur 5 jours pendant 46 semaines.

Cette structure de proximité permet un accès aux démarches administratives pour la population du territoire français auprès de 10 partenaires, Opérateurs National sans déplacement auprès de ces derniers.

Cette structure labellisée par l'État permet de réduire les déplacements des usagers qui peuvent accomplir plusieurs démarches dans un seul lieu et suivre celles-ci via un accompagnement de qualité, avec deux agents formés.

Cette action portée par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire permet aux citoyens de limiter leurs déplacements grâce à la prise en compte globale de leurs demandes et ainsi de limiter leurs déplacements et de fait de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

FIO
 Note (fonds de subvention France Services subvention forfaitaire état FNADT+ FIO)

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien
rompre la fracture numérique
- Plan de communication annuel
Déploiement territorial
- indicateurs qualitatifs et quantitatifs : questionnaires/ statistiques mensuelles/ fréquentation/ partenariats

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
CAF	conseil et ingénierie	Demande validée	formation	Demande validée
Centre socioculturel CAMG	accueil, ingénierie	Demande validée	locaux, salaires	Demande validée
CNAV/pole emploi/ préfecture/ la poste/ MSA/DGFIP/CNAM/ ministère interieur/ justice		Demande validée		Demande validée
FNADT + FIO		Demande validée	30000	Demande validée

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 420.000,00 €

• Description des coûts :

Salaires - coût de fonctionnement (téléphone, photocopie, scanne...) - utilisation des locaux

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €
Fonds de sub MFS fnadt+FIO		30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €
	Montant total	70.000,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €

Titre : MICROFOLIE NOMADE

• **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :** Politique de la ville

• **Maître d'ouvrage :** CAMG

• **Résumé de l'action :**

Mise en place d'une Micro folie nomade sur le territoire de Marne et Gondoire : Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec, entre autres, 12 établissements publics culturels nationaux et internationaux. Réunissant plusieurs milliers de chefs- d'œuvre, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. Ce dispositif nomade permet de rendre plus accessibles les chefs d'œuvre des plus grandes institutions mais aussi de créer du lien et d'animer les territoires. La micro-folie nomade pour la CAMG est un projet de démocratisation culturelle et de cohésion sociale.

• **Description détaillée :**

Le projet de Micro-folie nomade est au cœur du nouveau projet culturel et de politique de la ville de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Cette Micro-folie mobile a pour vocation d'établir un lien culturel fort avec les habitants et de valoriser les espaces de vie, quartiers, structures scolaires et sociales. La communauté d'agglomération a déjà accueilli le dispositif Demos sur le territoire, la micro folie nomade s'inscrit dans un enjeu similaire de démocratisation culturelle et de cohésion sociale.

La Micro-folie nomade ira à la rencontre des habitants dans les structures sociales et les structures qui accueillent du public en situation de handicap, dans les établissements scolaires du territoire, centres de loisirs, etc.

Des ateliers, rencontres, cycles d'ateliers, parcours, moments culturels, festifs, des temps de convivialité seront proposés, animés par les médiateurs des équipes du secteur culturels . Ces médiateurs pourront également être en binôme avec les médiateurs du service politique de la ville, des artistes invités, des professionnels ou amateurs du territoire. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de médiations culturelles sur le territoire, en direction des publics les plus éloignés de la culture. Il renforce ces actions et s'inscrit également dans un partenariat entre les services culturels, le service Politique de la ville de la CAMG mais aussi l'Education Nationale, les structures sociales, les acteurs locaux.

Ce projet s'inscrit également tout particulièrement dans une action menée au sein du quartier politique de la ville "Orly Parc " situé à Lagny sur Marne; Un travail partenarial sera particulièrement mené avec les acteurs locaux, centre social, associations, habitants du quartier, l'école Fort du Bois et le collège Marcel Rivière. Une action pluri-annuelle constituée de projets associant des démarches de démocratisation culturelle et de citoyenneté sera construite. Cette action sera déclinée en direction de différents publics ou en fonction d'orientations prioritaires, notamment en matière de soutien à la parentalité, d'action auprès des jeunes sur des horaires atypiques, d'égalité homme-femme, etc. elle associera différents acteurs du quartier, habitants, structures locales, partenaires extérieurs.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ANCT/CGET/ DRAC

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Démocratisation culturelle : Qualité des parcours et ateliers proposés, nombres de propositions, questionnaires de satisfaction
- Cohésion sociale Qualité des actions , participation des habitants, caractéristiques sociales/ nombre d'habitants du QPV concernés/mixité/
- Rayonnement territorial, qualité et nombre de partenariats avec les structures et les acteurs locaux, avec les partenaires extérieurs.

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Parc de la Villette		Demande validée	(2020 : adhésion et valorisation de 15000 euros (ingénierie))	Demande validée
Etat		Demande validée	(DSIL 2020)	Demande validée
Etat ANCT/ CGET		Demande validée		Demande validée
DRAC		Demande non faite		Demande non faite

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 177.000,00 €

• **Description des coûts :**

Le projet a été financé en 2020 par la DSIL pour l'équipement numérique, par l'Anct/ CGET pour des actions qui ont dû être reportées en 2021 en raison de la crise sanitaire. Le budget 21-23 correspond à la masse salariale des personnels mobilisés et aux budgets d'actions liés aux projets thématiques qui seront menés (artistes ou intervenants invités, organisation de rencontre sou de temps conviviaux, matériels pour des actions arts plastiques dans les structures dans le cadre de parcours, etc. entretien du parc numérique)

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget CAMG	40.000,00 €	40.000,00 €	50.000,00 €			
ETAT	CGET	6.000,00 €	8.000,00 €	10.000,00 €			
	DRAC	5.000,00 €	8.000,00 €	10.000,00 €			
	Montant total	51.000,00 €	56.000,00 €	70.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Titre : Sensibilisation des habitants du territoire à leur empreinte carbone et aux alternatives existantes

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :** Climat
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Cette action vise à mettre en place des animations et supports pour impliquer et sensibiliser les habitants à la lutte contre le changement climatique

- **Description détaillée :**

Marne et Gondoire organisera des animations et événements sur le bâti et l'habitat responsable, une sensibilisation de proximité, une charte des bons gestes sera diffusée...
 La sensibilisation portera sur l'éco conduite, les solutions écologiques locales, les alternatives à la voiture solo, la découverte de la biodiversité du territoire dans la continuité des actions mises en place par l'office de tourisme.

Des activités de jardinages seront également proposées pour créer du lien social.

Cette action est en lien avec la mise en place d'une cartographie des initiatives locales notamment.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre de foyer sensibilisés
-
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 180 000€

- Description des coûts :

il s'agit de coût de fonctionnement notamment de personnel

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement		30000	30000	30000	30000	30000	30000
	Montant total	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	60.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €

Titre : Sensibiliser les enfants et mieux intégrer les enjeux climat environnement dans le parcours éducatif des jeunes générations

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :** Sensibilisation
- **Maître d'ouvrage :** CA Marne et Gondoire
- **Résumé de l'action :**

Cette action vise à permettre aux jeunes publics de comprendre les enjeux climatiques et d'apprendre les bonnes pratiques permettant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

• **Description détaillée :**

Pour mettre en oeuvre cette action, Marne et Gondoire propose de se rapprocher de la Région et de l'Etat pour favoriser la sensibilisation systématique au sein de l'enseignement général. Un club du développement durable et des ambassadeurs du climat pourra être mis en place. Des actions de sensibilisation sur le tri des déchets, les tables de tris dès la primaire pour réduire le gaspillage alimentaire feront parti de ce programme, ainsi qu'une documentation des ressources disponibles permettant de lier les enseignements aux réalités du territoire (alimentation, aménagement du territoire, cycle de l'eau, développement durable, risque d'inondation....).

Le matériel pédagogique des établissements scolaires en matière de développement durable sera renforcé avec le lien vers une ludothèque durable en complément des actions de l'office de tourisme et de la malle cours de ferme sur l'agriculture.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Titre : Achat de 3 digesteurs pour les centres de loisirs et écoles

• Thématique : Education

Si autre thématique, préciser :

• Maître d'ouvrage : Mairie de Lagny sur Marne

• Résumé de l'action :

L'action consiste à acquérir 3 digesteurs pour les centres de loisirs et écoles afin de diminuer le gaspillage alimentaire et le valoriser

• Description détaillée :

La commune de Lagny sur Marne souhaite acquérir 3 digesteurs à destination des scolaires et centre de loisirs des groupes scolaires suivants:

- ECOLE PAUL BERT
- ECOLE JEAN MACE
- ECOLE ORME BOSSU

Cette acquisition permettra de valoriser les déchets alimentaires issus des cantines de ces trois écoles, de réduire le volume de la collecte et donc les déplacements liés à la collecte et de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.

De plus, Le digestat est un engrais organique très intéressant en raison notamment de la forte disponibilité de ses éléments fertilisants. Il sera valorisé par sa mise à disposition aux services techniques de la commune et plus particulièrement pour le service des espaces verts qui pourra l'utiliser sur les différents massifs, espaces et terrains de la commune ainsi que pour ses serres.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

SIETREM

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Diminution de la quantité de déchets alimentaire
- Quantité de déchets valorisés
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
DSIL Plan de Relance		Demande non faite <input type="checkbox"/>	18240	Demande non faite <input type="checkbox"/>
SIETREM		Demande non faite <input type="checkbox"/>	18240	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 45600

• Description des coûts :

15 200 euros par digesteur

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%		3.040,00 €	3.040,00 €	3.040,00 €		
DSIL Plan de relance	40%		6.080,00 €	6.080,00 €	6.080,00 €		
SIETREM	40%		6.080,00 €	6.080,00 €	6.080,00 €		
Montant total		0,00 €	15.200,00 €	15.200,00 €	15.200,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Achat d'un mini-bus aménagé

• **Thématique :** Développement durable

Si autre thématique, préciser : Lien social, mobilité, air

• **Maître d'ouvrage :** CCAS

• **Résumé de l'action :**

Faire l'acquisition d'un mini-bus adapté aux personnes à mobilité réduite

• **Description détaillée :**

Achat d'un mini-bus permettant le transport des personnes âgées isolées.

Objectif :

- rompre l'isolement, éviter le repli sur soi.

- permettre aux personnes âgées ou/et à mobilité réduite de fréquenter les différentes structures de la ville (services municipaux, culture, commerces ...)

Cette acquisition permettra de faciliter la mobilité des personnes âgées mais aussi de réduire leurs déplacements individuels.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite
- Limiter l'isolement social
- Limiter les déplacements individuels

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Gérontif		Demande faite	21000	Demande faite
Ville		Sélectionner	10500	Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : **31500**
- Description des coûts :

Achat et aménagement du véhicule

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	budget ville	10 500€					
Région	Gérontif	21 000€					
Montant total		31,500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : Animations sur le marché

- **Thématique :** Vitalisation urbaine **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny-sur-Marne
- **Résumé de l'action :**

Soutenir l'association des commerçants pour maintenir l'attractivité du marché

• **Description détaillée :**

Permettre aux commerçants du marché de réaliser des animations commerciales autour des produits du marché.

Cette action a pour objectif de soutenir cette association de commerçants implantée sur la commune met en place des actions de sensibilisation sur les produits locaux, la qualité des produits et sa proximité avec la population.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CPER

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Maintenir et accroître la fréquentation du marché
- Augmentation du nombre de clients et d'exposants
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Association des commerçants du marché de Lagny (ACML)	non	Sélectionner	oui	Demande non faite
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 50.000,00 €

• Description des coûts :

Participation annuelle de 10 000 €. La Ville paie une prestation des services à l'ACML.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget alloué	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	
	Montant total	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	20.000,00 €	10.000,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : DEVELOPPEMENT DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Thématique :** Culture et tourisme **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Ville de Lagny-sur-marne
- **Résumé de l'action :**

La ville de Lagny sur Marne anime son territoire à travers divers événements. Il s'agit d'orienter certaines d'entre eux autour des questions du développement durable, de préparer des événements éco -citoyens.

• **Description détaillée :**

Il s'agit d'orienter le contenu de certaines animations existantes ou à créer autour de l'éducation au développement durable et à la transition écologique :

- Redéfinition des objectifs de la Fête de la Marne : il s'agit d'orienter la physionomie de cette grande fête annuelle (dernier week-end de juin), autour de la conservation de la rivière, véritable axe majeur écologique de la commune, et des espaces humides. La création récente (S1 2020) d'un parc autour de la Nature dans la partie amont de la Marne permettrait de multiplier les activités autour de la préservation de ces milieux fragiles, par la mobilisation des acteurs locaux en charge des questions environnementales (SIETREM, Syndicat des Eaux, CAMG, Associations de conservation du patrimoine naturel....) et des animations culturelles et festives. Ce nouveau pôle de l'animation viendrait en complément du pôle principal.
- Montée en puissance de Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire
- Montée en puissance de la Journée des Serres : la ville de Lagny dispose de serres municipales, qui en dehors d'un lieu de production florale pour la ville, est un poumon vert pour le quartier des Heurteaux. Chaque année au mois de mai, afin de le mettre en valeur, est organisé une journée portes ouvertes un samedi. Il s'agirait de mettre en valeur de manière plus festive pour attirer un public plus nombreux avec la mise en place d'animations autour du vert et du développement durable.
- Création d'une semaine autour du goût et de l'alimentation durable. Lagny, ville commerciale par excellence, avec ses 3 marchés hebdomadaires et ses nombreux commerces de bouche, est également entouré dans sa proche périphérie d'une ceinture agricole. Il s'agit de mettre en valeur le commerce de bouche et les produits locaux autour d'une semaine d'animations, de dégustation et d'éducation dans les écoles sur le temps périscolaire. Il permettrait de mettre en valeur une alimentation locavore et durable, tout en valorisant le commerce local.

Mettre en place sur l'ensemble de la ville un objectif Zéro Gaspillage (interdit gobelet plastiques jetables, tri obligatoire...)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Nombre de personnes sensibilisées

- Nombre de spectacles présentés

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
FNADT		Demande non faite	12150	Demande non faite <input type="checkbox"/>
DSIL Plan de Realnce		Demande non faite <input type="checkbox"/>	12150	Demande non faite <input type="checkbox"/>
CPER		Demande non faite <input type="checkbox"/>	11700	Demande non faite <input type="checkbox"/>
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 45.000,00 €

- Description des coûts :

45000 euros : mise en place d'animations éco-citoyennes.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FNADT	27%	0,00 €	2.430,00 €	2.430,00 €	2.430,00 €	2.430,00 €	
DSIL Plan de Relance	27%	0,00 €	2.430,00 €	2.430,00 €	2.430,00 €	2.430,00 €	
CPER	26%	0,00 €	2.340,00 €	2.340,00 €	2.340,00 €	2.040,00 €	
Préfecture, ANCT et DRAC	AAP	16.500,00 €					
Montant total		16.500,00 €	7.200,00 €	7.200,00 €	7.200,00 €	6.900,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Titre : LA SEMAINE VERTE

• Thématique : Développement durable

Si autre thématique, préciser : Lien social, alimentation

• Maître d'ouvrage : CCAS de Lagny sur Marne

• Résumé de l'action :

Proposer une semaine verte autour de tout ce qui concerne les végétaux et la valorisation de leur utilisation

• Description détaillée :

Avec des bénévoles, des associations et des intervenants extérieurs, la semaine verte proposera des activités parents-enfants, des journées à thème autour de la cuisine, des expositions autour du jardin, des végétaux pour mettre en valeur la richesse du monde végétal sur l'ensemble de la commune.

Action en partenariat avec la CAMG qui complète les actions déjà mise en œuvre (alimentation et vulnérabilité).

Cette semaine verte constituera un temps fort de sensibilisation à la transition écologique sur le territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

CGET / CAF
Lien social
Ecologie

CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input checked="" type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓	✓	✓	

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Impliquer les habitants et les bénévoles autour d'un projet commun (nouveaux projets à venir)
- Permettre aux habitants d'avoir accès à de nouvelles informations (évolution des comportements)
- Proposer des espaces éducatifs écologiques (évolution du regard des familles)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
FNADT		Demande non faite	5000	Demande non faite
CGET		Demande non faite	5000	Demande non faite
CAF	Conseil	Demande non faite <input type="checkbox"/>	5000	Demande non faite <input type="checkbox"/>
CPER		Demande non faite <input type="checkbox"/>	5000	Demande non faite <input type="checkbox"/>

BUDGET PREVISIONNEL

• **Montant total € HT :** 25.000,00 €

• **Description des coûts :**

Charges du personnel : coordination du projet, gestion des bénévoles et des partenaires, organisation des interventions extérieurs, recherche de financements.
Intervenants extérieurs : expositions, colloque, intervenants artistiques.
Petits équipement, alimentation.

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €		
CGET	20%	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €		
CAF	20%	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €		
FNADT	20%	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €		
CPER	20%	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €	1.250,00 €		
Montant total		6.250,00 €	6.250,00 €	6.250,00 €	6.250,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

C.R.T.E. DE MARNE ET GONDOIRE TABLEAU RECAPITULATIF DES ORIENTATIONS

Axe	Thématique	Porteur	Libellé	Démarrage		
AXE 1 Un territoire support d'aménagements économes en foncier	Aménagement	Jossigny	Enfouissement des réseaux et trottoirs	2022		
		CAMG	Préalable POPAC	2023		
	Habitat	CAMG	Créer les aires d'accueil de GDV Conformément au SDAH	2023		
		Dampmart	renovation 2 appartements Gambetta d'urgence + renov energetique	2025		
		Thorigny	rehab logements Clemenceau	2023		
Lutte contre artificialisation des sols		CAMG	Travaux de désimperméabilisation d'une voirie communautaire	2023		
AXE 2 Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales	Agriculture et alimentation locale		Lagny	Réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires	2022	
	<i>Economie circulaire et valorisation des déchets</i>					
	Energie climat Air	CAMG	Exploiter le potentiel solaire et soutien d'un projet citoyen	2023		
		CAMG	Exploiter les ressources en chaleur fatale	2024		
		CAMG	Favoriser un éolien alternatif et étudier le potentiel en hydroélectricité	2023		
		CAMG	Faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants	2022		
		Chanteloup	Renovation éclairage public au LED TN	2023		
		Collégien	Rénovation énergétique du GS	2023		
		Conches	Rehab Tennis	2023		
		Conches	rehab GS G Ribaud	2022		
		Conches	Eclairage public et TN	2023		
		Lagny	Changement des fenêtres de l'hôtel de ville	2023		
		Lagny	Rénover les bâtiments associatifs de la commune	2024		
		Lagny	Isolation bureau direction école fort du bois	2023		
		Lagny	Isolation élémentaire Leclerc façade	2023		
		Lesches	remplacement fenetre GS	2025		
		Montévrain	renovation énergétique bâtiments communaux	2022		
		Thorigny	dev photovoltaïque Moustier	2023		
		Thorigny	renovation logements les pointes	2024		
		Thorigny	rehab gymnase	2023		
		Thorigny	ecole des pointes	2023		
		Thorigny	ecole les cerisiers	2023		
		Thorigny	extension CAE	2024		
		Thorigny	Clemenceau ascenseur et toiture	2023		
		SIAM	Méthanisation de BioCo2	2023		
		STV	extension GS E Thomas	2024		
		Preservation de la ressource en eau & Assainissement		CAMG	Mise en œuvre d'action en faveur de la résilience du territoire face à la sécheresse	2024
				CAMG	Travaux sur le ru de la Brosse à Ferrières pour lutter contre les inondations	2022
				CAMG	Inscription dans le PAPI Métropole francilienne	2023
		Biodiversité et paysage	CAMG	Définition du schéma Directeur de la Marne	2024	
	CAMG		Poursuite de la restauration des berges de Marne jusqu'à la base de loisirs de Jablines	2023		
	CAMG		Réhabilitation de la continuité écologique Chalifert/Dampmart (tunnel SNCF)	2023		
	CAMG		Etude et travaux pour l'effacement des ouvrages à Jablines sur le ru du Rapinet	2023		
	CAMG		Travaux de réouverture de cours d'eau à Pomponne	2022		
	CAMG		levée des points de blocage des trames écologiques (cours d'eau)	2023		
	CAMG		Mise en œuvre du plan d'action de la trame noire	2022		
	Montévrain		Déploiement de refuges pour animaux et insectes	2022		
	STV		Céation d'un verger	2024		
	<i>Développement économique</i>					
	AXE 3 Un territoire attractif au service de sa population	Mobilité	CAMG	Renforcer l'attractivité des transports en commun	2022	
			CAMG	Déploiement de nouvelles infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques	2022	
			CAMG	Opérationnalisation des actions du schéma directeur des liaisons douces	2022	
			CAMG	Aménagement d'une seconde gare routière à Montévrain	2024	
			CAMG	Faciliter l'intermodalité en intégrant toutes les alternatives de mobilité	2022	
			CAMG	Création d'une maison des mobilités	2024	
CAMG			Nouveau franchissement des voies ferrées	2024		
CAMG			Réduire les obligations de se déplacer	2022		
CAMG			Réalisation du contournement de Collégien	2023		
CAMG			Création infrastructures pour la circulation/ desserte des bus	2022		
SIT			Mise en œuvre du Plan Local de Mobilité	2022		
Lagny			Aménagement cheminement piétons et cycle haut de Lagny	2023		
Lagny			Création de stations de recharges électrique pour vélo	2023		
Lagny			Aménagement d'une liaison douce entre le quai Prélong et le boulevard Archimède	2023		
Lagny			Requalification du quai Savarin en milieu urbain	2024		
Lagny			Requalification Bd Charpentier	2024		
Montévrain			developpement bornes électriques	2022		
Montévrain			requalification av Th de Champagne	2024		
Pomponne		creation liaisons douces	2023			
Thorigny		requalif RD 105	2025			
<i>Gestion des déchets</i>						
Numérique		Dampmart	deploiement du numérique	2024		
		Montévrain	deploiement video protection	2022		
		Lagny	Mise en place de bornes interactives sur le territoire	2023		
		Dampmart	Extension de la restauration du GS	2023		
	Jossigny	Réorganisation de la mairie ou construction école	2023			
	Montévrain	Création d'un 3ème city stade	2024			
	Montévrain	creation GS 5 de 17 classes dans l'écoquartier	2024			
	Montévrain	Extension du skatepark	2023			
	Montévrain	Création d'une Mairie annexe avec poste de Police municipale dans l'écoquartier	2026			
	Pomponne	construction CTM	2023			
Pomponne	construction batiment pour la PM	2023				
Pomponne	construction GS	2023				
Pomponne	creation d'une maison des associations	2023				
AXE 4 Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble	Culture Tourisme et Patrimoine	CAMG	Inventaire du patrimoine du territoire en vue de leur protection au titre des monuments historiques	2024		
		Collégien	Plan de développement des équipements publics : Création d'un espace numérique et arts plastiques	2024		
		Dampmart	création pole culturel / restauration longère	2024		
		Lagny	Rénovation d'un bâtiment culturel	2023		
		Lagny	Restauration de l'église Notre Dame des Ardents	2023		
	Montévrain	Projet d'aménagement de la ferme des Corbins (salles associatives...) - élément patrimonial protégé	2023			
	Montévrain	Travaux de restauration de l'église Saint Rémi, classée Monument historique en 1928	2024			
	Développement Durable	CAMG	Maison de la parentalité (LAEP)	2024		
		Collégien	Création pôle enfance	2023		
		Dampmart	création aires de jeux Moisy 3-11 ans et mobilier urbain	2025		
Vitalisation urbaine & Politique de la Ville	Jossigny	Parcours de santé et loisirs	2022			
	Collégien	Requalification du centre bourg	2023			
Conches	Cœur de village	2023				

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 15 heures, le Conseil Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BARAT.

Nombre de membres afférents au Conseil Syndical : 9
Nombre de membres présents en exercice : 5
Nombre de membres ayant pris part au vote : 6

Date de la 1^{ère} convocation : le 16 mars 2021
Date de la 2^{ème} convocation : le 18 mars 2021

Présents :

M. Jean-Michel BARAT, M. Michel FOUCHAULT, Mme Martine DUVERNOIS, M. Christian MARCHANDEAU et Mme Lydie ZMUDA

Absents représentés :

M. Sinclair VOURIOT donne pouvoir à M. Jean-Michel BARAT

Absents/excusés :

Mme Sylvie FUCHS, M. Ludovic BOUTILLIER et M. Julien PROFFIT

Assistaient également à la réunion :

Ile de Loisirs : M. Cyrille MARCHADOUR Directeur Général, Mme Catherine GONZALEZ secrétaire du Syndicat Mixte et M. Marc TISON responsable financier (présent des points 1 à 4 relatifs aux budgets et reportés)

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer. M. BARAT souhaite la bienvenue à tous les membres présents et déclare la séance ouverte.

Mme Martine DUVERNOIS est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2021/11 – Autorisation au Président à signer un Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les collectivités pour signer un CRTE. La CAMG constitue le

guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire. Il revient à chaque collectivité de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire.

Les résultats 2020 du camping trois étoiles ont été très impactés par la crise du COVID. Une relance des activités, tout en préservant, voire en améliorant l'environnement de l'île de loisirs est recherchée. Le projet consiste à installer 6 mobil-homes en créant les VRD, à mettre en place 7 emplacements visiteurs bicyclette, à déplacer des ateliers du camping international pour créer un nouvel espace d'accueil permettant d'augmenter la fréquentation.

L'extension du camping intègre des mesures compensatoires environnementales et complète un dispositif écoresponsable déjà en place sur l'île de loisirs Jablines-Annet.

Les mobil-homes sont issus d'une conception écoresponsable avec notamment une isolation thermique 6 faces de type habitat, 100% laine de verre, un bardage garantissant peu d'entretien (sans lasure et très peu d'eau) et une toiture en acier galvanisé classée selon la norme EN1647.

La pose des mobil-homes s'intègre dans le camping existant sans création d'espace bitumé, sans artificialisation des sols et donc en préservant les sols existants. Ils se posent sur quelques plots supports et sont déplaçables à souhait.

Le nombre d'emplacements n'est pas augmenté avec les mobil homes car ils se positionnent sur des emplacements actuels nus. Aussi, la consommation d'eau potable reste identique. La gestion de l'eau usée intègre le réseau d'eaux pluviales et se rejette dans la station d'épuration existante de l'île de loisirs.

La collecte des déchets sera intégrée dans le dispositif de tri existant et complétée par des actions innovantes. Aucun moyen de transport supplémentaire n'est rajouté à l'organisation de la prise en charge des déchets. Parmi les actions innovantes, notons la mise en place d'un tri sélectif sur le camping avec une colonne de verre et des containers pour le carton. Les déchets verts sont séparés et un moyen de compost est proposé aux clients.

La gestion de l'eau : afin de se prévaloir d'une bonne gestion de l'eau dans les blocs sanitaires du camping, des limiteurs de consommation ont été rajoutés en 2019. L'utilisation des essuie-mains en papier a été supprimée.

Par sa gestion environnementale et la qualité de ses services, le camping sera ainsi proposé pour une 4^{ème} étoile sur le classement ATOUT France.

Une qualité de l'environnement préservée et améliorée

L'environnement paysager est traité à l'échelle de l'île de loisirs sur un territoire classé NATURA 2000. Cependant des actions au niveau des campings soulignent les efforts qui seront réalisés sur l'environnement paysager. Ainsi, le camping des groupes fait l'objet dès 2021 d'un aménagement des espaces verts avec une plantation de 135 arbres tiges, 160 baliveaux, 750 plans arbustifs et 3000 jeunes plants. Le camping 3 étoiles s'étoffe d'une quinzaine d'arbres tiges supplémentaires en 2021 et d'autres viendront compléter cet aménagement en 2022. L'étude environnementale est travaillée avec un cabinet d'architecte spécialisé. Les espèces indigènes et le patrimoine végétal de la région sont valorisés.

La sensibilisation à la faune et la flore est une action forte sur l'île de loisirs dans le respect de la charte Natura 2000. Une gestion différenciée est mise en place et permet la distinction notamment des espaces de loisirs et les espaces plus naturels. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, la tonte est essentiellement en mulching. Plusieurs panneaux de sensibilisation au respect de la faune et de la flore sont implantés dans les chemins fréquentés par le public. L'île de loisirs possède son propre rucher (15 ruches) et participe aux journées APPY Day tous les ans. Ces journées sont des actions pédagogiques visant à sensibiliser les enfants sur la fabrication du miel, le rôle des abeilles et la nécessité de les préserver.

Les clients du camping international peuvent fréquenter le Bistrot Nature situé à proximité du camping. Le label Bistrot Nature a été obtenu en 2020 par Seine-et-Marne Tourisme, rattaché au Département 77. A l'intérieur du Bistrot Nature, une sensibilisation aux espèces animales de l'île de loisirs est réalisée au travers de photographies prises par les ornithologues locaux. Une présentation de produits locaux dont le miel de l'île de loisirs est réalisée.

Les activités de tourisme de plein air ont subi des pertes financières colossales en 2020 en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19. L'année 2021 sera également très perturbée. En 2020, le chiffre d'affaires hors taxe représente environ 13.28% de l'année 2019.

Une reprise d'activité est attendue et elle doit être d'un niveau supérieur aux années passées pour rattraper rapidement les pertes engagées. Aussi le plan de relance vise à augmenter le nombre d'emplacements du camping dans la limite de 10% par des places visiteurs bicyclette, transformer 6 emplacements nus en accueil bungalow, beaucoup plus lucratifs, et apporter d'autres potentiels de placements dans la partie basse du camping, non exploitée à ce jour. A ceci s'ajoute le besoin de recruter un adjoint au directeur du camping pour compléter l'organisation de l'accueil et le traitement des dossiers. Pour se faire, un déplacement des ateliers est à envisager pour récupérer un espace qui donne sur l'accueil du camping. En parallèle, les ateliers doivent être mis aux normes au niveau des vestiaires et des toilettes du personnel.

Un projet de création d'espace, de transformation d'emplacements et de délocalisation des ateliers a été travaillé en ce sens. Un architecte a été missionné sur le projet « atelier », un autre sur la stratégie de développement, d'où l'objet de cette demande.

Le coût des travaux est estimé de la manière suivante :

- Bungalows (232 184.70€ HT devis O'HARA)
- VRD (198 370.00€ HT devis CAURIS)
- Emplacement 2 roues (16 440,00€ HT devis TSE)
- Atelier (119 186.00€ HT devis 19bis)

Soit un total de 566 180.70€ HT

Plan de financement prévisionnel :

- CRTE (à hauteur de 80%) = 452 944.56€ HT
- A la charge du SMEAG (à hauteur de 20%) = 113 236.14€ HT.

Il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser le Président à procéder à une demande de subvention dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de 452 944.56€HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale,

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressés par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,
CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,
CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps,
Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de présenter la liste des actions telles que présentées ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,
AUTORISE le Président à demander les subventions aux différents partenaires,

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Michel BARAT

**Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 77**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 15 MARS 2021**

Date de convocation :
09/03/2021

Date de publication :
09/03/2021

Nombre de conseillers en
exercice : 60

Présents : 52

Votants : 59

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20 heures 30 le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Charles Vanel à Lagny sur Marne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Arnaud BRUNET, Martine DAGUERRE, Manuel DA SILVA, Laurent DELPECH, Laurent DIREZ, Yann DUBOSC (en visioconférence), Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Marc PINOTEAU, Christian ROBACHE, Tony SALVAGGIO (en visioconférence), Laurent SIMON, Nathalie TORTRAT, Sinclair VOURIOT, Laurence AUDIBERT, Régine BORIES, Nadine BREYSSE (en visioconférence), Alain CHILEWSKI (en visioconférence), Ghyslaine COURET (en visioconférence), Elda DE SA, Jacques DELPORTE, Lauren DESPRES, Serge DUJARRIER, Sébastien DUPLAN, Bouchra FENZAR-RIZKI, Thibaud GUILLEMET (en visioconférence), Patrick JAHIER, Brigitte JARROT-THYRODE, Franck LE MILLOUR WOIRHAYE, Martine LEFORT, Michaël LOPEZ, Loïc MASSON (en visioconférence), Fatna MEKIDICHE, Valery MICHAUX, Isabelle MOREAU, Nathalie NUTTIN, Olivier PAJOT, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Catherine RIBAILLE, Amandine ROUJAS (en visioconférence), Patrick ROULLE, Serge SITHISAK, Elisabeth TE, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA (en visioconférence), Aude ZAFOUR (en visioconférence), Jean-Paul ZITA, Sylvia CHEVALLIER (en visioconférence), Annie VIARD.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoir : Pascal LEROY à Laurent DELPECH, Mireille MUNCH à Jean-Paul MICHEL, Joelle DEVILLARD à Marc PINOTEAU, Baptiste FABRY à Franck LE MILLOUR WOIRHAYE, Florent LEGEARD DAMILANO à Jacques AUGUSTIN, Emilie NEILZ à Patrick JAHIER, Marc NOUGAYROL à Franck LE MILLOUR WOIRHAYE.

Suppléance : Patrick MAILLARD par Sylvia CHEVALLIER, Denis MARCHAND par Annie VIARD,

EXCUSEE :

Chantal BRUNEL

Secrétaire de séance : Madame Laurence AUDIBERT est désignée pour remplir cette fonction.

ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI.

Concrètement, le CRTE formalisera les moyens financiers engagés (dotations type FNADT, DSIL, DETR etc., et autres dotations des opérateurs d'Etat) ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation auprès des partenaires (ADEME, CEREMA ...). Outre les fonds et dotations, le CRTE intégrera les dispositifs contractuels précédents (contrat de ville ...). C'est ainsi que les CTE d'ores et déjà engagés sont invités à évoluer pour s'inscrire dans cette nouvelle démarche de transition écologique.

Deux exigences sous-tendent l'éligibilité des actions proposées à ce nouveau dispositif pour s'inscrire dans une ambition de transition écologique :

- Etre économe en foncier afin de participer à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Ne pas financer de projets fortement émetteurs en Gaz à Effet de Serre (GES).

Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Ainsi informée en décembre dernier, Marne et Gondoire a confirmé dès le 4 janvier son engagement dans cette procédure et proposé son territoire comme périmètre du contrat.

En Seine et Marne, tous les EPCI à fiscalité propre ont manifesté leur intérêt à élaborer ce nouveau contrat.

Aucun « formalisme » national n'étant imposé outre la nécessité d'introduire le contrat par un état des lieux écologique du territoire, il est proposé de présenter les actions du CRTE selon plusieurs thématiques définissant le projet de territoire :

- agriculture et alimentation locale
- Biodiversité et paysage
- Développement durable – sensibilisation
- Eau et assainissement
- Economie circulaire et déchets
- Energie et air
- Logement et bâtiments
- Mobilité et numérique
- Patrimoine, culture et tourisme
- Politique de la ville
- Urbanisme, aménagement et développement économique

Chaque action proposée fait ainsi l'objet d'une description, d'une estimation accompagnée des financements, partenariat attendus et politiques contractuelles s'y rattachant, de critères d'évaluation, et d'une planification.

Le CRTE doit faire l'objet d'une délibération du porteur de l'action ; il est proposé de scinder le contrat avec :

- une partie comprenant les fiches « action », mûres, et planifiées à court terme (2021-2022), objet de la délibération
- une partie comprenant les fiches « orientations », planifiées à plus long termes (2023-2026) qui pourront évoluer dans leur description et estimation.

Pour l'ensemble du territoire, plus de 275 fiches pourraient constituer le contrat.

Pour la CAMG, 80 fiches ont été rédigées, dont 59 « actions » et 21 « orientations ». 15 actions du CTE et 29 actions du PCAET y figurent.

En termes de délais, les principales étapes sont les suivantes :



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 1er mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

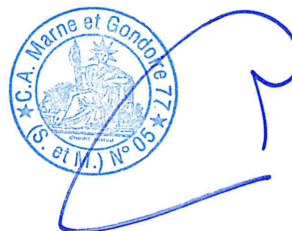
- ❖ **AUTORISE** le Président à présenter les actions annexées
- ❖ **SIGNE** le C.R.T.E. de Marne et Gondoire et les documents afférents
- ❖ **DEMANDE** les subventions aux différents partenaires
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Le Président de Marne et Gondoire
Jean Paul MICHEL

Acte rendu exécutoire (article L2131-1 du CGCT)
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,
Certifié exécutoire à Bussy-Saint-Martin
suite à sa transmission en Sous-Préfecture de Torcy
le 18/03/2021 et sa publication le 22/03/2021



Le Directeur Général des Services
Guillaume HUBELE



Signé électroniquement

2021/015
CC du 15/03/2021

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly – 1, rue de l'étang – CS 20069 Bussy-Saint-Martin – 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63 – courrier : accueil@marneetgondoire.fr

Titre : Passage de l'éclairage public à la LED

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Chanteloup-en-Brie
- **Résumé de l'action :**

Remplacement des lampes au sodium de l'éclairage public par des lampes à LED.

- **Description détaillée :**

Dépose des lampes particulièrement énergivores pour un objectif de réduction de la consommation énergétique de 60%.

Installation, paramétrage et programmation des lampes à diodes électroluminescentes. La géolocalisation et la gestion à distance des candélabres permet la modulation de l'éclairage selon les saisons et de participer - à terme - au projet de "trame noire" porté par l'agglomération. "Trame noire" particulièrement vertueuse sur notre commune en raison de l'importante production maraîchère bio ou en phase de conversion. Des nuits plus sombres ont un fort impact sur la faune nocturne essentielle à la fertilité des productions agricoles bio.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Accusé de réception en préfecture
 077-217700855-20210415-2021-04-11-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2021
 Date de réception préfecture : 16/04/2021

Titre : Rénovation énergétique et accessibilité de l'école primaire

- **Thématique :** Développement durable **Si autre thématique, préciser :** Performance énergétique, éducation
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Chanteloup-en-Brie
- **Résumé de l'action :**

Amélioration énergétique du bâtiment de l'école par le remplacement de ses ouvrants anciens qui constituent d'important ponts thermiques et limitent les possibilités d'optimisation de l'ensemble.

- **Description détaillée :**

Le bâtiment, de conception ancienne, affiche une mauvaise performance énergétique. L'amélioration de l'isolation par la réfection des ouvrants est la première étape indispensable à des investissements ultérieurs pour une meilleure performance environnementale.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE
DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

Accusé de réception en préfecture
 077-217700855-20210415-2021-04-11-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2021
 Date de réception préfecture : 16/04/2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Commune de Chanteloup-en-Brie
Canton de Lagny-sur-Marne
Arrondissement de Torcy
Département de Seine-et-Marne

Conseillers en exercice
Présents
Votants

27

23

26

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 15 avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie étant assemblé en session ordinaire, en salle des fêtes Van Dongen, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier Colaisseau, Maire.

Étaient présent(e)s :

MM & MMES Olivier COLAISSEAU, Alexandre BOUSEZ, Catherine RIBAILLE, Laurent DIREZ, Fabrice CASADA, Thao ALLION, Philippe ARNAUD, Isabelle SOULIS, Emmanuelle ABEL, Béatrice DESROY, Georges PAMBOU, Jean-Paul ALGARON, Virginia RIOJA, Philippe BERENGUER, Edgar MACIA, Catherine CHEVALLIER, Philippe TACHILZIK, Michèle ROMANIEC, Ahmed SAID, Pierrette MUNIER, Ali BOUCHAMA, Fabienne GILLIOT, Grégory ATTEBA.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Gaëlle BOUVIER a donné pouvoir à Mme Pierrette Munier
Mme Karine LORTO a donné pouvoir à M. Fabrice Casada
Mme Mathilde USTUN a donné pouvoir à M. Olivier Colaisseau

Absents :

Mme Samira HAOUALI

N° 2021-04-011 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE) ;
VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE ;
VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale ;
VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre ;
VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;
VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Accusé de réception en préfecture

077217700883-20210415-2021-04-11-DE

Date de télétransmission : 16/04/2021

Date de réception préfecture : 16/04/2021

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire ;

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps ;

Considérant que la commune souhaite inscrire 2 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité**

DECIDE :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires
- De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Fait à Chanteloup-en-Brie, le 15 avril 2021

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication le 16 avril 2021

POUR EXPÉDITION CONFORME

Le Maire,

Olivier COLAISSEAU



Accusé de réception en préfecture
077-217700855-20210415-2021-04-11-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021



MARTE. GONDOIRE

8 place Mireille Morvan CS 41004 **Mairie de Collégien**
77615 Morne-la-Vallée cedex 3 tél 01 60 35 40 00 mairie-de-collégien.fr @

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le 29/03/2021

ID : 077-217701218-20210325-DEL2021_021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Conseil municipal du 25 mars 2021****Délibération n° 2021 / 021**

Membres		Votes	
En exercice	23	Pour	23
Présents	21	Contre	00
Procurations	02	Abstentions	00

Date de convocation : vendredi 19 mars 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 18 heures 30 ;

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc PINOTEAU, Maire.

Présent-e-s :

PINOTEAU Marc, LE RUDULIER Gildas, PHAN Hien Toan, BASTIEN Jocelyne, LEFEVRE Alain, MERIGARD Sylvie, CROISIER Rebecca, ARRUFAT Michel, LEMAIRE Philippe, CARRON Michel, COMPARET Philippe, BERTHE Sylvie, BOURDON Nathalie, JEAN-CHARLES CHABIN Isabelle, PAULIAC Benoît, DINKELDEIN Aurélie, SALICETI Louis Charles, CUCCIA Juan, ALGAIN Stéphanie, WILSON VIGNON Annick, MOURA PIRES Elisabeth.

Représenté-e-s :

DEVILLARD Joëlle à JEAN-CHARLES CHABIN Isabelle
VOLIOT Tiphaine à DINKELDEIN Aurélie

Secrétaire de séance :

BERTHE Sylvie

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) : Plan d'action et de financement

Monsieur Gildas LE RUDULIER, 1^{er} Maire Adjoint délégué aux finances communales, expose le point à l'assemblée.

1 – Cadre général

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux.

Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Concrètement, le CRTE formalisera les moyens financiers engagés (dotations type FNADT, DSIL, DETR etc., et autres dotations des opérateurs d'Etat) ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation auprès des partenaires (ADEME, CEREMA ...).

Outre les fonds et dotations, le CRTE intégrera les dispositifs contractuels précédents (contrat de ville ...).



Deux exigences sous-tendent l'éligibilité des actions proposées à ce nouveau dispositif pour s'inscrire dans une ambition de transition écologique :

- Être économe en foncier afin de participer à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Ne pas financer de projets fortement émetteurs en Gaz à Effet de Serre (GES).

Ainsi informée en décembre dernier, la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (CAMG) a confirmé dès le 4 janvier son engagement dans cette procédure et proposé son territoire comme périmètre du contrat.

En Seine et Marne, tous les EPCI à fiscalité propre ont manifesté leur intérêt à élaborer ce nouveau contrat.

Aucun « formalisme » national n'étant imposé outre la nécessité d'introduire le contrat par un état des lieux écologique du territoire, il est proposé de présenter les actions du CRTE selon plusieurs thématiques définissant le projet de territoire :

- Agriculture et alimentation locale
- Aménagement
- Culture et tourisme
- Développement durable
- Développement économique
- Économie circulaire et déchets
- Éducation
- Emploi
- Habitat
- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Mobilité
- Numérique
- Patrimoine bâti et équipements
- Préservation de la biodiversité
- Préservation de la ressource en eau et assainissement
- Qualité de l'air
- Sport
- Vitalisation urbaine

Chaque action proposée fait ainsi l'objet d'une description, d'une estimation accompagnée des financements, partenariat attendus et politiques contractuelles s'y rattachant, de critères d'évaluation, et d'une planification.

Le CRTE doit faire l'objet d'une délibération du porteur de l'action ; il est proposé de scinder le contrat avec :

- Une partie comprenant les fiches « action », mûres, et planifiées à court terme (2021-2022), objet de la présente délibération
- Une partie comprenant les fiches « orientations », planifiées à plus long termes (2023-2026) qui pourront évoluer dans leur description et estimation (délibérations ultérieures)

Pour l'ensemble du territoire, plus de 275 fiches pourraient constituer le contrat.

2 – Les actions portées par la ville de Collégien au titre du CRTE en 2021/2022

Pour la ville de Collégien, il est proposé d'intégrer les deux actions suivantes :

Thématique	Libellé	Démarrage	Coût HT
Energie et Air	Rénover l'éclairage public - Marché Public de Performance	2021	848 859,00 €
Mobilité et Numérique	Plan structurant de création de circulations douces et vertueuses	2021	1 185 414,00 €



Plan de financement prévisionnel :

		2021
- Etat (DSIL et/ou DSIL Relance) :	60 %	509 316,00 €
- Collégien (autofinancement) :	40 %	339 543,00 €
Total	100 %	848 859,00 €

2 – 2 – Thématique « Mobilité et Numérique » : Plan structurant de création de circulations douces et vertueuses

Résumé de l'action :

Réalisation de liaisons douces structurantes permettant un maillage complet de la Ville afin de favoriser des déplacements doux et vertueux entre les différents points d'intérêt de la commune et en particulier ses équipements publics de façon sécurisée.

Description détaillée :

La commune de Collégien s'est engagée dans une démarche de structuration et de développement de liaisons douces qui se justifie par une volonté d'offrir :

- Une véritable qualité de cadre de vie,
- Une approche environnementale globale (utilisation de sols souples avec matériaux de recyclage type "filère pneu"),
- Une indispensable sécurisation des déplacements.

Ces liaisons desservent les équipements publics (vocation activités et loisirs) mais aussi les transports publics (RER A) et la zone d'activité de la Commune (vocation économique).

Ce projet se justifie d'autant plus avec l'augmentation prévue de la population de la commune liée à la réalisation de la ZAC "Cœur de Village à l'horizon 2024.

En outre, ce projet comporte une dimension "sociale" au sens large du terme en s'appuyant sur un atelier de réparation de vélos / trottinettes et des animations régulières destinées aux familles de la commune pour mieux ancrer la culture alternative du "vélo".

Dispositif financier concerné :

- DSIL : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.
- DSIL Plan de relance : Transition écologique.

Calendrier prévisionnel : 2021 à 2023.

Objectifs et évaluation :

- Doublement de l'usage des liaisons douces sur la période 2021/2025
- Nombre et fréquentation des ateliers de réparation vélos / trottinettes et des animations destinées aux familles

Budget prévisionnel : 1 185 414,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

		2021	2022	2023
- Etat (DSIL et/ou DSIL Relance) :	50 %	291 458,00 €	149 583,00 €	151 666,00 €
- Collégien (autofinancement) :	50 %	291 458,00 €	149 583,00 €	151 666,00 €
Total	100 %	582 916,00 €	299 166,00 €	303 332,00 €



MARNE-LOTTRE

5 place Mireille Marwan CS 41024 Mairie de Collégien
77195 Marne-la-Vallée cedex 2 tél 01 60 31 40 00 marie-de-collégien.fr @

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le 29/03/2021

ID : 077-217701218-20210325-DEL2021_021-DE

2 – 1 – Thématique « Energie et Air » : Rénover l'éclairage public - Marché Public de Performance

Résumé de l'action :

La commune a lancé un Marché Public Global de Performances associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Collégien.

Description détaillée :

La commune de Collégien s'engage depuis plusieurs années à accompagner les mutations environnementales dans lesquelles elle a fait le choix d'inscrire son action publique.

Le Marché Public Global de Performance s'inscrit dans la stratégie globale de politique environnementale globale de la commune en complément de ses actions dans les domaines de la biodiversité, de la sobriété environnementale de ses bâtiments, de ses liaisons douces, mise en œuvre d'espace de coworking visant à limiter les déplacements, etc.

Les résultats recherchés par la ville sont les suivants :

- Un projet ambitieux pour la performance énergétique.
- Une optimisation des coûts de fonctionnement.
- Une utilisation performante des crédits d'investissement.
- Un contrôle des prestations et des performances.
- Une amélioration du service en général.

L'un des autres enjeux est celui de garantir l'excellence du point de vue environnementale de son éclairage public.

L'action de la commune s'inscrit donc dans une démarche volontaire de réduction de l'empreinte carbone de ses activités dans le cadre de ce marché, au suivi, au réemploi et au traitement des déchets, à la mise en place d'un plan de déplacement, à la limitation des nuisances dans le respect de la biodiversité.

Dispositif financier concerné :

- DSIL : Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables.
- DSIL Plan de relance : Transition écologique.

Calendrier prévisionnel : 2021

Objectifs et évaluation :

- Réduction de 70 % de la consommation électrique
- Rénovation partielle du réseau souterrain
- Remise aux normes des armoires de distribution

Budget prévisionnel : 848 859,00 € HT

Description des coûts :

- Remplacement des luminaires : 505 186,00 € HT
 - Mise en peinture : 66 273,00 € HT
 - Remplacement réseaux souterrain : 167 071,00 € HT
 - Remplacement des mâts : 21 718,00 € HT
 - Armoires de télécommande : 83 185,00 € HT
 - Mise en place détecteur communicant : 5 426,00 € HT
- Total : 848 859,00 € HT**

3 – Planification

En termes de délais, les principales étapes sont les suivantes :

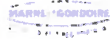


Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Dans un second temps, d'autres fiches dites d' « orientation » feront l'objet de fiches « action » intégrées au titre du CRTE à partir de l'année 2023.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE) ;
Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE ;
Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale ;
Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre ;
Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;



Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;
Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE ;
Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire ;
Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire ;
Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps ;
Considérant que la commune souhaite inscrire deux actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de présenter les actions suivantes au titre du CRTE :

1 – Thématique « Energie et Air » : Rénover l'éclairage public - Marché Public de Performance

Plan de financement prévisionnel :		2021
- Etat (DSIL et/ou DSIL Relance) :	60 %	509 316,00 €
- Collégien (autofinancement) :	40 %	339 543,00 €
Total :	100 %	848 859,00 €

2 – Thématique « Mobilité et Numérique » : Plan structurant de création de circulations douces et vertueuses

Plan de financement prévisionnel :		2021	2022	2023
- Etat (DSIL et/ou DSIL Relance) :	50 %	291 458,00 €	149 583,00 €	151 666,00 €
- Collégien (autofinancement) :	50 %	291 458,00 €	149 583,00 €	151 666,00 €
Total :	100 %	582 916,00 €	299 166,00 €	303 332,00 €

AUTORISE le Maire à signer le CRTE et tous les documents afférents avec les partenaires concernés.

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux différents partenaires.

DIT que les crédits liés à ces opérations seront inscrits aux budgets correspondants.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE APRES LECTURE. /.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 29/03/2021 et publié le 29/03/2021.
Pour le Maire et par délégation,
Valentin LEBLANC, Directeur Général des Services



Pour extrait conforme,
À Collégien, le 25 mars 2021
Le Maire,
Marc PINOTEAU



VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 18
Votants : 23

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2021

OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le 18 mars à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 12 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DELPECH, Maire	Guy ACHARD DE LA VENTE
Jacques POTTIER, Adjoint	Francis BRIAND
Aude ZAFOUR, Adjointe	Cyril MERZY
Pierre CHOFFARDET, Adjoint	David GENTIEN
Françoise DARRAS, Adjointe	Viviane PFLIEGER
Michel PIRIS, Adjoint	Nadège PARFAIT
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Oliviane DUPONT
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Marie PLEGNON
Jean-Pierre PRIEUR	Kevin FAVRET

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Yvonne PASQUIER, pouvoir Jean-Pierre PRIEUR
Laurence HALLAIS, pouvoir Aude ZAFOUR
Guy DARRAS, pouvoir Laurent DELPECH
Fabien MARTINEAU, pouvoir Jacques POTTIER
Lydie ZMUDA, pouvoir Nadège PARFAIT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Jacques POTTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale,

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps,

CONSIDERANT que la commune souhaite inscrire 5 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE,
- D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires.

De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 22 mars 2021 de la publication
le 22 mars 2021 en vertu des Lpis
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire,



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH



Thématique	Libellé	Démarrage	Cout
Energie et Air	Rehabilitation energetique cafe de la mairie	2022	30 000,00 €
Energie et Air	Rehabilitation energetique ecole maternelle	2022	220 000,00 €
Mobilité et Numérique	Deploiement video surveillance	2021	200 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Creation pole festif	2021	1 732 610,00 €
Urbanisme Aménagement et Développement économique	Aménagement voirie accessibilité	2022	30 000,00 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

délibération :
D-14042021-5

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Date de convocation du : 07 avril 2021

Votants : 20

Présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain,

Objet :

FINANCES : Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : validation des fiches actions Communales

Absent (s) représenté (s) : Madame DUVERGER Patricia a donné pouvoir à Madame SPEYSER Annie

Absent (s) excusé (s) : Madame BELTRAMO Claire, Monsieur ISNER Nicolas, Monsieur CIGLAR Stéphane

Secrétaire de Séance : Madame SPEYSER Annie

Exposé de Madame LE MAIRE,

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

CONSIDÉRANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

CONSIDÉRANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

CONSIDÉRANT que la commune souhaite inscrire 2 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : PRÉSENTE la liste des actions annexées au CRTE ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à demander les subventions aux différents partenaires ;

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants ;

Pour : 20

Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Monsieur JOLY Clément, Madame CAMUS Christine, Monsieur ATRIDE Edie, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Mehdi, Madame BOZZOLLA Anne, Monsieur GOMES Thierry, Madame DORIER Laurène, Monsieur CLARISSE Florian, Madame SPEYSER Annie, Monsieur BOURDAUX Alain,

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),

Le 14 avril 2021

Le Maire,




Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,
après transmission en Préfecture le :
et affichage du :
Le Maire,




Mireille MUNCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701812-20210415-D-14042021-5-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 15/2021**

Nombre de conseillers		Date de la délibération : 1^{er} Juillet 2021 Objet : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	14	
Pour	14	
Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et un, le 1er juillet,
après convocation légale en date du 25 juin 2021,
le Conseil Municipal de la commune de GOUVERNES s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances,
sous la présidence de Mme Nathalie TORTRAT, Maire,

Présents :

Mme TORTRAT, Maire

M. MAINGON, Mme HILAIRE, M. PANIER, Mme DUBAND, Adjoints

M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE,

M. ILLY, Conseillers Municipaux délégués

Mme EBERT, M. TONI, Conseiller Municipal

Pouvoirs : *M. CABARRUS à M. MAINGON, Mme CHANLON à Mme HILAIRE, M. COUSIN à
Mme DIABATE*

Absente : *Mme ANDRE*

Secrétaire de séance : *M. GUIHARD*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que la commune souhaite inscrire une action à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de présenter la liste des actions annexées au CRTE,

AUTORISE Mme le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,

AUTORISE Mme le Maire à demander les subventions aux différents partenaires,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de TORCY
- M. le Président de la CAMG

Fait et délibéré en Mairie,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Nathalie TORTRAT

Acte certifié exécutoire après son dépôt en Sous-préfecture le
et sa publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.
Le Maire,
Nathalie TORTRAT



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Seine et Marne

ARRONDISSEMENT
TORCY
CANTON Lagny-sur-
Marne

Commune : **GUERMANTES**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 08 avril 2021

DELIBERATION N° 2021-16

**Objet : INSCRIPTION DE DEUX ACTIONS DANS LE
CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'an deux mille vingt-et un, le jeudi huit avril, le Conseil Municipal de la commune de Guermantes, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Espace Marcel Proust à vingt heures, après convocation légale du deux avril, sous la présidence de Madame Annie VIARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

La séance était publique

PRESENTS : AUPETIT Vanessa, BILLY Nathalie, JELENSPERGER Guy, MOLLARD Dominique, PETITOT Michèle, SAMICO Benjamin

ABSENTS EXCUSES :

CHOIN Audrey qui a donné pouvoir à Benjamin Samico
FLEURY Sébastien qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY
GUELLAFF Christophe qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY
GUTTIN Josiane qui a donné pouvoir à Annie VIARD
HASSAM Salime qui a donné pouvoir à Benjamin SAMICO
MARCHAND Denis qui a donné pouvoir à Annie VIARD
PAPINI Véronique
ROUGIER Thomas qui a donné pouvoir à Michèle PETITOT

Michèle PETITOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 7
Pouvoirs : 7
Vote :
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0

DELIBERATION N° 2021-16

INSCRIPTION DE 2 ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que la commune souhaite inscrire 2 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

DECIDE :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires
- De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Guermantes, le 08 avril 2021

Po/ le Maire empêché
Annie VIARD, 1^{ère} Adjointe



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture, le :
Et publication ou notification
Le Maire

LISTE DES ACTIONS PLANIFIEES 2021-2022 – COMMUNE DE GUERMANTES

Action n°01 : Restauration des vitraux et rénovation du chauffage de l'église

Thématique : patrimoine bâti.

Travaux visant à optimiser l'isolation et la performance énergétique de l'édifice.

Exécution : 2021

Action n°02 : éclairage public – remplacement des lanternes par des appareils à LEDS

Thématique : énergie et climat.

Travaux en faveur de la lutte contre le gaspillage énergétique + réduction des nuisances lumineuses grâce à l'abaissement de leur puissance entre 23h et 5h.

Exécution : 2022

Annexe à la délibération 2021-12

LISTE DES ACTIONS :

-Implantation de barrières de protection afin de sécuriser les déplacements piétons vers l'école

-Achat et pose d'un Columbarium

-Travaux de rénovation : changement de porte d'entrée de la Mairie

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents au Conseil Municipal	En exercice	Quitant pris part à la délibération
15	15	11

DATE DE LA CONVOCATION
23 AVRIL 2021

DATE D'AFFICHAGE
23 AVRIL 2021

Délibération n°2021-06

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE JOSSIGNY

Séance du 30 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la grange aux dîmes, chemin du colombier, lieu permettant de respecter les normes sanitaires liées au covid 19, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAILLARD, Maire.

Présents : Mmes BRANDSTAETTER, CHEVALLIER, PAULINO et THOMAS
Mrs COUÏC, FEAUVEAU, GROSBOIS, EZINE

Absents Excusés :
Mrs POTTIER, ROSA, HENRIOL et FATIS
Mr ESCH pouvoir à Mr MAILLARD
Mr TOINON pouvoir à Mme CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Monsieur COUÏC

DELIBERATION N°2021-12

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que la commune souhaite inscrire 3 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires
- De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Fait en délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à JOSSIGNY, le 30 avril 2021

Le Maire,
P. MAILLARD.



Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après

- transmission en Sous-Préfecture de TORCY

- publication le

Le Maire, P. MAILLARD.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 JUILLET 2021

JG

N°5

OBJET : SECRETARIAT GENERAL

Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

L'an deux mil vingt et un, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 30 juin 2021 pour le 06 juillet 2021 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles VANEL, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, M. GIRARD, Mme BREYSSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. RYBKA, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

Mme CAMAJ
Mme POUILLAIN
Mme MOREAU
M. HELFER

à M. GIRARD
à M. JAHIER
à Mme BREYSSE
à M. LOPEZ

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	34

Présents	Représenté
30	4

Ont pris part à la délibération
34 Membres

Secrétaire de séance : M. BLAS a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20210706-05-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

N°5 - INTERCOMMUNALITE – Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Mme SAILLIER, Adjoint au Maire en charge de la Transition Ecologique, expose qu'une première délibération a été prise le 06 avril 2021 présentant 41 dossiers pour la Ville de Lagny, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Il convient de repasser cette délibération pour un dossier afin de modifier son coût, qui a été revu comme suit :

- Favoriser les transports doux autour des écoles : 2 537€ (au lieu de 4 000€)

M. le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Approuver la fiche ci-annexée,
- Autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,
- Autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires,
- Abroger partiellement la délibération n°4 du 06 avril 2021 pour ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU la délibération n°4 du 06 avril 2021, portant sur la candidature de la Ville au CRTE,

VU l'avis favorable des commissions Développement Durable et Transition Ecologique du 29 juin 2021 et Administration générale et Finances du 29 juin 2021,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le montant pour un dossier,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fiche ci-annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux différents partenaires,

ABROGE partiellement la délibération n°4 du 06 avril 2021, portant sur la candidature de la Ville au CRTE, pour ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission
en Sous-Préfecture le 15/07/2021
A son affichage le 15/07/2021
LAGNY-sur-MARNE, le 15/07/2021

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean Paul MICHEL



Maire de Lagny-sur-Marne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20210706-05-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20210706-05-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Titre : Favoriser les transports doux vers les écoles

- **Thématique :** Mobilité Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** Commune de Lagny sur Marne
- **Résumé de l'action :**

La commune de Lagny sur Marne souhaite favoriser les transports doux autour des écoles

• **Description détaillée :**

La question de la place des voitures aux abords des écoles reste un enjeu majeur à la fois pour réduire l'empreinte carbone générée par les nombreux véhicules qui circulent et stationnent chaque matin devant les groupes scolaires, mais également pour assurer la sécurité des enfants, des riverains et des personnels.

- 1° Installation de racks à vélos et trottinettes, et de casiers porte-casque, dans chaque école
 - 2° éclairage renforcé de la chaussée, et plus particulièrement des passages piétons protégés
 - 3° participation financière de la mairie à l'achat de casque des enfants (plafond de 10~/unité) ou autres éléments de sécurité pour inciter les familles à prendre vélos ou trottinettes
 - 4° mise en place d'un pédibus (sur le modèle existant à Thorigny), en définissant un site pilote de l'action (Idéalement Delambre déjà bien desservie en mobilités douces)
 - 5° action de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière par le passage de permis piéton en lien avec la PM.
- Au delà de l'aspect sécuritaire, cette action permettra de limiter les déplacements, améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES sur le territoire.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Jean Paul MICHEL

**Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 06 juillet 2021**



Maire de Lagny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
702430-20210706-05-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓				

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Utilisation accrue des modes de déplacements doux
- Réduction de la part des voitures dans les déplacements vers l'école
-

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat (DSIL plan de relance)		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 2.537,00 €
- Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	20%	507,00 €					
Etat DSIL Plan de relance	80%	2.030,00 €					
Montant total		2.537,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20210706-05-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

Thématique	Libellé	Démarrage	Coût
Agriculture et Alimentation	Installation de jardin potager dans les centres de loisirs	2021	5 000,00 €
Agriculture et Alimentation	Alimentation plus responsable des tous petits	2021	4 500,00 €
Agriculture et Alimentation	Création de jardins familiaux et de jardins partagés	2022	230 000,00 €
Agriculture et Alimentation	Jardin partagé en cogestion avec les habitants	2022	15 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Proposer aux enfants en difficulté un accompagnement	2021	2 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Développer une activité physique adapté pour son bien être au service de l'environnement	2021	5 625,00 €
Développement durable et sensibilisation	organiser la coordination locale autour des thèmes emploi insertion formation	2021	102 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Formation des bénévoles du mix city	2022	8 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Organisation de journées solidaires	2021	6 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Favoriser les liens intergénérationnels	2021	6 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Organisation semaine verte	2021	18 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Vivre son handicap à Lagny sur Marne	2021	20 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Installation de tables de tris et de balances dans les cantines	2021	6 546,00 €
Développement durable et sensibilisation	Acquisition de matériel pour les écoles pour les enfants porteurs de handicap	2021	60 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Achat des 3 digesteurs	2021	45 600,00 €
Développement durable et sensibilisation	Temps spécifique sur la parentalité	2021	16 500,00 €
Développement durable et sensibilisation	Semaine de la citoyenneté	2022	18 000,00 €
Développement durable et sensibilisation	Semaine de la parentalité	2022	10 000,00 €
Economie circulaire et déchets	Création de 7 PAVE sur l'hyper centre	2022	207 200,00 €
Economie circulaire et déchets	Mise en place d'une recyclerie à Lagny sur Marne	2022	20 000,00 €
Energie et Air	Réduction et abaissement de l'éclairage public	2022	45 000,00 €
Energie et Air	Rénovation du relais assistante maternelle	2021	280 000,00 €
Energie et Air	Verdissement de la flotte automobile	2021	277 000,00 €
Energie et Air	Suppression des chaudières au fioul	2022	16 000,00 €
Mobilité et Numérique	Etude de circulation et de stationnement	2021	65 000,00 €
Mobilité et Numérique	favoriser les transports doux aux abords des écoles	2021	4 000,00 €
Mobilité et Numérique	Mise en accessibilité de l'arrêt de bus Georges Seurat	2022	35 000,00 €
Mobilité et Numérique	Mise en place d'ateliers numériques pour les séniors	2021	38 000,00 €
Mobilité et Numérique	Doter les écoles de solutions numériques	2021	30 000,00 €
Mobilité et Numérique	Développement d'un outil numérique pour les associations et habitants	2022	15 000,00 €
Mobilité et Numérique	Digitalisation et dématérialisation des process de la collectivité	2021	30 000,00 €
Mobilité et Numérique	Améliorer la sécurité informatique de la collectivité	2021	35 000,00 €
Mobilité et Numérique	Conduire une meilleure gestion des consommation des batiments par le numérique	2021	60 000,00 €
Mobilité et Numérique	Développer la visio conférence pour les réunions publiques	2021	5 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Rénovation du musée municipal Gatien Bonnet	2022	3 150 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Rénovation et remise aux normes de l'espace Charles Vanel	2022	5 000 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Permettre aux plus éloignés d'avoir accès à la culture	2021	21 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Organisation d'événements culturels autour du développement durable	2021	45 000,00 €

Politique de la ville	Aménagement boutique éphémère	2021	50 000,00 €
Urbanisme Aménagement et Développement économique	Réalisation d'une aire de jeux en bois et matériaux recyclé	2021	166 000,00 €
Urbanisme Aménagement et Développement économique	Réalisation d'une aire de jeux inclusive	2022	100 000,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2021

JG

N°4

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL

Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

L'an deux mil vingt et un, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 30 mars 2021 pour le 06 avril 2021 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles VANEL, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOU, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MOREAU, Mme BREYSSE (en visio), M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM (en visio), Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme BRATUN, M. LEGEARD DAMILANO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

Mme NEILZ
Mme MARILLIER
Mme DIKBAS
M. MACHADO

à Mme MOREAU
à Mme CAMAJ
à Mme FENZAR
à Mme SAILLIER

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
31	4

Ont pris part à la délibération
35 Membres

Secrétaire de séance : M. PINTO DA COSTA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

N°4 - INTERCOMMUNALITE – Candidature au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

M. le Maire expose que le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de départements, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Décider de présenter la liste des actions ci-annexées
- Autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents
- Autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires
- Dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU La circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

VU La demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

VU Les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

VU L'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

VU L'extrait du registre des décisions du bureau communautaire lors de la séance du 04 janvier 2021 portant son adhésion au CRTE et qui en définit le périmètre

VU Le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par le Préfet de Seine et Marne le 23 février 2021 à la CAMG qui rappelle le cadre général d'élaboration des CRTE

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

CONSIDERANT que la commune souhaite inscrire 48 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Après en avoir délibéré,

DECIDE de présenter la liste des actions ci-annexées,

AUTORISE M. le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux différents partenaires,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean Paul MICHEL



Maire de Lagny-sur-Marne

i

J

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	27	32

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à dix-neuf heures sept, le conseil municipal de la commune de Montévrain, dûment convoqué le deux avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de l'Espace Matthieu Doucet, sous la présidence de Monsieur Christian ROBACHE, Maire.

Etaient présents :

M. Robache, Maire
M. Dujarrier, Mme Couret, M. Serres, Mme Huby, M. Weber, Mme Laborie, M. Badureau, Mme Sarr, Adjoints au Maire,
M. Djigo, Mme Belliard, M. Delattre, Mme Millet, Mme Mekidiche, M. Lohezic, M. Assaad, M. Monscourt, Mme Chainon, M. Duplan, Mme Hakoun, Mme Chuet, M. Latraye, M. Pajot, Mme Nivelles, Mme Chaillou, Mme Papaya, M. Rizzo, Conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Meignen pouvoir à M. Robache
M. Schmidt pouvoir à Mme Huby
Mme Gouigah pouvoir à Mme Huby
Mme Aupetit pouvoir à Mme. Couret
M. Libbrecht pouvoir à M. Robache

Absents :

Mme Conan

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. **Monsieur Olivier BADUREAU** a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N°2021.015 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire n°6231/SG, en date du 20 novembre 2020, du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale,

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 23 février 2021,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps,

CONSIDERANT que la commune de Montévrain souhaite inscrire 5 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission ressources en date du 10 mars 2021,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Weber, adjoint au Maire en charge des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de présenter la liste des actions annexées à la présente délibération dans le cadre du CRTE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander les subventions aux différents partenaires

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

*Acte rendu exécutoire (article L2131-1 du CGCT)
Pour extrait conforme au Registre des délibérations
Certifié exécutoire suite à la transmission en Sous-Préfecture de
Torcy, le 16/04/2021*

et à sa publication le 15/04/2021

Montévrain, le 16/04/2021

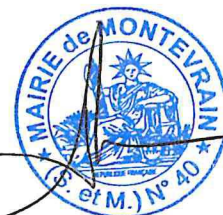
Le Directeur Général des Services

Thomas MOINDROT

Fait à Montévrain, le 8 avril 2021

Le Maire

Christian ROBACHE





Liste des actions proposées dans le cadre du CRTE - ville de Montévrain

Libellé	Démarrage	Coût (€ HT)
Rénovation de l'éclairage public et trame noire	2021	375 000,00 €
Construction d'un centre de loisirs sans hébergement (école du VERGER)	2021	1 803 508,00 €
Création d'un nouveau cimetière paysager au sein de l'écoquartier	2021	1 639 595,00 €
Construction d'un stade omnisports au sein de l'écoquartier	2021	5 171 149,00 €
Réhabilitation de la Salle des Fêtes de la ferme des Corbins - élément patrimonial protégé	2022	330 000,00 €



N°2021/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE**

REUNION DU 20 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mars à 10h30, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est tenu au siège de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON.

Date de convocation : 10/03/2021

Nombre d'administrateurs :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 20

Présents

Mme Lauren DESPRES, M. Mathias LE GALIC, M. Alain LEFEVRE, M. Tanguy LOHEZIC, Mme Delphine MAIRIAUX, M. Sébastien MONOT, M. Jean-Pierre PREVOTAT, M. Laurent SIMON.

Présents en visioconférence

Mme Myriam CHMELEFF, Mme Céline COTTY, Mme Martine DIABATE-ROBILLARD, Mme Laurène DORIER, M. Yann HENRIOL, Mme Cathya KHETAL, M. Frédéric MONTOYA, Mme Michèle PETITOT, Mme Déborah THOMAS, Mme Rahel ULVECZKI, M. Stéphane WELSCH.

Excusés/Absents

M. Alain CHILEWSKI, représenté par M. Laurent SIMON, M. Olivier COLAISSEAU, excusé, Mme Cécile DELATTRE, excusée, Mme Isabelle DUPRE, M. Pierre-Antoine LACHAUX, excusé, M. Pascal PINCEMAILLE, excusé, M. Vincent TOUQUOY, Mme Marie-Christine VATOV, excusée.

Secrétaire de séance : M. Mathias LE GALIC est désigné pour remplir cette fonction.

Assiste avec voix consultative : Anne GODIN, directrice de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

PROJETS DANS LE CADRE DU CRTE

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants

Accusé de réception en préfecture
077-487760431-20210320-2021-04-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

1/3

Concrètement, le CRTE formalisera les moyens financiers engagés (dotations type FNADT, DSIL, DETR etc., et autres dotations des opérateurs d'Etat) ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation auprès des partenaires (ADEME ...). Outre les fonds et dotations, le CRTE intégrera les dispositifs contractuels précédents (contrat de ville ...). C'est ainsi que les CTE d'ores et déjà engagés sont invités à évoluer pour s'inscrire dans cette nouvelle démarche de transition écologique.

Deux exigences sous-tendent l'éligibilité des actions proposées à ce nouveau dispositif pour s'inscrire dans une ambition de transition écologique :

- Etre économes en foncier afin de participer à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Ne pas être fortement émettrices en Gaz à Effet de Serre (GES).

Le CRTE rassemble donc des projets qui s'inscrivent dans la transition écologique en portant un ou des objectifs suivants :

- la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- l'accompagnement de nouvelles pratiques agricoles ;
- le développement des mobilités douces ;
- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le développement de l'économie circulaire ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la préservation de la ressource en eau ;

Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Ainsi informée en décembre dernier, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a confirmé dès le 4 janvier son engagement dans cette procédure et proposé son territoire comme périmètre du contrat.

L'Office de Tourisme a été sollicité pour que ses projets éligibles soient présentés dans ce cadre.

Chaque action proposée fait ainsi l'objet d'une description, d'une estimation accompagnée des financements, partenariat attendus et politiques contractuelles s'y rattachant, de critères d'évaluation, et d'une planification.

Il est donc proposé de déposer dans le CRTE les projets suivants :

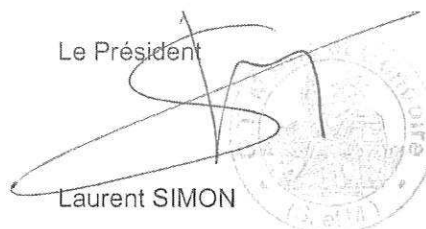
Thématique	Libellé	Démarrage	Coût
Biodiversité et Paysage	Création d'une exposition itinérante sur la biodiversité	2022	9 000,00 €
Economie circulaire et déchets	Formation maitre composteur	2021	2 640,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Création d'une application numérique "de séjour"	2021	7 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Festival Rando Nature	2022	30 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts de l'Office de Tourisme
Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)
Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE
Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale
Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre
Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE
Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire
Considérant qu'il revient à chaque commune et syndicat de définir les actions qu'elle ou il souhaite inscrire au CRTE du territoire
Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions matures et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps
Considérant que l'Office de Tourisme souhaite inscrire 4 actions à engager à court terme dont la liste est reprise ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

Autorise le Président à :

- présenter les actions suscitées
- signer le C.R.T.E. de Marne et Gondoire et les documents afférents
- demander les subventions aux différents partenaires
- dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

Le Président

Laurent SIMON

Acte rendu exécutoire (article L2131-1 du CGCT)

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,
Certifié exécutoire suite à transmission en Sous-Préfecture de Torcy, le 29/3/21
Et à sa publication le
Rentilly, le

Le Président

Laurent SIMON

Accusé de réception en préfecture
077-487760431-20210320-2021-04-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021
3/3



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 02 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 02 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnauld, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27 Date convocation : 26/03/2021 Présents : 24 Votants : 26
--

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Patrick MICHEL, Marie-Agnès DESCOUX, Jean-Marc SIOZAC, Laurence AUDIBERT, Jean BÉDU, Sandrine MARTINS, Claude SCHAEFFER, Adjoint

Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Charlotte LE MAITOUR, Fabrice BUSSY, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, William NETO DE JESUS, Brigitte FOULON, Ngo Loi TRAN, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Nathalie NISI a donné pouvoir

à Brigitte FOULON

Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir

à Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT :

Mapril BAPTISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Mme Sandrine MARTINS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2021-82 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale,

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat sont souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps,

Considérant que la commune souhaite inscrire 5 actions à engager à court terme ci-dessous :

Thématique	Libellé	Démarrage	Coût
Agriculture et Alimentation	Cœur de ville Parc Jardins Partagés	2021	600 000,00 €
Energie et Air	Rénovation de l'éclairage public	2021	600 000,00 €
Energie et Air	Mise aux normes thermiques et acoustiques des salles communales	2022	1 000 000,00 €
Energie et Air	Extension du groupe scolaire Les Cornouillers	2021	1 657 000,00 €
Urbanisme Aménagement et Développement économique	Création d'une maison de santé évolutive	2021	360 000,00 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE)

DECIDE de présenter la liste des actions ci-dessus référencées au CRTE,

AUTORISE le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents,

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux différents partenaires et organismes,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

A Pomponne, 02 avril 2021

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Arnaud BRUNET



Date de convocation :

02/04/2021

Date d'affichage :

02/04/2021

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19

- présents : 16

- votants : 19

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PONTCARRÉ

Département de Seine-et-Marne

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Du 08 avril 2021

Délibération n° 2021.14

OBJET : CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance à ordinaire à la **Salle des fêtes de la Forêt** sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

Étaient présents : Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Monsieur Bruno BERTHINEAU, Madame Corinne GABILARD, Monsieur Axel JEAN, Madame Déborah THOMAS, Monsieur Claude MACLE, Madame Catherine MACE, Madame Marie-Anne PINTO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Monia SAKOUHI, Monsieur Farid GAUTIER, Madame Rita KHANFOUR, Monsieur François BENAVENTE, Madame Daphné MARTIN, Monsieur Jimmy POLPRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Régis GOSSELIN (pouvoir à Monsieur Claude MACLE), Monsieur André LEFRANÇOIS (pouvoir à Monsieur François BENAVENTE), Madame Adeline GREGIS (pouvoir à Monsieur Bruno BERTHINEAU)

Secrétaire : Madame Catherine TOURNUT

Le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : Transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPIC. Sous la conduite des Préfets de département et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE,

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale,

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre,

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu le porter à connaissance relatif au CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire,

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire,

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps,

Considérant que la commune souhaite inscrire une action à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE :

De présenter la liste de l'action annexée au CRTE

D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents y afférents

D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires

De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

Fait et délibéré en séance le 08 avril 2021.

Acte rendu exécutoire après
transmission en sous-préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,

Et publication le :



Le Maire,

Tony SALVAGGIO

Accusé de réception en préfecture
077-217703743-20210408-2021-14-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 24 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars à 17 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, **légalement convoqués le 18 mars**, se sont réunis en visioconférence et au siège du Siam, 13, avenue de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), sous la présidence de M. Jacques DELPORTE.

Secrétaire de séance : Olivier COLAISSEAU.

(Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé un membre du Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M^{me} MELO, M^{me} JOLIVET et M. MOSKOVOY en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

Membres en exercice :	27
Quorum (article 6 de la loi n°2020-1379 du 14/11/2020) :	9
Membres présents :	13
Membres en visioconférence :	11
Membre ayant donné pouvoir :	1
Membres votants :	25

État de présence :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

Présents :

Michel ARRUFAT, Steve BARROCAL, Michael CHAPOTELLE, Olivier COLAISSEAU, Laurent DELPECH, Jacques DELPORTE, Serge DUJARRIER, Edouard LEROY, Bernard MAINGON, Nebojsa MAJIC, Marie SAILLIER.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Laurent SIMON à Jacques DELPORTE.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS - VALLÉE DE LA MARNE

Présents :

Gérard EUDE, Franck HAEGELIN, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Denis LEVRON, Éric MORENCY, Marie SOUBIE-LLADO, Sithal TIENG, André YUSTE, Gérard BEGUE (suppléant), Patricia JULLIAN (suppléante).

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Présents :

Henri PEREZ, Patrick SCHILLINGER, Fernand VERDELLET.

DÉLIBÉRATION N°20210324_DE03

OBJET : AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE CINQ ACTIONS AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

AUTORISATION DE PRÉSENTATION DE CINQ ACTIONS AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

Vus :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- la demande de l'État aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE ;
- les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale ;
- l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre ;
- le périmètre du CRTE défini avec les services de l'État sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ;
- le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'État à la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire ;
- la délibération n°20200923_DE05 relative aux délégations consenties au Président ;

Considérant :

- que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a confirmé à l'État son souhait de s'engager avec les collectivités à signer un CRTE ;
- que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire ;
- qu'il revient à chaque collectivité de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire ;
- que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps ;
- que le Siam souhaite inscrire 5 actions à engager à court terme dont la liste est annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DÉCIDE de présenter la liste des actions suivantes :

- Récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées ;
- Réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration ;
- Méthanisation des boues issues des eaux usées ;
- Réalisation d'une unité de production d'hydrogène destiné à alimenter des flottes de véhicules et une unité de méthanation de bioCO₂ ;
- Méthanation du bioCO₂ issu de l'épuration du biogaz de méthanisation des boues et graisses (MIAT).

DIT que cette liste sera annexée au **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**.

AUTORISE le Président à signer le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État.

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité (Trésorier de Chelles).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Document transmis à la Préfecture
de Melun le :
Publié ou notifié le :

Acte rendu exécutoire.
Loi du 02 mars 1982 modifiée.
Pour ampliation.

Fait et délibéré au Siam, les jours,
mois et an que dessus.

Le Président,

Jacques DELPORTE.

(Circular stamp: SYNDICAT INTERCOMMUNAL de la Vallée (Siam) MAIRIE DE CHALLES)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Ce recours peut être dématérialisé via la plateforme www.telerecours.fr



COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2021

Le mardi 08 juin 2021 deux mille vingt et un, à 19 heures 15, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la Salle sportive polyvalente, 36 cours du Buisson à Noisiel, en suite de la convocation faite le 28 mai 2021 par Monsieur Christian ROBACHE, Président du SIETREM.

Etaient Présents :

Établissement Public Territorial n°9 du Grand Paris :

Mme DA SILVA, MM. CAUCHIE, MEDJALDI (Montfermeil) ;
Mmes GUILLOU, TANGUY, M. SCHLEGEL (Gournay)

MARNE ET GONDOIRE :

Mme GREUZAT, MM. DA SILVA, DUMONT, MAJIC (Thorigny) ; M. GALPIN (Bussy-St-M) ; Mme BRUAUX (Ferrières) ; Mmes BORIES, JARROT-TYRODE, MM. LE MILLOUR WOIRHAYE, LEROY (Bussy-St-G) ; MM. COLAISSEAU, DIREZ (Chanteloup) ; Mme DAGUERRE, M. HIMONET (Conches) ; M. PHAN (Collégien) ; MM. POTTIER, MARTINEAU (Dampmart) ; M. ILLY (Gouvernes) ; Mmes NEILZ, POUILLAIN (Lagny) ; MM. ROBACHE, DUPLAN, SERRES (Montévrain) ; Mmes AUDIBERT, LE MAITOUR, M. BUSSY (Pomponne) ; Mme PICARD, M. PLUMARD (St-Thibault) ; M. COUIC (Jossigny)

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

M. VANDERBISE (Courtry) ; M. VISKOVIC (Noisiel) ; Mme PETIT, M. ZAPPA (Brou) ; MM. PARIGOT, BAILLY (Champs) ; Mme ANNOQRI (Emerainville) ; Mmes BOUCHER, GENDRON, MM. MARTINEZ, SOUVANNAVONG (Lognes) ; Mme NATALE, M. TRIEU (Noisiel) ; M. GUEGUEN (Torcy) ; M. HAEGELIN (Croissy-Beaubourg) ; Mme HURTADO (Champs) ; M. LEGRAND (Vaires)

Ont donné pouvoir :

EPT 9 :

M. LEMOINE (Montfermeil) à M. MEDJALDI
Mme HASHAS (Montfermeil) à Mme DA SILVA

MARNE ET GONDOIRE:

M. NOUGAYROL (Bussy-St-G.) à M. LEROY
M. WEGRZYNOWSKI (St-Thibault) à M. PLUMARD
Mme AUPETIT (Guermantes) à Mme DAGUERRE
Mme VIARD (Guermantes) à M. HIMONET
Mme TORTRAT (Gouvernes) à M. ILLY
M. HENRIOL (Jossigny) à M. COUIC
Mme BOURDON (Collégien) à M. PHAN
M. SCHMIDT (Montévrain) à M. SERRES
Mme FENZAR-RIZKI (Lagny) à Mme NEILZ

PARIS VALLEE DE LA MARNE :

M. PROD'HOMME (Brou) à M. ZAPPA
M. BREYSSE (Chelles) à M. VANDERBISE
M. RABASTE (Chelles) à M. ROBACHE
Mme VISKOVIC (Noisiel) à M. VISKOVIC
Mme KAZARIAN (Champs) à Mme HURTADO
Mme SOUBIE-LLADO (Champs) à M. PARIGOT
M. FOURNIER (Torcy) à M. GUEGUEN

Etaient excusés :

M. BARAT (Jablins) ; M. GERES (Croissy-Beaubourg) ; M. LIARD (Jablins) ; M. MICHEL (Lagny-sur-Marne) ; Mme ROTOMBE (Noisiel) ; M. SIMON (Chalifert)

Etaient absents :

Mme DUBOIS (Chelles) ; M. ELOUNDOU (Bussy-Saint-Georges) ; M. EUDE (Torcy) ; M. GUERIN (Courtry) ; M. HAMMOUDI (Champs-sur-Marne) ; M. AUGUSTIN (Lagny-sur-Marne) ; M. BEKKOUCHE (Torcy) ; M. BITBOL (Emerainville) ; Mme BOISSOT (Chelles) ; M. BUFFETAUD (Lesches) ; M. CIVEYRAC (Courtry) ; M. CLARISSE (Ferrière-en-Brie) ; M. COUTURIER (Chelles) ; M. COVIN (Emerainville) ; M. DESFOUX (Vaires-sur-Marne) ; M. MOHAMED (Torcy) ; M. OLIVEIRA (Torcy) ; M. PAMBOU (Chanteloup-en-Brie) ; M. PEDRO (Montfermeil) ; M. PHILIPPON (Chelles) ; M. PIFFRET (Carnetin) ; M. PRILLARD (Vaires-sur-Marne) ; M. SEGALA (Chelles) ; M. SERRANT (Bussy-Saint-Martin) ; M. STADTFELD (Vaires-sur-Marne) ; M. TAUPIN-GARDIN (Carnetin) ; M. THIBAUT (Lesches) ; M. TRAEGER (Chalifert) ; M. ZOUAOU (Lagny-sur-Marne)

Soit 70 délégués présents ou représentés sur 105 membres composant le Syndicat.

COMITE SYNDICAL DU 08 JUIN 2021

SIETREM

Délibération 2021-34

Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)
- Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE
- Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale
- Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre
- Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Vu l'avis favorable émis par le Bureau Syndical en séance du 13 avril 2021,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE
- Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire
- Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire
- Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps
- Considérant que le SIETREM souhaite inscrire 10 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Nombre de votants : 70
Ont voté pour : 70
Ont voté contre :
Se sont abstenus :

PRESENTE la liste des actions annexées au CRTE

AUTORISE le Président à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents

AUTORISE le Président à demander les subventions aux différents partenaires

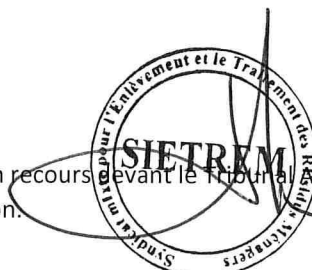
DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
transmis en Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait à Saint-Thibault, le 15 juin 2021
Christian ROBACHE






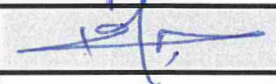

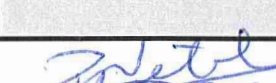
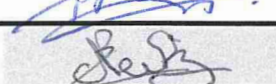



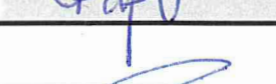

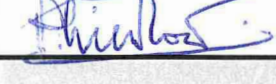
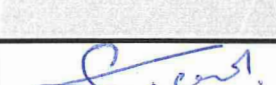

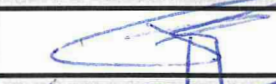



Président du SIETREM
Maire de Montévrain

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



	1	2	3	4	5	6
1	Représentant de la commune de	NOM	PRENOM	DONNE POUVOIR A	SIGNATURE	Excusé.e
2	Emerainville	ANNOQRI	Hanane			
3	Pomponne	AUDIBERT	Laurence			
4	Lagny-sur-Marne	AUGUSTIN	Jacques			
5	Germantes	AUPETIT	Vanessa	DAGUERRE Nathalie		
6	Champs-sur-Marne	BAILLY	Pascal			
7	Jablins	BARAT	Jean-Michel			
8	Torcy	BEKKOUCHE	Ouassini			
9	Emerainville	BITBOL	Jean			
10	Chelles	BOISSOT	Colette			
11	Bussy-Saint-Georges	BORIES	Régine			
12	Lognes	BOUCHER	Audrey			
13	Collégien	BOURDON	Nathalie	M. PHAN		
14	Chelles	BREYSSE	Benoît	Nathalie JANSENISE		
15	Ferrières-en-Brie	BRUAUX	Isabelle			
16	Lesches	BUFFETAUD	Jean-François			
17	Pomponne	BUSSY	Fabrice			
18	Montfermeil	CAUCHIE	Kevin			
19	Courtry	CIVEYRAC	Dominique			
20	Ferrières-en-Brie	CLARISSE	Florian			
21	Chanteloup	COLAISSEAU	Olivier			
22	Jossigny	COUÏC	Gwenaël			
23	Chelles	COUTURIER	Christian			
24	Emerainville	COVIN	Henry			
25	Thorigny-sur-Marne	DA SILVA	Manuel Luis			
26	Montfermeil	DA SILVA	Maria			
27	Conches	DAGUERRE	Martine			
28	Vaires-sur-Marne	DESFOUX	Didier			

	1	2	3	4	5	6
1	Représentant de la commune de	NOM	PRENOM	DONNE POUVOIR A	SIGNATURE	Excusé.e
29	Chanteloup	DIREZ	Laurent			
30	Chelles	DUBOIS	Nathalie			
31	Thorigny-sur-Marne	DUMONT	Laurent			
32	Montévrain	DUPLAN	Sébastien			
33	Bussy-Saint-Georges	ELOUNDOU	Zavier			
34	Torcy	EUDE	Gérard			
35	Lagny-sur-Marne	FENZAR-RIZKI	Bouchra	Nedjia Foule		
36	Torcy	FOURNIER	Daniel	Guillaume Michel		
37	Bussy-Saint-Martin	GALPIN	Alain			
38	Lognes	GENDRON	Renée			
39	Croissy-Beaubourg	GERES	Michel			
40	Thorigny-sur-Marne	GREUZAT	Anne-Lyse			
41	Torcy	GUEGUEN	Michel			
42	Courtry	GUERIN	Grégory			
43	Gournay-sur-Marne	GUILLOU	Amélie			
44	Croissy-Beaubourg	HAEGELIN	Franck			
45	Champs-sur-Marne	HAMMOUDI	Mourad			
46	Montfermeil	HASHAS	Najat	DASILVA		
47	Jossigny	HENRIOL	Serge	Comic		
48	Conches	HIMONET	Eric			
49	Champs-sur-Marne	HURTADO	Michèle			
50	Gouvernes	ILLY	Marc			
51	Bussy-Saint-Georges	JARROT-TYRODE	Brigitte			
52	Champs-sur-Marne	KAZARIAN	Lucie	Lucie Kazarian		
53	Pomponne	LE MAITOUR	Charlotte			
54	Bussy-Saint-Georges	LE MILLOUR WOIRHAYE	Franck			
55	Vaires-Sur-Marne	LEGRAND	Alain			

	1	2	3	4	5	6
1	Représentant de la commune de	NOM	PRENOM	DONNE POUVOIR A	SIGNATURE	Excusé.e
56	Montfermeil	LEMOINE	Xavier	MEDJALDI		
57	Bussy-Saint-Georges	LEROY	Edouard			
58	Jablins	LIARD	Jean-Pierre			
59	Thorigny-sur-Marne	MAJIC	Nebojsa			
60	Dampmart	MARTINEAU	Fabien			
61	Lognes	MARTINEZ	Lionel			
62	Montfermeil	MEDJALDI	Mouloud			
63	Lagny-sur-Marne	MICHEL	Jean-Paul			
64	Torcy	MOHAMED	Chanfi			
65	Noisiel	NATALE	Pascale			
66	Lagny-sur-Marne	NEILZ	Emilie			
67	Bussy-Saint-Georges	NOUGAYROL	Marc	E. Long		
68	Torcy	OLIVEIRA	Roméo			
69	Chanteloup	PAMBOU	Georges			
70	Champs-sur-Marne	PARIGOT	Cyrille			
71	Montfermeil	PEDRO	Ludovic			
72	Brou-sur-Chantereine	PETIT	Patricia			
73	Collégien	PHAN	Hien Toan			
74	Chelles	PHILIPPON	Jacques			
75	Saint-Thibault-des-Vignes	PICARD	Sabine			
76	Carnetin	PIFFRET	Jean-François			
77	Saint-Thibault-des-Vignes	PLUMARD	Christian			
78	Dampmart	POTTIER	Jacques			
79	Lagny-sur-Marne	POULLAIN	Annick			
80	Vaires-Sur-Marne	PRILLARD	Pierre-Jean			
81	Brou-sur-Chantereine	PROD'HOMME	Christophe	M. G. ZAPPA		
82	Chelles	RABASTE	Brice	Robache		

	1	2	3	4	5	6
1	Représentant de la commune de	NOM	PRENOM	DONNE POUVOIR A	SIGNATURE	Excusé.e
83	Montévrain	ROBACHE	Christian			
84	Noisiel	ROTOMBE	Claudine			
85	Gournay-sur-Marne	SCHLEGEL	Eric			
86	Montévrain	SCHMIDT	Jérôme			
87	Chelles	SEGALA	Guillaume			
88	Bussy-Saint-Martin	SERRANT	Jean-Michel			
89	Montévrain	SERRES	Thierry			
90	Chalifert	SIMON	Laurent			
91	Champs-sur-Marne	SOUBIE-LLADO	Marie	CYRILLE PARIBOT		
92	Lognes	SOUVANNAVONG	Sithana			
93	Vaires-Sur-Marne	STADTFELD	Roger			
94	Gournay-sur-Marne	TANGUY	Corinne			
95	Carnetin	TAUPIN-GARDIN	Patrick			
96	LESCHEs	THIBAUT	Jean-François			
97	Gouvernes	TORTRAT	Nathalie			
98	Chalifert	TRAEGER	François			
99	Noisiel	TRIEU	Du Hon			
100	Courtry	VANDErBISe	Xavier			
101	Guermantès	VIARD	Annie	HIMONAT		
102	Noisiel	VIKOVIC	Douniazadde	N. VIKOVIC		
103	Noisiel	VIKOVIC	Mathieu			
104	Saint-Thibault-des-Vignes	WEGRZYNOWSKI	Jean-Claude			
105	Brou-sur-Chantèrèine	ZAPPA	Gérard			
106	Lagny-sur-Marne	ZOUAOUI	Hocine			
107	Présents :		Excusés :			
108	Pouvoirs :		Absents :			
109						

Annexe 1
Liste des actions à engager par le SIETREM dans le cadre du CRTE

Thématique	Libellé	Démarrage	Coût
Economie circulaire et déchets	Etude et expérimentation collecte et traitement des biodéchets	2021	162 257,00 €
Economie circulaire et déchets	Création plateforme compostage des déchets verts	2022	200 000,00 €
Economie circulaire et déchets	Aménagement garage pour bennes	2022	8 050 000,00 €
Economie circulaire et déchets	Création d'une 6e déchetterie avec un local de ré-emploi	2021	1 850 000,00 €
Economie circulaire et déchets	Création plateforme pré tri encombrants	2022	300 000,00 €
Economie circulaire et déchets	Amélioration performance centre de tri	2021	2 299 155,00 €
Economie circulaire et déchets	Création d'une recyclerie	2021	33 212,50 €
Energie et Air	Développement d'une filière hydrogène décarboné	2022	10 050 000,00 €
Energie et Air	Création d'un site de méthanisation des biodéchets	2022	800 000,00 €
Energie et Air	Réseau de chaleur	2021	16 160 000,00 €

Présents :

Le Président	- Monsieur Christian ROBACHE	
Les Vice-présidents et Vice-présidentes du Bureau syndical	- Monsieur Christian PLUMARD - Monsieur Xavier VANDERBISE - Monsieur Hien Toan PHAN - Monsieur Lionel MARTINEZ - Monsieur Jacques POTTIER - Monsieur Brice RABASTE	- Madame Brigitte JARROT-TYRODE - Madame Pascale NATALE - Madame Laurence AUDIBERT - Monsieur Alain LEGRAND - Mme Michèle HURTADO
<u>Excusé :</u>		
SIETREM :	- M. SAVELLI, L. VINCENT, N. VIVIEN, M. GAILLARD, M. NGUYEN, F. FERRER	

COMPT E - R E N D U

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h40.

Il rend hommage à **Jean-Louis GUILLAUME**, ancien Vice-Président du SIETREM, décédé le 28 Mars 2021 et invite l'assemblée à observer une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur ROBACHE souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux personnels :

Manon MILLEREUX Service des Eco-Agents et Dimitri DOLINSKI Agent Service Collectes

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT BUREAU SYNDICAL

Après en avoir délibéré, le compte-rendu du Bureau syndical du 2 Mars 2021 est adopté à l'unanimité, après modification de la liste des membres de la commission « Déchetteries, Dépôts Sauvages, Prévention et Recyclerie », Madame JARROT-TYRODE ne faisant pas partie de cette commission.

2° DEMISSION DE 2 DELEGUES REPRESENTANTS DE LA CAMG ET DESIGNATION DE 2 NOUVEAUX DELEGUES REPRESENTANTS DE LA CAMG

Le conseil communautaire de Marne et Gondoire nous informe de la démission de Madame Danièle LECOQ, conseillère municipale de la commune de Gouvernes, et de Monsieur Salime HASSAM, conseiller municipal de la commune de Guermantes, tous 2 représentants de la CAMG.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention, remplace en tant que représentants de la CAMG au sein du SIETREM, suite à leur démission :

Madame Danièle LECOQ par Monsieur Marc ILLY pour la commune de Gouvernes

Monsieur Salime HASSAM par Madame Annie VIARD pour la commune de Guermantes.

Le Bureau Syndical prend acte de ces nominations.

Marc SAVELLI
Directeur Général du SIETREM



3° DEMANDE D'EXONERATION DE LA TEOM POUR LA STE LIDL ET LA STE SARL ILLZ CARREFOUR CITY

Demande d'exonération de la TEOM – STE LIDL à Saint-Thibault-des-Vignes

La société LIDL demande l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour son supermarché situé 6 Avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes .

Demande d'exonération de la TEOM – STE LIDL à Chanteloup

La société LIDL demande l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour son supermarché situé ZAC du Chêne St-Fiacre 77600 Chanteloup-en-Brie.

Demande d'exonération de la TEOM – SARL ILLIZ DISTRIBUTION à Noisiel

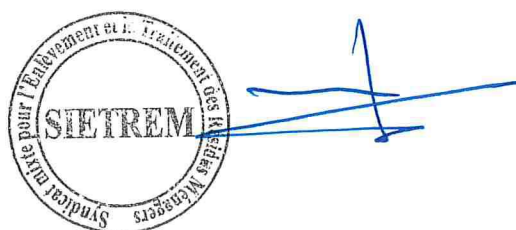
La SARL ILLIZ Distribution demande l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour son magasin Carrefour City situé 12 cours des Roches 77186 à Noisiel.

Considérant que la TEOM revêt un caractère d'imposition et non une redevance pour service rendu et que sont assujettis à cette taxe les immeubles situés sur la commune, même s'ils n'utilisent pas ce service,

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

Monsieur ROBACHE propose que ces 3 demandes soient mises en délibération lors du prochain Comité Syndical du Mardi 8 Juin 2021.

Marc SAVELLI
Directeur Général du SIETREM



4° CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE PORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Le CRTE, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI.

Concrètement, le CRTE formalisera les moyens financiers engagés (dotations type FNADT, DSIL, DETR etc., et autres dotations des opérateurs d'Etat) ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation auprès des partenaires (ADEME, CEREMA ...). Outre les fonds et dotations, le CRTE intégrera les dispositifs contractuels précédents (contrat de ville ...). C'est ainsi que les CTE d'ores et déjà engagés sont invités à évoluer pour s'inscrire dans cette nouvelle démarche de transition écologique.

Deux exigences sous-tendent l'éligibilité des actions proposées à ce nouveau dispositif pour s'inscrire dans une ambition de transition écologique :

- Être économe en foncier afin de participer à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Ne pas financer de projets fortement émetteurs en Gaz à Effet de Serre (GES).

Monsieur Christian ROBACHE indique que chaque commune de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit donner ses priorités par rapport au CRTE.

Monsieur Marc SAVELLI rappelle les grands principes du CRTE, et le rôle du SIETREM, qui est un partenaire associé pour atteindre les objectifs fixés dans le CRTE.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ayant délibéré en Mars 2021, chaque commune du territoire CAMG doit, à son tour, délibérer.

Une liste d'actions est présentée au Comité Syndical, qui donnera, par délibération, son autorisation au Président Christian ROBACHE, pour la signature des engagements sur ces actions.

Chaque action proposée fait l'objet d'une description, d'une estimation accompagnée des financements, partenariats attendus et politiques contractuelles s'y rattachant, de critères d'évaluation, et d'une planification. Pour le SIETREM, 10 fiches ont été rédigées sur les thématiques suivantes :

- Etude et expérimentation collecte et traitement des biodéchets
- Création plateforme compostage des déchets verts
- Aménagement garage pour bennes
- Création d'une 6e déchetterie avec un local de ré-emploi
- Création plateforme pré tri encombrants
- Amélioration performance centre de tri
- Création d'une recyclerie
- Développement d'une filière hydrogène décarboné
- Création d'un site de méthanisation des biodéchets
- Réseau de chaleur

Marc SAVELLI
Directeur Général du SIETREM



Madame AUDIBERT demande si l'EPCI Paris Vallée de la Marne, a signé le CRTE.
Lydie VINCENT répond qu'à ce jour, à sa connaissance, ce n'est pas encore le cas.
Marc SAVELLI confirme que le SIETREM n'a aucune information pour Paris Vallée de la Marne par rapport au CRTE. Il indique que tous les EPCI ont été saisis en Décembre 2020.
La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a confirmé dès le 4 janvier 2021 son engagement dans cette procédure et proposé son territoire comme périmètre du contrat.
En Seine et Marne, tous les EPCI à fiscalité propre ont manifesté leur intérêt à élaborer ce nouveau contrat.
Monsieur PHAN rappelle que la CAMG s'est déjà engagée sur le CRTE.
Monsieur SAVELLI confirme ceci en rappelant qu'un CTE a été signé en Février 2020, avec Emmanuelle WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition Ecologique, lors de sa venue à Marne et Gondoire.
Monsieur SAVELLI rappelle que, sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.
C'est pour cela que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis tous ses partenaires dans cette impulsion, en totale concordance avec la dynamique du SIETREM et de sa nouvelle mandature.

Au vu de la présentation faite par Christian ROBACHE, Président du SIETREM,
concernant la liste des actions à présenter dans le cadre du CRTE avec la
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, **émet** un avis favorable.

Marc SAVELLI
Directeur Général du SIETREM



COMITE SYNDICAL DU MARDI 8 JUIN 2021

PROJET DE DELIBERATION

Contrat de Relance et de Transition Energétique porté par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)
- Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE
- Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale
- Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre
- Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Vu l'avis favorable émis par le Bureau Syndical en séance du 13 avril 2021,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE
- Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire
- Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire
- Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps
- Considérant que le SIETREM souhaite inscrire 10 actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

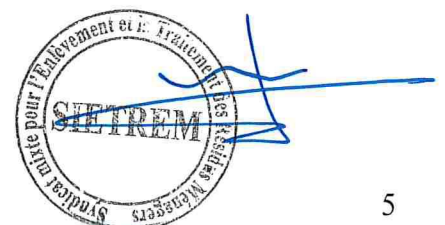
DE PRESENTER la liste des actions annexées au CRTE

D'AUTORISER le Président à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents

D'AUTORISER le Président à demander les subventions aux différents partenaires

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Marc SAVELLI
Directeur Général du SIETREM



COMITÉ SYNDICAL

**Date convocation :
8 avril 2021**

**Date de la séance :
13 avril 2021**

**Les membres en exercice
sont : 36
Quorum : 12
Membres présents : 24
Membres représentés : 1
(Pouvoirs)
Total votants : 25**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 12/2021
Séance du 13 avril 2021 à 17H00

L'an deux mil Vingt et un, le 13 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte de Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes se sont réunis au Centre Culturel Marc Brinon 1 rue des Vergers 77400 Saint-Thibault des Vignes

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE **Présents** : Mme Perigault
COMMUNES DE VAL
BRIARD

COMMUNAUTE **Présents**, M Bourdaux (Suppléant de M
D'AGGLOMERATION Djigo), Mme Gendre, M Jahier, M Kolopp,
DE MARNE ET M Comparet (Suppléant de M Le
GONDOIRE Rudulier) Mme Martins (Suppléante de M
Michel), Mme Petitot, M Pottier, M Macle
(Suppléant de M Salvaggio), Mme
Sorrentino (Suppléante de M Simon), M
Taupin-Gardin, M Vouriot

VAL **Présents** : M Affre, M Arnaud, Mme
D'EUROPE Capdevila, M Chevalier L, M Colaisseau,
AGGLOMERATION M Dutrey, M Garrouste, Mme Gbiroczyk,
M Leroy (Suppléant de M Jourdain), M
Marsaud, M Masson

EXCUSES Mme Bonnot, M Da Silva, M Djigo, M
Jourdain, M Le Rudulier, M Salvaggio,

Les pouvoirs :

M Gaillard donne pouvoir à M Marsaud

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2021

Application agréée E-legalite.com

OBJET : INSCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PLAN LOCAL DES MOBILITES ET DES ACTIONS EN DECOULANT DANS LE CRTE DE MARNE ET GONDOIRE

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI.

Concrètement, le CRTE formalisera les moyens financiers engagés (dotations type FNADT, DSIL, DETR etc., et autres dotations des opérateurs d'Etat) ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation auprès des partenaires (ADEME, CEREMA ...). Outre les fonds et dotations, le CRTE intégrera les dispositifs contractuels précédents (contrat de ville ...). C'est ainsi que les CTE d'ores et déjà engagés sont invités à évoluer pour s'inscrire dans cette nouvelle démarche de transition écologique.

Deux exigences sous-tendent l'éligibilité des actions proposées à ce nouveau dispositif pour s'inscrire dans une ambition de transition écologique :

- Être économe en foncier afin de participer à la lutte contre l'artificialisation des sols
- Ne pas financer de projets fortement émetteurs en Gaz à Effet de Serre (GES).

Il est proposé de scinder le contrat avec :

- une partie comprenant les fiches « action », mûres, et planifiées à court terme (2021-2022), objet de la délibération
- une partie comprenant les fiches « orientations », planifiées à plus long termes (2023-2026) qui pourront évoluer dans leur description et estimation.

En ce qui concerne les actions portées par le SIT, la mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités (PLM) fait partie des actions identifiées dans le volet mobilité du CTE et il est donc opportun de la retranscrire dans le CRTE.

Toutefois, étant donné que le plan d'actions du PLM ne sera pas défini et approuvé avant 2022 et que les montants ne sont pas encore définis, la CAMG et le SIT souhaitent l'inscrire sous la forme d'une fiche « orientation ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-257705103-20210413-12_2021-DE

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes et les acteurs locaux à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune et acteur local de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que le Syndicat de Transports des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée souhaite inscrire la mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités et les actions en découlant dans les orientations (2023-2026) du volet « mobilité » du CRTE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

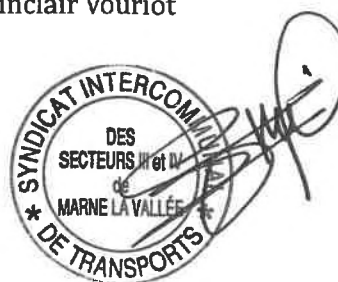
Décide de présenter la fiche orientation « Mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités et des actions en découlant » annexée au CRTE de Marne et Gondoire

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le
Pour ampliation

Le Président,
Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-257705103-20210413-12_2021-DE

Titre : Réhabilitation du groupe scolaire Val de Guermantes - Phase 02

- **Thématique :** Education Si autre thématique, préciser :
- **Maître d'ouvrage :** SIVOM CONCHES-SUR-GONDOIRE et GUERMANTES
- **Résumé de l'action :**

Le SIVOM, après avoir réalisé la phase 01 de la restauration du groupe scolaire du Val de Guermantes, envisage la poursuite des travaux de désamiantage, de mise aux normes et de réhabilitation de ce bâtiment des années 70 devenu obsolète et dont les problèmes de sécurité le soumettent à un risque de fermeture.

• **Description détaillée :**

Le SIVOM après avoir réalisé la réhabilitation d'une partie du RDC de l'école maternelle (3 classes, 1 dortoir, 2 bloc sanitaire, un hall et un vestiaire), dont les travaux se terminent, poursuit la réhabilitation de son groupe scolaire Val de Guermantes. Cette nouvelle phase de travaux interviendra sur le rez-de-Chaussée et traitera le hall d'entrée, 2 classes de maternelle, 1 salle d'activité qui sera transformée en dortoir, 1 bloc sanitaires, le hall donnant sur cour et les bureaux des enseignants.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Désamiantage/Déplombage
- Mise aux normes PMR (Monte personnes, élargissement des passages, sanitaire, cage d'ascenseur...)
- Mise aux normes incendie (création de coupe feu)
- Mise aux normes et/ou restauration des réseaux électrique, de chauffage, de ventilation et d'eaux usées.
- Réfection des surfaces (murs, plafonds et sols)
- Réfection totale des sanitaires
- Remplacement des menuiseries intérieures
- Création de cloisons/murs pour création de nouveaux espaces intérieurs

Cette nouvelle phase de travaux permettra aux enfants et au personnel encadrant d'évoluer dans un environnement sain et propice à l'apprentissage.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

Accusé de réception en préfecture
077-247700230-20210611-5-06-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception en préfecture : 11/06/2021

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
☐	☑	☐	☐	☐

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Désamiantage /Déplombage pour la sécurité des usagers (enfants et personnel)
- Rénovation des locaux et des réseaux pour une économie des consommations (Eau/énergie) et des conditions de travail optimisées
- Remise aux normes de l'accessibilité pour une école pour tous

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 464.000,00 €

• Description des coûts :

Désamiantage/Déplombage: 50 000,00€ HT, Travaux des rénovation/mise aux normes: 360 000,00€ HT, Frais et honoraires : 54 000,00€ HT,

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	Budget SIVOM		92.800,00 €				
Etat	DETR 2022 (80%)		371.200,00 €				
Montant total		0,00 €	464.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

S.I.V.O.M. de CONCHES-GUERMANTES
Département de Seine et Marne



EXTRAIT DELIBERATION du CONSEIL SYNDICAL du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt, et un, le dix juin 2021 à 19h05

Le conseil syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de Conches sur Gondoire en séance publique, sous la présidence de Mme VIARD Annie.

Date de convocation

6 juin 2021

Date d'affichage

6 juin 2021

ETAIENT PRESENTS :

Délégués de Guermantes :

Les Titulaires : Madame Nathalie BILLY, Monsieur Sébastien FLEURY, Monsieur Denis MARCHAND

La Suppléante : Madame Vanessa AUPETIT

Excusée : Madame Audrey CHOIN, suppléante

Délégués de Conches-sur-Gondoire :

Les Titulaires : Monsieur Laurent BERTRAND, Madame Martine DAGUERRE, Madame Patricia DECERLE, Monsieur Éric HIMONET

Le Suppléant : Monsieur Dominique GOT, Monsieur Michel VIVIES.

Madame Nathalie Billy a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 1 INSCRIPTION de la phase 2 de la rénovation de l'école dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes ou syndicat à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune ou syndicat de définir les actions qu'il souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que le SIVOM de Conches- Guermantes souhaite inscrire 1 action à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Madame la Présidente indique que à la suite de la réunion avec l'architecte et notre assistant à maîtrise d'ouvrage, vu l'urgence des mises aux normes et de sécurité, il a été décidé de créer une phase de travaux intermédiaires en attendant de pouvoir solliciter un COR et d'inclure cette demande dans le CRTE de l'EPCI... Elle détaille les travaux inscrits sur la fiche annexe et leurs montants.

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser Mme la Présidente à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents
- D'autoriser Mme la Présidente à demander les subventions aux différents partenaires

De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants.

FAIT ET DELIBERE A CONCHES SUR GONDOIRE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La PRESIDENTE

Annie VIARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification

La Présidente

COURRIER ARRIVÉ
N° _____

25 MARS 2021



Marne et Gondoire Aménagement
Société publique locale

Lagny-sur-Marne, le 23 mars 2021

C.A. Marne et Gondoire (77)

Monsieur le Président de la CAMG
Domaine de Rentilly
1 rue de l'Étang
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN

Affaire suivie par Ludovic Faivre
Réf : SR/2021-015

Objet : Inscription des opérations conduites par Marne et Gondoire Aménagement dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Monsieur le Président,

J'ai été sollicité par les services de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire afin d'identifier les actions et/ou orientations qui feront l'objet de demandes de subventions auprès des différents partenaires et qu'il convient d'inscrire dans le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique en cours d'élaboration.

Suite au travail collaboratif entre nos services, j'ai le plaisir de vous informer que je suis favorable à l'inscription des actions/orientations suivantes dans le futur CRTE :

- Création de liaisons douces au sein de la ZAC Saint-Jean à Lagny-sur-Marne
- Réalisation d'un projet de revitalisation à Collégien pour produire des logements conformément aux orientations du PLH
- Réalisation d'un projet « cœur d'îlot » à Jossigny pour produire des logements conformément aux orientations du PLH
- Réalisation d'une étude de programmation urbaine du quartier-gare à Lagny-Thorigny-Pomponne visant à mettre en œuvre les orientations du SCoT et du PLH
- Réalisation d'un projet d'aménagement à Pomponne pour produire des logements conformément aux orientations du PLH
- Réalisation d'un projet d'aménagement à Thorigny pour produire des logements conformément aux orientations du PLH
- Réalisation d'équipements de loisirs et sportifs dans la ZAC St-Jean pour répondre aux besoins des futurs habitants
- Réalisation d'une étude de programmation d'équipements publics pour répondre aux orientations du SCoT et répondre aux besoins des futurs habitants du quartier-gare à Lagny-Thorigny-Pomponne
- Réalisation d'une opération d'aménagement à Jossigny pour produire des logements conformément aux orientations du PLH
- Réalisation d'une étude de programmation commerciale de la troisième tranche de la ZAE Vallières à Thorigny pour répondre aux orientations du SCoT
- Réalisation de l'aménagement de la troisième tranche de la ZAE Vallières à Thorigny pour répondre aux orientations du SCoT

Dans cette attente, vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Marne et Gondoire Aménagement
Domaine de Rentilly
1, rue de l'Étang - 77600 Bussy-Saint-Martin
Tél. : 01 60 35 46 88 - Fax : 01 60 35 43 63
accueil@mgamenagement.fr - mgamenagement.fr

Ludovic FAIVRE
Directeur général

Marne et Gondoire Aménagement
Société publique locale

1 - 77607 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
212 554 596 RCS Meaux



**Liste des actions inscrites au Contrat de Relance et de Transition Écologique
 de Saint-Thibault-des-Vignes**

Thématique	Libellé de l'action	Démarrage	Coût	Type
Culture	Restauration de l'Église de Saint-Thibault-des-Vignes	2022	700 117 €	Action
Aménagement Numérique	Déploiement de la Fibre Noire	2021	71 125 €	Action
Éducation	Réfection de toiture du Groupe Scolaire Marie Curie	2022	328 480 €	Action
Éducation	Réfection de toiture du Groupe Scolaire Pierre Villette	2022	391 680 €	Action
Culture et Tourisme	Rénovation et mise en sécurité de la toiture du Centre Culturel	2022	475 115 €	Action
Sport	Rénovation et mise en sécurité de la toiture du Gymnase	2022	306 740 €	Action
Biodiversité	Création d'un verger	2024	200 000 €	Orientation
Éducation	Extension du Groupe Scolaire Edouard Thomas	2025	1 018 400 €	Orientation

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE

FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE



Titre de l'orientation : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE EDOUARD THOMAS

- **Thématique :** Sélectionner **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Augmentation de la capacité d'accueil du groupe scolaire Edouard Thomas

- **Description :**

L'augmentation de la population de la commune due aux futurs projets immobiliers nécessitera à l'horizon 2024, l'extension du groupe scolaire Edouard Thomas afin d'être en mesure d'accueillir tous les élèves.

Des panneaux photovoltaïques sont envisagés sur le toit de ce futur bâtiment de 500 m².

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE



CPER

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mobilité multimodale | <input type="checkbox"/> Numérique |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> Innovation, filières d'avenir et usine du futur |
| <input type="checkbox"/> Recherche et innovation | <input type="checkbox"/> Territoires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique et énergétique | |

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
			✓	✓

PARTENAIRES POTENTIELS

- ETAT
- ADEME
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

- Montant total € HT : 1.018.400,00 €
- Description des coûts :
 - coût des travaux : des travaux d'extension = 1 000 000 € HT
 - réalisation d'une toiture photovoltaïque = 18 400 € HT

Validation par la Direction et le Maire :

FICHE PROJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Titre : RESTAURATION DE L'EGLISE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

- **Thématique :** Culture **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Restauration Générale de l'Église Saint Jean-Baptiste à Saint-Thibault-des-Vignes

• **Description détaillée :**

Depuis 1973, l'Église n'a connu que des interventions d'entretien, principalement au niveau des couvertures et de l'édifice qui est altéré par de nombreux désordres.

La mission confiée au maître d'œuvre consiste à mesurer l'évolution de ces désordres constatés et à reprendre les travaux proposés tels que:

- Les décollements d'enduits de la tour clocher qui menacent les habitations voisines
- Le vieillissement des enduits, le lessivage des maçonneries, des contreforts et la desquamation des parements sculptés des façades
- Les remontées capillaires dans les murs gouttereaux sur une hauteur de 3 mètres, un sol étanche en béton en l'absence de finition du plafond plâtre
- Le vieillissement des couvertures et la présence de plusieurs types de tuiles
- Le vieillissement des installations techniques de chauffage et d'électricité

Travaux sur 6 phases. Phase 0 à 5 = Phase 0: Études honoraires de MOE - Phase 1: Reprises du clocher et du chevet - Phase 2: Reprises du pignon Ouest - Phase 3: Restauration du chevet - Phase 4: Consolidation et restauration du clocher - Phase 5: Restauration de la NEF = 2 769 742,76 € HT + Honoraires Architecte : 448 144,95 € HT

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

DRAC

Titre : DEPLOIEMENT DE LA FIBRE NOIRE

- **Thématique :** Aménagement numérique **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Déploiement de la Fibre Noire pour 4 bâtiments communaux

• **Description détaillée :**

Installation de la Fibre Noire afin d'améliorer le service public sur les 4 sites communaux suivants ouverts au public:

- Salle d'arts martiaux
- Structure Information Jeunesse
- Médiathèque
- L'accueil des seniors au sein de la résidence intergénérationnelle en lien avec le CCAS

Limitier le recours à l'usage des véhicules, les déplacements : économie numérique.
La fibre ne dégage pas de chaleur ni d'émission électromagnétique.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DTER

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE



CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
✓	✓			

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Amélioration du service rendu au public
- Amélioration du développement du numérique
- Économies effectuées (indépendance par rapport aux opérateurs)

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ETAT		Demande non faite		Sélectionner
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

• Montant total € HT : 71.125,00 €

• Description des coûts :

- FIBRE : 65 125 €
- ELEMENTS ACTIFS : 6000 €

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	56900	46.568,00 €	10.332,00 €				
Partenaires	14225	11.642,00 €	2.583,00 €				
	Montant total	58.210,00 €	12.915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Le Maire
Sinclair VOURIOT



Titre : REFECTION DE TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE

- **Thématique :** Education **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Changement d'une partie de la toiture d'une superficie de 600 m² du groupe scolaire Marie Curie avec pose de panneaux photovoltaïques

• **Description détaillée :**

Le projet consiste en la réfection de la toiture terrasse d'une superficie de 600 m² du groupe scolaire Marie Curie. Construit en 1988, ce groupe scolaire subit régulièrement de nombreuses fuites d'eau lors des intempéries. Ces problèmes d'étanchéités engendrent par la même occasion des déperditions thermiques impliquant une augmentation récurrente de la consommation énergétique du bâtiment. Afin de verdir nos sources énergétiques, la pose de panneaux photovoltaïques semble pertinente au regard de l'exposition de la toiture (maximisation de l'ensoleillement et de la lumière naturelle).

L'ensemble des travaux implique : - Le démontage de la couverture en zinc et ardoise et la remise à neuf de la couverture - La production d'électricité et la mise en place d'une autoconsommation par de l'éclairage à LED avec réserve sur une batterie de stockage, de l'énergie propre et verte, gratuite et illimitée. Ces travaux vont permettre d'avoir une vision sur le long terme du budget énergie et de réduire l'entretien.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
 Reçu en préfecture le 29/03/2021
 Affiché le 
 ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- suivi de la consommation en KWH du bâtiment + règlement définitif des problèmes d'étanchéité
- Amélioration des consommations énergétiques par la pose de panneaux photovoltaïques
- Solutions énergétiques innovantes, plus écologiques et plus économiques, accélération de la transition énergétiques durable.

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Demande non faite		Sélectionner
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 328480
- Description des coûts :
- Travaux de démontage: 38 000 € HT - Travaux de remise à neuf : 268 400 € HT - Panneaux: 22 080 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	262784		52.557,00 €	52.557,00 €	52.557,00 €	52.557,00 €	52.557,00 €
Partenaires	65696		65.696,00 €				
Montant total		0,00 €	118.253,00 €	52.557,00 €	52.557,00 €	52.557,00 €	52.557,00 €

Validation par la Direction et le Maire : **Le Maire
Sinclair VOURIOT**



Titre : REFECTION DE TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE PIERRE VILLETTE

- **Thématique :** Education **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Changement de la toiture terrasse d'une superficie de 1000 m² du groupe scolaire Pierre Villette avec la pose de panneaux photovoltaïques

• **Description détaillée :**

Le projet consiste en la réfection de la toiture terrasse d'une superficie de 1000 m² du groupe scolaire Pierre Villette. Construit en 1989, ce groupe scolaire subit régulièrement de nombreuses fuites d'eau lors des intempéries. Ces problèmes d'étanchéités engendrent par la même occasion des déperditions thermiques impliquant une augmentation récurrente de la consommation énergétique du bâtiment. Afin de verdir nos sources énergétiques, la pose de panneaux photovoltaïques semble pertinente au regard de l'exposition de la toiture (maximisation de l'ensoleillement et de la lumière naturelle).

L'ensemble des travaux implique :

- Le démontage et la remise à neuf de la couverture
- La production d'électricité et la mise en place d'une autoconsommation par de l'éclairage à LED avec réserve sur une batterie de stockage, de l'énergie propre et verte, gratuite et illimitée. Ces travaux vont permettre d'avoir une vision sur le long terme du budget énergie et de diminuer l'entretien.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

ADEME

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
 Reçu en préfecture le 29/03/2021
 Affiché le
 ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE



CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Suivi de la consommation en KWH du bâtiment + règlement définitif des problèmes d'étanchéité
- Amélioration des consommations énergétiques par la pose de panneaux photovoltaïques
- Solutions énergétiques innovantes, plus écologiques et plus économiques, accélération de la transition énergétiques durable.

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
Etat		Demande non faite		Sélectionner
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 391680
- Description des coûts :
- Travaux de démontage : 56 280 € HT - Travaux de remise à neuf : 298 600 € HT - Panneaux : 36 800 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	313344		62.669,00 €	62.669,00 €	62.669,00 €	62.669,00 €	62.669,00 €
Partenaires	78336		78.336,00 €				
Montant total		0,00 €	141.005,00 €	62.669,00 €	62.669,00 €	62.669,00 €	62.669,00 €

Validation par la Direction et le Maire : **Le Maire**
Sinclair VOURIOT



Titre : Rénovation et mise en sécurité de la toiture du Centre Culturel

- **Thématique :** Culture et tourisme **Si autre thématique, préciser :** Patrimoine, sécurité énergie
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Réfection de toute la toiture du Centre Culturel en raison de multiples désordres tels que des fuites d'eau ainsi que la mise en sécurité de ce bâtiment.

• **Description détaillée :**

Rénovation complète de la toiture terrasse d'une superficie de 500 m² du Centre Culturel Marc BRINON construit en 1990, afin de mettre fin aux nombreuses fuites d'eau lors d'intempéries et de mettre en sécurité le bâtiment très fréquenté tout au long de l'année.

Ce bâtiment souffre d'une toiture très dégradée car l'étanchéité d'origine (31 ans) est inexistante de par sa vétusté et accentuée par les intempéries. La poutre maîtresse soutient un auvent qui s'effondre et de ce fait la commune a été contrainte d'étayer.

Amélioration des consommations énergétiques par la pose de panneaux photovoltaïques

Production d'électricité, autoconsommation: éclairage à LED avec réserve sur une batterie de stockage, énergie propre et verte, gratuite et illimitée, vision sur le long terme du budget énergie, peu d'entretien. Maximisation de l'ensoleillement et de la lumière naturelle.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

Envoyé en préfecture le 29/03/2021
 Reçu en préfecture le 29/03/2021
 Affiché le 
 ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- Sécurisation urgente du bâtiment pour l'ensemble des usagers, suivi de la consommation en KWH du bâtiment
 Régler définitivement les problèmes d'étanchéité
- Amélioration des consommations énergétiques par la pose de panneaux photovoltaïques
- Solutions énergétiques innovantes, plus écologiques et plus économiques, accélération de la transition énergétiques durable.

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ETAT		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 475115
- Description des coûts :
 - coût des travaux = 456 714,91 HT
 - cout des panneaux photovoltaïques + pose = 18 400 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	380092		76.019,00 €	76.019,00 €	76.019,00 €	76.019,00 €	76.019,00 €
Partenaires	95023		95.023,00 €				
Montant total		0,00 €	171.042,00 €	76.019,00 €	76.019,00 €	76.019,00 €	76.019,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

**Le Maire
Sinclair VOURIOT**



Titre : RENOVATION ET MISE EN SECURITE DE LA TOITURE DU GYMNASE

- **Thématique :** Sport **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Réfection de toute la toiture du Gymnase en raison de multiples désordres tels que des fuites d'eau ainsi que la mise en sécurité de ce bâtiment.

- **Description détaillée :**

Le projet consiste en la réfection complète de la toiture d'une superficie de 800 m² du gymnase. Construit en 1999, ce gymnase subit régulièrement de nombreuses fuites d'eau lors des intempéries. Ces problèmes d'étanchéités engendrent par la même occasion des déperditions thermiques impliquant une augmentation récurrente de la consommation énergétique du bâtiment. Afin de verdir nos sources énergétiques, la pose de panneaux photovoltaïques semble pertinente au regard de l'exposition de la toiture (maximisation de l'ensoleillement et de la lumière naturelle)

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concourt à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

 AUTRE

ADEME

CPER

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur
- Recherche et innovation
- Transition écologique et énergétique
- Numérique
- Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- Territoires

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE



CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2021	2022	2023	2024	2025
	✓	✓	✓	✓

OBJECTIFS ET EVALUATION (indicateurs de suivi)

- sécurisation urgente du bâtiment pour l'ensemble des usagers
- suivi de la consommation en KWH du bâtiment
- régler définitivement les problèmes d'étanchéité

PARTENAIRES IDENTIFIES

Qui	Conseil et Ingénierie	Etat du partenariat	Participation financière	Etat du partenariat
ETAT		Demande non faite		Sélectionner
ADEME		Demande non faite		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner
		Sélectionner		Sélectionner

BUDGET PREVISIONNEL

- Montant total € HT : 306740
- Description des coûts :
- Travaux de démontage : 48 900 € HT - Travaux de remise à neuf: 228 400 € HT - Panneaux : 29 440 € HT

Plan de financement prévisionnel

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Autofinancement	245392		49.079,00 €	49.079,00 €	49.079,00 €	49.079,00 €	49.079,00 €
Partenaires	61348		61.348,00 €				
Montant total		0,00 €	110.427,00 €	49.079,00 €	49.079,00 €	49.079,00 €	49.079,00 €

Validation par la Direction et le Maire :

Le Maire
Sinclair VOURIOT



FICHE ORIENTATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

MARNEetGARDON Berger Levrault

ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE

Titre de l'orientation : Création d'un verger

- **Thématique :** Préservation de la biodiversité **Si autre thématique, préciser :**
- **Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE SAINT THIBAULT DES VIGNES
- **Résumé de l'action :**

Réaliser un verger sur près de 5 ha en transition entre la ZAC centre Bourg et la ferme de Saint Thibault

Description :

Sur une superficie de 5ha, le projet est de réaliser des plantations sur les REDARS et les FRESNES. La zone est classée N, et permettrait d'augmenter la capacité de la ceinture verte, dans la ZAC du Centre Bourg (création de vergers hautes tiges, des pâtures, des vignes...) en lien avec la Ferme de Saint Thibault des Vignes, se trouvant en zone agricole.

Elle pourrait accueillir un équipement d'intérêt régional, identifié dans le schéma directeur d'île de France, qui pourrait prendre la forme d'un établissement à destination pédagogique.

DISPOSITIF FINANCIER CONCERNE

DETR

- Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
- Création de services à la population en milieu rural
- Restauration du patrimoine historique et industriel majeur
- Bâtiments publics
- Equipements sportifs
- Développement touristique et culturel
- Aménagements divers et travaux de sécurité
- Investissements en lien avec la transition énergétique

DSIL

- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires

FNADT

- Actions en faveur de l'emploi
- Action qui concoure à accroître l'attractivité des territoires
- Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et le développement durable

DSIL PLAN DE RELANCE

- Préservation du patrimoine public historique et culturel
- Transition écologique
- Résilience sanitaire

AUTRE

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le

ID : 077-217704386-20210325-DELIB_2021_018-DE



CPER

Mobilité multimodale

Numérique

Enseignement supérieur

Innovation, filières d'avenir et usine du futur

Recherche et innovation

Territoires

Transition écologique et énergétique

CALENDRIER PREVISIONNEL (cocher la période de l'action)

2022	2023	2024	2025	2026
		✓	✓	

PARTENAIRES POTENTIELS

- AEV
- CA Marne et Gondoire
-

BUDGET PREVISIONNEL (SI CONNU)

• Montant total € HT : 200.000,00 €

• Description des coûts :

Coût des travaux

Validation par la Direction et le Maire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 18 mars 2021

Date d'affichage : 19 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 25 MARS 2021**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : PLUMARD Christian, LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, TAILLEFER Evelyne, WELSCH Stéphane, PICARD Sabine, LACOMBE Jacqueline, DELVERT Pierre, PIOCELLE Philippe, LATAIX Pascal, BARTUCCIO Agnès, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, CARCA Catherine, PEREIRA DE MORAIS Ludovic, GLOAGUEN Cyrielle, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, BUIS Alain, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, GUERIN Régis, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

CHAPOTELLE Michaël ayant donné pouvoir à WELSCH Stéphane
KHAU Catherine ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair

Absents : DINAL Ronald

Secrétaire de séance : Monsieur LATAIX Pascal

2021 – 018 CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CRTE

Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Écologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Sous la conduite des Préfets de département, et avec l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) ces dispositifs devront être signés avant le 30 juin 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

Vu la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

Vu les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

Vu l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

Vu le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Vu le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

Considérant qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire

Considérant que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

Considérant que la commune souhaite inscrire six actions à engager à court terme dont la liste est en annexe de la présente délibération

Monsieur le Maire dit qu'il convient au Conseil Municipal :

- De présenter la liste des actions annexées au CRTE
- D'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'État et tous les documents afférents
- D'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires
- De dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité :

PRÉSENTE la liste des actions annexées au CRTE

AUTORISE le Maire à signer le CRTE avec l'État et tous les documents afférents

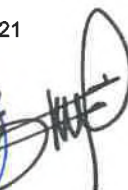
AUTORISE le Maire à demander les subventions aux différents partenaires

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Pour : 21

Abstention : 7 (GUEYE - VERONA – BUIS – BAUDOUX - DERE – GUERIN – BIZE)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 26 mars 2021
Le Maire,
Sinclair VOURIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNY SUR MARNE

Nombre de Membres composant le Conseil : 33
Présents : 28
Représentés : 5
Absents excusés : 0

ANNEE : 2021

CONSEIL n° 2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Thorigny sur Marne, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-et-un, s'est assemblé dans la salle des spectacles du Moustier, sous la présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur DA SILVA	
Madame DESPRES	Madame QUENEY
Monsieur ZITA	Monsieur LOISEAU
Madame DE SA	Madame SANTERRE
Monsieur MAJIC	Madame LEFEVRE
Madame ROMBEAUT	Monsieur WADAA
Monsieur PILGRAIN	
Madame GREGOIRE	Monsieur JARRIGE
Monsieur SAKALOFF	
Madame GREUZAT	Monsieur GUILLEMET
Monsieur DURCA	
Madame MACQUART	Monsieur FRENOD
Monsieur DUMONT	Madame MARCHON
Madame CHRETIEN	Monsieur GILLOT
	Madame GUICHON VATEL
Madame RICHARDSON	
Monsieur FAGOT	
	Monsieur HAMELIN

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur BLONDEL par Monsieur DURCA
Monsieur MONDION par Madame MACQUART
Madame DUMONT par Monsieur PILGRAIN
Madame DEDIEU par Monsieur GUILLEMET
Monsieur CONCEICAO par Monsieur FRENOD

ETAIENT ABSENTS :

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil. Pour la présente session, Monsieur HAMELIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
077-217704642-20210407-2021-02-035-AI
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021



Accusé de réception en préfecture
077-217704642-20210407-2021-02-035-AI
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Délibération 2021/02/035

OBJET : TECHNIQUES – CONTRAT TERRITORIAUX DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE)

VU la demande de l'Etat aux territoires de s'engager dans l'élaboration d'un CRTE

VU les objectifs du CRTE de transition écologique, développement économique et cohésion sociale

VU l'ambition de transition écologique fixée pour les projets éligibles au CRTE, à savoir être économe en foncier et peu émetteur de Gaz à Effet de Serre

VU le périmètre du CRTE défini avec les services de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE adressé par l'Etat à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a confirmé à l'Etat son souhait de s'engager avec les communes à signer un CRTE

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire constitue le guichet unique pour l'élaboration du CRTE du territoire

CONSIDERANT qu'il revient à chaque commune de définir les actions qu'elle souhaite inscrire au CRTE du territoire



Accusé de réception en préfecture
077-217704642-20210407-2021-02-035-AI
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

Délibération 2021/02/035

CONSIDERANT que le CRTE est un outil évolutif et qu'il convient de n'inscrire que les actions mûres et planifiées à court terme (2021-2022) dans un premier temps

CONSIDERANT que la commune de Thorigny sur Marne souhaite inscrire 5 actions à engager à court terme

APRES EN AVOIR DELIBERE

A LA MAJORITE

ARTICLE 1 : Décide de présenter la liste des actions ci-dessous au CRTE

Thématique	Libellé	Démarrage	Cout Ht
Energie et Air	Rénovation et modernisation de l'éclairage public	2022	400 000,00 €
Energie et Air	Création d'un ascenseur pour desservir les trois niveaux du bâtiment sud du groupe scolaire Gambetta	2022	175 000,00 €
Mobilité et Numérique	Création d'un parcours de santé de 15 à 20 modules sportifs dans la ville de Thorigny Sur Marne (Dhuis, Samoreaux, bord de Marne, sentiers ...)	2022	40 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Aménager les anciens locaux de l'ancienne poste pour y créer des services publics de proximité (CCAS et centre social) et de trois logements d'urgence.	2022	1 055 000,00 €
Patrimoine Culture et Tourisme	Remplacement de l'étanchéité par un complexe comprenant l'isolation et conforme à la RT2012 y compris pose de protection collective pour la toiture du bâtiment bibliothèque, et rehausse des acrotères pour la toiture du bâtiment "Moustier".	2022	440 000,00 €

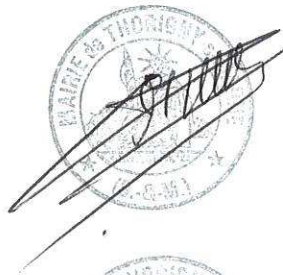
ARTICLE 2 : Décide d'autoriser le Maire à signer le CRTE avec l'Etat et tous les documents afférents

ARTICLE 3 : Décide d'autoriser le Maire à demander les subventions aux différents partenaires

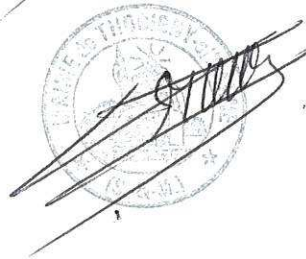
ARTICLE 4 : Décide de dire que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

Délibération 2021/02/035

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNENT APRES LECTURE



Pour extrait conforme,
Le Maire, Manuel DA SILVA



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture,
le 12/04/2021
et de la publication le 09/06/2021
en vertu des Lois des 2 mars et 22 juillet 1982
Le Maire, M. DA SILVA

Accusé de réception en préfecture
077-217704642-20210407-2021-02-035-AI
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021



Schéma de Cohérence Territoriale de Marne et Gondoire

3 – Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO)

Dossier approuvé – 07 Décembre 2020

Article L 141-5 du Code de l'Urbanisme

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers ;

2° Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.

SOMMAIRE

AXE 1 – CONFORTER L'IDENTITÉ DE MARNE ET GONDOIRE À TRAVERS UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL ÉCO-RESPONSABLE À L'ÉCHELLE DE L'EST PARISIEN	4
AXE 2 – IMPULSER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORTEUR D'EMPLOI ET ACCOMPAGNER SES ÉVOLUTIONS	58
AXE 3 – CONSTRUIRE UN HABITAT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES HABITANTS	91
AXE 4 – DÉVELOPPER LES AMÉNITÉS URBAINES ET L'ACCESSIBILITE POUR TOUS DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ.....	100

AXE 1 – CONFORTER L'IDENTITÉ DE MARNE ET GONDOIRE À TRAVERS UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL ÉCO-RESPONSABLE À L'ÉCHELLE DE L'EST PARISIEN

Orientation 1 – Affirmer l'engagement du territoire vers un futur responsable

Objectif 1 : S'appuyer sur une armature territoriale garante des complémentarités et des solidarités

Objectif 2 : Cultiver un développement urbain peu consommateur d'espaces

Objectif 3 : Garantir la qualité des interfaces entre espaces ouverts et urbanisés

Objectif 4 : Relever le défi d'un territoire vert à faible impact

Objectif 5 : Soutenir une dynamique vertueuse basée sur la ressource renouvelable locale

Orientation 2 – Garantir un cadre de vie de qualité en prenant appui sur le patrimoine naturel et paysager préservé

Objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

Objectif 7 : Préserver et renforcer le fonctionnement écologique du territoire

Objectif 8 : S'appuyer sur la trame Verte et Bleue pour renforcer la fonctionnalité des espaces urbains

Orientation 3 - Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources

Objectif 9 : Assurer la gestion économe et durable de l'eau potable et maîtriser la qualité de la ressource

Objectif 10 : Sécuriser les personnes et les biens vis-à-vis des risques

Objectif 11 : Œuvrer pour un environnement sain et apaisé

Objectif 12 : Garantir une gestion optimale et durable des déchets et des autres ressources du territoire

Orientation 4 – Se distinguer comme territoire d'innovation durable

Objectif 13 : Accroître les synergies avec les pôles d'excellence de Marne-la-Vallée pour faire de Marne et Gondoire, un lieu privilégié d'expérimentation économique

Objectif 14 : Renforcer la trame Verte et Bleue locale en capitalisant sur son potentiel à innover

Orientation 5 – Réaffirmer l'attractivité touristique et culturelle du territoire

Objectif 15 : Promouvoir l'image et la visibilité des atouts touristique et culturel

Objectif 16 : Renforcer la filière touristique sur tout le territoire

Objectif 17 : Prendre appui sur le cadre de vie local pour en faire un levier de développement

Orientation 1 – Affirmer l’engagement du territoire vers un futur responsable

Objectif 1 : S’appuyer sur une armature territoriale garante des complémentarités et des solidarités

Prescription – ROLE DES POLARITES

- Penser un **développement différencié en 3 niveaux de centralités** (Cf. Encart méthodologique ci-dessous), afin de garantir l’articulation et les complémentarités induites par la structuration du territoire en termes d’offre de logements, de services, d’emploi, etc.
- Conforter la place des **pôles** en tant que **garants de l’accès aux équipements et services** pour la population de Marne et Gondoire, tout en tenant compte du niveau de service fourni.
- Garantir une **accessibilité en transports** à l’ensemble des pôles, pour asseoir leur rayonnement et justifier la localisation privilégiée des équipements, commerces et services au sein de leurs limites communales.

Objectif de chaque pôle :

- Affirmer la place du **pôle urbanisé comme centre névralgique de la croissance** :
 - concentrer la majorité de l’offre de services quotidiens et d’équipements structurants à l’échelle du territoire ;
 - proposer une offre de transports en commun étoffée, facilement accessible et desservant l’ensemble du territoire ;
 - porter le développement résidentiel et économique, en renforçant ses cœurs de ville, notamment à travers la précision de ses opportunités foncières.
- Assurer au **pôle urbain à fort potentiel** le rôle de **moteur du développement** :
 - présenter une offre de services quotidiens, d’équipements structurants et en transports en commun complémentaire à celle du pôle urbanisé, afin de relier l’ensemble du territoire ;
 - contribuer à la majeure partie du développement résidentiel et économique, en optimisant ses disponibilités foncières ;
 - penser son développement en concomitance avec le Val d’Europe, en tenant compte des projets d’aménagement de ce territoire (logements, développement économique, équipements...).
- Maintenir le **pôle rural de respiration comme “poumon vert” du territoire** qui participe également au développement du territoire, à son niveau, en optimisant le potentiel foncier :
 - assurer un niveau de services, d’équipements et de transports en commun minimum pour répondre aux besoins locaux ;
 - être accessible par le biais d’une offre en transports alternative aux déplacements automobiles au moins pour les populations captives ;

- se positionner comme garant de la qualité du cadre de vie, en travaillant sur la requalification des centres-bourgs et en poussant la réflexion sur la gestion des interfaces entre espaces urbanisés, naturels et agricoles.

Encart méthodologique – Définition

La définition de l'armature territoriale se base sur plusieurs critères (quantitatifs et qualitatifs) servant à déterminer le rôle joué par les communes dans le fonctionnement global du territoire.

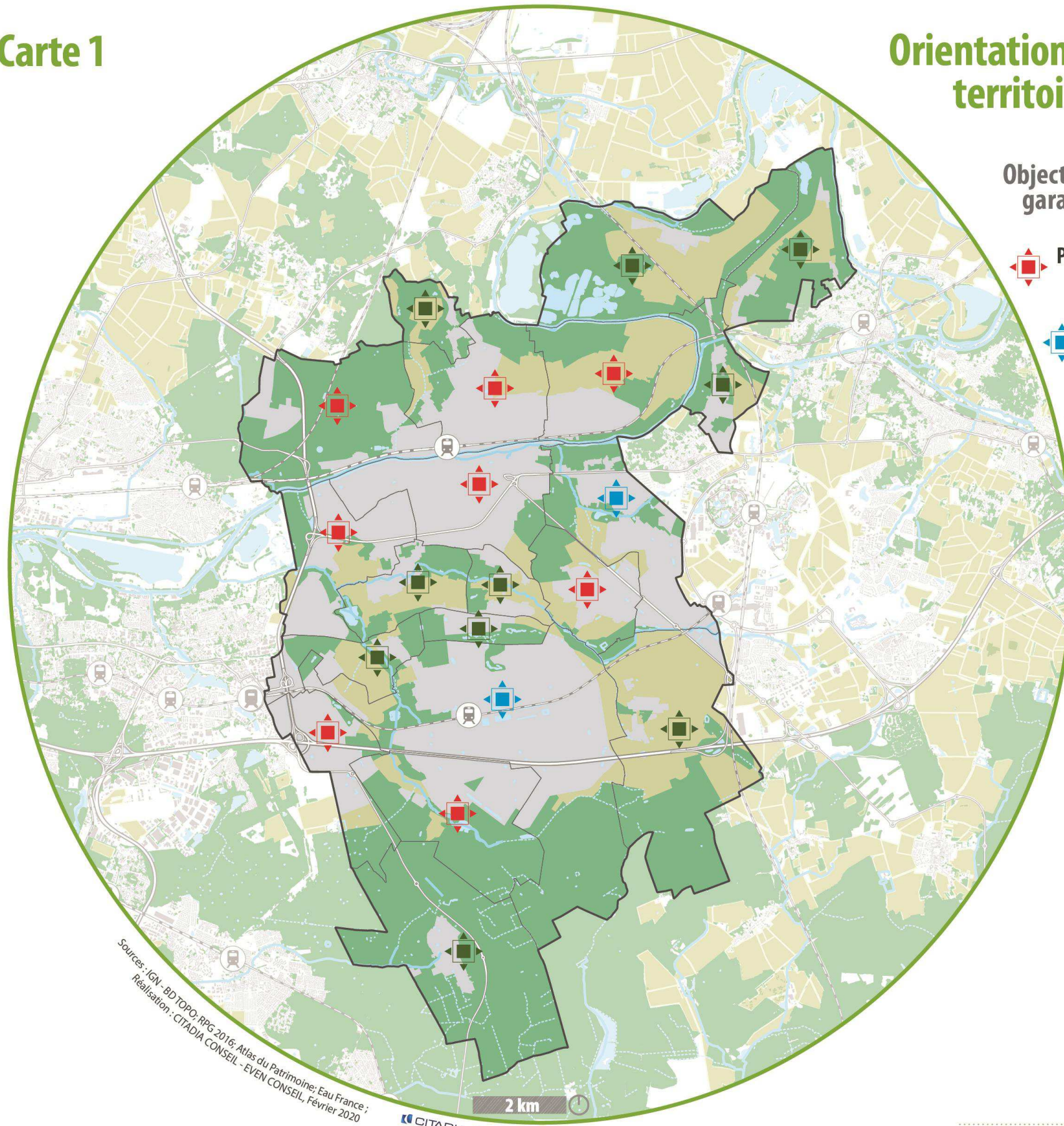
Le choix du modèle de développement porte sur le développement historique des communes du territoire, de la morphologie locale des espaces urbanisés ainsi que la trame urbaine pressentie pour l'avenir en termes de projets connus et coups partis à l'horizon 2030.

Le territoire s'organise comme suit :

- 1 **pôle urbanisé** : Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne;
- 1 **pôle urbain à fort potentiel** : Bussy-Saint-Georges, Montévrain ;
- 1 **pôle rural de respiration** : Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Pontcarré.

Carte 1

Orientation 1 : Affirmer l'engagement du territoire vers un futur responsable



Objectif 1 : S'appuyer sur une armature territoriale garante des complémentarités et des solidarités

Pôle urbanisé :

Affirmer la place du pôle urbanisé comme centre névralgique de la croissance

Pôle urbain à fort potentiel :

Assurer au pôle urbain à fort potentiel le rôle de moteur du développement

Pôle rural de respiration :

Maintenir le pôle rural de respiration comme «poumon vert» du territoire qui participe également au développement, à son niveau en optimisant le potentiel foncier

Sources : IGN - BD TOPO, RPG 2016, Atlas du Patrimoine; Eau France ;
Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2020



D00 - SCoT Marne et Gondoire

Objectif 2 : Cultiver un développement urbain peu consommateur d'espace

Prescription – DENSITE MOYENNE COMMUNALE

- Les PLU devront justifier, pour les projets d'urbanisation, que ces derniers ne vont pas à l'encontre des **densités moyennes* communales pour la production neuve de logements** (voir tableau ci-dessous), fixées par le SCoT. Les communes ont la **possibilité de moduler cette densité** suivant les secteurs d'urbanisation, tant que la densité moyenne communale est respectée.

Commune	Densité moyenne communale à respecter pour la production neuve de logements (en nombre de logements par hectare)
Bussy-Saint-Georges	85
Bussy-Saint-Martin	15
Carnetin	30
Chalifert	30
Chanteloup-en-Brie	55
Collégien	55
Conches-sur-Gondoire	30
Dampmart	40
Ferrières-en-Brie	55
Gouvernes	30
Guermantes	30
Jablins	30
Jossigny	30
Lagny-sur-Marne	55
Lesches	30
Montévrain	80
Pomponne	55
Pontcarré	30
Saint-Thibault-des-Vignes	40
Thorigny-sur-Marne	55

Prescription - INTENSIFICATION DE L'URBANISATION

- Au moment de la révision des PLU, préciser l'**enveloppe urbaine de référence du territoire** en tenant compte des caractéristiques et morphologies différenciées des tissus urbains des communes.
- Analyser les **potentiels d'optimisation** au sein de ces enveloppes urbaines de référence afin de les mobiliser prioritairement (dents creuses, parcelles potentiellement divisibles, cœur d'îlot,...) tout en tenant compte des contraintes limitant le recours à ces gisements au sein des PLU :
- Le phénomène de rétention foncière et souci de maîtrise, les évolutions du marché, la faisabilité (topographie, risques...), le temps de mise en œuvre des procédures, etc.

- Les PLU devront **justifier l'ouverture à l'urbanisation** de tout secteur en extension à l'impossibilité de se saisir du potentiel et des capacités de densification des espaces urbanisés.
- Les PLU identifieront les **secteurs stratégiques** pour lesquels une opération d'ensemble de renouvellement urbain est à mettre en œuvre ou présente un intérêt à plus long terme (secteurs de centralités, à potentiels majeurs, déshérités ou en friche) :
 - Ces secteurs devront faire l'objet d'une OAP avec des principes de mixité fonctionnelle et sociale et favoriser la compacité du bâti.
- Les PLU mettront en place **les moyens pour tendre vers** les objectifs de densification du SDRIF, **en s'appuyant sur la méthodologie présentée** dans le Tome 3 du rapport de présentation (*2.3 Justification de l'objectif de développement retenu*) qui tient compte **des particularités de chaque commune** :
 - Pour les communes atteignant les seuils de densité fixés par le SDRIF, la démonstration ainsi faite dans le SCoT est suffisante pour démontrer l'effort de densification potentiellement mobilisable dans les communes ;
 - Pour les communes n'atteignant pas les seuils de densité fixés par le SDRIF, les PLU devront effectuer **une démonstration complémentaire** visant à confirmer qu'ils permettent cet accroissement minimal ;
 - Pour l'ensemble des communes, **les règles inscrites dans les PLU ne devront pas aller à l'encontre** de l'accroissement de la densité des espaces d'habitat identifiés au SDRIF, ainsi que de la densité humaine.

Pour rappel, ces objectifs de densité sont :

 - **Un accroissement minimal de 15%** de la densité des espaces d'habitat et de la densité humaine dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare (Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Collégien, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Thorigny-sur-Marne) ;
 - **Un accroissement minimal de 10%** de la densité des espaces d'habitat et de la densité humaine pour toutes les autres communes.
- Intégrer le **maintien ou la création d'espaces de respiration** ou espaces publics paysagés lors d'opération d'aménagement, propices au bon fonctionnement de la trame verte urbaine et au maintien d'un cadre de vie vert et agréable pour les habitants.

Prescription - MAÎTRISE DE L'URBANISATION EN EXTENSION

- **Aucune extension urbaine ne sera permise en dehors des 242 ha** localisés sur la carte 2 du DOO.
- Se développer dans un espace restreint pour **limiter l'artificialisation des sols** et promouvoir un modèle urbain économe :
 - Localiser les extensions en continuité immédiate de la trame bâtie existante ;
 - Eviter au maximum l'urbanisation linéaire pour préserver la fonctionnalité des espaces agri-naturels ;
 - Préserver les fronts urbains intangibles identifiés par le SCoT, limites formées par les espaces naturels et agricoles à l'urbanisation ;
 - Garantir la proximité et l'accès aux centralités par des solutions de mobilité (modes actifs, point de desserte en transport collectif, aire de stationnement mutualisé...) ;
 - Assurer la préservation des silhouettes bâties et la cohérence des lisières urbaines pour maintenir la qualité paysagère.
- Favoriser des **formes urbaines moins consommatrices d'espaces** dans tous les projets :
 - Recourir à des opérations de logements plus compactes et diversifiées (habitat groupé, intermédiaire, collectif) notamment dans les quartiers pavillonnaires en permettant l'implantation au minimum sur 1 limite séparative et sous réserve d'une bonne intégration ;
 - Optimiser l'espace en agissant sur le niveau d'alignement et l'implantation du bâti au sein des parcelles.
- Au sein des **nouveaux secteurs d'urbanisation**, les PLU, et notamment les OAP, prendront en compte les principes d'aménagement suivants :
 - Préserver la structure et l'identité du tissu urbain originel (desserte des voiries, rapports à l'espace public, gabarits, etc.) ;
 - Eviter les rues en impasse.
- Définir des voies de désenclavement permettant d'assurer le bouclage routier à termes.

Encart méthodologique – Définition

> Enveloppe urbaine

C'est une photographie, à l'instant T, de l'urbanisation d'une commune. Elle est définie par l'ensemble des espaces bâtis, urbanisés et artificialisés présentant une certaine continuité et compacité. Sont également intégrés à cette enveloppe urbaine les espaces non bâtis, ceinturés en tout ou partie par des espaces urbanisés. Pour ces dents creuses et ces enclaves, chaque commune devra justifier de leur intégration à l'enveloppe urbaine selon des critères prenant en compte la configuration et la morphologie des lieux, la superficie des espaces non bâtis à intégrer, etc.

> Densité moyenne

- La *densité moyenne* désigne le rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement.
- Elle est définie selon les densités réelles observées sur le territoire et/ou du SCoT approuvé en 2013, sur les espaces déjà construits (intensification) et les espaces d'extension. Le chiffre de densité moyenne affiché au DOO signifie qu'il ne s'agit pas de densités à respecter sur chaque opération d'aménagement mais d'un objectif à atteindre par commune.

Au sein d'une commune, les niveaux de densité varient selon les structures parcellaires et viaries, l'implantation du bâti, l'emprise au sol... et résultent de multiples facteurs historiques et fonciers.

Pour atteindre cette densité, plusieurs moyens d'actions sont possibles :

- Divisions des parcelles : approche BIMBY pour les terrains d'habitation individuelle ;
- Réglementations dans les PLU : implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux limites séparatives, etc.
- Remobilisation de logements vacants et renouvellement urbain.

Carte 2

Orientation 1 : Affirmer l'engagement du territoire vers un futur responsable

Objectif 2 : Cultiver un développement urbain peu consommateur d'espaces

Intensification de l'urbanisation

- Préciser l'enveloppe urbaine dans les PLU
- Analyser les potentiels d'optimisation
- Intensifier l'urbanisation des espaces bâtis

Maitrise de l'urbanisation des extensions

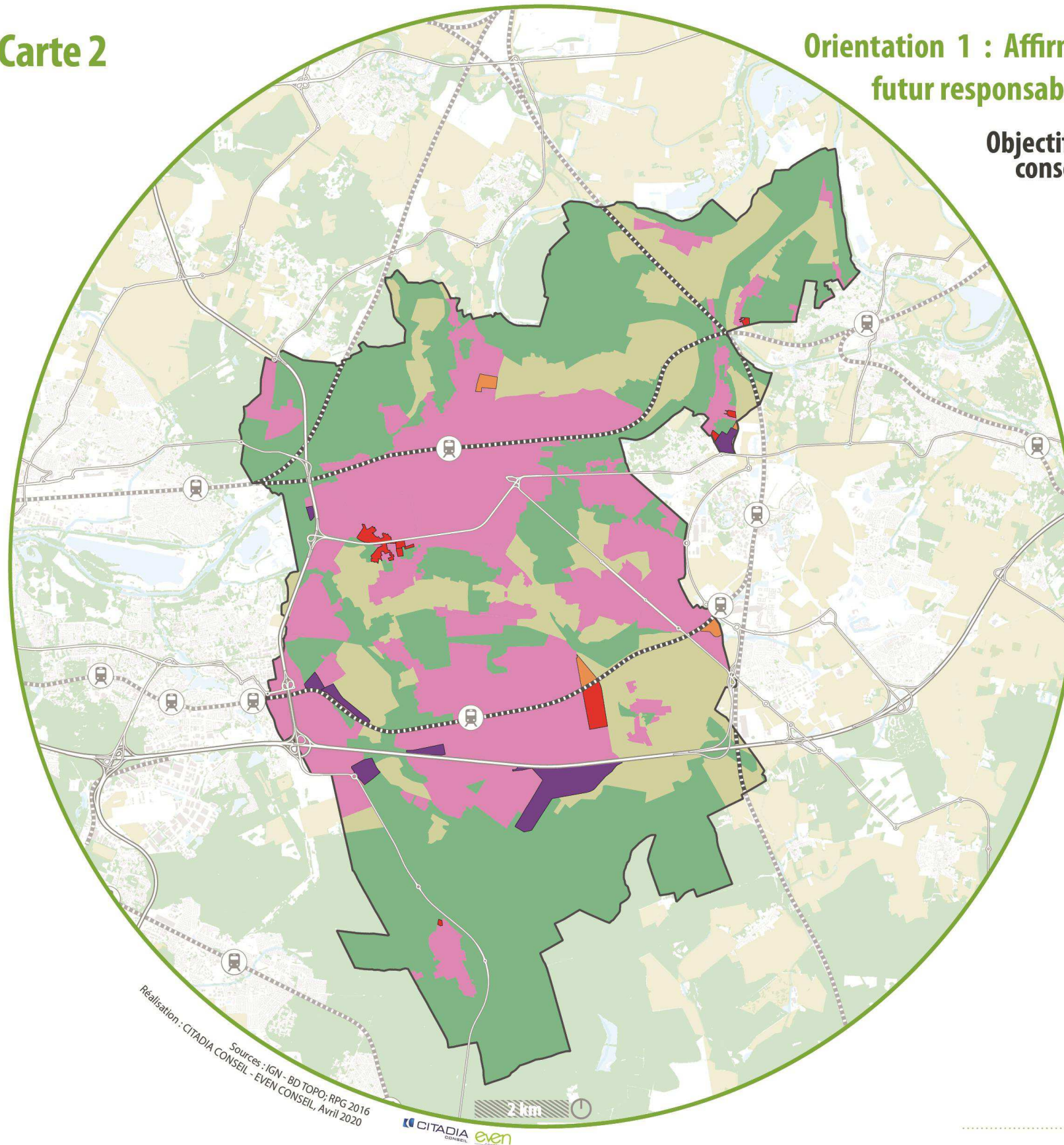
Se développer dans un espace restreint pour limiter l'artificialisation des sols :

- Extensions à dominante résidentielle
- Extensions à dominante économique
- Extensions mixtes (logements, équipements, activités,...)

Orientation 2 : Garantir un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur le patrimoine naturel et paysager

Objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

- Préserver les espaces de nature du territoire
- Maintenir les espaces agricoles ouverts



Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Avril 2020
Sources : IGN - BD TOPO; RPG 2016

CITADIA
CONSEIL
even
CONSEIL

DOO - SCoT Marne et Gondoire

Objectif 3 : Garantir la qualité des interfaces entre espaces ouverts et urbanisés

Prescription – MISE EN PLACE DE TRANSITIONS DOUCES

Assurer des **transitions douces entre espaces agri-naturels et espaces urbains**.
Les PLU devront ainsi :

- **Préserver des franges**, transitions entre l'urbanisation et les espaces naturels et agricoles.
- Dans les projets d'extension urbaine, prévoir la réalisation de franges qualitatives **au sein de l'espace à urbaniser**, et non sur l'emprise d'espaces naturels ou agricoles.
- **Intégrer les constructions** (existantes ou nouvelles) **dans les paysages environnants** en s'appuyant sur un traitement végétal et architectural soigné permettant d'aménager des transitions.
- **Identifier les secteurs de franges sensibles** (peu intégrées, faible qualité paysagère, ...) et **développer un projet de revalorisation** pour chaque secteur identifié.
- En particulier, les PLU mettront en œuvre les outils réglementaires permettant d'épaissir et de **valoriser les espaces de franges** en leur conférant de nouveaux usages, véritable valeur ajoutée pour les espaces urbains. Quelques exemples :
 - zone dédiée à l'agriculture maraîchère de proximité ;
 - emplacement réservé pour l'implantation d'un espace vert, d'un verger ou d'une liaison douce ;
 - espace de végétation spontanée favorable à la biodiversité ;
 - zone dédiée à la formation de corridors écologiques ;
 - valorisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie...

Une OAP thématique dédiée aux franges dans le cadre des futurs projets d'aménagement pourra être envisagée dans les PLU.

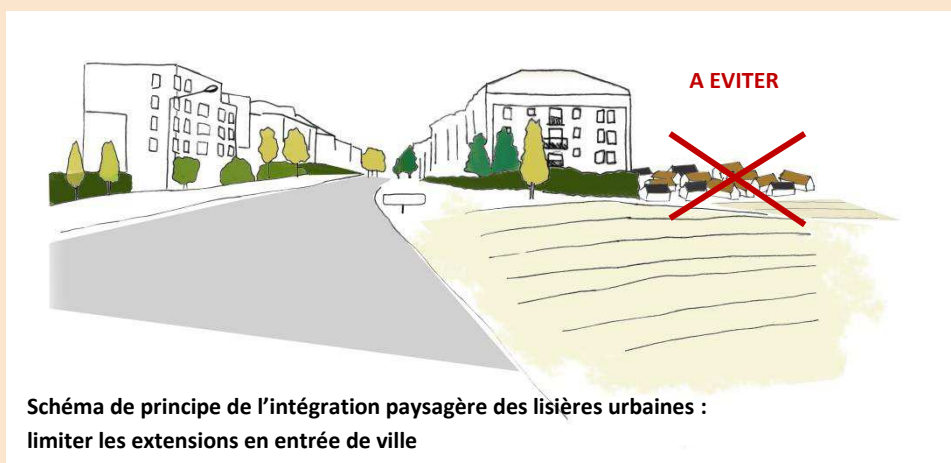
L'épaississement des franges urbaines permet de **limiter l'impact de l'urbanisation sur les lisières agricoles et forestières**, tout en valorisant les sites attenants. Les bénéfices de telles franges multifonctionnelles sont sociaux et écosystémiques : biodiversité, rétention d'eau dans la gestion des ruissellements et la maîtrise des polluants, santé en proposant de nouveaux espaces de loisirs propices aux activités sportives, qualité de vie, etc.

Prescription – AMENAGEMENT D'ENTREES DE TERRITOIRE QUALITATIVES

Garantir la **qualité des entrées de territoire** (*identifiées sur la carte 3*), afin de renvoyer une image attractive de ces espaces, notamment en préservant les espaces de nature et en maintenant les espaces agricoles ouverts, supports de points de vue sur les paysages caractéristiques de Marne et Gondoire.

Pour les entrées de territoire constituant également des entrées de villes :

- Les PLU identifieront et **qualifieront** les entrées de villes, ils mettront en œuvre **des projets de revalorisation des entrées de ville**, en améliorant leur lisibilité et en restructurant le cadre bâti et les espaces publics (meilleure intégration des usages piétons, harmonisation des aménagements paysagers, limitation de la signalétique, ...).
- **Les PLU éviteront l'implantation d'extensions urbaines au niveau des entrées de villes principales**, afin de limiter les développements urbains linéaires et de préserver la lisibilité du tissu urbain. Le cas échéant, elles devront observer des **règles de construction et d'insertion paysagères renforcées**, à définir dans les PLU (végétalisation, aspect des constructions, implantation ...).



- Le règlement des PLU exigera **un traitement qualitatif renforcé des zones d'activités économiques et des zones commerciales** localisées :
 - le long des linéaires de façade sur les axes routiers principaux et secondaires ;
 - en entrée de ville.

Ces prescriptions sont également applicables aux entrées de villes qui ne constituent pas des portes d'entrées du territoire.

Prescription – AMELIORATION DES PERCEPTIONS DEPUIS LES AXES STRUCTURANTS

Soigner les **perspectives depuis les axes structurants du territoire routiers et ferroviaires**, véritables vitrines du cadre de vie local :

- Dans les PLU, mettre **des dispositions réglementaires en œuvre afin d'améliorer la qualité générale des paysages perçus** depuis les voies principales :
 - Identifier les abords des voiries et délaissés urbains le long des axes principaux nécessitant une requalification ;
 - Mettre en scène les paysages par des jeux d'ouvertures visuelles créées par la végétation ;
 - Imposer des reculs aux constructions ;
 - Intégrer ces questions dans les Orientations d'Aménagement et de

Programmation (OAP) à élaborer pour les secteurs d'entrée de ville.

- **Les secteurs de lignes de crêtes et de rebords de plateau** devront être repérés dans les PLU. Ils limiteront l'installation de projets sur les lignes de crête, et prévoiront l'intégration paysagère des éléments bâtis afin de ne pas entraver la lecture du paysage dans ces secteurs.

Recommandations

- Réaliser des **études d'entrée de ville** (loi Barnier) afin d'assurer une revalorisation qualitative.
- Réaliser des **cahiers des prescriptions architecturales et paysagères** pour les futures zones d'activités économiques et extensions urbaines s'imposant aux constructeurs.
- **Limiter les affichages publicitaires en entrée de ville et le long des axes principaux.** Il est recommandé d'élaborer des **règlements locaux de publicité** à l'échelle communale ou intercommunale (RLP ou RLPi).
- Dans les PLU, encourager au **traitement qualitatif des limites séparatives** par une insertion paysagère reposant sur l'homogénéisation et la qualité des limites de parcelles. Encourager la mise en place de haies champêtres et des clôtures poreuses afin d'assurer une transition douce entre les espaces naturels et l'espace bâti.

Objectif 4 : Relever le défi d'un territoire vert à faible impact

Le positionnement stratégique du territoire s'oriente vers une économie verte, au sens d'un fonctionnement durable, responsable et engagé. Il agira dans plusieurs domaines :

- les modes d'habiter, tant dans la manière de concevoir les aménagements que dans la construction ;
- le développement économique, tourné vers l'excellence et les filières innovantes ;
- les déplacements et mobilités quotidiennes, plus raisonnés.

Cet objectif transversal, renvoie plus particulièrement aux orientations suivantes :

- *Orientation 4: Se distinguer comme territoire d'innovation durable*
- *Orientation 11 : Proposer une offre résidentielle attractive et durable*
- *Orientation 14 : S'accorder autour d'une mobilité durable*

Objectif 5 : Soutenir une dynamique vertueuse basée sur la ressource renouvelable locale

Prescription – ENGAGEMENT DU TERRITOIRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, A TRAVERS L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BATI

- Les PLU prévoient la **rénovation du parc bâti existant** afin d'améliorer sa performance énergétique et de réduire sa consommation (en agissant sur l'isolation, le chauffage et refroidissement, l'éclairage, ...), en l'associant à une isolation acoustique.
- Les PLU permettront dans leur règlement **l'évolution et l'amélioration énergétique du bâti d'intérêt patrimonial**, en préservant sa qualité urbaine, architecturale et paysagère.
- Les **règles du bioclimatisme* et les principes d'éco-conception** dans les nouvelles constructions seront mentionnés et encouragés dans le règlement des PLU, afin d'adapter les projets au climat du territoire et de limiter les pertes énergétiques.
- Les nouvelles opérations d'aménagement devront **favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés** dans les constructions et s'appuyer sur les filières existantes d'approvisionnement en matériaux locaux, notamment par récupération des déchets de construction.
- Les communes fixeront des exigences de performance énergétique élevées dans leurs nouveaux projets d'aménagement, et **viseront l'exemplarité énergétique** des équipements de la collectivité.

Prescription – PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

Les PLU permettront **l'installation de l'ensemble des équipements de production d'énergie**, sous réserve de garantir leur bonne insertion paysagère et de ne pas compromettre les continuités écologiques :

- **En priorité**, les PLU autoriseront les installations de production d'énergies renouvelables **sur les constructions existantes**, et tireront profit des projets d'aménagement pour installer des dispositifs d'exploitation de l'énergie solaire sur le bâti (bâtiments publics, exploitation des toitures planes, des bâtiments agricoles, et des toitures accueillant du stationnement, ...).
- **Dans un second temps**, l'implantation de sites de production d'énergie **photovoltaïque au sol** pourra être autorisée dans les PLU sur les zones de friches industrielles lorsqu'**aucune valorisation à usage d'habitat ou d'activités n'est possible**. En zone naturelle, l'installation de panneaux photovoltaïques au sol pourra être permise, à condition que cette installation ne porte pas atteinte à la **sauvegarde des espaces naturels et des paysages**.
- Le règlement des PLU déterminera localement **les conditions d'installation du petit éolien**.
- Les PLU mettront à disposition des espaces réservés pour la poursuite des

actions engagées en faveur **des exploitations de production d'énergies alternatives**, et pour **structurer une filière** verte sur le territoire afin de développer son attractivité économique.

Structurer des filières de **valorisation de la biomasse** permettant d'assurer un équilibre entre exploitation et consommation de la ressource locale, en s'appuyant sur l'activité agricole et forestière :

- Les PLU permettront la **valorisation bois-énergie par une exploitation raisonnée des boisements** (en tenant compte de leur sensibilité écologique, en particulier les réservoirs de biodiversité), et en mettant en place des équipements adaptés. Par exemples, étudier la possibilité de mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par la ressource bois tel que c'est prévu sur une partie de la ZAC du Sycomore à Bussy-Saint-Georges, ou encore l'utilisation de matériaux biosourcés dans les aménagements comme un réseau de chaleur biomasse à petite échelle sur le secteur Nord Marne, ...
- Les PLU mettront également en œuvre des outils permettant la **valorisation d'autres productions végétales du territoire** comme les déchets verts, déchets agricoles, etc.
- **Les PLU prévoient de valoriser les délaissés urbains** (abords des voiries et échangeurs autoroutiers, espaces interstitiels, terrains non urbanisables, ...) par la plantation d'arbres ou de cultures énergétiques pérennes lorsque la surface et les conditions d'accès et d'exploitation le permettent.

Mettre en œuvre une **écologie circulaire et industrielle** basée sur une synergie entre les différentes fonctions urbaines, en étudiant le **potentiel des énergies de récupération** en s'associant aux syndicats référents, à travers :

- L'implantation de **projets de méthanisation** tel que le prévoit le SIAM, à partir des boues de sa station d'épuration.
- La valorisation des déchets à travers les **fours d'incinération** d'ordures ménagères du SIETREM.
- La production d'énergie provenant de la **chaleur des eaux usées** par le SIAM, gisement actuellement non exploité.
- Pour toute nouvelle source d'énergie potentielle, étudier si son développement et sa généralisation sont opportuns en s'appuyant sur les projets récents comme celui de récupération de l'énergie du Datacenter implanté à Ferrières-en-Brie.
- Les PLU pourront identifier des secteurs de performance énergétique renforcée, où toute nouvelle opération d'aménagement étudiera la potentialité d'approvisionnement en énergies renouvelables locales, dans le but de **développer un mix énergétique durable**.

Recommandations

- Des **bonus de constructibilité** pourront être mis en place dans des secteurs identifiés par les PLU pour les constructions faisant preuve d'Exemplarité Energétique, c'est-à-dire :
 - les bâtiments dont la consommation conventionnelle d'énergie est inférieure au moins de 20 % à la réglementation thermique en vigueur ;
 - les constructions faisant preuve de performance environnementale au titre du code de la construction et de l'habitation ;
 - les constructions à énergie positive, atteignant un équilibre entre leur consommation d'énergie non renouvelable et leur production d'énergie renouvelable injectée dans le réseau.
- Préciser le découpage parcellaire et l'orientation des constructions à respecter **les plus favorables pour une conception urbaine bioclimatique dans les OAP** des PLU.
- Les PLU pourront réaliser des **procédures de classement des réseaux de chaleur** pour les intégrer aux documents d'urbanisme locaux.
- **Les PLU veilleront à optimiser les secteurs desservis par les réseaux de chaleur**, et étudier le potentiel de **développement ou de raccordement à un réseau de chaleur** lors de tout projet d'envergure, afin d'améliorer le bilan énergétique des opérations grâce à ces solutions mutualisées.
- Le développement des **solutions géothermiques à petite échelle** pourra être encouragé dans les PLU, comme les systèmes de réchauffement par les tuyaux de jardin, en autorisant une hauteur de construction plus importante par exemple si besoin d'une surface non construite au sol plus grande...
- **S'appuyer sur l'expérience des structures engagées dans la transition énergétique** sur le territoire, et en particulier pour la performance énergétique de leurs équipements, ainsi que sur les **actions de sensibilisation et de formation** de la Maison de la Nature et des Environ'hôtes.
- **Sensibiliser les acteurs, entreprises et particuliers** du territoire aux économies d'énergie, ainsi que sur les programmes et démarches disponibles pour faciliter la rénovation énergétique du bâti.

Encart méthodologique – Définition

- > Les PLU réglementent **la performance énergétique des constructions.**
- > Les principes du bioclimatisme seront précisés au travers **des OAP dans les secteurs de projet.**
- > **Bioclimatisme** : principe de conception du bâti dont l'implantation et la conception prennent en compte le climat et l'environnement immédiat, afin de réduire les besoins en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage.

Les principes généraux à respecter

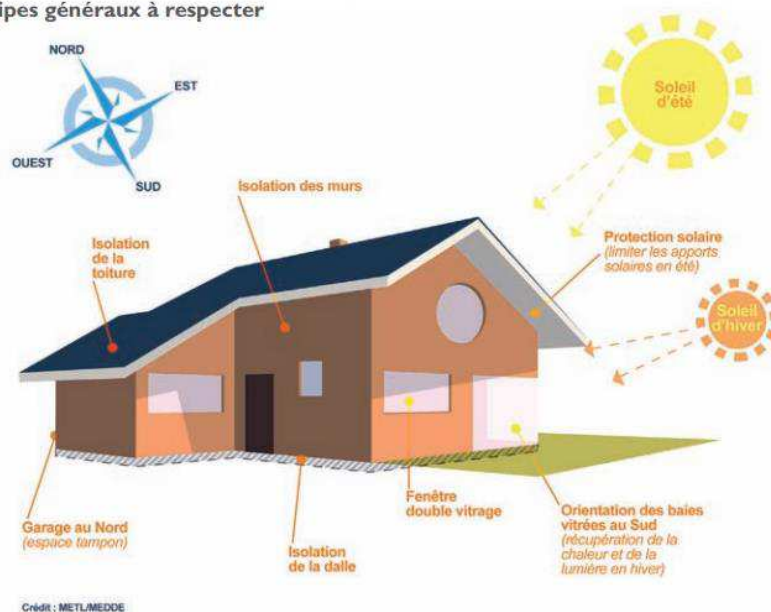


Illustration du principe de conception bioclimatique (Source : ADEME)

Orientation 2 – Garantir un cadre de vie de qualité en prenant appui sur le patrimoine naturel et paysager préservé

Objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

Prescription - VALORISATION DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DU TERRITOIRE

- **Préserver et valoriser la diversité des paysages naturels** du territoire en affinant leur analyse et leur prise en compte dans les PLU, en lien avec la trame verte et bleue : la Marne, ses rus et leurs abords, les boisements et forêts, des vallées et plateaux.
- **Assurer la prise en compte des paysages du quotidien**, notamment au sein des villes, en inscrivant les secteurs d'intérêt paysager dans les PLU.
- **Maintenir les espaces agricoles ouverts**, supports de vues lointaines et de respirations des paysages dans le zonage des PLU.
- Renforcer la **place du végétal dans les cœurs urbains**, en lien avec la trame verte et bleue : identification et préservation des espaces végétalisés existants, création d'espaces verts ayant recours à des essences locales dans tout projet de requalification, développement d'un équilibre minéral-végétal.
- Identifier et évaluer la fonctionnalité des **éléments fixes du paysage** qui structurent et rythment l'espace dans les PLU : grands arbres isolés, haies, bosquets, ripisylve (végétation accompagnant les cours d'eau)... Soutenir leur déploiement et leur restauration pour diversifier les paysages agricoles et améliorer leur potentiel écologique.
- **Renforcer l'accessibilité des espaces de nature du territoire** depuis les zones urbaines (cheminements doux, parcours santé, signalétique adaptée, ...) afin de valoriser leur dimension de loisir.

Prescription - PRESERVATION DES VUES D'INTERET SUR LES PAYSAGES

- Maintenir les **cônes de vue identifiés** dans la carte 3, et assurer les moyens de leur préservation :
 - Les PLU devront notamment affiner et compléter l'inventaire des cônes de vue remarquable dans leur zonage (points de vue sur le grand paysage, perspectives vers le patrimoine remarquable, ...) ;
 - Ils devront également maîtriser l'urbanisation dans ces cônes de vue en choisissant de rendre la zone inconstructible ou d'encadrer l'urbanisation (inscriptions graphiques, préservation des espaces ouverts situés dans les cônes de vue, éviter le classement en EBC).
- Conserver les points de vue sur les vallées : rus à ciel ouvert, préservation de la ripisylve, etc.
- Aménager les **points de vue identifiés comme remarquables** afin de les

rendre plus attractifs et lisibles : belvédères, tables d'orientation, signalétique.

- Lors des projets d'aménagement (ZAC, lotissement, OAP des PLU), intégrer la question des points de vue afin de **valoriser les effets de co-visibilité** entre les éléments bâtis et non bâtis du paysage et les vues sur le grand paysage (accroches paysagères). Dans ce cadre, porter une exigence accrue à l'insertion paysagère des nouvelles constructions afin d'éviter les ruptures morphologiques.
- Au-delà des cônes de vue, toute nouvelle opération d'aménagement (habitat, équipements, zone d'activités, ...) devra faire l'objet d'une **insertion paysagère qualitative**, et devra intégrer la question des franges urbaines dès la conception du projet.

Prescription - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Poursuivre la **préservation et la valorisation du patrimoine bâti et paysager local** :
 - Les PLU recenseront les **éléments de patrimoine remarquable, ainsi que le petit patrimoine** qui ne fait pas encore l'objet d'un statut de protection mais ayant un intérêt paysager. L'ensemble du patrimoine sera classé au titre du Code de l'Urbanisme ;
 - Permettre des **évolutions maîtrisées du caractère architectural du bâti dégradé**, en maintenant son intérêt patrimonial ;
 - **Aménager l'espace public aux abords des éléments de patrimoine identifiés** afin de les mettre en valeur ;
 - **Donner vie aux lieux patrimoniaux d'envergure** en organisant des manifestations touristiques/culturelles : Parc de Rentilly, château de Jossigny, Parc des Cèdres, Moulin Russon, centre historique de Lagny-sur-Marne...
- Structurer des **itinéraires de découverte des paysages du territoire** :
 - Compléter le maillage de cheminements doux existants (chemins de randonnée, grandes voies cyclables) par des itinéraires de découverte axés sur la **découverte du patrimoine bâti et paysager** du territoire ;
 - **Améliorer la connaissance de ces itinéraires et leur lisibilité**, en organisant l'accessibilité des éléments de patrimoine à proximité et en mettant en place une signalétique indiquant leur présence ;
 - Structurer un **maillage de circulations douces autour de la Marne et de ses affluents**, dans le respect de la qualité écologique des milieux et avec des revêtements, de préférence, non imperméabilisés.

Recommandations

- Développer une **stratégie globale de prise en compte du paysage** à l'échelle du SCoT, sous la forme de charte, de plan paysage ou de cahier de prescriptions et de recommandations. Les thèmes particulièrement importants à étudier concernent le traitement des franges d'urbanisation, l'aménagement des entrées de ville/territoire, ainsi que l'intégration des constructions (existantes et

futures) dans le paysage.

→ **Sensibiliser les habitants et visiteurs** du territoire à ses richesses naturelles et paysagères (visites pédagogiques, panneaux informatifs, ...).

Encart méthodologique

> Les documents d'urbanisme locaux recensent les éléments de patrimoine, en les classant au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme.

> L'ensemble des orientations présentées dans cette orientation pourront par exemple prendre la forme d'emplacements réservés, ou d'orientations d'aménagement ou de programmation spécifiques.

> Concernant le patrimoine bâti, les communes peuvent, à travers des actions de préemption par exemple, permettre la rénovation du patrimoine bâti des centres-bourgs.

Carte 3

Garantir un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur les richesses naturelles et paysagères

Objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

Valoriser les paysages emblématiques du territoire

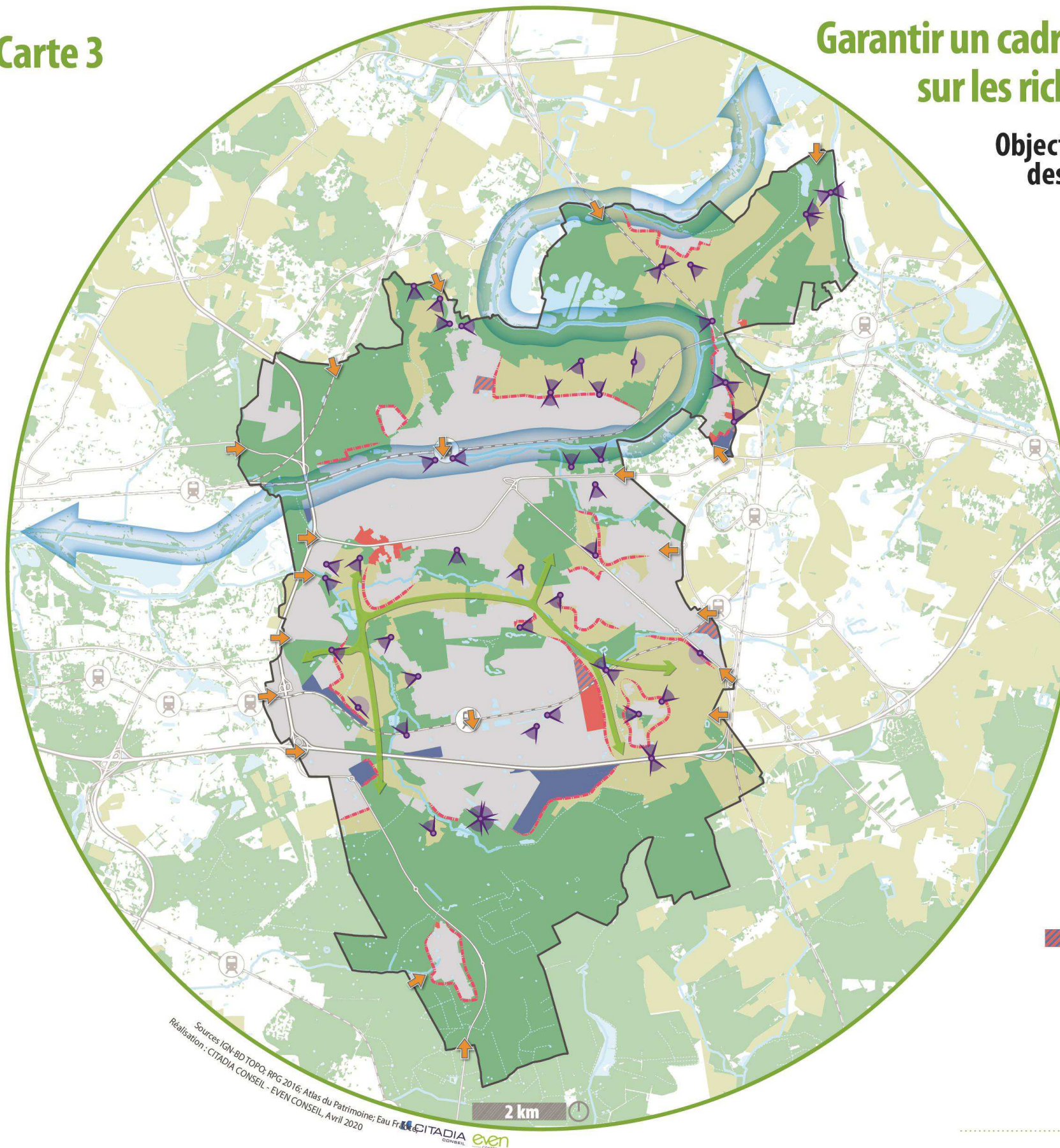
- ↔ Valoriser la Marne et ses abords
- Préserver les espaces de nature du territoire
- Maintenir les espaces agricoles ouverts
- ▲ Préserver les cônes de vues d'intérêt sur le paysage

Objectif 3 : Garantir la qualité des interfaces entre espaces ouverts et urbanisés

- Assurer des transitions douces entre espaces agricoles et espaces urbains, et épaissir les franges urbaines
- ↔ Maintenir les coupures d'urbanisation
- ➔ Garantir la qualité des entrées de territoire afin de renvoyer une image attractive des espaces à vivre

Assurer l'intégration architecturale et paysagère des nouveaux projets d'aménagement

- Extensions à dominante résidentielle
- Extensions à dominante économique
- Extensions mixtes (logements, équipements, activités,...)



Sources IGN-BD TOPG RFG 2016; Atlas du Patrimoine: Eau France
Réalisation: CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Avril 2020

D00 - SCoT Marne et Gondoire

Objectif 7 : Préserver et renforcer le fonctionnement écologique du territoire

Prescription - PROTECTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET DES ESPACES RELAIS

Les PLU délimiteront précisément **dans leur plan de zonage** les **réservoirs de biodiversité et leurs espaces relais**, en s'appuyant sur les orientations de la carte 4, et les classeront dans les documents d'urbanisme locaux par **une protection adaptée à leur intérêt écologique majeur** (zone N, inscription graphique, article L 151-23 du code de l'Urbanisme, ...). En cas de présence de secteurs de projets dans un réservoir de biodiversité ou dans un espace relai identifiés dans le PLU, la démarche « éviter, réduire, compenser »* devra être mise en œuvre.

Les constructions dans tous les **réservoirs de biodiversité et leurs espaces relais** seront réglementés par les PLU en tenant compte de la **sensibilité écologique** de ces espaces :

- Seules les constructions légères ou installations répondant à un intérêt collectif ou participant à la valorisation des milieux sont autorisées:
 - Les équipements d'intérêt collectif et services publics ;
 - Les actions et programmes relevant de l'entretien et de la valorisation des paysages, de la gestion des sites et/ou d'une valorisation touristique;
 - L'agriculture et la sylviculture associées à l'entretien de ces sites ;
 - Les installations énergétiques des nouvelles constructions ;
 - Les installations nécessaires aux activités de découverte et de sensibilisation à l'environnement.

L'ensemble de ces constructions ou installations doit être compatible avec l'intérêt écologique de la zone.

- Les constructions déjà existantes au sein des réservoirs ou des espaces relais peuvent faire l'objet d'une adaptation ou d'une réfection dans le cadre d'un changement de destination, pour lesquelles les PLU définiront les règles associées (pourcentage maximum d'extension autorisé, etc.).
- En cas de destruction d'une construction existante au sein d'un réservoir de biodiversité ou d'un espace relai, la reconstruction à l'identique est autorisée.
- En cas de projet envisagé dans un réservoir de biodiversité ou dans un espace relai identifiés dans le PLU, la commune devra mettre en œuvre une démarche « éviter, réduire, compenser » sur ce secteur et le **règlement devra cadrer au maximum les constructions et aménagements projetés**.
- Tout projet altérant un réservoir de biodiversité ou un espace relai devra faire prioritairement l'objet de **mesures d'évitement et de réduction, et en l'absence d'alternative, de compensation**.
- Dans le cadre de compensations nécessaires, une stratégie doit être menée de **manière globale à l'échelle de l'ensemble du territoire**, en travaillant avec les partenaires développeurs, afin d'assurer la cohérence des mesures de compensation avec la trame verte et bleue locale (renforcement d'un corridor écologique « à restaurer » proche, replantations au sein d'un espace relai, ...).

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une étude globale portant à la fois sur :

- l'analyse des secteurs d'urbanisation identifiés dans le SCoT, notamment en extension, afin de déterminer leur potentiel impact sur la biodiversité des secteurs concernés et ainsi estimer les besoins en compensation ;
 - mesurer si ces compensations peuvent être réalisées sur le territoire, en fonction des milieux de biodiversité présents et à améliorer/restaurer au cœur de la trame verte et bleue de Marne et Gondoire.
- Les communes encadreront la **fréquentation des réservoirs de biodiversité** en créant des circuits balisés dans les secteurs les moins sensibles sur le plan écologique et en interdisant l'accès aux zones d'habitats les plus vulnérables.

Recommandations

- **Limiter l'utilisation d'outils réglementaires peu souples** tels que les Espaces Boisés Classés pour la protection de la végétation associée aux milieux aquatiques et humides. Préférer les outils permettant de protéger la faune et la flore, tout en **permettant l'entretien des habitats** au bénéfice de l'intérêt écologique et hydraulique de ces espaces.
- **Les règlements inciteront à la mise en place de clôtures perméables** permettant la circulation de la petite faune dans les réservoirs de biodiversité ou en bordure de ces derniers, ainsi que dans les zones agricoles.
- **Limiter la pollution lumineuse** et fixer des règles permettant de réduire les effets de l'éclairage nocturne sur la biodiversité, en particulier les affichages publicitaires.
- **Améliorer l'accès des collectivités locales et des gestionnaires à la connaissance** sur la gestion des milieux naturels et semi-naturels.

Les prescriptions suivantes sont adaptées aux spécificités de type de réservoir de la trame verte et bleue identifiée sur le territoire (voir carte 4) :

Prescription – PROTECTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE BOISES

- Afin de limiter les pressions sur ces espaces et faciliter la circulation de la biodiversité :
 - Assurer **la protection des lisières forestières des massifs boisés de plus de 100ha** par la mise en place d'une **bande tampon de 50m**, matérialisée dans les plans de zonage des PLU. **Toute urbanisation y est exclue** en dehors des sites urbains constitués*, exception faite des bâtiments agricoles ;
 - Les autres réservoirs boisés (<100ha) seront protégés d'une bande tampon inconstructible dont l'épaisseur sera définie localement, en fonction des spécificités de chaque secteur.

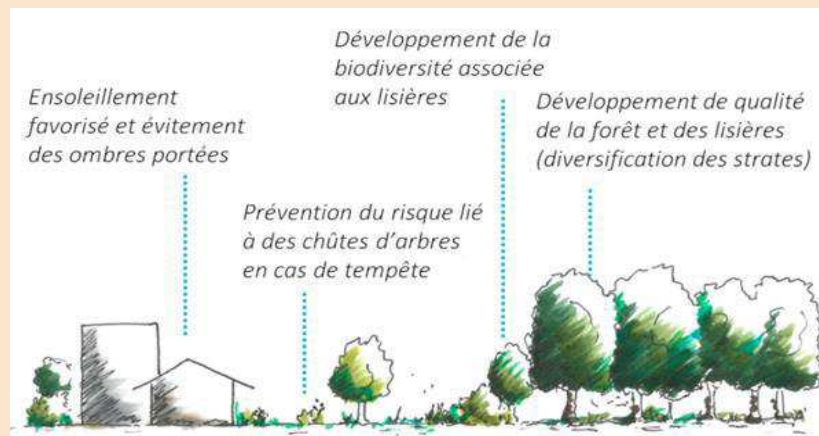


Schéma présentant les avantages d'aménager des bandes tampon entre espace bâti et végétalisé (source : Even Conseil)

- Le règlement des PLU autorisera les **coupes d'arbres** liées à l'entretien des milieux et l'exploitation sylvicole durable des forêts, notamment la valorisation bois-énergie.
- Les espaces relais de la sous-trame boisée identifiés sur la carte 4 seront précisés et localisés précisément dans les PLU ; ils seront protégés d'une bande tampon inconstructible dont l'épaisseur sera définie localement, en fonction des spécificités de chaque secteur.

Recommandations

- Afin de faire jouer pleinement son **rôle écologique à la bande tampon**, la mise en place d'une **lisière progressive** est préconisée : étagement par la création de 3 strates distinctes (herbacées, arbustive, arborée).
- Les aménagements et installations assurant ou n'entravant pas la **vocation multifonctionnelle** de la forêt peuvent être autorisés à l'intérieur de cette bande tampon: conservatoire botanique, parc public, lieu de promenade, bassin paysager de rétention des eaux, espaces cultivés, etc.

Prescription – PROTECTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DES MILIEUX OUVERTS

- Les PLU permettront de **maintenir les pratiques agricoles et usages** assurant l'entretien de ces milieux riches où s'articulent plusieurs sous-trames (agro-pastoralisme, prairies, activité agricole raisonnée, ...) notamment au travers d'un classement en zone agricole constructible ou non suivant le degré de protection souhaité.
- Les espaces relais de la sous-trame des milieux ouverts identifiés sur la carte 4 seront précisés localement dans les PLU, afin d'assurer leur préservation en particulier en milieu urbain.

Prescription – PROTECTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE AQUATIQUES

→ **Les cours d'eau** (à ciel ouvert ou ponctuellement recouverts ou busés), **plans d'eau et leurs abords immédiats seront délimités dans les PLU** par un zonage spécifique **interdisant toute construction et installation entraînant une imperméabilisation des sols dans une bande tampon d'au moins 7m** de part et d'autre des berges :

- Pour la partie du territoire de **Pontcarré** concernée par le périmètre du **SAGE Marne Confluence**, la marge de retrait sera **préférentiellement d'au moins 10 mètres + ½ largeur du lit mineur du Morbras** ;
- Les PLU pourront prévoir des exceptions pour les abris de jardin en imposant une surface maximale d'imperméabilisation autorisée ;
- **En milieu agricole, cette bande devra être enherbée sur 5m minimum** de part et d'autre des berges ;
- Les abords des cours et plans d'eau pourront être aménagés dans un **objectif récréatif et de mise en valeur paysagère** (signalétique, mobilier, circulations douces, etc). Ces aménagements devront néanmoins préserver les rôles écologiques, hydrauliques et paysagers des milieux aquatiques ;
- **Les PLU devront notamment inscrire dans leur règlement graphique les cours d'eau suivants :**

Bassin versant de la Gondoire :

- Ru de la Gondoire
- Ru de la Brosse
- Ru Sainte Geneviève
- Ru des Gassets
- Ru de l'Abîme
- Ru du Piscop
- Ru de la Remise aux bureaux
- Ru de Bussy
- Ru du déversoir de Lamirault

Bassin versant de la Marne intermédiaire :

- Ru des Bicheret
- Ru des Corbins
- Ru du Bras Saint-Père
- Ru d'Armoins
- Ru du Bouillon
- Ru de Morte Mère
- Ru du Rapinet
- La Marne

Bassin versant du Morbras :

- Ru du Morbras
- Ru de la Ferrandière

Bassin versant de la Marsange :

- Ru du Gibet
- Ru du Bois Ripault
- Ru des Montbarres
- Ru des Buronnières

(la liste s'appuie sur la carte des cours d'eau de la Préfecture de Seine-et-Marne)

- **Protéger les structures végétales humides** bordant les cours d'eau par une inscription graphique associée à des prescriptions permettant de préserver leur intérêt écologique.
- En l'absence de structure végétale aux abords des cours d'eau (berges artificialisées), prévoir la possibilité de leur renaturation par des inscriptions graphiques ou des emplacements réservés dans les PLU afin de restaurer la qualité écologique et la biodiversité des cours d'eau (la Marne, îles, confluences et annexes hydrauliques, affluents, ...).
- Les zonages favoriseront l'implantation d'activités agricoles durables et de prairies dans les zones d'expansion des crues, afin de préserver ces milieux humides favorables à la biodiversité.

Recommandations

- **Pour la partie du territoire de Pontcarré** concernée par le périmètre du **SAGE Marne Confluence**, la marge de retrait préconisée à titre conservatoire dans le PLU **est d'au moins 10 mètres + ½ largeur du lit mineur du Morbras**. Cette préconisation pourra être élargie à d'autres parties du territoire de la CAMG, lorsque la configuration des lieux le permet.
- Il est recommandé aux PLU d'intégrer **une fonction récréative des abords des mares et des plans d'eau** (liaison douce, aire de pique-nique, aménagements hydrauliques...), en tenant compte de la sensibilité écologique de ces espaces (localisation des bassins, pression existante sur les milieux, accès, etc.).

Prescription - PROTECTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DES MILIEUX HUMIDES

- Les PLU se baseront sur les **réservoirs de la sous-trame humide** identifiés sur la carte 4, complétés par les diverses connaissances disponibles, pour délimiter précisément les zones humides* avérées et potentielles ; et ils en assureront une protection spécifique et adaptée dans leur règlement (type NzH).
- Dans le cadre de projets situés dans les zones humides ainsi identifiées dans les PLU, **limiter au maximum toute imperméabilisation des sols**. En cas d'opération entraînant une destruction inévitable (opérations d'intérêt général, etc.), le projet devra mettre en œuvre en premier lieu la démarche d'évitement, puis de réduction et enfin de compensation, et garantir l'absence de perturbation des fonctions écologiques et hydrauliques de la zone. Pour chacun des **deux SAGES couvrant le SCoT, des prescriptions spécifiques** s'appliquent (voir les communes concernées en page 38).
- **Poursuivre le recensement et l'identification des zones humides du territoire**, notamment dans les secteurs de projet concernés par un réservoir de biodiversité, un espace relai ou par une enveloppe d'alerte. Il s'agira de **vérifier le caractère humide des zones 3 "potentiellement humides"**,

notamment dans les zones U, AU et A des PLU (fonctionnalité écologique et hydraulique de la zone), de les localiser précisément sur le plan de zonage et de proposer des règles de protection correspondantes.

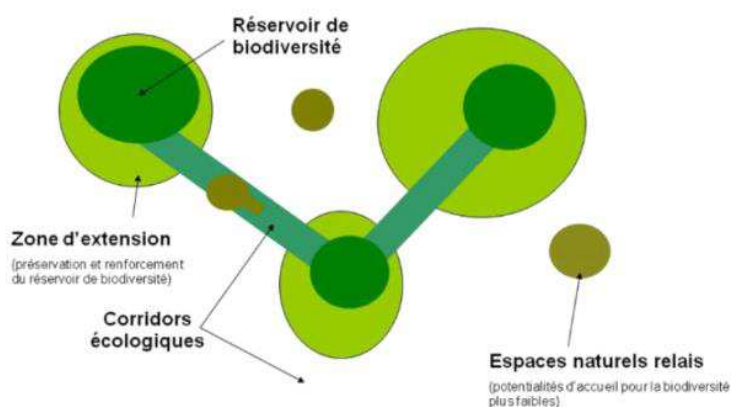
Encart méthodologique - Définition

> **Les réservoirs de biodiversité** sont de grands ensembles d'espaces naturels ou semi-naturels continus constituant des noyaux de biodiversité. Ces zones sont susceptibles de concentrer la plupart des espèces animales et végétales remarquables de l'aire d'étude et assurent le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des individus vers les autres habitats.

> **Les espaces relais** constituent des habitats favorables qui sont des ensembles naturels de moindre qualité et fonctionnalité que les réservoirs de biodiversité mais qui contribuent au maillage écologique du territoire. Ils forment des continuités en pas japonais et offrent un refuge d'intérêt à la biodiversité, en particulier en milieu urbain dense. Ils sont donc à préserver.

> **Les corridors écologiques** sont des liaisons fonctionnelles constituées des espaces naturels ou semi-naturels, des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant le déplacement des espèces entre réservoirs de biodiversité.

> **La trame verte et bleue** se compose de l'assemblage de l'ensemble de ces composantes en un réseau écologique constitué d'un ou plusieurs réservoirs de biodiversité, d'espaces relais et de corridors écologiques.



> « Séquence éviter, réduire, compenser » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.).

> Plan d'eau (définition du portail Eaufrance)

Les plans d'eau désignent une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Le terme « plan d'eau » recouvre un certain nombre de situations communément appelées lacs, retenues, étangs, gravières, carrières ou marais.

> Zone Humide (article L211-1 du Code de l'Environnement)

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Le recours aux critères pédologiques ou botaniques est alternatif.

> Site Urbain Constitué (SUC) – Pour l'application de la bande des 50m (lisières forestières)

Un SUC est « un espace bâti », doté d'une trame viaire et présentant une densité, un taux d'occupation des sols et une volumétrie que l'on rencontre dans les zones agglomérées. Son existence et ses limites sont appréciées au cas par cas en tenant compte des limites physiques et des voiries existantes. Il revient à la commune d'en définir le détail lors de l'élaboration de son PLU dans le respect de la définition ci-avant.

Prescription - RENFORCEMENT DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

→ Localiser précisément et protéger l'ensemble des corridors écologiques* identifiés par la trame verte et bleue du SCoT (carte 4) dans les documents d'urbanisme locaux. Plusieurs possibilités :

- Les décliner à la parcelle en les inscrivant au zonage, en prévoyant un règlement adapté au maintien et à la restauration des corridors écologiques;
- Les inscrire dans une OAP thématique sur la trame verte et bleue ;
- Les décliner dans les OAP sectorielles ;
- Préserver les éléments structurants des corridors par des prescriptions graphiques ;
- Inscrire des prescriptions graphiques d'épaisseur suffisante à la bonne fonctionnalité écologique des corridors, etc.

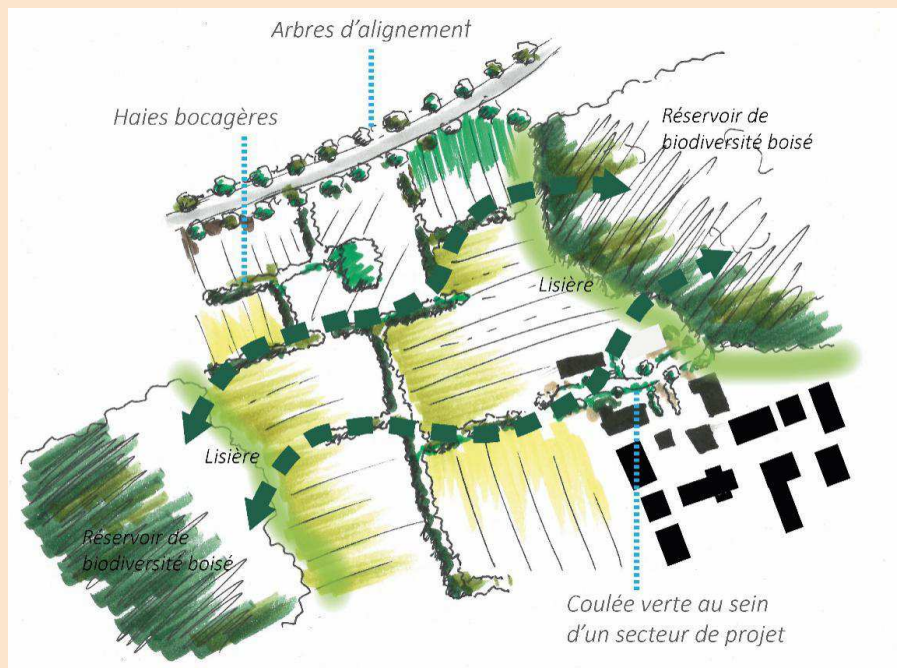


Schéma illustrant une trame verte et bleue fonctionnelle : haies, alignements d'arbres, bosquets assurant une continuité écologique entre réservoirs de biodiversité, y compris en zone agricole (Source : Even Conseil)

- Les PLU prévoient de **renforcer les corridors écologiques identifiés comme "à restaurer" dans la carte 4** à travers l'implantation d'espaces relais* pour la biodiversité (replantation de haies, alignements d'arbres, bosquets, prairies, friches, ...).
- Les PLU **éviteront au maximum la destruction des corridors** ou tout aménagement compromettant leur fonctionnalité. Toute coupe d'arbre dans le cadre de projets devra être compensée par la plantation de nouveaux arbres.
- Dans le cadre de projets pouvant fragiliser un corridor écologique, **garantir la fonctionnalité écologique du site** à travers l'aménagement d'espaces verts et de milieux de même nature.
- Se saisir des **nouveaux projets d'aménagement pour renforcer les corridors écologiques**, à travers l'installation d'espaces verts en cohérence avec la trame verte et bleue (prairies, bocages, ...).
- **Les communes permettront le développement du potentiel écologique des espaces agricoles**, en étroite collaboration avec les exploitants, en renforçant leur porosité :
 - **par le maintien des structures végétales relais, notamment d'essences locales**, pour la biodiversité existante par leur protection dans leur PLU ;
 - **en poursuivant les actions de replantation de haies, prioritairement d'essences locales**, permettant de développer des continuités écologiques en milieu agricole. S'appuyer notamment sur les actions de restauration de la plaine de Jossigny en la matière (plantations de haies le long des chemins ruraux).

→ **Limiter les éléments fragmentant les continuités écologiques :**

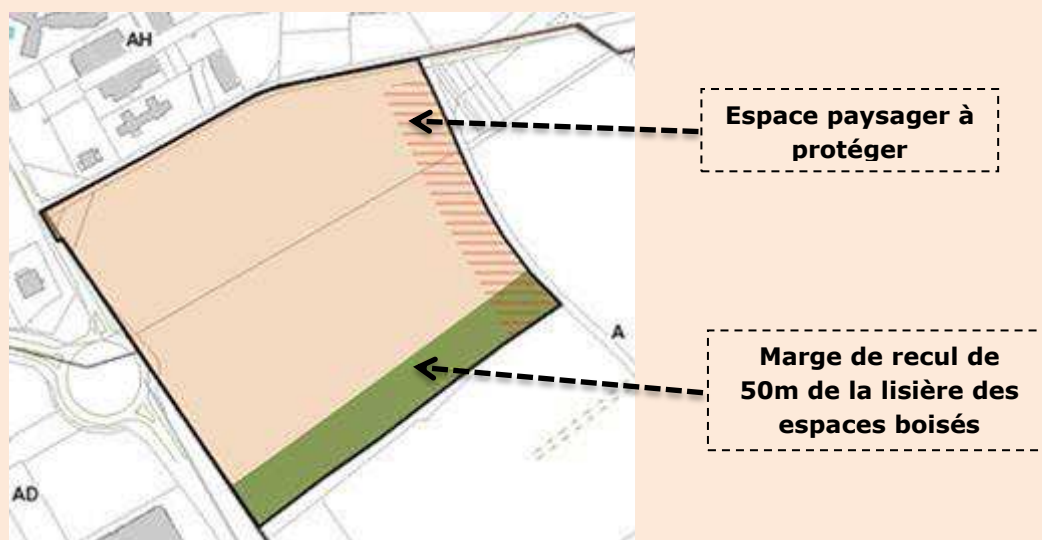
- Prendre des mesures spécifiques permettant de **dépasser les points de rupture identifiés** dans la carte 4 (replantations, passes à poissons, passages à faune, clôtures poreuses, ...) ;
- Etudier **la possibilité de lever les obstacles à l'écoulement** des eaux dans les nouvelles opérations d'aménagement (ouverture des ouvrages hydrauliques, etc.). **Poursuivre les actions de réouverture des rus :**
 - le Bicheret (Montévrain),
 - le ru Sainte-Geneviève (Jossigny),
 - le Bras Saint-Père (Lagny) ;
- Les PLU éviteront au maximum toute **nouvelle installation pouvant créer un obstacle à l'écoulement des eaux et à la circulation des espèces** (secteurs de projet). Le cas échéant, les projets intégreront des aménagements permettant leur franchissement.

Recommandations

- Mettre en œuvre une **gestion écologique des berges des plans d'eau** (gestion extensive incluant un entretien de la végétation herbacée et des roselières) et des mares (nettoyage, curage doux, faucardage...) qui constituent des zones de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces.

**Prescription – RENFORCEMENT DES CORRIDORS ECOLOGIQUES –
ORIENTATIONS SPECIFIQUES AU SECTEUR DE PROJET DE LA FONTAINE A
FERRIERES-EN-BRIE**

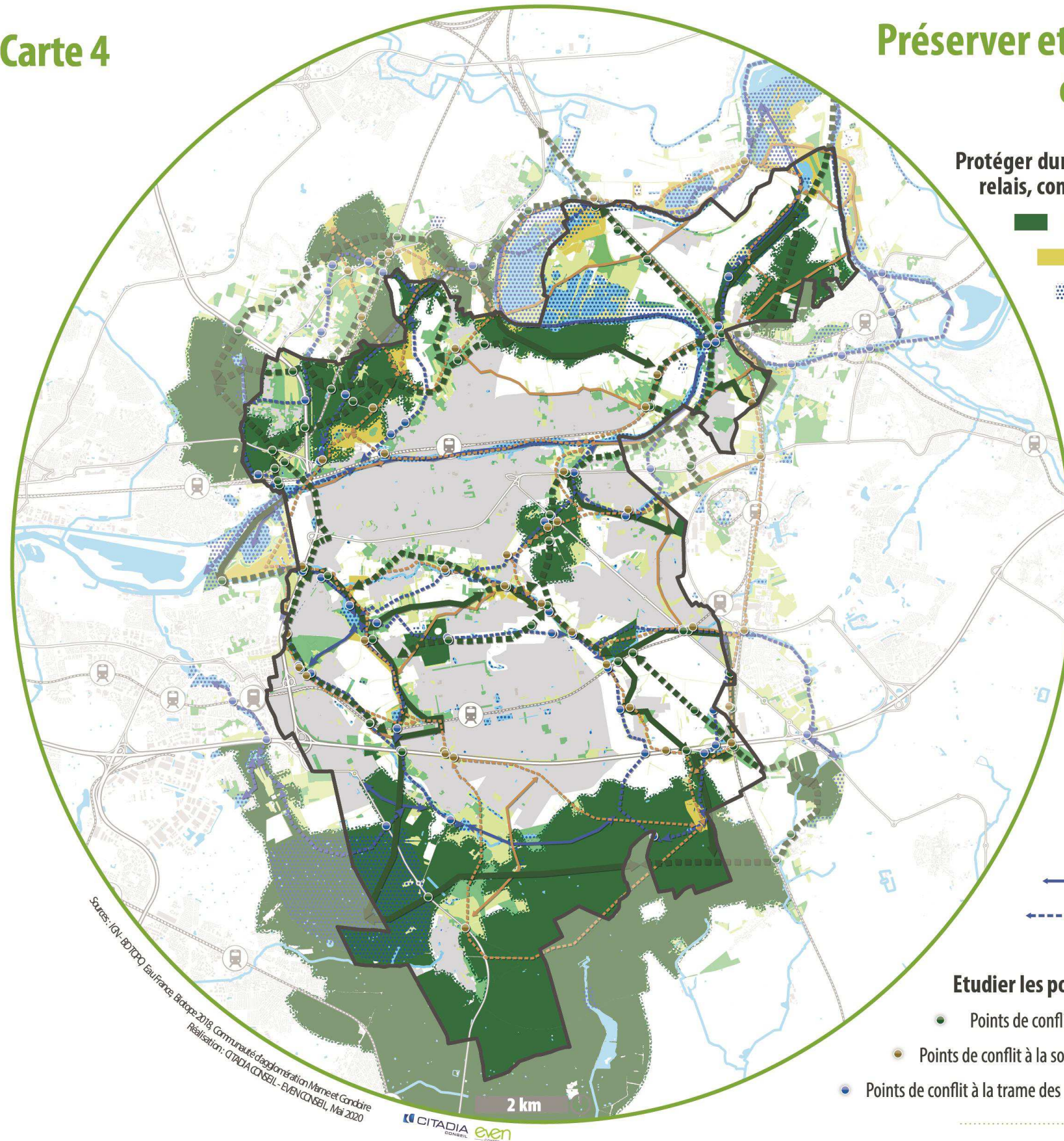
- **Le PLU devra garantir le maintien d'une bande** participant à la préservation et à la valorisation de la continuité écologique de la vallée de la Brosse.
- Cette bande à protéger **assurera le rôle de frange**, transition douce entre l'espace agri-naturel et le futur espace urbanisé, et **sera paysagée**.
- Le PLU devra également **assurer la protection de la lisière forestière** par la mise en place d'une **bande tampon inconstructible de 50m** dans le plan de zonage.



(Schéma de principe de localisation des franges du secteur de la Fontaine – Ferrières-en-Brie)

Carte 4

Préserver et renforcer le fonctionnement écologique du territoire



Protéger durablement les réservoirs de biodiversité et les espaces relais, constitués uniquement d'espaces d'intérêt écologique

- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame des milieux ouverts
- Réservoirs de la sous-trame humide
- Réservoirs de la sous-trame aquatique
- Espaces relais de la sous-trame boisée
- Espaces relais de la sous-trame des milieux ouverts
- Lisières (50m) autour des réservoirs boisés

Reconnecter les espaces de nature pour une trame verte et bleue fonctionnelle

Tracés de principe, à localiser précisément à l'échelle communale en fonction du contexte et des enjeux locaux

Corridors écologiques de la sous-trame boisée :

- Fonctionnel à préserver
- À restaurer

Corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts :

- Fonctionnel à préserver
- À restaurer

Corridors écologiques de la sous-trame humide :

- Fonctionnel à préserver
- À restaurer

Etudier les possibilités de lever les obstacles à la trame verte et bleue

- Points de conflit à la sous-trame boisée
- Points de conflit à la sous-trame des milieux ouverts
- Points de conflit à la trame des milieux humides

Sources: IOT-BDTPQ Eau France, Plan de Prévention des Inondations 2018 Communauté d'agglomération Marne et Gondoire
Réalisation: CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Mai 2020



D00 - SCoT Marne et Gondoire

Objectif 8 : S'appuyer sur la trame verte et bleue pour renforcer la fonctionnalité des espaces urbains

La préservation de la nature en ville contribue également à l'objectif de restauration de la trame verte sur l'ensemble du territoire du SCoT. Il s'agit en effet de la prolongation de la trame verte et bleue jusqu'au cœur du milieu urbain. Les interconnexions entre trame verte urbaine et espaces naturels d'envergure (forêt des Vallières, bois de Chigny, forêt de Ferrières, etc.) sont donc à rechercher.

Prescription - PROTECTION DE LA TRAME VERTE URBAINE

- Poursuivre la **préservation des espaces de nature au cœur des villes et villages** (parcs, jardins, espaces d'intérêt écologique, ...) en les inscrivant dans les PLU (zonage spécifique, inscriptions graphiques, ...) et définir les prescriptions de nature à protéger le patrimoine écologique et à garantir le maintien des continuités.
- Des inscriptions graphiques localiseront précisément les **structures végétales ponctuelles** (continuités arborées urbaines, haies, etc.) situées dans le tissu bâti et dans les secteurs de projet, et des prescriptions de nature à les protéger seront définies.

Prescription – RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE URBAINE

- Tirer parti des projets d'aménagement urbains pour **réaliser des espaces verts qualitatifs et constitués d'essences végétales locales** : parcs, squares, espaces pédagogiques.
- Les PLU fixeront un **coefficient minimal d'espaces verts à maintenir** dans les zones urbaines, **un coefficient minimal d'espaces verts à créer** dans les zones à urbaniser, ainsi qu'à la mise en place d'un coefficient de biotope.
- Les règlements établiront des **exigences d'aménagement favorables à la circulation de la faune** :
 - Mettre en place des clôtures perméables ;
 - Fixer un pourcentage d'indigénat* de minimum 50% afin de favoriser le recours aux plantations d'origines locales ;
 - Eviter voire interdire l'utilisation de plantes invasives.
- Les PLU prévoiront des **secteurs dédiés aux potagers urbains**, supports de biodiversité, vecteurs de lien social et de services multiples (bénéfiques pour la santé, réduction des îlots de chaleur urbains*, rétention de l'eau, ...), sur l'exemple des initiatives des jardins partagés à Orly Parc et au jardin de la santé verte à Lagny-sur-Marne, des jardins familiaux à Ferrières-en-Brie, etc.
- Profiter du développement d'un maillage de cheminements doux pour **créer des continuités écologiques jusqu'au cœur des villes et villages**, en les végétalisant densément.

Prescription – DEVELOPPEMENT D'INTERCONNEXIONS ECOLOGIQUES ENTRE LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES AVEC LES ESPACES URBAINS

- Mettre en œuvre des outils réglementaires permettant **la valorisation écologique des espaces de frange, et la création de fronts verts de qualité** (zone dédiée à l'agriculture maraîchère, emplacement réservé pour l'implantation de parcs, vergers, liaisons douces, OAP dans le cadre d'un futur projet d'aménagement, ...).
- Intégrer le **traitement des franges urbaines dès la conception des projets d'aménagement**, en s'appuyant sur les structures végétales existantes.

Recommandations

- Engager la mise en place d'**une gestion différenciée des espaces verts**, qu'il s'agisse d'espaces utilisés par les habitants ou des bandes enherbées qui accompagnent les infrastructures routières et ferroviaires.
- **Sensibiliser les habitants aux enjeux de la biodiversité et au rôle de la trame verte et bleue** : développement d'itinéraires et parcours pédagogiques ponctués de panneaux informatifs, etc., en lien avec le maillage de cheminements doux.

Encart méthodologique – Définition

> **Le pourcentage d'indigénat** correspond au taux d'espèces d'origine locale utilisées dans la palette végétale d'un projet (en opposition aux espèces exotiques). Un pourcentage d'indigénat de 50% oblige par exemple le recours à plus de la moitié de plantes locales dans l'ensemble des plantations.

> Les **îlots de chaleur urbains** correspondent à des élévations localisées de la température en milieu urbain, dues aux activités humaines et à l'urbanisation, pouvant générer des répercussions sanitaires et écologiques.

> Les PLU assurent la protection des corridors écologiques par le biais d'inscriptions graphiques associées à des règles de conservation.

> Les PLU encouragent la prise en compte et le développement de continuités écologiques dans les nouvelles opérations d'aménagement.

Orientation 3 - Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources

Objectif 9 : Assurer la gestion économe et durable de l'eau potable et maîtriser la qualité de la ressource

Prescription - GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

- Les communes devront étudier le besoin et les possibilités d'alimentation en eau potable à partir de leurs propres ressources en **recherchant de nouveaux points d'approvisionnement**.
- Les zonages reprendront le **périmètre de protection du captage de Bussy-Saint-Georges**, et les PLU porteront une attention particulière à sa protection afin de sécuriser la ressource face aux risques et pollutions.
- Les PLU devront **tenir compte de la capacité d'alimentation en eau potable des nappes dans leurs projets de développement**, notamment la Zone de Répartition des Eaux* liée à la nappe de Champigny située au sud du territoire, pour anticiper les nouveaux besoins.
- Etudier les possibilités de développement d'interconnexions des réseaux* d'eau potable.
- Poursuivre l'amélioration des réseaux d'eau potable.
- Les projets œuvreront pour économiser la ressource en favorisant la mise en place de **dispositifs d'économie en eau potable et de récupération des eaux pluviales** dans les nouvelles constructions et opérations d'aménagement.

Prescription - AMELIORATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

- Tout **rejet direct dans les milieux naturels est interdit**.
- Améliorer la **connaissance des dispositifs d'assainissement collectif et non collectif** du territoire, en s'appuyant sur le zonage d'assainissement de l'intercommunalité.
- Les PLU conditionneront toute ouverture à l'urbanisation à **un système d'assainissement performant** :
 - Une **capacité des réseaux suffisante** pour collecter les effluents supplémentaires ;
 - Des dispositifs de traitement en **marge capacitaire suffisante** pour anticiper l'arrivée de nouveaux effluents ;
 - Un **respect des volumes autorisés** dans les conventions de rejet.
- Lors de tout **constat de dysfonctionnement du réseau d'assainissement**, conditionner toute nouvelle opération d'urbanisation dans le secteur à la remise en état du réseau ou de l'équipement.

- Les PLU prévoient d'ouvrir à l'urbanisation en priorité **les secteurs déjà desservis par les réseaux d'assainissement collectif**.
- **Poursuivre les actions des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC)** afin d'assurer la conformité des dispositifs autonomes d'assainissement.
- Poursuivre la **mise en séparatif** des réseaux d'assainissement collectif unitaires.

Prescription - DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'INFILTRATION DU TERRITOIRE

- La majorité du territoire de la CAMG sera concerné par le futur SAGE « Marne et Beuvronne ». Dans l'attente de l'approbation de celui-ci, les PLU devront intégrer, dès que possible, les dispositions relatives au **zonage des eaux pluviales** de la CAMG (hors territoire de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré) applicable depuis le 27 mai 2019, et notamment :
 - **La maîtrise des eaux pluviales** pour toute nouvelle construction avec limitation des débits rejetés (dès 100 m² de surface imperméabilisée créée) et infiltration à la parcelle obligatoire (hors secteurs PPRMT) avec étude de sol spécifique (dès 500 m² de surface imperméabilisée créée) ;
 - **Le prétraitement des eaux pluviales** de surfaces artificialisées par des techniques alternatives (noues, décanteur particulaire...). Les séparateurs hydrocarbures étant réservés aux installations spécifiques type stations-service.
- Pour **les secteurs des communes de Jossigny, Bussy-Saint-Georges et Pontcarré** concernés par le **SAGE du bassin versant de l'Yerres**, les PLU prévoient que pour tout IOTA (installation, ouvrage, travaux, activité) nouveau ou lors d'extension de projet existant, l'objectif est de **limiter les débits rejetés**. Le débit de fuite maximum sera limité à 1 l/s/ha pour une pluie décennale.
- Pour **le secteur de la commune de Pontcarré** concerné par le **SAGE Marne Confluence**, le PLU devra intégrer les dispositions du SAGE visant notamment à :
 - **Limiter** l'imperméabilisation des sols ;
 - **Gérer** les ruissellements à la source et notamment les pluies dites « courantes » ;
 - **Limiter** les débits et les volumes d'eau de pluie rejetés dans les cours d'eau et a fortiori dans les réseaux d'assainissement ;
 - **Assurer** un prétraitement des eaux pluviales avant rejet en cours d'eau ou au réseau.
- S'appuyer sur la trame verte et bleue et les espaces paysagers pour **créer des espaces perméables pouvant également prévenir les risques de**

ruissellement.

- Les PLU mettront en œuvre les outils réglementaires visant à **limiter au maximum l'imperméabilisation des sols** dans le cadre d'aménagements extérieurs et d'opérations d'urbanisme, et œuvreront pour la désimperméabilisation des sols dans les centralités lors des projets de renouvellement urbain.
- Ils définiront un **coefficient minimal de surfaces en pleine terre et un coefficient biotope** dans les zones urbaines, à urbaniser et dans les projets d'aménagement.
- Ils définiront un **coefficient maximal d'imperméabilisation des sols** dans les zones des PLU. Il pourra être augmenté dans les secteurs présentant une sensibilité forte au ruissellement des eaux pluviales.

Recommandations

- **Communiquer auprès des habitants** disposant d'installations d'assainissement non collectif pour les accompagner dans la mise en conformité et limiter les risques sanitaires en cas de dysfonctionnement.
- Les PLU favoriseront **l'installation de toitures végétalisées**, participant à la maîtrise des ruissellements ou à la récupération d'eaux pluviales.
- **Encourager des pratiques agricoles plus sobres en intrants et produits phytosanitaires** afin de limiter les risques de pollution des eaux.

Encart méthodologique – Définition

> Une **zone de répartition des eaux (ZRE)** se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements. Dans chaque département concerné, la liste de communes incluses dans une zone de répartition des eaux est constatée par arrêté préfectoral.

> **L'interconnexion des réseaux** consiste à relier les réseaux de distribution entre communes/territoires. Elle assure ainsi une continuité de l'approvisionnement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Prescription - MAITRISE DES RISQUES NATURELS POUR UNE URBANISATION RESILIENTE

- Les PLU reprendront les **Plans de Prévention des Risques** dans leur plan de zonage et respecteront la réglementation fixée par :
 - le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) « Vallée de la Marne » ;
 - le Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain (PPRMT) concernant les communes de Carnetin et Thorigny-sur-Marne.
- Dans les zones d'aléa fort couvertes ou non par un PPR et les zones inondables, les PLU **limiteront fortement ou cadreront la constructibilité** afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes.
- Les projets d'urbanisme et d'aménagement prendront en compte les **contraintes constructives liées à la géologie des terrains**, dans les zones concernées par un aléa fort et moyen de retrait et gonflement des argiles.
- Les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain dans les secteurs identifiés comme potentiellement affectés par des mouvements de terrain (cavités souterraines, carrières...) seront conditionnées à la **réalisation d'études géotechniques préalables et complémentaires**.
- Les opérations d'aménagement prendront des mesures en faveur de l'infiltration des eaux à la parcelle sous réserve que le sol le permette, afin de **ne pas aggraver les risques d'inondation** en particulier en tête des bassins versants: ne pas buser les cours d'eau, privilégier la renaturation des berges, limiter l'imperméabilisation des sols, etc.
- Les PLU porteront l'épaisseur minimum de la **bande inconstructible de part et d'autre des cours d'eau à 7m**, afin de réduire la vulnérabilité des constructions aux phénomènes de crues. Pour la partie du territoire de **Pontcarré** concernée par le périmètre du **SAGE Marne Confluence**, la marge de retrait sera **préférentiellement d'au moins 10 mètres + ½ largeur du lit mineur du Morbras**.
- Les PLU définiront **des règles permettant de valoriser les zones à risques en leur donnant une nouvelle fonction**, notamment en lien avec la trame verte et bleue. Par exemple, les terrains non construits situés en zone inondable pourront être affectés prioritairement à un usage agricole ou à une valorisation touristique, permettant de maintenir leur fonction de champ d'expansion des crues, ce qui permet de limiter les effets des montées des eaux.
- L'ensemble des éléments naturels permettant la **gestion alternative du ruissellement et de la rétention des sols** (boisements, réseaux de haies, zones humides...) sera conservé par des prescriptions graphiques.

Prescription - MAITRISE DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Les secteurs d'urbanisation et les usages du sol fixés par les PLU tiendront compte des **servitudes liées aux infrastructures** identifiées pour le risque de **Transport de Matières Dangereuses** (canalisations de gaz et pétrole, axes routiers et ferrés structurants), afin d'assurer la protection des habitants et des publics sensibles.
- Les PLU tiendront compte des **risques associés au silo** exploité par la société VALFRANCE soumis à déclaration dans la commune de Lagny-sur-Marne.
- Les PLU devront respecter les préconisations en termes d'urbanisme associées aux six installations de stockage soumises à autorisation présentes sur le territoire (Kuehne et Nagel, Sunclear et Decathlon à Ferrières-en-Brie, centrale EDF à Vaires-sur-Marne impactant Pomponne, Hologram Industries et Galeries Lafayette à Bussy-Saint-Georges).
- Les PLU mettront en place des « **zones tampon** » **inconstructibles** autour des sites d'activités existants ou en projet présentant des risques dans leur plan de zonage.
- L'urbanisation en direction des zones à risque technologique sera évitée dans les PLU, pour **pérenniser les conditions d'éloignement garantes de la sécurité de la population**.
- Les nouvelles activités générant des risques importants (type SEVESO ou ICPE) **seront implantées à distance des zones urbanisées ou à urbaniser** à vocation résidentielle, ainsi que des réservoirs de biodiversité.
- **Les sites et sols potentiellement pollués seront recensés et intégrés** dans les réflexions relatives au renouvellement urbain et à la densification.
- Les PLU interdiront ou encadreront les **Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** ainsi que **les exhaussements**.

Recommandations

- Les communes contribueront au **développement de l'information préventive sur les risques majeurs** (naturels et technologiques) auxquels sont potentiellement soumis les populations et les biens.

Encart méthodologique – Définition

Les PLU reporteront les zones de risque sur leurs documents graphiques et traduiront les prescriptions des PPR et du SCoT dans le règlement.

Carte 5

Sécuriser les personnes et les biens vis-à-vis des risques



Maîtriser les risques naturels pour une urbanisation résiliente

Limitier fortement la constructibilité des zones d'aléas forts :

Pour les remontées de nappes :

-  Nappes sub-affleurantes
-  Aléa très fort
-  Aléa Fort

 Pour les inondations (PPRI)

-  Périmètre du plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) lié aux carrières souterraines - 9 janvier 2004, à Carnetin
-  Périmètre du plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) lié aux carrières souterraines - 30 août 2013, à Thorigny-sur-Marne

Pour les mouvements de terrains, retrait-gonflement des argiles

-  Aléa Fort
-  Aléa moyen

Ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques technologiques




Eviter l'urbanisation à proximité des zones à risques technologiques :

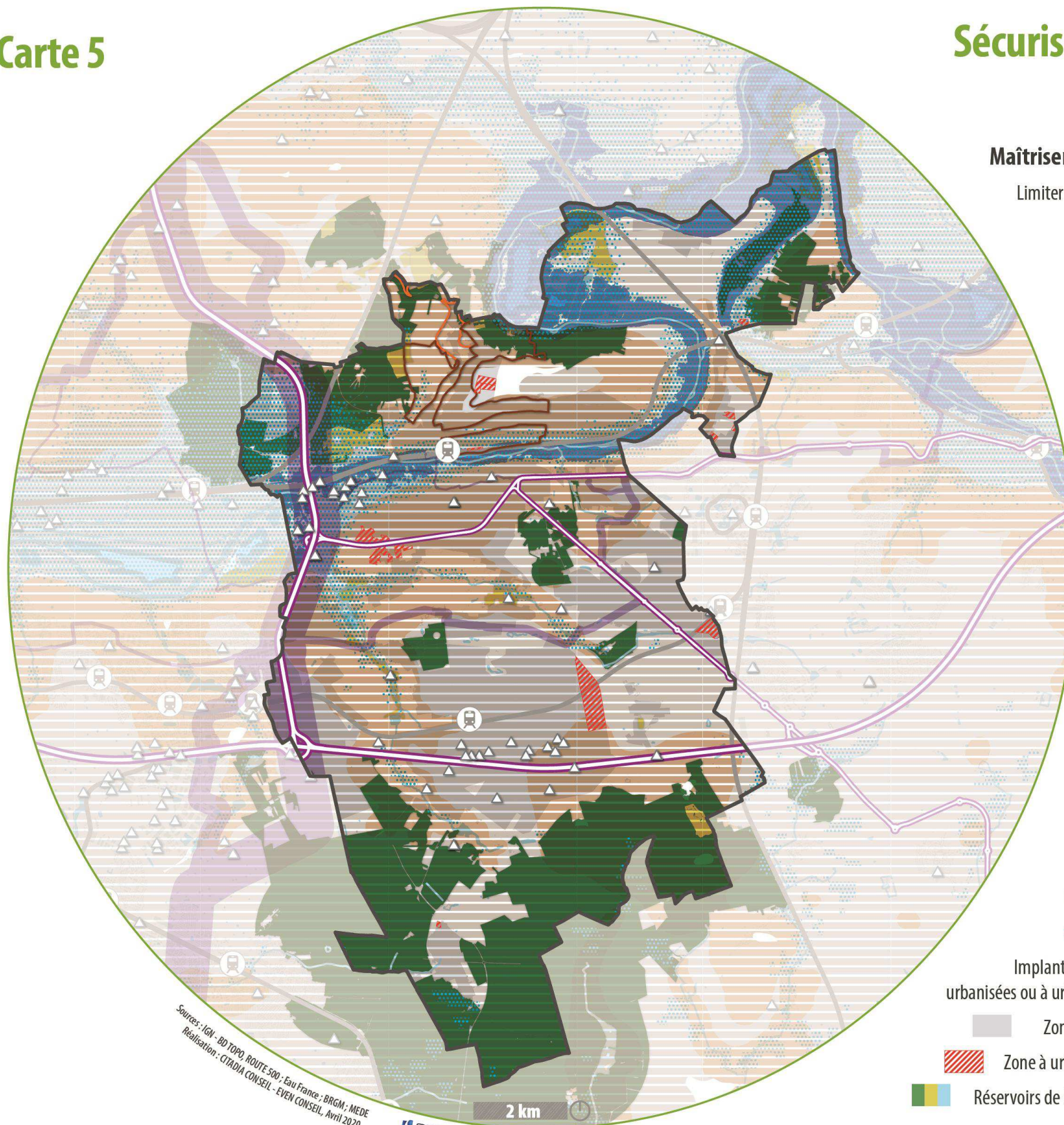
 ICPE

Servitudes liées aux infrastructures pour le risque de transport de matières dangereuses (TMD) :

-  Par canalisations de transport de gaz
-  Par voies routières

Implanter les nouvelles activités génératrices de risques à distance des zones urbanisées ou à urbaniser à vocation résidentielle, ainsi que des réservoirs de biodiversité :

-  Zone urbanisée
-  Zone à urbaniser à vocation résidentielle et mixte
-  Réservoirs de biodiversité



Sources: IGN - BD TOPO, ROUTE 500 - Eau France ; BRGM ; MEDE
 Réalisation: CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Avril 2020

CITADIA
 CONSEIL
 even
 CONSEIL

DOO - SCoT Marne et Gondoire

Objectif 11 : Œuvrer pour un environnement sain et apaisé

Prescription - REDUCTION DES NUISANCES SONORES

- Les PLU organiseront leur développement urbain prioritairement **en dehors des zones de nuisances sonores et de pollution atmosphérique** identifiées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), liées aux infrastructures de transport routières (A104, A4, D334, D231, D934 et D418), et ferroviaires (ligne Paris-Meaux). Ce sera particulièrement le cas pour les projets à vocation résidentielle ou d'accueil de personnes sensibles.
- A défaut, les projets d'aménagement devront faire l'objet **d'objectifs de performance environnementale renforcée** (isolation acoustique, qualité de l'air intérieur etc.). Les bâtiments les plus sensibles seront implantés le plus loin de la source de bruit et de pollution atmosphérique, en fonction de leur vocation.
- Les PLU prévoient **une bande inconstructible le long des routes identifiées comme source principale de nuisances sonores sur les cartes de bruit du Conseil Départemental**, afin d'éviter l'augmentation des populations exposées aux nuisances sonores et à la pollution de l'air.
- Les PLU protégeront les constructions existantes le long d'infrastructures par des dispositifs adaptés de réduction et de protection acoustique.
- **L'urbanisation linéaire le long des voies de circulation sera évitée**, en cohérence avec les enjeux écologiques et paysagers.
- **Les zones d'activités économiques** devront prévoir des aménagements spécifiques afin de limiter au maximum la propagation des nuisances, en particulier vers les zones résidentielles : végétalisation, mise en place de merlons, ...
- La loi Barnier, définissant une bande tampon inconstructible de 100m obligatoire, s'applique sur les axes classés **à grande circulation**. Les études éventuelles qui viseraient à lever l'inconstructibilité porteront une attention particulière aux nuisances.
- Réaliser un **guide de déclinaison du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dans les PLU**.
- Dans les PLU, reprendre les orientations et recommandations de ce guide pour les traduire notamment en règles.

Prescription - MAÎTRISE DES POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES

Il s'agit de maîtriser les **pollutions atmosphériques liées aux déplacements pour améliorer la qualité de l'air** :

- Les communes œuvreront pour **réduire l'impact carbone des déplacements** sur le territoire, en développant des modes de déplacement alternatifs (autopartage, covoiturage, déplacements doux, ...).
- Elles poursuivront le **développement de véhicules électriques ou hybrides**

avec la mise en place de bornes de recharge.

Prescription - LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

- **L'imperméabilisation des sols sera limitée** dans toute nouvelle opération d'aménagement.
- **La désimperméabilisation des sols** sera étudiée dans tout projet de requalification des secteurs urbanisés à très urbanisés, en particulier à Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges, et Montévrain.
- Les PLU prévoiront la création d'espaces verts dans toute nouvelle opération d'aménagement, et la préservation, voire le **développement de zones de fraîcheur**, en lien avec la trame verte et bleue.

Recommandations

- Le SCoT recommande le recours à des solutions d'aménagement permettant de réduire les nuisances à la source telles que des **revêtements spécifiques**.
- Sensibiliser l'ensemble des publics **à repenser leurs déplacements en faveur des modes actifs** et alternatifs à la voiture.

Objectif 12 : Garantir une gestion optimale et durable des déchets et des autres ressources du territoire

Prescription - GESTION DURABLE DES DECHETS ET ANTICIPATION DES BESOINS FUTURS

- Les communes permettront le **développement de filières de valorisation des déchets sur le territoire**, en particulier par l'usage de matériaux recyclés. Elles mettront en œuvre des outils permettant de s'inscrire dans une économie circulaire afin de limiter la production de déchets : écologie industrielle (valorisation des énergies et déchets industriels), réutilisation et tri, revalorisation des déchets agricoles, etc.
- Les PLU permettront le développement et l'implantation **de dispositifs de valorisation alternatifs des déchets** tels que la future Ressourcerie de Thorigny-sur-Marne, dans une logique d'économie circulaire.
- Les PLU prévoient **l'adaptation du dimensionnement des nouvelles voies** aux besoins de la collecte des déchets en permettant la mise en place de points d'apports volontaires (enterrés).
- Les opérations d'aménagement prévoient **des locaux de stockage des déchets facilement accessibles aux usagers**. Leur dimensionnement sera adapté à la quantité et au volume des déchets potentiellement produits, et permettra d'accueillir des déchets de chaque filière collectée favorisant le tri (ordures ménagères, matières compostables, verre, papier, ...).
- Les PLU prévoient des aires de présentation ou de stockage extérieure, qui devront faire l'objet d'une **intégration architecturale et/ou paysagère**.

Prescription - LUTTE CONTRE LES DEPÔTS SAUVAGES DES PARTICULIERS ET DES INDUSTRIELS

- Les **dispositifs de collecte seront renforcés dans les zones d'activités économiques** afin de prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises.
- Poursuivre la mise à disposition de déchetteries en instaurant des conditions d'utilisation favorables aux particuliers et aux entreprises, et **multiplier les points de collecte** afin de limiter les dépôts sauvages, par exemple en utilisant des déchetteries mobiles pour les zones éloignées.
- Lors de la conception des projets d'aménagement, **la valorisation des déchets de chantiers sur site** (récupération...), et la limitation de la production de déchets au maximum seront recherchées.

Prescription - OPTIMISATION DES RESSOURCES EN SOUS SOL

Pérenniser la gestion de la ressource en sous-sol :

- Dans le cas d'une recherche de nouveaux gisements, les PLU permettront les **actions de prospection, d'extension, d'extraction et d'exploitation** de matériaux éventuels. Ils encadreront la recherche de nouveaux gisements de matériaux au regard de la sensibilité environnementale des sites.
- Le choix d'implantation des carrières devra **prendre en compte les enjeux environnementaux, paysagers, touristiques des sites** ainsi qu'en termes de gestion des risques, dans le cadre des prospections ou d'extensions des carrières existantes.
- **La remise en état du site d'exploitation sera anticipée** (réaménagement paysager, espace de loisir, valorisation écologique, ...). Les impacts devront être finement analysés et des mesures d'évitement, réduction et en dernier recours compensation devront être mises en œuvre, dans le cas d'impacts sur la trame verte et bleue et le paysage :
 - L'exploitation ne pourra se faire qu'en **assurant la fonctionnalité des corridors écologiques** de la trame verte et bleue,
 - La remise en état devra aboutir à un **gain de fonctionnalité écologique**.

Recommandations

- Promouvoir la **conduite de chantiers « verts »**. La prise en charge et la gestion satisfaisante des déchets de chantiers par les prestataires devront être demandées dans les cahiers des charges des appels d'offres.
- Engager une **démarche forte d'information et de sensibilisation** à destination des entreprises du territoire, et en partenariat avec le SIETREM et EPAMARNE notamment, pour lutter contre les dépôts sauvages.
- Promouvoir le **compostage individuel et groupé** afin de réduire les gisements de déchets collectés avec les ordures ménagères et les dépôts sauvages : mise à disposition de composteurs, démarche pédagogique avec un maître composteur, etc.

Orientation 4 – Se distinguer comme territoire d'innovation durable

Objectif 13 : Accroître les synergies avec les pôles d'excellence de Marne-la-Vallée pour faire de Marne et Gondoire, un lieu privilégié d'expérimentation économique

Le développement des relations économiques avec les territoires voisins (pôle de compétitivité Advancity de la ville durable et des éco-technologies urbaines de Marne-la-Vallée/Cité Descartes, pôle Tourisme du Val d'Europe) vise à rentrer dans une économie en réseau vertueuse pour les entreprises locales et l'attractivité de nouveaux porteurs de projets. Les actions portent sur :

- l'offre aux entreprises des secteurs de la recherche/innovation, ville durable et du tourisme ;
- la recherche de partenariats avec les acteurs œuvrant dans ces pôles (enseignement supérieur, PME/start-up, collectivités...).

Les orientations en lien avec cet objectif sont détaillées à l'axe 2, sur le volet économique.

Objectif 14 : Renforcer la trame verte et bleue locale en capitalisant sur son potentiel à innover

Prescription - MULTIFONCTIONNALITE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Favoriser la **multifonctionnalité de la trame verte et bleue**, en particulier sa dimension économique, complémentaire à l'intérêt pour la biodiversité et l'environnement :

- Les communes prévoient de poursuivre la **valorisation énergétique des résidus d'entretien de la trame verte et bleue**, en affirmant le développement des activités biomasse, tout en assurant la gestion des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques pour la biodiversité.
- Les communes permettront de **développer les activités de découverte paysagère, de loisirs et d'agriculture de proximité** en lien avec les trames verte et bleue et les espaces agricoles, en complément des activités agricoles : gîtes à la ferme, développement de la vente directe associée à un accueil pédagogique, chemins de randonnée, développement des modes doux de découverte des grands espaces naturels et ouverts, ... en tenant compte de la sensibilité écologique de ces espaces.
- Des actions devront être développées sur les **activités liées à l'eau** tout en maîtrisant les impacts sur les milieux aquatiques et humides : aménagements légers pour le tourisme fluvial sur la Marne, poursuite de la valorisation de la base de Jablines, etc.
- En particulier, tout projet touristique concernant la base de loisirs de Jablines devra tenir compte de la sensibilité écologique du site Natura 2000 de la directive Oiseaux (ZPS) « Boucles de Marne » couvrant intégralement la base.

Prescription - TRAME VERTE ET BLEUE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

S'appuyer sur la trame verte et bleue pour son rôle, dans un contexte de changement climatique :

- **Lutter contre le réchauffement** par la protection des boisements, prairies, espaces agricoles et zones humides du territoire jouant le rôle de puits de carbone.
- **Développer la résilience du territoire** en améliorant sa capacité de tamponnement des eaux, par la renaturation des berges des cours d'eau et en incitant à la désimperméabilisation des sols, en limitant le report des crues sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.
- **Atténuer les effets du changement climatique en œuvrant pour le "rafraîchissement local"**, par l'augmentation d'espaces de nature sur le territoire : nature en ville permettant de réduire les îlots de chaleur urbains, développement de l'eau en milieu urbain, etc.

Prescription - TIRER PROFIT DES BENEFICES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LA SANTE

- **Favoriser la dépollution des sols par des techniques végétales** dans le cadre de projets de renouvellement urbain.
- Proposer de nouveaux espaces de nature et améliorer leur accessibilité, **permettant d'encourager la pratique sportive sur le territoire** et d'améliorer le cadre de vie.
- **Développer les marges de retrait végétalisées** dans le cadre de projet, qui prendraient place à proximité de secteurs affectés par le bruit ou la pollution de l'air.

Recommandations

- Étudier les possibilités de **valorisation du corridor majeur constitué par la Marne** pour le transport fluvial, en veillant à maintenir et renforcer sa fonctionnalité écologique.

Orientation 5 – Réaffirmer l’attractivité touristique et culturelle du territoire

Objectif 15 : Promouvoir l’image et la visibilité des atouts touristiques et culturels

Prescription – POSITIONNEMENT TOURISTIQUE

Dans une démarche de développement touristique :

- Lancer une **étude globale de stratégie de développement touristique** sur le territoire et définir un plan d’action détaillé :
 - les PLU devront permettre la réalisation de ce plan d’action touristique, notamment au sein de leur PADD et de leur règlement.
- Enrichir **l’offre touristique de rayonnement supra-communal** dans une **logique de mise en réseau et de gestion des flux** :
 - Poursuivre l’aménagement des sites de loisirs et de découverte structurants (Ile de loisirs de Jablines, Domaine de Rentilly, halte fluviale de Lagny-sur-Marne,...) en tenant compte de la sensibilité écologique de ces sites, en particulier au regard du site Natura 2000 « Boucles de Marne » couvrant l’ensemble de l’île de loisirs ;
 - Favoriser l’implantation de tout nouvel équipement touristique structurant (indépendant de la valorisation des espaces naturels ou patrimoniaux et fortement générateurs de déplacements) en priorité dans les centralités urbaines.
- Travailler sur la **qualité paysagère et du cadre bâti** pour encourager la découverte du territoire :
 - Les PLU devront qualifier leurs entrées de ville stratégiques, vecteurs de l’image du territoire (gares ferroviaires, réseau routier en limite communale) ;
 - Dans les centralités urbaines et rurales, les PLU devront mettre en place des règles permettant la conservation des caractéristiques architecturales du bâti du territoire tout en permettant une évolution en accord avec des principes de transition énergétique (utilisation de matériaux écologiques, toits végétalisés...).

Sur le plan culturel :

- **Conforter la politique culturelle intercommunale** :
 - Renforcer le rayonnement du Parc de Rentilly en diversifiant les activités proposées et en amplifiant leur diffusion à l’échelle supra-territoriale ;
 - Rechercher les potentialités de développement de produits touristiques nature/culture.
- **Intégrer la notion de « culture pour tous »** dans l’ensemble des projets et soutenir les initiatives solidaires (tarification sociale, « Balad’Pass », accessibilité pour tous, « Greeters », etc.).
- Assurer **l’accessibilité en transports alternatifs des équipements culturels et patrimoniaux structurants** (Parc Culturel de Rentilly, la Courée, le Moustier, l’espace Charles Vanel, la salle du Millésime, le centre Marc Brinon,

le Moulin Russon, etc..) depuis l'ensemble des communes du SCoT, et notamment lors des manifestations (développement de transports exceptionnels volontaristes, mise en place d'une signalétique renforcée, etc.).

Recommandations

- Etudier l'opportunité d'utiliser l'**aéroport Charles De Gaulle et la gare TGV Marne-la-Vallée-Chessy comme points d'entrée du tourisme** de Marne et Gondoire au travers de la stratégie de développement touristique.
- Organiser des **manifestations touristiques et culturelles thématiques de portée départementale et/ou régionale**, grâce à la compétence de l'Office de tourisme.
- **Mettre en œuvre une politique de marketing territorial** partagée et inclusive, mettant en avant une diversité de partenariats institutionnels, professionnels, associatifs....
- Développer l'**obtention de labels** sur les secteurs potentiels pour valoriser le patrimoine local, démontrer l'ambition de développement durable du territoire et permettre l'entrée de Marne et Gondoire dans ces réseaux (Villages de caractère, villes fleuries, Eden...).
- **Inciter les habitants à s'impliquer** dans la démarche de développement touristique :
 - Etablir des **partenariats associatifs et développer des réseaux** avec des organismes de type *Greeters* pour proposer une offre authentique et fédératrice.
- **Construire un projet touristique à haute valeur environnementale** dans un secteur stratégique de la ceinture verte régionale :
 - Intégrer la dimension environnementale dans l'élaboration et la gestion des projets touristiques (aménagement légers dans les espaces naturels, gestion des déchets, de l'eau, des énergies utilisées...);
 - Accompagner et valoriser les initiatives locales en faveur d'un développement touristique respectueux de son environnement (mise en place d'une charte environnementale, obtention de labels type "Clef Verte", etc.);
 - Organiser une sensibilisation et une valorisation pédagogique des démarches environnementales en cours sur le territoire (signalétique, éducation à la biodiversité, ateliers autour de la transition énergétique).
- **Accompagner la filière dans la transition numérique** pour mettre en réseau les acteurs du monde touristique :
 - Développer une stratégie de communication partagée (publicité, application mobile, plateforme collaborative,...) autour des atouts naturels et culturels locaux ;
 - Poursuivre les actions en matière de développement des réseaux d'information touristique (Apidae) et tendre vers une mutualisation des données avec les territoires voisins.

Prescription - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Gouvernance locale :

- **Organiser l'ingénierie touristique** de Marne et Gondoire et **encourager les coopérations** avec les territoires voisins de Marne-la-Vallée :
 - Positionner l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire comme élément fédérateur et médiateur privilégié du développement touristique ;
 - Associer l'ensemble des acteurs du tourisme (intercommunalité, communes et territoires limitrophes, professionnels, associations...) dans la définition de la stratégie touristique ;
 - Promouvoir le partage de données concernant l'activité touristique locale et la mutualisation des réflexions dans le cadre de projets de développement (activités, hébergements).

- Agir en faveur de la **professionnalisation des acteurs du monde touristique** pour engager la montée en gamme de la filière :
 - Engager la mise en réseau des professionnels du tourisme au travers du développement numérique ;
 - Organiser des temps de rencontres et de formations à destination des professionnels pour répondre aux nouveaux besoins du secteur (notamment envers la clientèle étrangère).

Accessibilité des sites touristiques :

- Travailler sur le **bouclage des points d'intérêt touristique** au bénéfice d'une lisibilité globale :
 - Les documents d'urbanisme communaux devront permettre d'assurer l'accessibilité à l'ensemble des sites accueillant du public en prévoyant des possibilités d'aménager des chemins piétons et voies cyclables. Il s'agira notamment d'améliorer la connexion du Château et du Moulin de la Belle-Assise à Jossigny, des châteaux de Guermantes, de Ferrières-en-Brie, et de favoriser l'ouverture des sites naturels et historiques au public, comme le château et les cascades de Pomponne ;
 - Les communes devront favoriser l'itinérance de découverte sur tout le territoire via des aménagements et équipements adaptés et en lien avec une politique de communication dédiée (signalétique, mobilier urbain distinctif...).

- Elaborer un **maillage de liaisons douces** sur l'ensemble du territoire, assurant le dialogue entre ville et nature et facilitant la découverte de ses paysages :
 - Développer une signalétique améliorant la lisibilité des itinéraires touristiques et lieux de promenade ;
 - Mettre en synergie les espaces d'intérêt paysagers par les itinéraires de découverte : patrimoine bâti remarquable, espaces naturels, points de vue, ... en tenant compte des sensibilités écologiques et paysagères des espaces (éviter la sur-fréquentation).

Activités touristiques :

- **Tirer parti de la présence de véritables « locomotives » touristiques** à

proximité du territoire, situées entre l'Agglomération parisienne et le Val d'Europe :

- Développer les activités d'hébergement et de restauration touristiques en lien avec le Val d'Europe dans les secteurs en renouvellement et ceux qui seront urbanisés, pour créer de nouveaux emplois.
- Réinvestir les liens avec la Marne et rechercher une **mise en réseau des communes, en développant le tourisme fluvial et fluvestre** :
- Les PLU des communes disposant d'un accès direct à la Marne devront identifier des lieux de projets potentiels, notamment à travers des OAP dédiées et/ou d'autres outils communaux permettant une mise à disposition des parcelles en bord de Marne (emplacement réservé, droit de préemption urbain...) ;
 - Les communes devront permettre la mise en relation des cours et plans d'eau du territoire, par la généralisation d'itinéraires de découverte balisés et sécurisés. Ces itinéraires devront permettre une connexion facilitée à la Marne ;
 - La visibilité des accès à la Marne devra être améliorée en poursuivant l'aménagement des sites de loisirs (base de Jablines, halte fluviale de Lagny-sur-Marne, ...).
- Miser sur un **tourisme vert et l'agritourisme**, en prenant appui sur le cadre de vie local :
- Les communes devront mettre en place une politique éducative d'innovation sociale et économique de la chaîne alimentaire, permettant de mettre en valeur les productions locales : ferme pédagogique, programmes éducatifs sur la chaîne alimentaire, développement des AMAP et autres circuits courts, soutien aux circuits de proximité de produits alimentaires, etc. ;
 - Les PLU devront permettre l'ouverture au public des grands ensembles boisés participant à la ceinture verte régionale (Forêt de Ferrières, Forêt des Vallières, Bois de Chigny, ENS de Pomponne et de Chaalis, ENS des Coteaux de Saint-Jacques, ENS du Marais de Lesches) dans une logique pédagogique et de découverte (visites, signalétique, etc.) ;
 - Poursuivre le développement de la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie, en améliorant la connexion du site au territoire et aux autres lieux d'attractivité (amélioration des liaisons douces, des pistes cyclables, développement du réseau de transports en commun, extension de la signalétique...).
- Promouvoir un **tourisme urbain** grâce à l'attractivité des centres et nouveaux projets d'aménagement, vitrines du tourisme en Marne et Gondoire :
- Etudier la faisabilité de créer des lieux d'accueil réservés aux étudiants et délégations internationales en lien avec le développement de la ZAC Montévrain-Université ;
 - Intégrer le projet de "l'esplanade des religions" de Bussy-Saint-Georges aux réflexions de développement touristique.
- Valoriser les **filières d'art** sur le territoire :
- Les PLU devront permettre l'implantation d'activités d'artisanat

compatibles avec l'habitat dans leur centre-ville, centre-bourg ;

- Les documents d'urbanisme locaux devront encourager une harmonisation qualitative et distinctive des vitrines commerciales et artisanales dans les zones de centralités afin d'améliorer la visibilité des filières d'artisanat d'art ;
- Les communes devront permettre le développement d'un showroom dédié aux métiers d'art permettant l'organisation d'expositions-ventes.

→ Valoriser les **éléments de patrimoine locaux**

Cf. objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire.

Hébergements touristiques et structures d'accueil :

→ Équilibrer l'offre d'hébergements marchands en privilégiant **l'offre hôtelière traditionnelle et de groupe dans les centralités et les meublés de tourisme (type chambres d'hôtes ou gîtes ruraux) dans les secteurs diffus**. Les PLU devront à ce titre :

- Permettre l'implantation d'hébergements touristiques hôteliers (hors camping) dans les zones centrales ;
- Favoriser le changement de destination de bâtiments en zones agricoles ou naturelles. Des critères devront être mis en place pour garantir au minimum une vocation d'habitat en lien avec une activité agricole, une reprise des bâtiments permettant la valorisation du patrimoine local.

→ Intégrer la gestion de **l'offre d'hébergement chez le particulier** à la stratégie de développement touristique et au PLH.

→ Organiser la **montée en puissance du tourisme d'affaire** :

- Développer le marché du MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions) à travers la recherche d'espaces d'accueil pour accompagner le développement des filières émergentes identifiées dans le cadre des objectifs de développement économique (Cf Objectif 18) ;
- Réfléchir à l'opportunité d'accroître le potentiel d'accueil du château de Ferrières-en-Brie.

→ Développer une **offre de restauration modulable** et dimensionnée sur les sites structurants :

- Les PLU devront permettre au sein de leur règlement, l'implantation de dispositifs de restauration temporaire dans les secteurs ciblés, pour le Parc de Rentilly notamment (autorisation de certaines destinations, création de STECAL dans le cas des zones A ou N...).

Recommandations

Accessibilité des sites touristiques :

- Développer la **maîtrise publique des espaces forestiers**, inciter à l'ouverture du domaine privé (suppression des barrières et clôtures...) et améliorer l'accessibilité (cheminements doux, équipements d'accueil).
- Miser sur le **cyclotourisme et la randonnée** en articulant politique touristique et de déplacements (Schéma Directeur des Liaisons Douces, création d'un city

pass touristique multimodal...).

- Poursuivre le **développement de la Maison des Mobilités** pour mettre en avant les mobilités alternatives à la voiture au profit du tourisme local.
- Développer le **label Tourisme & Handicap** pour valoriser les équipements touristiques et de loisirs à travers des aménagements ou des prestations spécifiques (stationnements réservés, cheminements roulants..).

Activités touristiques :

- Réinvestir les liens avec la Marne et rechercher une **mise en réseau des communes, en développant le tourisme fluvial et fluvestre.**
- Participer activement à **l'élaboration du schéma directeur pour le développement du tourisme fluvestre sur la Marne** afin de promouvoir les actions engagées par le territoire.
- Poursuivre **l'organisation de manifestations en lien avec le tourisme fluvial et fluvestre** qui permet l'accueil de touristes internationaux (croisières estivales, développement de navettes vers l'Île de loisirs de Jablines, Fête de la Marne...), en prenant compte de la sensibilité écologique de ces sites, en particulier au regard du site Natura 2000 « Boucles de Marne » couvrant l'ensemble de l'île de loisirs.
- Etudier l'opportunité de créer un lieu touristique, emblématique de la Marne, proposant un panel d'activités nautiques, culturelles, écologiques, etc.
- Pérenniser **l'accompagnement des associations sportives locales** qui permettent la valorisation de la Marne tout au long de l'année (canoë-kayak).
- Miser sur un **tourisme vert et l'agritourisme**, en prenant appui sur le cadre de vie local.
- **Soutenir les activités de diversification agricole** et les projets qui pourraient émerger pour affirmer la vocation touristique et de loisirs de l'agriculture : éco-verger de Saint-Thibault-des-Vignes, projet agro-urbain de Montévrain, ferme pédagogique, vente directe, gîtes ruraux, etc.
- Prendre en compte **l'agriculture périurbaine en lien avec la ville.** Les documents d'urbanisme devront tenir compte des espaces agricoles périurbains afin de valoriser le potentiel de l'agriculture vis-à-vis du tourisme et des loisirs.
- Inciter le développement de **partenariats et la mise en réseau des professionnels du monde agricole et touristique.**
- Etudier l'opportunité de création ou de soutien d'un **évènementiel grand public adéquat type journée du terroir ou semaine du goût.**

Toute activité touristique :

- Etudier l'opportunité de **développement d'activités touristiques** entre le territoire du SCoT et le **Pôle Tourisme de Marne-la-Vallée** (Disneyland Paris, Village Nature...).

Objectif 17 : Prendre appui sur le cadre de vie local pour en faire un levier de développement

La qualité du cadre de vie local est un des principaux atouts mis en avant pour renforcer l'attractivité résidentielle et économique de Marne et Gondoire. Ses paysages et espaces de nature constituent également des ressources pour le développement touristique à valoriser en :

- accentuant l'accessibilité aux secteurs de loisirs, notamment en renforçant le réseau cyclable de découverte du territoire ;
- poursuivant la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- en s'appuyant sur les filières touristiques existantes et émergentes.

Cet objectif est développé dans les 2 objectifs précédents.

AXE 2 – IMPULSER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORTEUR D'EMPLOI ET ACCOMPAGNER SES ÉVOLUTIONS

Orientation 6 – Stimuler la création d'emplois et garantir la vitalité du tissu économique

Objectif 18 : Conserver et promouvoir les réseaux de polarités économiques existants et à venir

Objectif 19 : Identifier et soutenir les filières émergentes, génératrices d'une croissance économique future

Objectif 20 : Répondre aux besoins des acteurs économiques et accompagner leur parcours d'entreprise

Objectif 21 : Concourir à une meilleure adéquation entre les compétences des actifs et les besoins des entreprises

Objectif 22 : Orienter le secteur agricole et forestier dans une dynamique d'économie circulaire

Orientation 7 – Conforter l'équilibre de l'armature commerciale

Objectif 23 : Soutenir la dynamique commerciale existante

Objectif 24 : Veiller à une répartition équilibrée des entités commerciales

Objectif 25 : Anticiper l'évolution des modes de consommation

Orientation 8 - Organiser le développement économique et commercial dans une logique de gestion optimale du foncier

Objectif 26 : Optimiser le foncier économique et commercial disponible dans les ZAE

Objectif 27 : Encourager la diversité des fonctions et l'adaptabilité des espaces économiques

Orientation 9 – Assurer l'exemplarité urbaine et environnementale des projets économiques

Objectif 28 : Promouvoir la qualité urbaine et fonctionnelle des pôles d'emplois

Objectif 29 : Intégrer les zones d'activités économiques dans leur environnement paysager

Orientation 6 – Stimuler la création d’emplois et garantir la vitalité du tissu économique

Encart méthodologique – Définition

Marne et Gondoire se donne pour objectif de conserver et promouvoir les réseaux de polarités économiques existants et à venir. Pour cela, elle vise à garantir l’équilibre du maillage économique - qui se traduit en réseau de pôles - dans une logique de complémentarité, et à améliorer les interactions entre les différentes polarités.

> Zone d’activité économique (ZAE)

Une ZAE est un ensemble foncier réservé à l’implantation d’activités économiques, notamment d’entreprises. Circonscrite dans un périmètre défini, il s’agit d’une opération d’aménagement traduisant une volonté publique d’un développement économique coordonné. Chaque ZAE dispose d’une typologie spécifique qui la caractérise, en fonction des activités présentes sur site. Elles se différencient par leur vocation et par les équipements et services aux entreprises qui y sont offerts.

Les ZAE du territoire sont réparties en 4 types de pôles :

> Les pôles structurants de portée supra-territoriale

Désigne les espaces économiques dont le rayonnement dépasse les frontières du territoire, notamment par l’ampleur de leur développement, ou encore leur capacité d’attraction en termes d’emplois. Localisés sur des nœuds de transport stratégiques (A4, A104, RER A...), ces pôles sont voués à porter la majorité du développement envisagé et devenir de véritables vitrines économiques de Marne et Gondoire.

> Les pôles structurants du territoire

Définit les espaces économiques d’une taille importante, déjà bien ancrés dans la dynamique territoriale. Ne détenant presque plus de disponibilités foncières pour accueillir de grandes entreprises, ces pôles sont voués à se renouveler, ou alors à s’étendre pour monter en puissance à l’échelle de Marne-la-Vallée. Certains de ces pôles, suivant leur localisation, peuvent également avoir une influence au-delà du territoire.

> Les pôles d’équilibre

Caractérise les espaces économiques de plus faible rayonnement, bien desservis par les réseaux de transports (axes routiers, bus) et disposant de réserves foncières pouvant être mobilisées pour conforter leur rôle d’appui au développement économique du territoire.

> Les pôles de proximité

Qualifie les petits espaces économiques accueillant majoritairement des services et de l’artisanat. Il s’agit souvent des espaces économiques constitués « de fait », intégrés aux tissus urbains. Contraints par leur localisation, ils privilégient le renouvellement et la requalification pour accompagner les besoins locaux.

Les vocations dominantes :

> Les ZAE « mixtes »

Désigne les zones comprenant une diversité d’activités – principalement dans les domaines de la logistique, du commerce, de l’artisanat, et du tertiaire. A ce titre, certaines zones comprennent des « sous-vocations » dominantes - indiquées entre parenthèses.

Les besoins identifiés sur les pôles :

> Extension

Qualifie un secteur localisé en dehors de **l'enveloppe urbaine de référence à début 2018** (cf. carte dans le rapport de présentation Tome 3, p51).

> Densification

Qualifie les espaces voués à accueillir plus d'activités urbaines (ici économiques). Pour se densifier, les espaces identifiés devront mobiliser en priorité leur potentiel foncier disponible dans les espaces d'activités - c'est-à-dire les dents creuses, les parcelles potentiellement divisibles, autre espace du même type – repéré dans les PLU.

> Renouvellement

Désigne l'action de reconstruire et/ou requalifier un espace. Il peut s'agir d'opérations de démolition/reconstruction ou bien d'actions portant sur la requalification des espaces, telles que la réaffectation de bâti, de comblement de la vacance...

Objectif 18 : Conserver et promouvoir les réseaux de polarités économiques existants et à venir

Prescription – ROLE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

→ Poursuivre le **développement des ZAE en cours ou à venir, dans une logique d'optimisation foncière** (Cf. objectif 26). Il s'agira de participer activement au développement des ZAE suivantes :

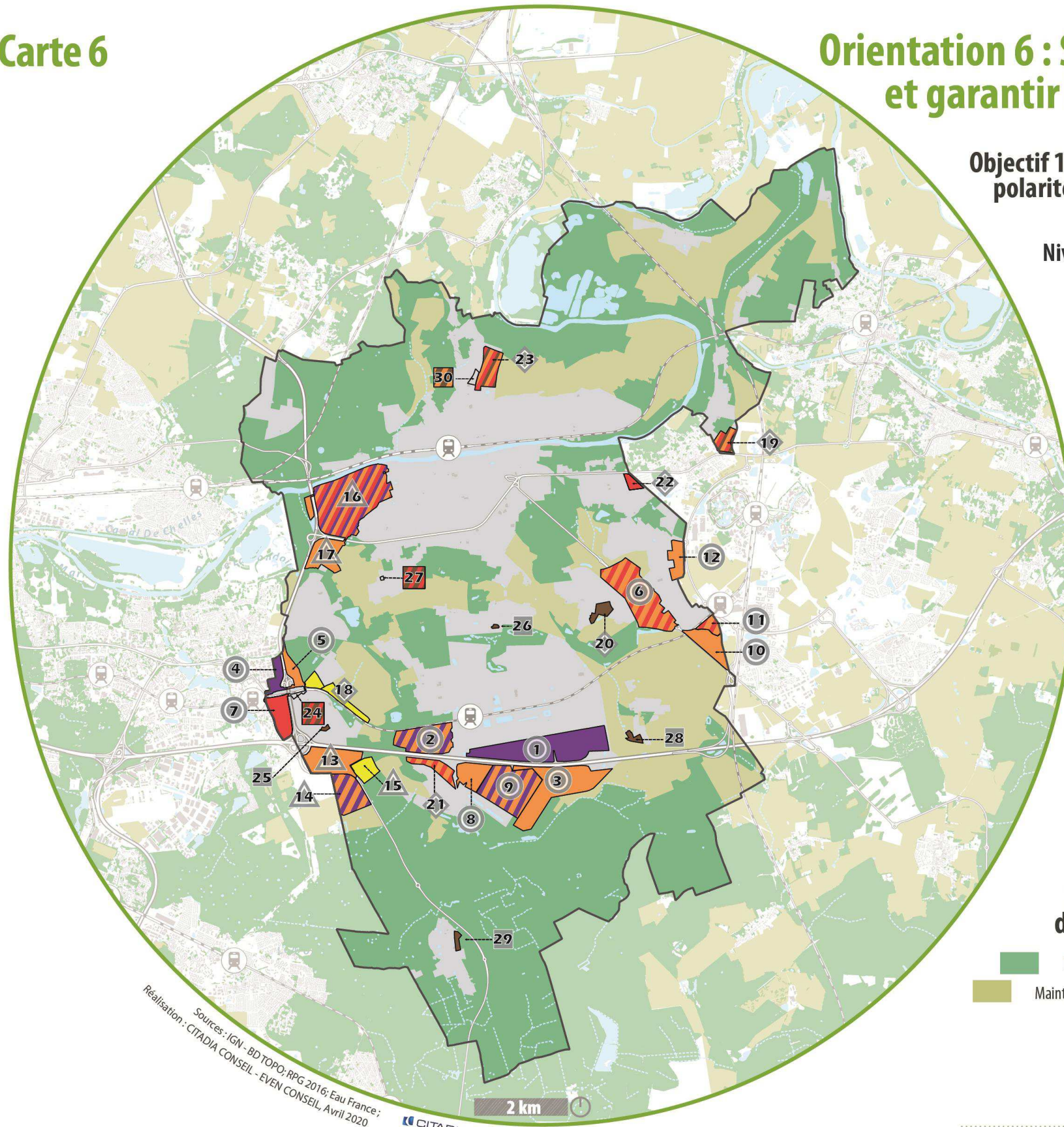
Zone d'activité économique	Commune
Le Pré au Chêne	Jossigny
La Charbonnière	Montévrain
Montévrain Université	Montévrain
Le Clos du Chêne	Montévrain/Chanteloup-en-Brie
Les Gassets	Chanteloup-en-Brie
La Rûcherie	Bussy-Saint-Georges
La Croix Blanche	Bussy-Saint-Georges
Léonard de Vinci	Bussy-Saint-Georges
Bel-Air	Ferrières-en-Brie
La Fontaine	Ferrières-en-Brie
Lamirault	Collégien
Le Clos des Haies Saint-Eloi	Chalifert
Les Vallières	Thorigny-sur-Marne
Marne et Gondoire	Saint-Thibault-des-Vignes/Lagny-sur-Marne

- Organiser l'occupation des sols dans les zones d'activités en définissant **une armature économique** (pôle structurant de portée supra-communale, pôle structurant, pôle d'équilibre, pôle de proximité), qui spécifie la vocation des zones existantes et en projet.
- Les PLU devront **appliquer et affiner la vocation dominante des zones d'activités définies ci-après** dans leur volet réglementaire (destinations/sous-destinations des zones notamment).
- Les PLU devront respecter le **type de développement identifié** pour les espaces d'activités :
 - En extension des zones existantes ;
 - En mobilisant leur potentiel foncier (densification) ;
 - En privilégiant le renouvellement et la requalification des espaces.

Carte 6

Orientation 6 : Stimuler la création d'emplois et garantir la vitalité du tissu économique

Objectif 18 : Conserver et promouvoir les réseaux de polarités existants et à venir



Niveau de polarité :

- Pôle structurant de portée supra-territoriale
- Pôle structurant
- Pôle d'équilibre
- Pôle de proximité

Vocations dominantes à suivre :

- Mixte
- Logistique
- Artisanat
- Commerces et / ou services
- A déterminer

Orientation 2 : Garantir un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur le patrimoine naturel et paysager

Objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

- Préserver les espaces de nature du territoire
- Maintenir les espaces agricoles ouverts

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Avril 2020
Sources : IGN - BD TOPO; RPG 2016; Eau France;



D00 - SCoT Marne et Gondoire

Prescription – ARMATURE ECONOMIQUE

Position dans l'armature	Communes	Zones d'activités économiques concernées	Vocation dominante	Besoins identifiés	Numéro sur la carte
Pôle structurant de portée supra-territoriale	Bussy-Saint-Georges	Gustave Eiffel	Logistique	Densification	1
		Léonard de Vinci	Mixte (logistique)	Densification/Extension	2
		La Rucherie	Mixte	Extension (création)	3
	Bussy-Saint-Martin	ZI de Torcy / Les Epinettes	Logistique	Renouvellement	4
		Le Gué Langlois	Mixte	Renouvellement	5
	Chanteloup-en-Brie/Montévrain	Le Clos du Chêne	Mixte (commerce)	Densification	6
	Collégien	Bay 2	Commerce	Densification	7
	Ferrières-en-Brie	Parc d'activités du Nid de Grives/Hauts-de-Ferrières	Mixte	Densification	8
		ZAC du Bel-Air	Mixte (logistique)	Densification	9
	Jossigny	Le Pré au Chêne	Mixte	Densification	10
	Montévrain	Montévrain Université	Mixte (tertiaire)	Extension	11
		La Charbonnière	Mixte	Densification	12

Prescription - ARMATURE ECONOMIQUE

Position dans l'armature	Communes	Zones d'activités économiques concernées	Vocation dominante	Besoins identifiés	Numéro sur la carte
Pôle structurant	Collégien	Les Portes de la Forêt	Mixte	Renouvellement	13
		Lamirault	Mixte (logistique)	Densification	14
	Ferrières-en-Brie	La Fontaine	A déterminer	Extension (création)	15
	Lagny-sur-Marne / Saint Thibault-des Vignes	Marne et Gondoire	Mixte (logistique/ Commerce) <i>Secteur Ouest A104 : Mixte</i>	Renouvellement <i>Secteur Ouest A104 : Renouvellement + Extension</i>	16
	Saint Thibault-des Vignes	L'Esplanade	Mixte	Renouvellement	17
Pôle d'équilibre	Bussy-Saint-Georges	La Croix Blanche	A déterminer	Extension (création)	18
	Chalifert	Le Clos Des Haies Saint-Eloi	Mixte (commerce/ artisanat)	Extension (création)	19
	Chanteloup-en-Brie	Les Gassets	Artisanat	Renouvellement	20
	Ferrières-en-Brie	Parc d'activités des 3 Noyers/Hauts-de-Ferrières	Mixte (commerce)	Densification	21
	Montévrain	Fort Mardi	Commerce	Renouvellement	22
	Thorigny-sur-Marne	Les Vallières	Mixte (artisanat/ commerce)	Extension Densification Renouvellement	23

Prescription - ARMATURE ECONOMIQUE

Position dans l'armature	Communes	Zones d'activités économiques concernées	Vocation dominante	Besoins identifiés	Numéro sur la carte
Pôle de proximité	Bussy-Saint-Martin	Les Marchais	Artisanat/services	Renouvellement	24
	Collégien	Les Bons Enfants	Artisanat	Renouvellement	25
	Guermantes	Parc artisanal de Guermantes	Artisanat	Renouvellement	26
	Gouvernes	Parc artisanal	Artisanat/services	Renouvellement	27
	Jossigny	Sainte-Geneviève	Artisanat	Renouvellement	28
	Pontcarré	ZAE de la Peupleraie	Artisanat	Renouvellement	29
	Thorigny-sur-Marne	Les Cerisiers	Mixte (artisanat)	Renouvellement	30

Objectif 19 : Identifier et soutenir les filières émergentes, génératrices d'une croissance économique future

Prescription – DEVELOPPEMENT D'UN MODELE ECONOMIQUE EN CLUSTER

- Donner les moyens aux filières identifiées de se déployer. Réfléchir à l'opportunité de créer un modèle économique en "cluster" - ou d'intégrer ceux déjà existants - orienté sur les thématiques d'**économie circulaire** et de la **valorisation des matériaux recyclables** et de la **ville durable**.

Recommandations

- Définir les **potentiels de développement de filières innovantes** sur le territoire :
 - Mettre en place des études de faisabilité, identifiant des filières pouvant présenter un intérêt et mesurer leurs impacts (directs/indirects) sur le développement économique local. Ces études pourront porter notamment sur les secteurs d'activités suivants :
 - diversification des activités agricoles et sylvicoles, diversification du bois ;
 - production d'énergies renouvelables (valorisation des déchets...) ;
 - nouveaux matériaux de construction (biosourcés, composites...) ;
 - modes de transport innovants (fluvial, modes doux...).
- Etudier les possibilités de partenariats à plusieurs échelles, avec les acteurs du monde économique (centres de recherches de Marne-la-Vallée, Epamarne, pôle universitaire, pôle de compétitivité, chambres consulaires, fédérations, entreprises diverses...).
- Développer une **offre de services à la personne mutualisée (silver économie)** et cohérente à l'échelle locale pour stimuler la création d'emplois non délocalisables :
 - Identifier les besoins en matière de services et les filières correspondantes, pouvant être développées sur le territoire ;
 - Encourager l'entrepreneuriat social dans les secteurs en besoin sur le territoire (santé, services sociaux...) et apporter un contexte de développement favorable aux entreprises intéressées.
- Soutenir le développement des **filières cibles en organisant la proximité entre les sites** de façon à créer un écosystème favorable à l'émulation entrepreneuriale (formation, réseaux d'affaires et de sous-traitance, recherche et incubateurs d'idées, services...).

Objectif 20 : Répondre aux besoins des acteurs économiques et accompagner leur parcours d'entreprise

Prescription – DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE

- Adapter **l'offre foncière aux secteurs économiques porteurs** du territoire :
 - Définir les localisations de développement possible pour les filières et activités adaptées ou compatibles aux espaces, en fonction de leurs contraintes et besoins ;
 - Intégrer les réflexions en matière de ciblage d'activités, en amont des projets d'aménagement.

- Promouvoir une **offre immobilière « multi-cibles »** garante des parcours d'entreprises quel que soit leur stade de maturité en :
 - Garantissant des possibilités d'extension des bâtiments au bénéfice du développement des entreprises ;
 - Permettant, dans la même logique, le redécoupage parcellaire, le remembrement et la réversibilité des locaux d'activité ;
 - Facilitant la planification d'opérations immobilières à même d'accueillir plusieurs secteurs d'activités, tailles d'entreprises (secteurs d'aménagements différenciés, produits locatifs ou en villages d'entreprises / copropriétés) ;
 - Organisant une offre de différents produits immobiliers favorisant notamment l'émergence de « clusters » (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, ateliers, télécentre ...) ;
 - Facilitant l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.

- Proposer des **services plus haut de gamme**, facilitant le quotidien des entreprises et leur bon fonctionnement dans le cadre des OAP :
 - Offre innovante d'équipements et de services mutualisés sous réserve d'une masse critique d'entreprises et de salariés tels que des salles de réunion, des distributions partagées de courrier, gardiennage, solutions groupées d'assistance informatique, de location de matériel...;
 - Offre de constructions mixtes, facilitant la réversibilité des bâtiments selon l'évolution des besoins dans les ZAE ;
 - Offre systématique de Très Haut Débit pour garantir les échanges instantanés tant en interne qu'avec les différents partenaires externes.

- Encourager la **modularité des constructions** dans les règles des documents locaux d'urbanisme : changement de destination, architecture contemporaine dans les articles concernés par l'aspect extérieur des constructions.

Recommandations

- Etudier la possibilité de **créer un pôle d'excellence (économie circulaire, ville durable)** sur le bâtiment Saint-Jean à Lagny-sur-Marne ou sur un autre secteur du territoire.
- Intégrer la dimension du **télétravail** dans les modalités de réponses aux besoins des entreprises et salariés.

Animation territoriale :

- Renforcer la **visibilité économique du territoire à différentes échelles**, par des démarches mutualisées :
 - Encourager les initiatives permettant le rapprochement des acteurs socio-économiques notamment dans la gestion collective des parcs d'activités (clubs d'entreprises, association de parc d'activités, management environnemental des parcs d'activités...);
 - Développer des outils de communication permettant d'informer les entreprises, les partenaires, les territoires voisins (publication de *newsletter*, *mailing*, plateforme d'échange etc.);
 - Réfléchir à l'opportunité de création de label(s) représentatif(s) du territoire en matière d'économie circulaire, de valorisation des matériaux recyclables;
 - Représenter Marne et Gondoire à l'extérieur, en participant à des manifestations favorisant la visibilité du territoire.
- Améliorer la **connaissance du tissu d'entreprises** de Marne et Gondoire :
 - Mettre en place un système d'observation dédiée à l'économie de proximité et recenser les initiatives locales pour faire émerger un réseau d'acteurs;
 - Réaliser des enquêtes auprès des entreprises pour connaître leurs caractéristiques, leurs besoins en amont et en aval des projets, leurs ambitions de développement, etc.
- Fédérer et **animer le réseau d'acteurs économiques** pour répondre aux besoins des différentes filières et types de métiers :
 - Créer des temps forts autour d'animations économiques (clubs entrepreneurs, forum emplois, semaine des entreprises, groupes de travail...);
 - Développer les partenariats pour le soutien financier aux entreprises (chambres consulaires, Seine-et-Marne Attractivité, PFIL 77...);
 - Mettre en place une bourse à l'emploi pour les entreprises présentant des difficultés de recrutement;
 - Accompagner et conseiller les entreprises en intervenant sur l'accueil, la proximité, et les relations auprès des collectivités;
 - Inscrire le territoire dans le dispositif régional "entrepreneur#leader" pour inciter la création de petites structures innovantes.

Objectif 21 : Concourir à une meilleure adéquation entre les compétences des actifs et les besoins des entreprises

Prescription – OFFRE DE SERVICES A DESTINATION DES ACTIFS

La faible dynamique de création d'emplois constatée ces dernières années met en avant la nécessité de relancer la croissance en se focalisant sur :

- le rapprochement des lieux de vie et d'emploi en termes de localisation et de mobilité ;
- les filières innovantes et émergentes, créatrices d'emplois ;
- l'offre foncière et immobilière en cohérence avec la demande ;
- une offre de formation en lien avec les secteurs économiques présents.

Services aux actifs :

- Veiller à offrir des **conditions attractives d'accueil en termes de services aux actifs** répondant aux nouveaux modes de travail :
 - Offre de logements accessibles à destination de stagiaires, jeunes travailleurs, apprentis ... ;
 - Offre de services et équipements tels que des crèches, restaurants d'entreprises, salles de sport ... ;
 - Offre d'espaces publics propices à la détente pour intégrer une logique de convivialité au travail (aménagement d'aires de pique-nique, cheminements doux vers les espaces verts proches, points de rencontre et d'usages collectifs...).
- Réfléchir collectivement aux potentiels de développement d'une **offre de formation en lien avec les besoins des entreprises** existantes et futures :
 - Soutenir l'enseignement supérieur et spécialisé au niveau local (école numérique, compagnonique, hôtellerie, lycée professionnel) ;
 - Etablir des partenariats avec les professionnels des filières pour cibler les besoins en formation, et notamment ceux en lien avec les filières émergentes qui s'implanteront sur le territoire.

Offre de formation :

- **Accompagner l'offre d'enseignement supérieur** conjointement avec les territoires voisins (logements, transports).
- Les PLU devront favoriser l'implantation d'une offre de services et de logements destinés aux étudiants (résidences, maisons de jeunesse, offre culturelle et sportive...) à proximité des lieux d'enseignement (notamment sur la ZAC Montévrain Université) dans le cadre du développement de l'antenne de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée sur Montévrain.

Recommandations

- Etudier l'intérêt de la mise en place d'une **démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (démarche de gestion prospective des ressources humaines permettant d'accompagner le changement en termes économique, technologique, social, juridique) à l'échelle de l'agglomération afin d'améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises

et l'offre locale de formation.

- Créer des conditions favorables pour stimuler l'emploi et la formation :
 - Donner une **dimension intercommunale à la Mission Locale de Lagny-sur-Marne** afin d'étendre son périmètre d'intervention et d'harmoniser les actions au niveau du territoire ;
 - Mettre en relation les organismes en charge de la formation et ceux en charge de l'emploi pour une meilleure coordination des actions, en privilégiant la communication numérique (pages emploi, liens entre les sites web...).

Objectif 22 : Orienter le secteur agricole et forestier dans une dynamique d'économie circulaire

L'objectif de **pérennisation des trames verte et bleue** et des espaces agricoles est justifié par l'existence d'un véritable projet de valorisation de ces espaces. Le projet agricole de Marne et Gondoire participe à la valorisation des espaces ouverts du territoire, porteurs de développement économique et inscrits dans une dynamique d'économie circulaire.

Prescription - PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Poursuivre la protection des espaces agricoles afin de **pérenniser une activité viable sur le territoire** :

- Les **PLU freineront la consommation d'espaces agricoles** en les protégeant à travers un classement prioritairement en zone agricole, ou en zone naturelle en fonction des usages et des spécificités écologiques de chacun, en lien avec le PPEANP.
- Les PLU assureront le **maintien d'un cadre fonctionnel** pour les exploitants, et notamment en préservant l'accès aux parcelles (inscription au zonage, emplacements réservés, ...) et les circulations externes à l'exploitation (approvisionnement, machinistes, etc). Pour se faire, les communes devront intégrer la carte des circulations agricoles du territoire (présentée dans l'état initial de l'environnement) dans leur PLU.
- Autoriser les **constructions liées à l'exploitation agricole et forestière** dans les espaces à pérenniser identifiés au PPEANP (fonction économique, outil de travail et non réserves foncières), tout en veillant à préserver les vues d'intérêt paysager et à assurer l'intégration paysagère des installations.

Prescription - ENGAGEMENT DU SECTEUR AGRICOLE DANS UNE DYNAMIQUE DURABLE

Mettre en place une **synergie avec les autres secteurs** dans le but de donner une place de choix à l'agriculture dans l'économie du territoire :

- Permettre la **reconversion des bâtiments d'exploitation agricole**, afin de faciliter **leur diversification** (activité touristique, gîte rural, valorisation des produits du terroir, artisanat, accueil pédagogique, équipement d'accueil et de loisirs):
 - Au sein des enveloppes urbaines, les bâtiments agricoles pourront opérer tout changement de destination ;
 - En dehors de ces enveloppes, la reconversion est autorisée, sauf vers le logement.
- Inscrire pleinement l'activité agricole dans la transition énergétique en mobilisant son potentiel de production d'énergies renouvelables : développement de cultures utilisables comme biomasse pour la production d'énergie, et valorisation des déchets agricoles dans une logique d'économie circulaire.
- **Accompagner les agriculteurs** dans le maintien et l'entretien des paysages emblématiques (prairies, haies, etc).

Prescription – INTEGRATION DE L'EXPLOITATION SYLVICOLE DANS UNE LOGIQUE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Prévoir une gestion durable et équilibrée de la ressource forestière, comme activité complémentaire de l'agriculture sur le territoire :

- Maintenir les **accès aux forêts de production sylvicole**.
- Permettre la diversification du bois et associer le secteur sylvicole dans la production d'énergies renouvelables (valorisation bois-énergie par exemple).
- Organiser des **espaces réservés nécessaires à l'exploitation** de la ressource bois (sites de stockage, tri, ...).
- Permettre **l'installation d'aménagements légers** pour développer les possibilités d'usages touristiques.

Recommandations

- Favoriser les **méthodes d'agriculture innovantes et respectueuses de l'environnement** (agriculture biologique, etc.) et poursuivre les actions en faveur d'une réduction de l'utilisation d'intrants sur le territoire, et accompagner les projets d'installation ou conversion en agriculture biologique.
- Développer des activités agricoles plus proches des consommateurs et renforçant la **production locale dans une logique de circuits courts** : maraîchage, arboriculture, développement de la vente directe, activités de plantations expérimentales dans une optique de valorisation énergétique locale.
- Faire du **projet agricole** un projet partagé, concerté et valorisé :
 - Accompagner ou initier des **démarches de rapprochement entre la population locale et les agriculteurs** (circuits courts, rencontres, ...) par le biais d'outils de communication ou l'organisation d'événementiels ;
 - Accompagner les agriculteurs dans leurs **démarches de diversification** de leurs pratiques afin d'encourager la pérennisation des activités agricoles ;
 - Installer des panneaux de prévention pour **éviter les conflits d'usage** au sein des espaces ouverts.

Encart méthodologique – Définition

> **Les constructions dites agricoles** comprennent aussi bien les hangars destinés au stockage de matériel directement lié, que les espaces de vente directe de la production et les équipements de loisirs liés à l'agriculture (agro-tourisme, etc.).

A noter que les centres équestres ne relèvent pas d'une construction agricole : l'outil STECAL devra être utilisé dans les PLU le cas échéant.

Orientation 7 – Conforter l'équilibre de l'armature commerciale

Encart méthodologique – Définition

> Commerces

Sont considérés comme des commerces les ensembles commerciaux, les magasins de commerce de détail et les drives. Le commerce de gros, l'hôtellerie/restauration, les activités de loisirs, les concessionnaires automobiles et les sites de vente de production agricole liée à une exploitation locale (activités de diversification), ne relèvent pas du commerce dans le DOO et le DAAC.

> Drive

Tel que mentionné dans l'article L. 752-1 du Code du commerce, est considéré comme drive un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile.

> "Surface de vente" (SDV)

Espace couvert ou non couvert affecté à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, espace affecté à l'exposition des marchandises proposées à la vente et à leur paiement, espace affecté à la circulation du personnel pour présenter les marchandises à la vente (hors réserves, laboratoires et surfaces de vente de carburants).

Ne sont pas compris les réserves, les cours, les entrepôts, ainsi que toutes les zones inaccessibles au public, les parkings, etc.

Sont exclues les surfaces correspondant à des formes de vente non sédentaires, en stand ou par correspondance.

Sont soumis à **CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial)** les projets ayant pour objet (art. L752-1 du code du commerce):

- une SDV de 1 000m² résultant d'une nouvelle construction ou extension (magasins de commerce et ensembles commerciaux) ;
- le changement d'activité d'un commerce d'une surface de vente supérieure à 2 000 m²;
- la réouverture au public, sur le même emplacement, d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 2 500 m² ;
- la création ou l'extension d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile.

*Comprenant des communes de moins de 20 000 habitants, **Marne et Gondoire peut proposer de saisir la CDAC afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères énoncés, et ce pour une demande de permis de construire d'un équipement commercial dont la surface est comprise entre 300 et 1 000 m²** (Art. L752-4 du code du commerce).*

C'est dans ce cadre que le DOO et le DAAC visent à encadrer les grands projets commerciaux dépassant 300m².

Prescription – CONSERVATION DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

Soutenir et renforcer l'offre de commerces de proximité dans les centres-villes, bourgs et de quartiers

Est ici concerné l'ensemble des centres-villes, bourgs et quartiers :

- *Les centres-bourgs et centralités de quartiers : Société des Nations, La Frênaie (Montévrain), Saint-Jean, Orly Parc, Les Hauts de Lagny (Lagny-sur-Marne), communes de Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Guermantes, Chanteloup-en-Brie, Jossigny, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré et Montévrain ;*
 - *Les centres-villes et centres de quartier d'importance : centre-ville de Bussy-Saint-Georges, centre-ville de Lagny-sur-Marne, le quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges, le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne.*
- Délimiter les **linéaires commerciaux à préserver** dans ces centres-villes, bourgs et quartiers afin de :
- maîtriser voire interdire le changement de destination des locaux affectés à un usage commercial, artisanal ou tertiaire vers un usage d'habitat ;
 - limiter l'implantation massive de services au sein de ces derniers pour soutenir la vitalité et la diversité commerciale.
- Permettre dans les PLU l'implantation de **cellules commerciales en rez-de-chaussée** d'immeuble afin de contribuer à la diversité des fonctions dans les tissus urbains.
- Assurer la **déambulation piétonne** dans les espaces marchands et **favoriser l'attractivité des centres** : élargissement des trottoirs, dégagement des façades des commerces, travail sur les sols, aménagement de mobiliers d'arrêt et de repos.
- Améliorer l'emprise du **stationnement en centre-ville** aussi bien pour l'**automobile** (meilleure signalisation des parkings, gestion des circulations internes et externes avec les parkings relais, adaptation des réglementations comme les zones bleues, déposes minute, etc.) que pour les **modes doux** (portes vélos et râteliers).

Recommandations

- Etudier l'opportunité de se saisir **d'outils garants de l'attractivité des centres** tels que le droit de préemption sur les fonds des commerces, fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), taxe sur la vacance commerciale, etc.
- Le FISAC se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises pour des actions de fonctionnement (animation, communication, promotion commerciale, diagnostics...) ou

d'investissement (halles et marchés, centres commerciaux de proximité, signalétique commerciale, aides directes aux entreprises...).

- Doter le territoire d'un **observatoire du foncier commercial** pour identifier les possibles remembrements de locaux, anticiper les risques de vacance et répondre avec agilité aux demandes d'implantation ou de relocalisation.
- Privilégier les **implantations et les extensions dans les pôles desservis par les transports collectifs** ou à proximité de stations ou points d'arrêts pour faciliter les pratiques commerciales.
- Mettre en place des actions visant à **améliorer la qualité des vitrines et l'intégration architecturale des commerces** dans l'environnement urbain : harmonie avec le traitement des sols, des drapeaux et hauteurs d'enseignes, signalisation commerciale évitant la saturation visuelle, etc. La réalisation d'un **guide des enseignes** et des devantures commerciales est à ce titre recommandée.
- Développer une **offre différente et complémentaire** de celles des pôles commerciaux d'importance localisés en périphérie.
- Encourager autant que possible l'**implantation ou le transfert d'enseignes «locomotives» à forte valeur ajoutée**, à même de jouer un rôle d'entraînement pour l'attractivité globale des centralités.

Prescription – DEFINITION DES POLES COMMERCIAUX

> Pôle commercial

Est considéré comme pôle commercial, un regroupement de commerces suffisamment important, exerçant une attractivité à l'échelle du territoire et/ou depuis l'extérieur. Il peut s'agir de secteurs de centres-villes (artère commerçante) ou encore de zones périphériques (centre commercial, zones d'activités commerciales).

Les orientations suivantes constituent le volet commercial du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les conditions d'implantation des équipements commerciaux, qui du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire de Marne et Gondoire (seuil de 300m²) sont définies dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) annexé à ce présent DOO, ainsi que des cartographies spécifiques à chacune des localisations préférentielles.

Les centre-bourgs et centralités de quartiers ont vocation à accueillir tous types de commerces de proximité dont la surface de vente est inférieure à 300 m². Ils entendent animer les secteurs urbains et répondre aux besoins de première nécessité des ménages, en particulier des populations les moins mobiles. Ils ne constituent donc pas à ce titre des secteurs d'implantation préférentiels pour le commerce soumis à CDAC.

Les localisations préférentielles des commerces soumis à autorisations commerciales sont les suivantes :

Pôles de centralités urbaines

Sont considérés comme des centralités urbaines des secteurs en tissu urbain dense, localisés en centres-villes ou centres de quartier d'importance, et qui, compte tenu d'une diversité de fonctions (logements, équipements, services et activités), sont à même de répondre au plus près des besoins des habitants en limitant leurs déplacements contraints.

*Les **pôles de centralités urbaines** ont vocation à recevoir des commerces répondant à tous types d'achat. Ces pôles sont néanmoins voués à accueillir prioritairement des commerces répondant à des besoins d'achats quotidiens. Ils accueillent préférentiellement les commerces d'une surface de vente maximale de 1 000 m², hormis dans le cadre d'opérations d'ensemble et mixtes où la surface de vente n'est pas limitée.*

- Centres-villes de Bussy-Saint-Georges et de Lagny-sur-Marne ;
- Pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne et quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges.

Pôles commerciaux d'importance (périphérie)

Il s'agit des commerces de grandes et moyennes surfaces réunis sur un même site dédié, qu'ils soient ou non situés dans des bâtiments distincts (centre commercial ou zone commerciale) et qui, du fait de leur proximité géographique, entretiennent des liens de synergie et bénéficient de flux de marchandises et/ou de clientèles notables.

Les **pôles commerciaux d'importance de niveau structurant** ont vocation à accueillir les commerces de fréquentation hebdomadaire, occasionnelle ou exceptionnelle pour des achats lourds ou dont l'implantation n'est pas possible dans les pôles de centralités urbaines compte tenu de leur gabarit ou contraintes d'accessibilité et d'approvisionnement. Ils accueillent préférentiellement les commerces d'une surface de vente minimale de 300 m².

- Bay 2 (Collégien), Clos du Chêne (Montévrain/Chanteloup-en-Brie), Entrée A4/Pôle de loisirs (à venir, Bussy-Saint-Georges).

Les **pôles commerciaux d'importance de niveau intermédiaire** ont vocation à accueillir les commerces de fréquentation hebdomadaire ou occasionnelle pour des achats lourds ou dont l'implantation n'est pas possible dans les pôles de centralités urbaines compte tenu de leur gabarit ou contraintes d'accessibilité et d'approvisionnement. Ils accueillent préférentiellement les commerces d'une surface de vente minimale de 300 m².

- Les Vallières Intermarché (Thorigny-sur-Marne), Les Hauts-de-Ferrières (Ferrières-en-Brie), ZAE Marne et Gondoire - La Courtillière (Lagny-sur-Marne/Saint-Thibault des Vignes), Fort Mardi Intermarché (Montévrain).

Tableau récapitulatif des localisations préférentielles

Localisations préférentielles		Nom/Situation		Fréquence d'achat	Rôle	Surface de vente maximale
Pôle de centralités urbaines	Centres-villes et centres de quartier d'importance	CV de Bussy-Saint-Georges CV de Lagny-sur-Marne Pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne Quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges		Achats quotidiens, hebdomadaires, occasionnels	Proximité, attractivité, animation locale	1000m ² sauf opérations d'ensemble et mixte pas de limite
Pôles commerciaux d'importance (périphérie)	Pôles structurants	Bay 2	Collégien	Achats hebdomadaires, occasionnels, exceptionnels	Réduire l'évasion commerciale vers les CC des territoires voisins, attractivité à travers une variété d'offre commerciale importante	Pas de limites
		Clos du Chêne	Montévrain/Chanteloup-en-Brie			
		Entrée A4 / Pôle de loisirs	Bussy-Saint-Georges	Achats hebdomadaires (sauf alimentaires), occasionnels, exceptionnels		
	Pôles Intermédiaires	Les Vallières Intermarché	Thorigny-sur-Marne	Achats hebdomadaires, occasionnels	Offre à l'échelle du bassin de vie	Pas de limites
		Les Hauts-de-Ferrières	Ferrières-en-Brie			
		Fort Mardi Intermarché	Montévrain			
		ZAE Marne et Gondoire - La Courtillière	Lagny-sur-Marne /Saint-Thibault-des-Vignes			

Tableau synthétique : Analyse des différentes fréquences d'achat (thématiques commerciales, impact sur l'aménagement)

Fréquence d'achat	Thématiques commerciales	Impact sur l'aménagement			
		Modes dominants d'accès et de transports des achats	Temps d'accès moyens	Emprises foncières ou bâties	Impact sur l'animation des centralités
Achats quotidiens	Achats alimentaires Achats beauté / santé	Modes doux, motorisés, transports en commun	< 5 minutes	Faible (inférieur à 300m ²)	Fort
		Modes doux, motorisés, transports en commun	< 5-10 minutes	Faible	
Achats hebdomadaires	Achats alimentaires Achats beauté / santé	Modes doux, motorisés, transports en commun	5 à 10 minutes	Faible à moyenne	Fort
Achats occasionnels	Achats d'équipement de la personne Achats bricolage-jardinage Achats culture-loisirs Achats d'équipement du foyer	Modes doux, motorisés, transports en commun	10 à 15 minutes	Faible à moyenne	Fort
		Modes motorisés, transports en commun	15 à 20 minutes	Moyenne à importante	
Achats exceptionnels	Achats bricolage-jardinage Achats d'équipement du foyer	Modes motorisés	> 20 minutes	Moyenne à importante	Faible

NB : Les localisations préférentielles sont cartographiées en partie 3 du DAAC « Précisions cartographiques ».

Prescription – IMPLANTATION DES COMMERCES

- Concentrer les implantations commerciales au sein des **localisations préférentielles** :
- Les commerces s'implantent de manière préférentielle dans les **pôles de centralités urbaines** pour assurer des réponses aux besoins d'achat quotidiens, hebdomadaires et occasionnels des habitants tout en limitant leurs déplacements ;
 - Les **commerces d'achat lourds** ou les commerces dont l'implantation est impossible en centralité urbaine du fait de leur gabarit ou contraintes d'accessibilité et d'approvisionnement, ont vocation à s'implanter dans les **pôles commerciaux d'importance** ;
 - Les PLU traduiront dans leur zonage les secteurs de localisation préférentielle définis pour le développement commercial en cohérence

avec leur espace urbain.

→ Eviter les développements commerciaux **en dehors des localisations préférentielles** :

- En dehors des localisations préférentielles, les nouvelles implantations commerciales et artisanales soumises à autorisation au titre de l'article L. 752-1 du code de commerce (CDAC) ne sont pas souhaitées, exception faite à l'implantation de commerces dans le cadre d'un projet urbain mixte favorisant l'animation locale et la diversification des réponses aux besoins des habitants ;
- Préférer la requalification et la densification des sites commerciaux existants en étudiant prioritairement les modalités de réinvestissement de bâtiments commerciaux vacants ou fonciers disponibles ou en friche.

→ **L'implantation de commerce de plus de 300m² de surface de vente dans les ZAE** (hors périmètres des pôles commerciaux localisés dans le DAAC pages 12 à 18) sera permise à condition que la ZAE concernée accueille 80% d'activités non commerciales sur sa surface de plancher totale (existante et non encore aménagée) **et** que les activités commerciales implantées répondent aux besoins des actifs de cette zone.

- Dans le cas où les activités commerciales sont déjà égales ou supérieures à 20% de la surface de plancher totale de la zone à la date d'approbation du SCoT, les commerces de plus de 300 m² seront autorisés uniquement dans les locaux commerciaux existants à cette date.

→ **Dimensionner le bâti/équipement commercial** au regard de l'armature urbaine du SCoT (pôles de communes) et de la complémentarité entre commerce de centre et de périphérie tout en assurant la fluidité et la sécurité des déplacements de tous les usagers.

→ Privilégier l'**implantation des drives au sein des pôles commerciaux** dont ils dépendent, au contact d'activités existantes et éviter qu'ils soient localisés sur des sites générateurs de flux et sur des sites mal configurés.

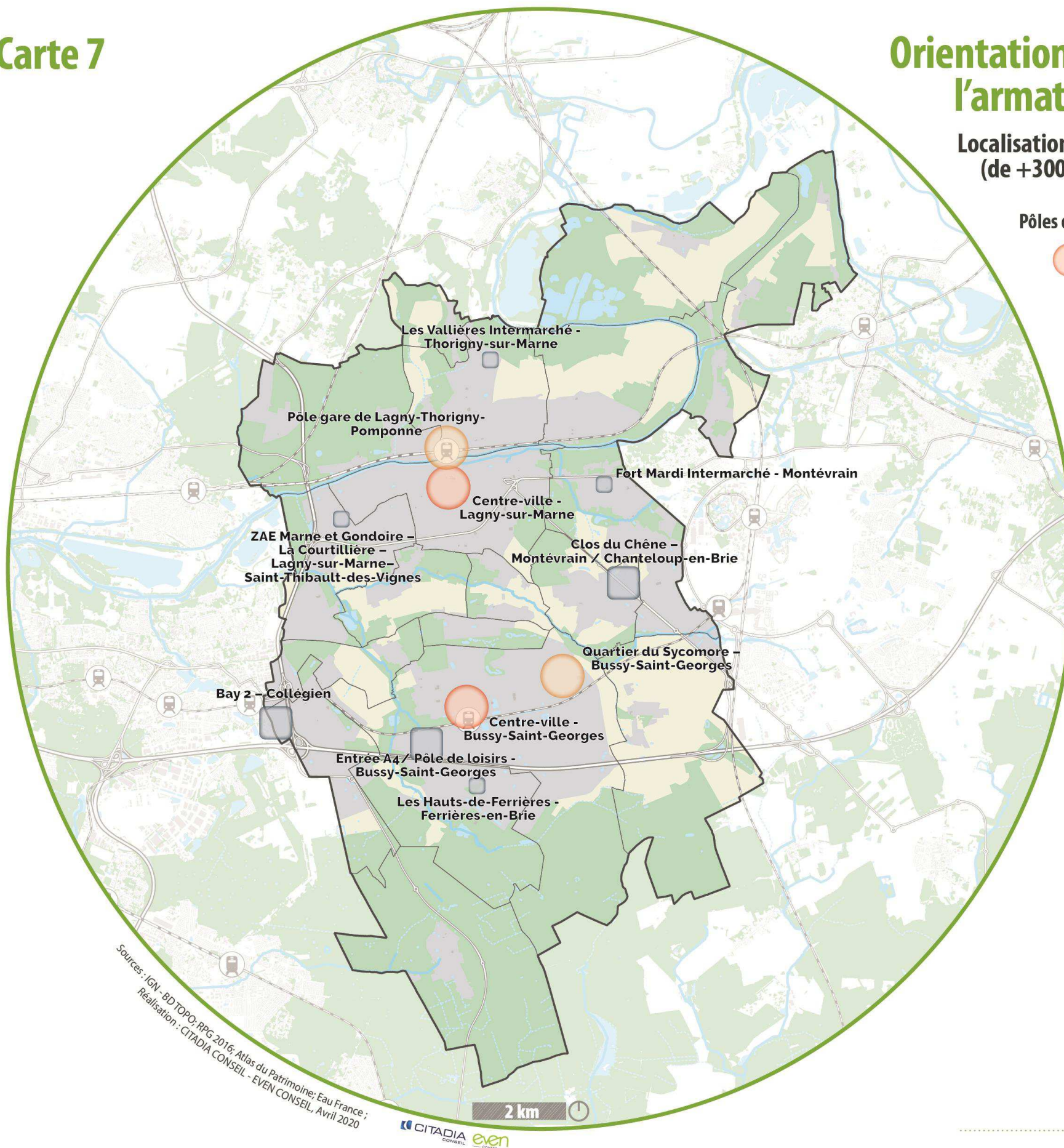
Recommandations

- Veiller à une **bonne intégration urbaine, paysagère, architecturale** et environnementale des pôles commerciaux d'importance.

Carte 7

Orientation 7 : Conforter l'équilibre de l'armature commerciale

Localisations préférentielles d'implantation de commerces (de +300m² de surface de vente)



Pôles de centralités urbaines

- Centralité urbaine des centres-villes
- Autre type de centralités urbaines

Pôles commerciaux d'importance / périphérie

- Niveau structurant
- Niveau intermédiaire

Sources : IGN - BD TOPO, RPG 2016; Atlas du Patrimoine; Eau France ;
 Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Avril 2020



2 km

DOO - SCoT Marne et Gondoire

Objectif 25 : Anticiper l'évolution des modes de consommation

Recommandations

- Améliorer les **expériences clients** et la fréquentation des commerces par la mise en place de :
 - **Points multiservices** installés dans des commerces en complément d'une activité principale : relais SNCF, informations sur les transports ou l'offre touristique, conciergeries, vente à la ferme, relais de circuits-courts, etc ;
 - **Plateformes de e-commerce et e-services** catalysant l'offre disponible sur le territoire et permettant de faciliter les pratiques, les livraisons et améliorer la visibilité des commerçants.

- Pérenniser ou redévelopper les **tournées alimentaires mutualisées** entre commerçants et manifestations commerciales hebdomadaires (foires, marchés...) pour permettre aux personnes ne pouvant se déplacer d'accéder à une offre de première nécessité.

- Expérimenter **de nouvelles formes de commerces** associant le « **confort client** » et « **confort magasin** », lieux de consommation et récréativité (introduction de services, d'espaces de détente, de divertissement culturel et loisirs, AMAP...).

Orientation 8 - Organiser le développement économique et commercial dans une logique de gestion optimale du foncier

Objectif 26 : Optimiser le foncier économique et commercial disponible dans les ZAE

Prescription – OPTIMISATION FONCIERE DES ZONES D'ACTIVITES

- Favoriser la mobilisation des **locaux d'activités vacants ou en situation de sous-occupation** (entrepôts logistiques, immobilier d'entreprises, locaux industriels et artisanaux, etc.) au sein des parcs d'activités économiques et en tissu urbain diffus ;
 - Evaluer dans ce cadre les modalités de réinvestissement de ces locaux et de réaménagement potentiels pour l'accueil de nouveaux secteurs d'activités ou nouvelles entreprises.
- Assurer une **gestion optimisée du foncier et de l'immobilier au sein des parcs d'activités** en tenant compte des besoins de fonctionnement des entreprises et de cohabitation entre activités :
 - Permettre des possibilités d'élévation en hauteur des bâtiments ;
 - Limiter les espaces de stationnements aux besoins minimaux des entreprises ;
 - Rechercher des solutions de mutualisation d'espaces de stockage, de gestion des déchets, de stationnement, d'espaces verts pour les salariés...
 - Eviter la multiplication des voies internes, réduire les marges de recul et limiter le gabarit des voies aux besoins et flux réels de circulation.
- Prévoir une **enveloppe foncière à vocation d'activités économiques de 152 hectares maximum** à l'horizon 2030, pour **l'aménagement ou l'extension** de zones d'activités artisanales et/ou commerciales dans le respect des stocks fonciers suivants :

Répartition foncière en extension par polarité de l'armature économique à l'horizon 2030 (Cf. Objectif 18)	
Pôle structurant de portée supra-territoriale	103 hectares
Pôle structurant	17 hectares
Pôle d'équilibre	32 hectares

- Conditionner la réalisation de tout **projet à vocation économique en urbanisation nouvelle** (création ou extension de parcs d'activités) à :
 - L'absence de disponibilités foncière ou immobilière adaptées au sein des parcs d'activités existants ou à l'existence d'une impossibilité technique (concernant les activités économiques non compatibles avec l'habitat notamment) ;
 - La réalisation d'une OAP qui déterminera les principes d'aménagement, de fonctionnement et de desserte de l'espace dans un objectif d'économie de foncier ;
 - Les risques et nuisances actuels et potentiellement induits par les

activités nouvelles ;

- La desserte par les transports collectifs ou à un projet de desserte à même de supporter les flux potentiellement générés.

→ Mettre en place un dispositif d'**observatoire économique** sur les disponibilités foncières des parcs et les potentiels de requalification (friches immobilières, parcelles sous occupées, parcelles non bâties...) afin d'anticiper les éventuels départs et opportunités pour de nouvelles implantations, relocations ou extensions d'entreprises :

- Etablir un **bilan du potentiel foncier** dans les zones d'activités et les programmes d'aménagement de type ZAC, zones AU des PLU...en recensant les emprises disponibles ou pouvant être renouvelées au sein de ces tissus ;
- Recenser l'ensemble des locaux disponibles et à réadapter ;
- **Définir les possibilités en termes de réaffectation foncière** dédiée au développement économique et proposer des affectations au regard de l'environnement immédiat et des types d'activités présentes sur la zone;
- **Associer les développeurs économiques** (CCI, promoteurs, agents immobiliers...) ;
- Mettre en place des outils de remobilisation de la vacance économique, comme une **bourse aux locaux** en lien avec l'ensemble du réseau de développeurs, ainsi que les **indicateurs et sources proposés** par la CCI.

Recommandations

→ Créer environ **9 800* emplois à l'horizon 2030.**

→ Tendre vers une **densification progressive des pôles d'emplois**. Le SCoT recommande de suivre les densités moyennes brutes suivantes, au sein de chaque zone d'activité identifiée (Cf. Objectif 18) :

Densité brute moyenne recommandée par polarité de l'armature économique (Cf. Objectif 18)	
Pôle structurant de portée supra-territoriale	60 emplois / hectare
Pôle structurant	50 emplois / hectare
Pôle d'équilibre	30 emplois / hectare
Pôle de proximité	20 emplois / hectare

→ Etudier les modalités de **requalification et de restructuration de friches d'activités ou commerciales** à moyen/long terme sur le territoire.

**NB : ce chiffre correspond à une estimation « fourchette basse » de l'évolution de l'emploi. En effet, seul l'accroissement au sein des ZAE a été estimé, et l'évolution de l'emploi dans « le diffus » n'a pas été quantifiée. Bien que les ZAE représentent 67% de l'emploi sur le territoire, la progression dans le diffus (33% restants) contribuera à majorer l'objectif de + 9 800 emplois à créer.*

Objectif 27 : Encourager la diversité des fonctions et l'adaptabilité des espaces économiques

Prescription – MULTIFONCTIONNALITE DES ESPACES ECONOMIQUES

- Privilégier l'accueil **des activités économiques ne générant pas de nuisances** et non soumises à des normes de sécurité particulières **dans les centres urbains** pour contribuer à leur animation et attractivité.
- Faciliter l'implantation d'**activités économiques compatibles avec l'habitat** dans le tissu urbain (tiers-lieux, activités libérales, micro-tertiaires ou petit artisanat) en :
 - Intégrant la mixité fonctionnelle dans les règlements des PLU et la cohabitation d'activités d'habitat et de bureaux côte-à-côte ;
 - Identifiant les secteurs urbains à même d'accueillir des fonctions tertiaires (création de locaux en « pied d'immeuble », mutation de bâtiments...) et pouvant faire l'objet d'une OAP ;
 - Identifiant les biens ou ensembles immobiliers devenus obsolètes pouvant être requalifiés par des règlements permettant le changement de destination, tout en veillant à préserver la qualité de vie des habitants.
- Permettre le développement **d'activités tertiaires autour des pôles multimodaux** (gares RER A de Torcy, Bussy-Saint-Georges, Val d'Europe et gare de Transilien Lagny/Thorigny/pomponne) en prévoyant :
 - La programmation d'espaces ou une offre immobilières autour de ces espaces pour du tertiaire (bureaux, tiers lieux, espaces de co-working pour les travailleurs indépendants ou salariés, services aux entreprises...) ;
 - Des services à la population spécifiques pour les actifs de type crèche, conciergeries.

Orientation 9 - Assurer l'exemplarité urbaine et environnementale des projets économiques

Objectif 28 : Promouvoir la qualité urbaine et fonctionnelle des pôles d'emplois

Prescription - PROMOTION DES USAGES ET FONCTIONS MULTIPLES DES POLES D'EMPLOIS

- Assurer une **couverture numérique à très haute performance** des pôles d'emploi, garante de leur visibilité et de leur compétitivité.
- Pérenniser et améliorer le fonctionnement des espaces dédiés à l'activité économique afin qu'ils soient attractifs auprès des entreprises :
 - Poursuivre les actions en faveur d'une **signalétique commune** au sein des parcs ;
 - Prévoir un **renforcement de l'accessibilité par les modes alternatifs** à la voiture via des aménagements dédiés (arrêts de transports en commun, espaces de stationnements pour tous modes, etc.) ;
 - Assurer la **desserte en modes doux sécurisés et connectés** au maillage de cheminements du territoire, en particulier aux pôles urbains et secteurs d'habitat ;
 - **Eviter les points d'entrées uniques** au sein des ZAE afin de faciliter la circulation des personnes et des transports collectifs.

Mixer les usages dans les zones d'activités économiques :

- Permettre l'installation de commerces de proximité et d'espaces dédiés aux entreprises afin d'**assurer la vitalité de ces espaces**. Les PLU devront étudier les potentiels de développement de commerces de petites surfaces (moins de 300m²) sur les secteurs susceptibles d'être concernés ;
 - **L'implantation de commerce de plus de 300 m² de surface de vente dans les ZAE** sera permise sous conditions (voir objectif 24 ci-avant et DAAC).
- Prévoir un **traitement paysager qualitatif** des espaces publics, pérennisant l'attractivité de ces espaces.
- Intégrer des espaces verts conséquents au sein des zones d'activités, afin de proposer des **espaces de loisirs à proximité** directe des pôles d'emploi.
- Prévoir des **espaces et locaux de mutualisation de services**, si possible en entrée de zone : locaux permettant l'implantation de services aux employés de la zone (restauration, crèche, relai colis...) ainsi que des espaces laissant la possibilité d'implanter des structures de vente ambulante type Food trucks, accompagnés de places de stationnement.

Prescription - AMELIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES ZONES D'ACTIVITES

- Pour tout nouveau bâti d'activité, fixer des **objectifs de performance énergétique élevés** et valoriser systématiquement les toitures : dispositifs de production d'énergie solaire, systèmes de récupération d'eau de pluie, toitures végétalisées, etc.
- Mettre en œuvre une **gestion alternative des eaux pluviales**, appuyée sur les espaces végétalisés, afin de limiter les phénomènes de ruissellement liés à l'imperméabilisation des sols.
- Assurer une **desserte performante par les réseaux** d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
- Garantir la lutte contre les nuisances sonores liées aux zones d'activités économiques dans les nouvelles opérations et dans les projets de requalification.
- Installer des **dispositifs de collecte des déchets** dans les zones d'activités économiques afin de prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises. Les intégrer autant que possible dans l'emprise privée mais accessible depuis l'espace public.

Recommandations

Transports alternatifs à la voiture :

- Optimiser la desserte des ZAE en transports collectifs, en veillant à l'**adéquation entre horaires de travail et de transports**.
- Intégrer les entreprises et salariés aux réflexions concernant l'optimisation des déplacements, en encourageant notamment la réalisation de **plans de mobilité**.

Gestion des espaces d'activités :

- Impulser et inciter les entreprises à créer des structures types Association Syndicale Libre (ASL) pour assurer la **mutualisation des démarches de gestion privées** (sécurité, gestion des déchets, gestion de l'espace...).
- **Inciter les entreprises à réhabiliter les parcs anciens** pour améliorer leur performance énergétique (isolation, consommation d'énergie, lumière, ...).

Objectif 29 : Intégrer les zones d'activités économiques dans leur environnement paysager

Les zones d'activités économiques et commerciales sont souvent des secteurs très artificialisés, dominés par la voiture et aux bâtiments de gabarits imposants. Ils s'intègrent peu dans le grand paysage et les espaces publics y sont délaissés. Cependant, des leviers existent pour améliorer la qualité paysagère de ces espaces, et commencent à se développer sur le territoire. Cette dynamique est à poursuivre.

Prescription - GARANTIE DE LA QUALITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES

- Les communes identifieront les **zones d'activités vieillissantes** présentant des espaces publics peu qualitatifs, et prévoiront leur requalification.
- Les nouvelles opérations d'aménagement devront assurer un **aménagement paysager qualitatif des espaces publics** : bandes végétalisées le long des voiries, mobilier urbain, venelles piétonnes, cheminements doux séparés de la voirie, parcs.
- Les **espaces libres** (marges de recul, aires de stationnement, de stockage, abords des bâtiments, ...) seront végétalisés afin d'**optimiser leur qualité paysagère** et de **créer des continuités** pour la biodiversité. Une délimitation des parcelles par haie sera privilégiée aux clôtures.
- Au sein de grandes opérations, l'accompagnement végétal des espaces publics et privés assurera la **formation d'une continuité verte globale et cohérente**, et non pas de petits îlots verts et jardins isolés les uns des autres.
- Les choix d'implantation du bâti permettront la mise en œuvre d'un **rythme des façades** (qualité architecturale, percements, effets de retrait, matériaux de qualité...) permettant d'éviter la banalisation paysagère des secteurs d'activités.
- Les systèmes de gestion alternatifs des eaux pluviales devront être végétalisés : noues paysagères, bassins de rétention constitués de plans d'eau, ...), et **l'imperméabilisation des sols sera limitée au maximum**.
- **L'affichage publicitaire devra être réglementé** afin d'assurer une cohérence globale et une meilleure lisibilité de ces zones (RLP ou OAP dans le cadre d'une nouvelle opération, aspect extérieur des constructions au sein des PLU...).

Prescription - INTEGRATION PAYSAGERE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Les PLU prévoiront la **végétalisation des franges de transition** entre zones d'activités existantes et axes de circulation routiers et ferroviaires, afin de limiter leur impact visuel.
- Les nouveaux projets devront tenir compte du **socle naturel et paysager** dans lequel ils s'insèrent : prise en compte de la topographie, des co-visibilités, de la structure végétale existante, etc.

- Tout nouveau projet d'aménagement dans une zone d'activités observera des **règles d'intégration paysagère** fixées par les PLU :
 - Appui sur les **formes urbaines** et des caractéristiques architecturales du tissu environnant (couleurs, hauteurs, formes bâties, ...) ;
 - **Homogénéisation** des formes architecturales au sein de la même zone d'activités, afin d'assurer une cohérence paysagère à l'échelle de l'opération ;
 - **Aménagement paysager** des espaces en frange des zones d'activités en leur donnant une vocation sociale (multifonctionnalité, espaces de maraîchage, cheminements doux, vergers, ...).

Recommandations

- Réalisation d'un **cahier de prescriptions architecturales et paysagères** axé sur le bâti d'activité, afin d'assurer un traitement homogène et cohérent sur l'ensemble du territoire. Il pourra tenir compte de la position du projet dans son environnement proche :

En lisières agricoles :

- Création de liaisons douces plantées en continuité des chemins ruraux ;
- Mise en place d'espaces d'agrément pour les salariés en limites des espaces agricoles (ex : aire de pique-nique ...) ;
- Utilisation d'essences végétales locales en cohérence avec le contexte paysager.

En lisières boisées :

- Mise en recul du bâti par rapport aux lisières forestières (bande de recul dont la largeur varie – cf *Objectif 7 – Prescription relative aux réservoirs de biodiversité boisés*) ;
- Limitation des hauteurs de bâti à 12m au point le plus haut ;
- Utilisation de matériaux diversifiés : naturels, traditionnels ou innovants ;
- Application d'une palette de couleurs forestières (couleurs sombres et discrètes: beige foncé, vert, brun) ;
- Mise en place de haies champêtres, et de clôtures ajourées ;
- Création de liaisons douces plantées en continuité des chemins forestiers ;
- Mise en place d'espaces d'agrément pour les salariés (ex : aire de pique-nique...) ;
- Utilisation d'essences végétales locales en continuité avec le paysage forestier.

A proximité des berges de cours d'eau

- Mise en recul du bâti (7 mètres obligatoires - cf *Objectif 7 – Prescription relative aux réservoirs de biodiversité aquatiques*) ;
- Mise en place de haies champêtres, et éventuellement de clôtures ajourées ;
- Utilisation de matériaux diversifiés : naturels, traditionnels ou innovants ;
- Création de liaisons douces perméables (grave, ...) et plantées en continuité des chemins longeant les cours d'eau ;

- Mise en place d'espaces d'agrément pour les salariés (ex : aire de pique-nique...);
 - Vers une gestion différenciée des espaces verts (pas d'emploi de pesticides).
- Les PLU pourront imposer un **traitement paysager des clôtures** (haies champêtres reprenant les essences végétales locales, grillage ajouré facilitant la circulation de la biodiversité, ...).
- L'implantation des constructions observera un **recul des espaces cultivés** et une mise en épannelage des hauteurs de construction, afin d'assurer une transition douce entre zone d'activité et espace agricole ouvert.

AXE 3 – CONSTRUIRE UN HABITAT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES HABITANTS

Orientation 10 – Organiser les conditions d'un développement équilibré garant de parcours résidentiels complets

Objectif 30 : Poursuivre la croissance résidentielle et renforcer les équilibres territoriaux

Objectif 31 : Garantir le respect des objectifs de mixité sociale et répondre aux besoins d'habitat et d'hébergements spécifiques

Orientation 11 – Proposer une offre résidentielle attractive et durable

Objectif 32 : Privilégier un modèle d'urbanisation durable, moins consommateur d'espaces

Objectif 33 : Systématiser l'aménagement d'espaces de transition en complémentarité d'une intégration architecturale et paysagère qualitative des projets d'habitat

Objectif 34 : Favoriser l'intégration d'espaces créateurs de lien social et d'animation dans les opérations d'aménagement

Objectif 35 : Encourager des modes de vie plus responsables

Orientation 10 – Organiser les conditions d'un développement équilibré garant de parcours résidentiels complets

Objectif 30 : Poursuivre la croissance résidentielle et renforcer les équilibres territoriaux

Prescription – PRODUCTION DE LOGEMENTS ET REPARTITION

- Programmer la **mise en marché de 13 062 logements dans les PLU entre 2018 et 2030** pour atteindre une population d'environ 133 000 habitants à l'horizon du SCoT (environ 15% pour le point mort* et 85% pour l'accueil de nouveaux habitants).

Cette programmation de logements ne pourra se réaliser qu'au moyen de la concrétisation d'un certain nombre de projets de mise à niveau d'équipements et d'infrastructures existants, en lien avec l'investissement nécessaire des partenaires concernés. Ainsi que par une programmation d'équipements et d'infrastructures cohérente avec le développement du territoire projeté.

- Les PLU devront permettre l'accueil d'un **minimum de 1 173 logements par an à l'horizon 2024** sur le territoire du SCoT afin de respecter les préconisations de la politique régionale de l'habitat :
 - Ces objectifs seront affinés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat pour tenir compte de la diversité des contextes locaux ;
 - L'offre nouvelle se répartit dans l'ensemble des communes mais doit permettre de renforcer les pôles urbains à fort potentiel et pôles urbanisés de l'armature territoriale et l'échelle de proximité entre emplois, aménités urbaines, transports en commun... afin de limiter les déplacements contraints et le recours à l'automobile personnelle.
- La **répartition de la production totale de logements** s'organisera de la façon suivante :
 - Pôle urbanisé : 37% ;
 - Pôle urbain à fort potentiel : 55% ;
 - Pôle rural de respiration : 8%.
- Prévoir la construction d'environ **34% de logements en extension** en s'appuyant sur la ventilation par pôle (Cf. Carte 1 et la répartition ci-dessus) pour planifier les secteurs d'urbanisation nouvelle des PLU dans **une enveloppe maximale d'environ 90ha** à vocation résidentielle et mixte.

Encart méthodologique – Définition

> **Le point mort** désigne le nombre de logements nécessaires pour permettre à un territoire de maintenir sa population. Il intègre le renouvellement du parc de logements, l'évolution des logements vacants et des résidences secondaires ainsi que le desserrement des ménages.

Objectif 31 : Garantir le respect des objectifs de mixité sociale et répondre aux besoins d'habitat et d'hébergements spécifiques

Prescription – DIVERSIFICATION DU TYPE DE LOGEMENTS

Il appartiendra au PLH d'affiner l'ensemble des prescriptions ci-dessous et de décliner la production de logements sociaux au regard des objectifs fixés par le SRHH et du rattrapage au titre de la loi SRU.

- Offrir une **diversité de produits** (formes urbaines, prix, typologies de logements) pour donner les moyens aux ménages de demeurer sur le territoire et favoriser une **mixité sociale et générationnelle**, en ciblant notamment :
 - Les familles, jeunes ménages et primo-accédants en orientant l'offre vers l'accession à la propriété et le locatif notamment ;
 - Les jeunes actifs, décohabitants et étudiants à travers une offre de petites typologies de logements (T1, T2, T3) proches des pôles d'emplois, de services et de transports en commun ;
 - Les personnes âgées et en perte d'autonomie par une offre de logements adaptés au plus près des pôles d'équipements, services et commerces et la mise en accessibilité des logements existants garants du maintien à domicile.

En matière d'habitat social (pour l'ensemble des communes)

- Atteindre les **objectifs de la politique régionale de l'habitat** en matière de logement social :
 - Réaliser à minima 38% de LLS par an entre 2019 et 2024;
- Rattraper les carences du territoire pour **atteindre 25% de logements sociaux en 2024** à l'échelle de chaque commune soumise à la loi SRU.

En matière d'hébergement spécifique

- Compléter l'offre en logements et hébergements spécifiques à destination des seniors, des jeunes et des publics les plus fragiles :
 - Assurer une **excellente accessibilité aux logements**, en privilégiant un développement aux abords des **zones desservies par les transports en commun** et notamment à **proximité des gares** structurantes telles que Torcy, Bussy-Saint-Georges, Val d'Europe et Lagny/Thorigny/Pomponne ;
 - Rapprocher les développements de logements spécifiques des pôles d'emplois, de formation et de services du territoire.

En matière d'accueil des gens du voyage

- Apporter une réponse adaptée aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et prévoir les conditions de la sédentarisation sur le territoire :
 - Prévoir **70 places d'aires** d'accueil pour répondre aux obligations de Montévrain et de Bussy-Saint-Georges.

Orientation 11 – Proposer une offre résidentielle attractive et durable

Objectif 32 : Privilégier un modèle d'urbanisation durable, moins consommateur d'espaces

Prescription – INTENSIFICATION DES ESPACES URBANISES

Mobilisation foncière dans les enveloppes urbaines

Les outils d'optimisation des tissus urbains bâtis sont détaillés dans l'orientation 1, objectif 2.

Mobilisation du parc vacant et amélioration des conditions d'habitat

- **Résorber la vacance résidentielle** pour tendre vers un objectif de 5% à l'échéance du SCoT contre 6,5% en 2015.
- Identifier les différentes situations d'habitat en distinguant le **parc inoccupé et disqualifié** des logements occupés en limite d'habitabilité pour étudier et définir les **outils d'intervention les plus adéquats** :
 - Identifier le **potentiel de résorption** en fonction de différents enjeux de confort, mise aux normes énergétiques, accessibilité, ensoleillement, stationnement,... et aux différents profils de ménages (jeunes, personnes âgées, familles...);
 - Définir, en fonction des situations, les actions à mettre en œuvre pour **améliorer l'habitat privé** de type OPAH, PIG (Programme d'Intérêt Général), plateforme de rénovation énergétique....
- Définir, en fonction des contextes, des **secteurs de renouvellement urbain** de quartiers dégradés ou anciens dans lesquels de nouvelles configurations de sites sont possibles pour réhabiliter le parc de logements anciens, valoriser le patrimoine bâti et **renforcer l'attractivité des centres bourgs** (actions sur l'espace public, réhabilitation de logements, ouverture d'îlots, etc.).

Il appartiendra au PLH d'affiner les actions prioritaires à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Recommandations

- Organiser la montée en puissance d'une **stratégie foncière intercommunale** à travers un observatoire de l'habitat et du foncier :
 - Mettre en place une **veille foncière** sur les terrains à enjeux identifiés ;
 - Assurer le **suivi et l'évaluation** de la création de logements (construction neuve, requalification, mise en marché de logements sociaux...).
- Renforcer les **partenariats avec l'EPFIF** pour encourager des conventions opérationnelles à l'échelle des communes.

Objectif 33 : Systématiser l'aménagement d'espaces de transition en complémentarité d'une intégration architecturale et paysagère qualitative des projets d'habitat

Prescription - INTEGRATION ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DES PROJETS

Garantir la **qualité architecturale et paysagère des nouveaux projets résidentiels** :

- Les nouvelles opérations d'aménagement résidentielles devront s'appuyer sur les **caractéristiques fondamentales du paysage et de la géographie** des zones à urbaniser dans la conception des projets, en particulier la topographie.
- Les PLU éviteront la **banalisation des paysages urbains** en privilégiant la diversité des formes architecturales et urbaines (hauteurs, gabarits, alignements, couleurs de façades) afin de limiter les effets masses liés à l'augmentation de la densité.
- Les nouveaux projets devront tenir compte et s'insérer dans le **tissu urbain environnant** afin d'assurer une bonne intégration paysagère.
- Les PLU imposeront la réalisation de cahiers de **prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales** lors d'opérations d'aménagements d'ensembles (ZAC, lotissements).
- Les projets devront réaliser un traitement paysager qualitatif des espaces publics, afin d'en faire de **véritables espaces de rencontre et de convivialité** (mobilier urbain, végétalisation, placettes, ...), assurant la vitalité des espaces résidentiels.

Prescription - INTEGRATION D'ESPACES DE RESPIRATION DANS LE TISSU URBAIN

- Poursuivre la pénétration de la trame verte dans le milieu urbain en conservant des **espaces non artificialisés dans l'enveloppe urbaine**. Ils garantissent les échanges avec le grand paysage (accroches paysagères), en protégeant les espaces paysagers ponctuels dans les PLU.
- Prévoir la **création d'espaces de nature** dans les nouveaux aménagements dans les PLU. Ils s'appuieront sur la trame verte et bleue pour intégrer des **continuités vertes et coupures de respiration**, cohérentes avec le maillage écologique local dans les espaces résidentiels.
- Poursuivre la **valorisation des cours d'eau** dans les PLU, véritables continuités paysagères à l'échelle du territoire, favoriser la réouverture des cours d'eau enterrés ou busés dans tout projet d'aménagement.
- Imposer un pourcentage minimal d'**espaces verts de pleine terre et un coefficient biotope** dans les PLU favorisant le maintien d'espaces de respiration dans le tissu urbain et favorisant les échanges et liens sociaux.
- Favoriser les espaces fonctionnels perméables (parkings en evergreen, trottoirs enherbés, engazonnés et/ou fleuris, fossés pour écoulement des eaux de pluie).

Prescription - L'AMENAGEMENT QUALITATIF DES FRANGES URBAINES, UNE PRIORITE POUR LA QUALITE PAYSAGERE DES SECTEURS RESIDENTIELS

- Donner de l'épaisseur aux franges urbaines afin d'établir des **transitions douces entre espaces naturels et bâti** (voir objectif 3).
- Intégrer pleinement l'aménagement des franges urbaines dans l'emprise du projet urbain et mener cette réflexion dès sa conception.
- Exiger des aménagements de qualité en cohérence avec **leur environnement paysager**.
- Prévoir un **épannelage des hauteurs** de constructions au niveau des franges.

Recommandations

- Le règlement des PLU pourra imposer un **traitement paysager des limites de parcelles** (haies champêtres d'essences végétales locales, clôtures basses en bois, murets végétalisés, clôture poreuse) et un **accompagnement végétal systématique** des espaces construits.
- Les espaces résiduels entre les parcelles pourront être végétalisés dans les projets d'urbanisation, pour **favoriser l'interpénétration des espaces végétalisés et des espaces construits** et ainsi créer une transition douce.
- Au même titre que pour les zones d'activités, les PLU pourront inciter à la réalisation d'une **charte ou un document de référence sur la qualité urbaine et architecturale des zones résidentielles**, qui permet de guider les projets pour une insertion paysagère qualitative en fonction des espaces environnants. Les recommandations suivantes constituent des pistes :

Lisières agricoles

- Aménagement de chemins d'accès à intervalle régulier créant des transitions douces et des **cônes de vue** vers les espaces ouverts ;
- Application pour les constructions, d'une **palette de couleurs** puisée dans le patrimoine bâti local (tons beiges ou ocres) et de matériaux traditionnels ou innovants ;
- Mise en place d'**espaces d'agrément** en lien avec le contexte paysager agricole : jardins familiaux en continuité des jardins privés, ferme pédagogique, parcours sportif, parc paysager, cimetière paysager... ;
- Création de **liaisons douces plantées** en continuité des chemins ruraux ;
- Mise en place de **perméabilités visuelles et fonctionnelles** entre le tissu bâti existant ou futur et les espaces cultivés (clôtures végétales poreuses, franges bâties discontinues et interrompues par des espaces verts, liaisons piétonnes ...) ;
- Mise en place d'un pourcentage minimal d'espaces verts de pleine terre dans le tissu urbain, y compris dans les parcelles privées ;
- Utilisation, pour la végétalisation, d'**essences locales**.

Lisières boisées

- Mise en recul du bâti par rapport aux lisières forestières (bande de recul dont la largeur varie – cf *Objectif 7 – Prescription relative aux réservoirs de biodiversité boisés*) ;
- **Limitation des hauteurs** de bâtiments ;
- **Limitation** (en termes d'emprise au sol et de visibilité) des **surfaces de stationnement**, végétalisation et traitement permettant la perméabilité du sol (recouvrements poreux) ;
- **Traitement paysager** des espaces en continuité des espaces forestiers ;
- Mise en scène de l'accès à la forêt et de **perméabilités visuelles** des parcelles en contact avec la forêt ;
- Privatisation des lisières interdite, mise en place de **perméabilités fonctionnelles** des parcelles en contact avec la forêt ;
- Aménagement à intervalle régulier de **chemins d'accès** (pédestres et cyclables) de qualité vers la bande de recul ;
- **Utilisation paysagère et ludique** des lisières en lien avec l'ambiance forestière : plantation de vergers, de conservatoire botanique, d'espaces humides, d'espaces récréatifs (bancs, pique-nique, aire de jeux), parcs, promenades ... Dans le but de créer des espaces publics attractifs ;
- Etagement de la lisière forestière par la création de 3 strates distinctes (herbacée, arbustive, arborée) ;
- Utilisation d'**essences forestières** dans les espaces privés, permettant un contact progressif entre les deux milieux, interdiction de plantes exogènes ;
- **Augmentation des surfaces plantées** dans le tissu urbain à l'approche des lisières (continuité de l'ambiance forestière dans les espaces construits).

A proximité des berges de cours d'eau

- **Mise en recul du bâti** (7 mètres obligatoires - cf *Objectif 7 – Prescription relative aux réservoirs de biodiversité aquatiques*) ;
- Aménagement à intervalle régulier de **chemins d'accès** (pédestres et cyclables) de qualité vers les berges de cours d'eau ;
- **Utilisation paysagère et ludique** des berges dans un esprit de développement des loisirs de découverte de la nature : création d'espaces récréatifs (bancs, pique-nique, aire de jeux), parcs, promenades, en tenant compte de la sensibilité écologique de ces espaces (localisation des bassins, pression existante sur les milieux, accès, etc.) : création d'espaces récréatifs, parcs, promenades, ...;
- Mise en place de **perméabilités fonctionnelles** des parcelles en contact avec la ripisylve du cours d'eau ;
- **Proscrire les dépôts sauvages** (dépôts de tonte, etc.) favorisant la prolifération et la dominance des plantes nitrophiles, ainsi que l'utilisation d'herbicides, portant atteinte à la faune sauvage ;
- Utilisation d'**essences de milieux humides** dans les espaces privés, permettant un contact progressif entre les deux milieux, interdiction d'utiliser des plantes exotiques ;
- Augmentation des **surfaces plantées** dans le tissu urbain à l'approche des lisières avec les berges.

Objectif 34 : Favoriser l'intégration d'espaces créateurs de lien social et d'animation dans les opérations d'aménagement

Prescription – ANIMATION DES ESPACES HABITES

- Faciliter le **renouvellement et la diversification des zones d'habitat** monofonctionnelles en y autorisant, sous réserve d'une bonne intégration, l'implantation d'équipements et de services de proximité.
- Mettre en œuvre un urbanisme de projet au sein des nouvelles opérations par des intentions d'aménagement permettant une **bonne insertion urbaine et architecturale au sein du quartier existant** (proximité équipements et services du quotidien).
- Assurer la **qualité du cadre de vie des nouveaux quartiers** dans la diversité de leurs fonctions :
 - d'espaces publics récréatifs (aires de jeux, d'espaces de rencontre, de places de marché ou autres activités temporaires...) ;
 - d'espaces verts accessibles à tous (jardins partagés, parcs urbains...) ;
 - d'espaces relais et de couture avec le reste de la ville (cheminements piétons, promenades plantées...).
- Les PLU créent les conditions pour **insérer des espaces publics** au sein des grandes opérations d'aménagement, afin d'aérer les tissus et d'offrir des espaces de sociabilité aux habitants.
- Mettre en œuvre des opérations d'habitat bénéficiant de **liaisons fonctionnelles, agréables et sécurisées** avec leur quartier.

Recommandations

- Etudier les possibilités de **laisser des espaces communs d'appropriation par les habitants** au sein d'opérations ciblées, d'habitat groupé par exemple.

Prescription - PROMOTION DE MODES DE VIE PLUS RESPONSABLES

- Améliorer la **performance énergétique du bâti résidentiel** :
 - Les PLU permettront la **réhabilitation du parc bâti résidentiel énergivore**, y compris pour le bâti remarquable (lutte contre les pertes énergétiques et la précarité énergétique des ménages les plus fragiles, etc) ;
 - Les dispositifs d'**amélioration de la performance énergétique** des bâtiments (isolation par l'extérieur) pourront être **réalisés dans les marges de retrait** et recul et **au-delà des limites de hauteur** maximales, imposées par les PLU ;
 - Les projets d'aménagement d'ensemble (type OAP, ZAC...) devront intégrer dès la phase de conception les **principes d'orientation bioclimatique** (orientation solaire notamment) **et de performance thermique** des formes urbaines ;
 - Les PLU fixeront des **exigences de qualité environnementale et énergétique élevées** dans les projets de nouvelles constructions.

- Repenser les modes d'habiter pour **limiter l'empreinte carbone de l'habitat** sur l'environnement :
 - Privilégier les **formes urbaines compactes**, notamment pour limiter les déperditions thermiques du tissu urbain ;
 - Expérimenter/développer davantage de **nouveaux modes de construction**, innovants et énergétiquement sobres (comme le bioclimatisme et l'éco-conception).

- Agir pour la **réduction des déchets ménagers** en soutenant les dynamiques de réduction des déchets produits et assurer leur collecte et gestion optimales en fonction du développement projeté.

Recommandations

- Inciter au développement des constructions en limites séparatives en zones pavillonnaires afin de **limiter les déperditions énergétiques des constructions individuelles**.

- Les PLU pourront imposer la prise en compte du **volet "énergie" dans les opérations d'aménagement** (ZAC, permis groupés...) en veillant notamment à intervenir sur les usages à long terme.

- **Sensibiliser et informer les particuliers** sur les démarches existantes et les différentes aides pour les inciter à s'engager dans la rénovation du bâti résidentiel.

- Sensibiliser et favoriser l'implication des habitants dans les **démarches de tri, de compostage et de collecte** dans le but de réduire la production de déchets sur le territoire.

AXE 4 – DÉVELOPPER LES AMÉNITÉS URBAINES ET L'ACCESSIBILITE POUR TOUS DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ

Orientation 12 – Améliorer la qualité de vie en misant sur la diversité et la mixité fonctionnelle des espaces

Objectif 36 : Promouvoir une mixité de fonctions urbaines en privilégiant un développement au plus proche des pôles de vie, d'emploi et de consommation et en cohérence avec les infrastructures de transport

Objectif 37 : Soutenir les fonctions d'hyper proximité au sein des centralités communales dans une logique d'accessibilité équitable

Objectif 38 : Renforcer l'attractivité des cœurs de villes et villages en améliorant l'usage et l'appropriation des espaces publics

Objectif 39 : Anticiper les évolutions des modes de vie, de consommation et d'usage afin de préparer le territoire aux besoins des populations futures

Orientation 13 – Engager une réflexion sur le maillage des équipements pour proposer une offre équitable et solidaire

Objectif 40 : Optimiser l'usage des équipements existants dans une logique de solidarité communale pour répondre aux pratiques et besoins des habitants

Objectif 41 : Tendre vers une équité territoriale de l'offre en équipements et services à l'échelle des bassins de vie

Orientation 14 – S'accorder autour d'une mobilité durable

Objectif 42 : Penser la mobilité comme composante à part entière de l'aménagement

Objectif 43 : Poursuivre l'amélioration de l'offre de transports collectifs pour mieux accéder au territoire

Objectif 44 : Encourager l'usage multimodal (transports en commun, écomobilité, vélo, stationnement...) pour les déplacements quotidiens

Orientation 12 – Améliorer la qualité de vie en misant sur la diversité et la mixité fonctionnelle des espaces

Objectif 36 : Promouvoir une mixité de fonctions urbaines en privilégiant un développement au plus proche des pôles de vie, d'emploi et de consommation et en cohérence avec les infrastructures de transport

Prescription – DEVELOPPEMENT AUTOUR DES NŒUDS DE TRANSPORTS

- Les **quartiers de gare** et autres nœuds de mobilité structurants sont des **lieux privilégiés** pour des opérations de renouvellement urbain, développement résidentiel et diversification des produits.
- Les quartiers localisés dans un **rayon de 1 000 m autour d'une gare ferroviaire** et de **500 m autour d'une station de transport collectif en site propre** existante ou à venir devront :
 - Être précisés dans les PLU en fonction de la distance praticable à pieds depuis la gare (5 à 10 minutes) ou en vélo (10-15 minutes) ;
 - Ce rayon sera apprécié et élargi jusqu'à 3 km le cas échéant en fonction de l'efficacité et l'efficacité des déplacements en vélo depuis la gare ou la station de transport collectif.
 - Faire l'objet de densités plus fortes en fonction des possibilités de densification, disponibilités foncières/immobilières et fréquences des trains ou transports en commun ;
 - Les PLU devront identifier ces **potentialités foncières** (îlots vacants ou en passe de l'être, locaux et terrains ferroviaires sous utilisés...) ;
 - Cette densification devra se faire de manière qualitative par une réflexion au sein d'OAP sur la connexion entre les gares et les quartiers avoisinants, les parcours et le jalonnement piétons et cycles, l'intégration des espaces publics afin de créer une vraie centralité et **renforcer l'attractivité des transports en commun et ferrés** ;
 - Cette hausse de la densité résidentielle des quartiers de gare devra se traduire par l'inscription de densités minimales dans les potentialités foncières jugées de taille significative (environ 5000 m²) pour garantir la fonctionnalité de l'espace.
 - La **mixité fonctionnelle** devra systématiquement être recherchée (logements, activités, services, commerces, espace public...) au travers des PLU.
- « En application de l'action 5.3 du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) les plans locaux d'urbanisme doivent fixer un **nombre maximum de places de stationnement** à réaliser lors de la construction d'opérations de bureaux à proximité des gares, compte tenu de la desserte en transports en commun. De fait :
 - Il ne pourra ainsi être construit plus d'une place de stationnement pour une surface de plancher de 45 m² à moins de

500 m des gares de Torcy (Bussy-Saint-Martin, Collégien), Bussy-Saint-Georges, Serris-Montévrain - Val d'Europe (Montévrain, Jossigny) et Lagny-Thorigny (Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Pomponne) qui sont 4 gares de l'agglomération centrale au sens du PDUIF ;

- Il ne pourra être exigé par les documents d'urbanisme plus d'une place de stationnement pour une surface de plancher de 55 m² au-delà du périmètre de 500 m des gares précédemment citées ;
 - Les communes détermineront précisément ce périmètre des 500 m de la gare au vu de la configuration des lieux, afin d'appliquer ces deux orientations en matière de stationnement.
- Permettre, dans la mesure du possible, la mise en gabarit des voiries convergents vers ces nœuds de mobilité pour **gérer les flux pendulaires**, les rabattements et accueillir de manière privilégiée des voies pour les transports collectifs et modes doux.
- Assurer, au sein des nouvelles opérations d'aménagement, la **mise en place de cheminements doux permettant la pratique des modes actifs** et facilitant le rabattement vers les pôles structurants de transports collectifs.

Recommandations

- Les **équipements publics ou privés**, d'un certain nombre de salariés, que ce soit des créations ou relocations, pourront s'installer **à proximité des gares et nœuds de mobilité bien desservis**.
- Organiser une **veille sur les potentiels de mutabilité à proximité des gares** et engager le cas échéant des négociations avec les propriétaires fonciers ou immobiliers vacants en s'appuyant sur l'Établissement Foncier d'Ile-de-France.

Objectif 37 : Soutenir les fonctions d'hyper proximité au sein des centralités communales dans une logique d'accessibilité équitable

L'assurance d'un bon équilibre des centralités nécessite de confirmer la place des centres-villes, bourgs et villages dans l'offre générale, en menant des actions sur :

- *un positionnement des centralités par rapport aux pôles d'envergure (zones commerciales, grands équipements publics structurants...)* ;
- *la complémentarité entre ces centralités urbaines.*

Cet objectif renvoie plus particulièrement à l'objectif ci-après.

Objectif 38 : Renforcer l'attractivité des cœurs de villes et villages en améliorant l'usage et l'appropriation des espaces publics

Prescription – AMELIORATION DES ESPACES PUBLICS

- S'attacher au maintien d'**espaces multifonctionnels** au sein des communes pour préserver l'animation de ces secteurs et le cadre de vie des habitants.
- Organiser les espaces publics de manière à **favoriser la marchabilité** :
 - Développer l'**espace public en faveur des modes doux**, par la mise en place de liaisons accessibles depuis les quartiers environnants et les points d'arrêts des transports en commun ;
 - Contribuer à la qualité de vie urbaine à travers l'élargissement des trottoirs, la **pacification de la circulation** et l'aménagement qualitatif du mobilier urbain et la gestion des stationnements.
- Favoriser des aménagements valorisant les espaces délaissés, les espaces verts et **identifier les points conviviaux de rencontre** et d'usages collectifs.
- Les PLU identifient les **espaces publics à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier** pour les motifs d'ordre culturel ou historique au sein des cœurs de villes et villages dans le respect du caractère architectural et patrimonial des quartiers.
- Développer des **espaces publics de qualité** à la fois facteurs de **bien-être et santé** pour les habitants, **multifonctionnels** et offrant une **variété d'ambiances urbaines** (attention portée à l'organisation des espaces, aux franchissements, matériaux utilisés, végétaux implantés, modularité du mobilier, présence de l'eau...).
- Les PLU réservent si besoin, des **emplacements pour la création d'espaces verts**, gages du cadre de vie « vert » de Marne et Gondoire et limitant les îlots de chaleur.

Recommandations

- Engager une réflexion autour de l'outil « **sites patrimoniaux remarquables** » pour protéger les secteurs présentant un intérêt patrimonial reconnu.

Objectif 39 : Anticiper les évolutions des modes de vie, de consommation et d'usage afin de préparer le territoire aux besoins des populations futures

Pour corroborer les ambitions démographiques et économiques choisies, le projet prévoit de répondre à l'évolution des pratiques en termes de logement, de travail, de consommation... qui invitent à repenser globalement le modèle de développement du territoire sur :

- l'adaptation des équipements, services et du numérique à l'échelle des bassins de vie et d'emploi ;
- le développement des transports en commun et alternatifs à la voiture ;
- la réponse aux problématiques de vieillissement par l'essor de la *silver économie* ;
- l'introduction des énergies renouvelables dans les modes de vie.

Cet objectif transversal, renvoie notamment aux objectifs suivants :

- *Orientation 3 : Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources ;*
- *Orientation 11 : Proposer une offre résidentielle attractive et durable ;*
- *Orientation 13 : Engager une réflexion sur le maillage des équipements pour proposer une offre équitable et solidaire ;*
- *Orientation 14 : S'accorder autour d'une mobilité durable.*

Orientation 13 – Engager une réflexion sur le maillage des équipements pour proposer une offre équitable et solidaire

Objectif 40 : Optimiser l'usage des équipements existants dans une logique de solidarité communale pour répondre aux pratiques et besoins des habitants

Prescription – AMELIORATION DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS

- Mettre en place une **étude de l'offre et des besoins en équipements** à l'échelle de l'intercommunalité :
 - Etablir un **diagnostic précis de l'offre en équipements** de toute nature, permettant d'identifier la réponse aux besoins actuels de la population et les nouveaux besoins à anticiper ;
 - Définir des **préconisations à l'échelle globale du territoire** visant l'optimisation des équipements existants et la création d'une offre nouvelle. Ces préconisations devront être basées sur l'évolution de la population et des besoins pressentis. Les possibilités en matière de modularité/multifonctionnalité des équipements devront être étudiées ;
 - Travailler en **partenariat avec les acteurs concernés** (collectivités, associations sportives...).

- **Mettre en cohérence l'armature urbaine et l'offre en équipements** afin de limiter les besoins en déplacement des ménages :
 - Les communes devront **anticiper l'accueil de nouveaux logements simultanément à la réalisation des équipements correspondants**. Les PLU devront réserver des emplacements spécifiques pour l'implantation de ces nouveaux équipements (crèches, maison de santé, terrains de sport...) ;
 - Les PLU devront favoriser **l'implantation des équipements et services au sein des centralités existantes** ou dans les lieux générateurs de flux (gares, pôles de proximité...) pour participer à l'animation urbaine des centres et à la mixité des fonctions ;
 - Les communes devront également, au sein de leur PLU, permettre la **modulation des bâtiments à vocation d'équipements** et de services (surélévation, extension, grandes annexes...) pour s'adapter à l'évolution des besoins et limiter la consommation d'espaces. Ces dispositions devront se faire en lien avec les règles sur les stationnements et comprendre des mesures liées à la préservation des espaces de pleine terre pour assurer une bonne gestion environnementale des sites.

- **Améliorer l'accessibilité des équipements et services aux ménages** :
 - Les communes devront mettre en place des projets de mutualisation afin de limiter les besoins en déplacements ;
 - Aménager des espaces sécurisés pour permettre l'accessibilité des équipements aux modes actifs (cyclistes et piétons) et aux personnes à mobilité réduite ;
 - Travailler à une desserte optimale en transports en commun des

équipements, notamment intercommunaux.

- Donner l'exemple en matière de **durabilité et de performance énergétique des aménagements** selon la dimension et l'intérêt des opérations. Les PLU devront favoriser l'intégration d'éléments pour tendre vers une bonne performance énergétique des bâtiments à travers :
 - Des règles spécifiques dans leur règlement (caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère par exemple) ;
 - La définition des conditions de mise en œuvre dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des études pré-opérationnelles comprenant un volet « énergie ».

Prescription – ORIENTATIONS SPECIFIQUES SUIVANT LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS

Education

- Lors de la création d'un **équipement dédié à la petite enfance**, les communes devront **travailler à la sécurité et à la limitation des nuisances potentielles** aux alentours des bâtiments.
- Prévoir la **réalisation des équipements scolaires**, en lien avec l'évolution démographique choisie, en créant notamment :
 - 1 collège au Nord de la Marne ;
 - 1 collège et 1 lycée supplémentaire à Bussy-Saint-Georges ;
 - 1 lycée à Montévrain dans le cadre du projet d'écoquartier.

Culture

- **Développer les sites d'enseignement musical** (en termes de capacité d'accueil, de qualité des établissements) pour contrer le phénomène de saturation des conservatoires de musique et éviter les déplacements sur le territoire.
- **Intégrer les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré** dans le réseau intercommunal des médiathèques et bibliothèques.

Communications numériques et électroniques

- Faire de l'aménagement numérique du territoire une des priorités en **développant le Très Haut Débit** dans une logique de déploiement, à terme, équivalent à celui des réseaux sanitaires et d'énergie :
 - Prévoir la desserte en Très Haut Débit en amont de tous les projets dans les secteurs voués à l'urbanisation ;
 - Soutenir l'amélioration de la desserte des zones urbaines existantes par le réseau Très Haut Débit.

Recommandations

Pour l'ensemble des équipements

- **Favoriser une approche intercommunale des besoins en équipements** en s'appuyant sur la réalité des bassins de vie en particulier pour l'offre de niveau

supérieur (piscine intercommunale, pôle culturel...).

Communications numériques et électroniques

- Se saisir du **numérique pour faciliter la vie quotidienne des habitants**, notamment en :
 - incitant les collectivités à développer des plateformes numériques pour les tâches administratives locales ;
 - intégrant la télémédecine dans les réflexions sur le développement de l'offre de santé de proximité ;
 - promouvant la formation à distance dans les projets éducatifs.

Prescription – AMELIORATION DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS DE SANTE

- **Soutenir et participer aux structures médicales d'exercice collectif :**
 - Maintenir une offre de soins de proximité en **confortant les cabinets existants** et en **développant des pôles médicaux** permettant de densifier l'offre de soins ;
 - Favoriser les **modes d'exercice coordonnés** et la coopération interprofessionnelle ;
 - Promouvoir le **développement de structures de groupe** (*ex : Maison de Santé Pluriprofessionnelles à Lagny-sur-Marne*) qui permettent de maintenir et renforcer la présence médicale par des **conditions d'exercice attractives** (mutualisation de matériel, de charges, loyers modérés), de favoriser la **prise en charge pluridisciplinaire** du patient (coordination, dossier partagé, transversalité des spécialités), de garantir **la permanence et la continuité des soins** (horaires d'ouvertures larges) ;
 - **Profiter des projets d'aménagements** urbains pour offrir des débouchés aux projets de professionnels, notamment en cherchant des **locaux bien dimensionnés et abordables** pour les professions de santé libérales ;
 - Connaître les **dispositifs et outils d'aides immobilières** pour accompagner la création ou la modernisation de structures d'exercice collectif : ARS, Région, Département etc.

Recommandations - AMELIORATION DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS DE SANTE

- Etudier l'opportunité de réaliser un **Contrat Local de Santé** co-construit à l'échelle de Marne et Gondoire.

Objectif 41 : Tendre vers une équité territoriale de l'offre en équipements et services à l'échelle des bassins de vie

Bien pourvu en équipements, le territoire de Marne et Gondoire mérite d'étoffer son offre pour répondre aux objectifs de proximité entre lieux de vie, de consommation et d'emploi. L'objectif recherché est d'engager une réflexion commune permettant une vision globale et garantissant à tous la meilleure couverture en équipements (culturels, sportifs, scolaires...), à travers :

- la montée en gamme de l'offre générale ;
- l'évolutivité, la modularité et la polyvalence des bâtiments ;
- la mise en réseau des différents équipements et acteurs ;
- l'accessibilité aux lieux.

Prescription – MISE EN RESEAU DE L'OFFRE DE SANTE

→ Agir en réseau et encourager une communauté de santé sur le territoire :

- Favoriser une méthode de travail en réseau - **écosystème d'acteurs** - contribuant à la **qualité du parcours de santé global du patient** (hôpital, médecine de ville, acteurs de santé, tissu médico-social et associatif, collectivités, etc.) ;
- S'appuyer sur la présence du **Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF)** – site de Marne-la-Vallée en tant qu'élément moteur pour **mener un projet de Santé territorial** (renforcer le lien Ville-Hôpital, levier auprès des étudiants et des stagiaires) ;
- Construire une **politique de communication santé** à l'échelle de l'agglomération : **marketing territorial** et mise en avant du **territoire** pour accueillir de nouveaux praticiens (perspectives de croissance démographique, vieillissement de la population, qualité et attractivité du territoire : nature, patrimoine, équipements, mobilités, etc.) ;
- Recenser les **locaux libres adaptés** « bourse des locaux vacants » et **relayer les annonces de recherches** des acteurs publics ou privés.

→ Encourager une médecine « hors les murs » au plus près de la population :

- Favoriser les initiatives, actions et programmes qui contribuent à renforcer et à **rapprocher l'offre de santé des habitants**, notamment en menant des actions dans les communes du territoire et dans l'espace public (ex : dépistage en gare de Lagny-Thorigny en partenariat avec le centre de dépistage du GHEF, check-up santé auprès des seniors, etc.).

Orientation 14 – S'accorder autour d'une mobilité durable

Objectif 42 : Penser la mobilité comme composante à part entière de l'aménagement

Prescription – CONDITIONS ENTRE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DES TRANSPORTS

→ **Conditionner la construction de nouveaux logements à :**

- **la réalisation des infrastructures structurantes** pour le territoire, et notamment routières :

- La restructuration du pont en X au niveau des voies ferrées de la ligne P du Transilien (n°1 sur la carte 8);
- Le contournement routier de Chalifert (n°2) ;
- Le contournement routier de Collégien (n°3) ;
- La suppression du séparateur (n°4) ;
- Le doublement de la RD 231 (n°5) ;
- Le doublement de la pénétrante Ouest (n°6) ;
- La création du diffuseur du Sycomore sur l'A4 (n°7) ;
- La création d'une bretelle Ouest (n°8) ;
- La passerelle piétonne entre Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges (n°9) ;

- Une **offre performante de transports en commun** et à l'amélioration de l'offre existante ;

→ **Assurer autant que possible la desserte en transports en commun** en amont des nouvelles opérations d'aménagement (Cf. carte 2).

→ Phaser les projets d'aménagement au regard de l'avancement de ces projets structurants.

→ **Mettre en œuvre une méthodologie et des principes d'aménagements permettant d'assurer une cohérence entre l'armature urbaine et l'offre globale de déplacement :**

- Identifier dans le cadre de la révision du Plan Local de Déplacement les besoins en termes de mobilité au regard du scénario de développement défini par le SCoT ;
- Privilégier le développement urbain à proximité de l'offre de transport en commun existante pour rationaliser les coûts de mise en œuvre du service ;
- Identifier les besoins de déplacements (tous modes confondus) des habitants et salariés issus des futurs projets d'aménagement au stade de la définition de la programmation des opérations ;
- Etablir avec les aménageurs un plan de déplacement dans le cadre des projets d'aménagement avec tous les acteurs qui agissent dans le champ de la mobilité ;
- Définir avec les aménageurs l'offre de mobilité à déployer et les moyens à décliner pour répondre à la mise en œuvre des plans de déplacement ;
- Déclencher les projets d'offre de transports en amont de la phase opérationnelle des projets d'aménagement pour mettre en œuvre des

pratiques de déplacement vertueuses dès l'arrivée des premiers habitants ou salariés (trame des cheminements doux, points d'arrêts de transports en commun, rabattement vers les gares, aires de covoiturage ou d'autopartage) ;

→ **Améliorer le maillage du réseau viaire du territoire :**

- Poursuivre la mise en cohérence du réseau viaire à travers une hiérarchisation des voies et en lien avec les différents maîtres d'ouvrage et territoires voisins ;
- Adapter les gabarits de voie, les usages et les vitesses en fonction des différents niveaux de hiérarchie pour conduire à une meilleure lisibilité du réseau viaire.

→ **Veiller au bon maillage du réseau viaire lors de la réalisation de tout projet urbain :**

- Insertion des voies dans la trame viaire existante et modalités de connexions pour la sécurité des usagers.

→ **Inciter l'usage des modes actifs pour tous les types de déplacements :**

- Intégrer la question des liaisons douces en amont de tous les projets d'aménagement afin de connecter les secteurs voués à l'urbanisation aux espaces déjà urbanisés ;
- Travailler les tracés des liaisons douces à l'échelle supra-territoriale, afin d'assurer une continuité avec les territoires limitrophes ;
- Tenir compte de l'impact des nouvelles opérations structurantes sur la réorganisation des flux pour anticiper les aménagements de voies douces et gérer la fluidité et la sécurité des circulations dans le temps ;
- Dans les projets d'aménagement et les PLU, prévoir systématiquement l'implantation de places de stationnement vélo suffisantes (sur les espaces publics et dans les constructions), conformément aux normes du PDUIF ;
- Aménager des itinéraires lisibles et continus, autant pour les déplacements utilitaires que pour les déplacements loisirs en travaillant sur les jalonnements, la signalétique, l'indication des temps de parcours, etc.

→ **Garantir un partage sécurisé et lisible de la voirie pour les différents usagers de l'espace public** par des aménagements spécifiques : zone de rencontre, double sens cyclable, bande cyclable, revêtements différenciés, mobilier, signalétique, éclairage, aire piétonne, etc.

Recommandations

- Inciter dans le cadre des opérations d'aménagement à développer tous les dispositifs existants ou innovants en matière d'écomobilité.
- Mener une réflexion sur la valorisation de la Marne dans une perspective de transport des personnes et marchandises.

Objectif 43 : Poursuivre l'amélioration de l'offre de transports collectifs pour mieux accéder au territoire

Prescription - AMELIORATION DE L'OFFRE GLOBALE DE TRANSPORTS

→ Renforcer la performance des réseaux de bus et les rendre plus compétitifs en réponse aux besoins en déplacement en lien avec les partenaires :

- Déterminer dans le cadre des opérations d'aménagement un réseau de voirie permettant un déploiement optimum des transports collectifs ;
- Anticiper la prise en compte de la desserte bus dans les opérations d'aménagement afin de garantir une desserte efficace du territoire et limiter l'apparition de nouveaux points durs de circulation :
 - Préférer une trame viaire traversante favorable à la desserte en bus et mettre en place des aménagements ponctuels en faveur de la circulation des bus (aménagement de carrefours, feux prioritaires, ...)
- Veiller à la bonne accessibilité du territoire à travers la localisation des points d'arrêt et leur zone d'influence ;
- Développer le réseau de bus existant, augmenter la fréquence de desserte dans les secteurs identifiés et mettre en place le cadencement des lignes de bus ;
- Poursuivre l'amélioration de l'amplitude horaire, la desserte en heure creuse et les week-ends pour s'adapter à l'évolution des rythmes de vie ;
- Desservir les zones blanches du territoire et compléter l'offre du réseau structurant pendant les plages horaires non assurées par le réseau de transport à la demande Pep's ;
- Poursuivre le réaménagement des gares et s'assurer de la capacité des gares routières à accueillir les développements d'offres projetées ;
- Renforcer la mise en accessibilité PMR des points d'arrêt du réseau Pep's ;
- Adapter l'espace routier pour faciliter la circulation des transports collectifs dans le tissu urbain existant ;
- Améliorer l'accès aux pôles d'équipements et de services : desserte des écoles et équipements publics et privés.

Prescription – PARTICIPATION A L'AMELIORATION DE L'OFFRE FERROVIAIRE

→ Avoir une démarche proactive concernant la desserte ferroviaire du territoire :

- Adapter la fréquence commerciale, la régularité et le niveau de services en particulier sur la desserte par le RER A et la ligne P du Transilien.
- Soutenir tout projet d'extension du RER E entre la gare de Chelles et de Lagny-sur-Marne, et du RER Est+ en lien avec la gare de Roissy-en-Brie ;

- Assurer les conditions de rabattement optimales vers les futures gares du Grand Paris Express.
- **Assurer les conditions du réaménagement du pôle gare du Val d'Europe** dans la perspective du développement du secteur en partenariat avec l'agglomération voisine.

Prescription – MOBILITE ET PARCS D'ACTIVITES

- **Instaurer une politique de gestion de la mobilité dans les parcs d'activités**
 - Favoriser la desserte des zones d'emploi et commerciales en transports collectifs en veillant notamment à organiser une meilleure concordance des horaires avec les heures d'ouverture des magasins et temps de travail des actifs, autant en semaine que le week-end ;
- **Instaurer une politique de gestion de la mobilité dès la conception des zones d'activités** en engageant les preneurs à mettre en place des dispositifs en faveur de l'usage des transports collectifs ;
- Elaborer un **plan de mobilités** pour les entreprises regroupant au moins cent travailleurs sur un même site, afin d'optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés, de diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Les entreprises situées sur un même site peuvent établir un plan de mobilité interentreprises.

Carte 8

Orientation 1 : Affirmer l'engagement du territoire vers un futur responsable

Objectif 2 : Cultiver un développement urbain peu consommateur d'espaces

Intensification de l'urbanisation

- Préciser l'enveloppe urbaine dans les PLU
- Analyser les potentiels d'optimisation
- Intensifier l'urbanisation des espaces bâtis

Maitrise de l'urbanisation des extensions

Se développer dans un espace restreint pour limiter l'artificialisation des sols :

- Extensions à dominante résidentielle
- Extensions à dominante économique
- Extensions mixtes (logements, équipements, activités,...)

Orientation 2 : Garantir un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur le patrimoine naturel et paysager

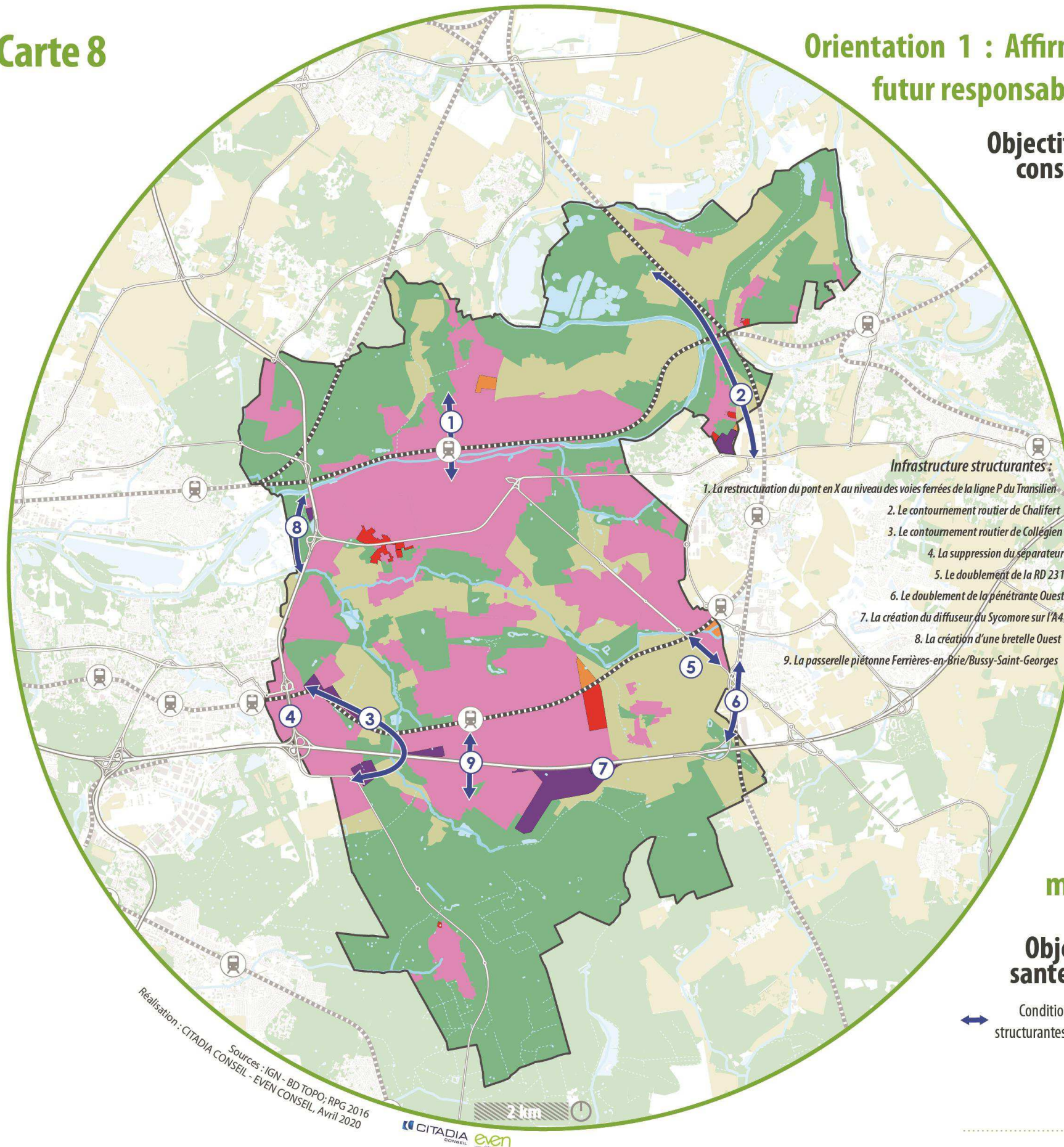
Objectif 6 : Valoriser la richesse et la diversité des paysages du territoire

- Préserver les espaces de nature du territoire
- Maintenir les espaces agricoles ouverts

Orientation 14 : S'accorder autour d'une mobilité durable

Objectif 42 : Penser la mobilité comme composante à part entière de l'aménagement

- Conditionner la construction de nouveaux logements à la réalisation des infrastructures structurantes pour le territoire et notamment routières



Prescription – TRAVAIL SUR LA MULTIMODALITE

→ **Travailler sur l'ensemble de la chaîne de mobilité en favorisant la complémentarité entre les modes de déplacements et avec les territoires voisins :**

- Poursuivre l'aménagement d'espaces dédiés aux transports partagés (autopartage, aire de covoiturage, parkings relais, autostop organisé) aux localisations jugées stratégiques (carrefours, échangeurs, entrées de ville...) pour réduire l'empreinte du véhicule individuel ;
- Proposer des places de stationnement réservées au covoiturage dans les aires d'influence de gare ou aux abords des principaux nœuds de correspondance de transports collectifs ou tout autre point d'ancrage potentiel de multimodalité ;
- Améliorer les conditions de rabattement vers les gares par les modes collectifs et alternatifs à la voiture (modes doux dont électriques, aires pour les taxis, trottinettes électriques...) ;
- Assurer une continuité des liaisons avec les territoires extérieurs et participer aux études et projets des territoires voisins (rabattement vers les gares du Grand Paris, étude A4...) ;
- Etudier l'opportunité d'implanter des aires de livraison de marchandises mutualisées ou de plateformes logistiques de livraisons urbaines dans le cœur urbain de Marne et Gondoire afin de limiter la circulation des poids lourds dans les centres-villes concernés.

→ **Etudier tous les axes d'innovation en matière de mobilité pour favoriser les pratiques vertueuses :**

- Faciliter le covoiturage à l'aide du numérique pour la mise en réseau des usagers (applications, plateforme en ligne) ;
- Cibler les espaces propices à l'installation de bornes de recharge électriques et hybrides et anticiper ces besoins en étudiant la création de points de charge dans les opérations d'aménagement d'envergure ;
- Etudier les possibilités d'optimisation des systèmes d'autopartage, afin d'anticiper l'évolution des modes de déplacements ;
- Anticiper l'arrivée de nouveaux véhicules dans l'aménagement de l'espace public et des voiries (véhicules autonomes) ;
- Se doter d'une flotte de véhicules innovants en libre-service : voiture à pile combustible, voiture à l'hydrogène... ;
- Organiser l'optimisation et la gestion intelligente du trafic (infrastructures et stationnements connectés, applications Smartphone, péage inversé...) ;
- Etudier les possibilités de transports de marchandises et de navettes fluviales sur la Marne.

→ **Préserver et développer des sites à vocation logistique par le biais d'emplacements réservés dans les PLU** dans une logique de regroupement (plateformes multimodales), en particulier pour le fluvial et le ferroviaire.

Prescription – MODES DOUX POUR UN USAGE QUOTIDIEN

→ **Poursuivre le développement de l'usage du vélo notamment pour les déplacements quotidiens :**

- Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces et engager sa mise à jour ;
- Poursuivre dans ce sens la résorption des coupures cyclables pour mailler l'ensemble du territoire en particulier le franchissement des LGV et de l'A4 ;
- Poursuivre les actions de la Maison des Mobilités de la CA de Marne et Gondoire (prêts gratuits de vélos standards ou à assistance électrique, ateliers d'autoréparation) et sensibiliser à la pratique des modes doux ;
- Assurer un déploiement plus large des stationnements vélos et consignes Véligo dans les pôles générateurs de flux (pôles gares, grands équipements, nouveaux quartiers résidentiels, pôles d'emploi...) ;
- Apaiser les circulations dans les zones urbaines denses par des réaménagements de voiries, sens de circulations et/ou régulations des vitesses ;
- Aménager les parcs d'activités de manière à favoriser les modes doux et actifs (cheminements et stationnements, aires de repos) ;
- Permettre la réalisation d'aménagements dédiés aux modes doux par la mise en place d'emplacements réservés au sein des PLU.

Stratégie PCAET Marne et Gondoire

Stratégie territoriale air énergie climat

Scénarios du territoire	Page 6
Une stratégie territoriale ambitieuse	Page 14
Résultats du scénario « Marne et Gondoire »	Page 24



SNBC : Projet de SNBC publiée en décembre 2018

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** :

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à l'horizon du quatrième budget carbone (2029-2033) sont :

- **Transport** : -31% des émissions de gaz à effet de serre,
- **Bâtiment** : -53% des émissions de gaz à effet de serre,
- **Agriculture** : -20% des émissions de gaz à effet de serre,
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% à horizon 2050),
- **Production d'énergie** : -36% des émissions de gaz à effet de serre (-61% des émissions par rapport à 1990),
- **Déchets** : -38% des émissions de gaz à effet de serre (-66% à horizon 2050).

En 2017, le nouveau gouvernement a présenté le Plan Climat de la France pour **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050**. Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

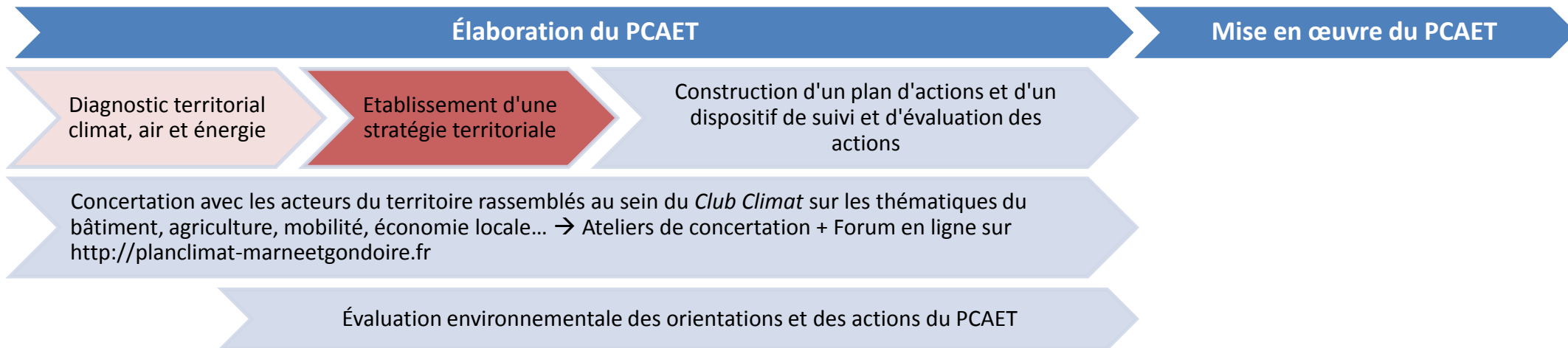
Les EPCI à fiscalité propre traduisent alors les orientations régionales sur leur territoire par la définition de Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) basé sur 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Élaboration du PCAET

Deuxième étape : la stratégie territoriale



La stratégie territoriale s'appuie les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis par le comité de suivi PCAET et le Club Climat.

Ainsi la stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.

Stratégie territoriale air-énergie-climat

Méthodologie

La stratégie comprend :

- La définition d'objectifs,
- La définition d'une trajectoire pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré par la volonté du comité de suivi PCAET de la communauté d'agglomération (voir page 14).

Les objectifs PCAET se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports doux...) qui fournissent des repères pour le programme d'actions du PCAET.

Le scénario du territoire est construit à partir de 3 scénarios :

- 1. Le Scénario « tendanciel »** : Poursuite des tendances observées depuis 1990
- 2. Le scénario « réglementaire »** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Stratégie Nationale Bas Carbone, SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie)
- 3. Le scénario « Potentiel Max »** : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

La priorisation des enjeux issus du diagnostic partagé et enrichi par le Club Climat permet de définir les axes d'actions prioritaires pour le territoire : **pour chaque axe stratégique est associé un niveau d'ambition visé.**

Scénarios du territoire



Les scénarios tendanciel et réglementaire

Description

Le **scénario tendanciel** présente la poursuite des évolutions tendanciennes depuis 1990. Il s'agit donc d'un scénario « **si rien de plus n'est fait** ». Il permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios. Ce scénario ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

Dans ce scénario, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie augmentent significativement du fait de l'augmentation démographique en particulier.

Le **scénario réglementaire** montre l'ambition minimale à fournir au regard des volontés régionales et nationales.

Hypothèses :

- Application au territoire des objectifs du scénario facteur 4 du SRCAE
- Déclinaison sectorielle des efforts issue de la SNBC (Projet de stratégie publiée en décembre 2018) pour les émissions de gaz à effet de serre
- Atteinte de l'objectif de 32% de la consommation d'énergie finale d'origine renouvelable pour la production d'énergie (LTECV). L'objectif réglementaire ne précise pas le mix énergétique à mobiliser pour atteindre cet objectif. La consommation d'énergie finale en 2030 est estimée à la consommation actuelle qui a baissé de 20% (objectif de la LTECV).

Résultats :

- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de 41% entre 2015 et 2030
- Les consommations d'énergie baissent de 24% entre 2015 et 2030
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 359 GWh (32% de la consommation d'énergie finale en 2030, cette-dernière étant estimée à 1121 GWh hors transport).

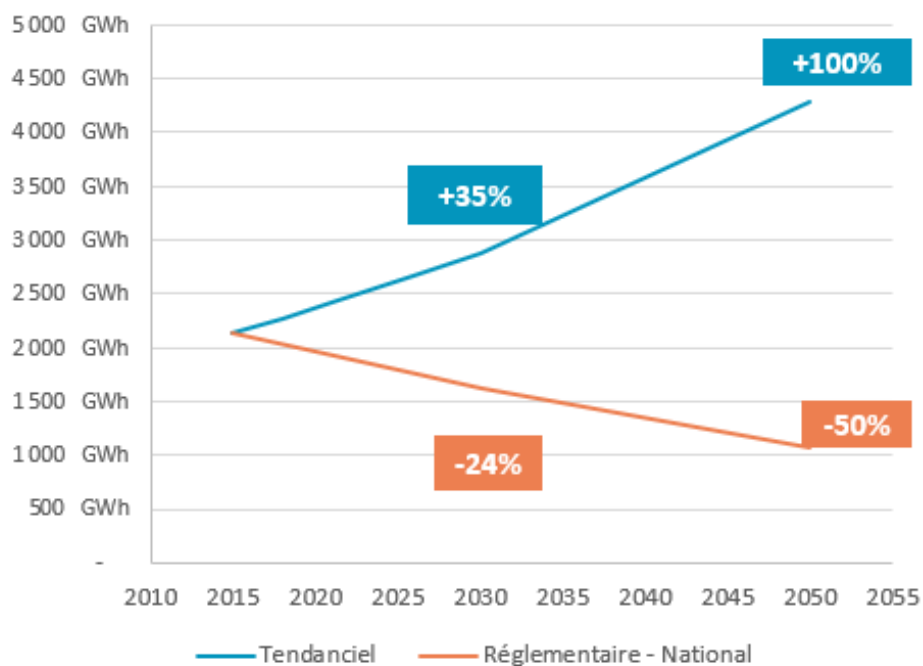
Sources des tendances depuis 1990 : SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques)

Scénarios tendanciels et réglementaire

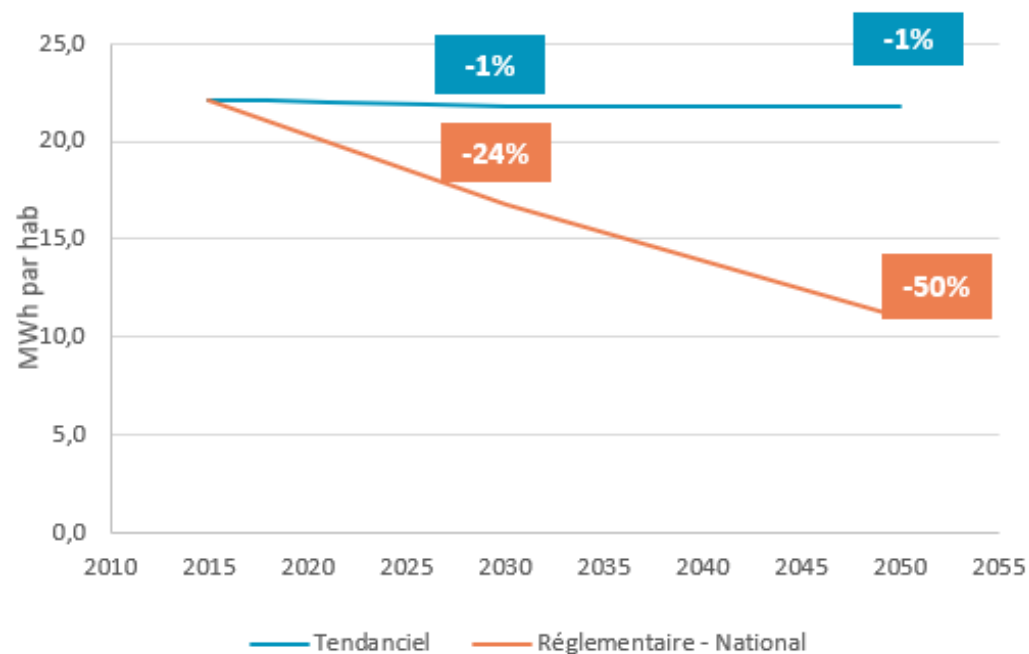
Trajectoires consommation d'énergie hors transport 2015-2050



Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale en fonction des scénarios



Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale en fonction des scénarios - par habitant



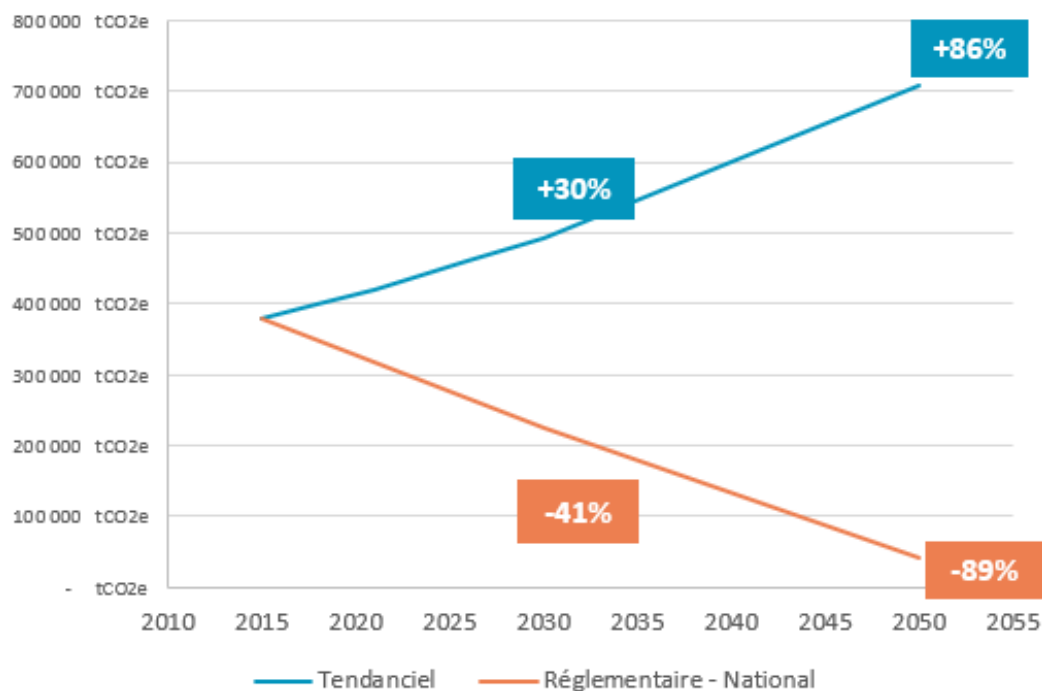
Compte tenu de l'augmentation démographique et le nombre de logements supplémentaires induits il est intéressant de comparer les trajectoires en considérant les consommations **par habitant**.

Scénarios tendanciels et réglementaire

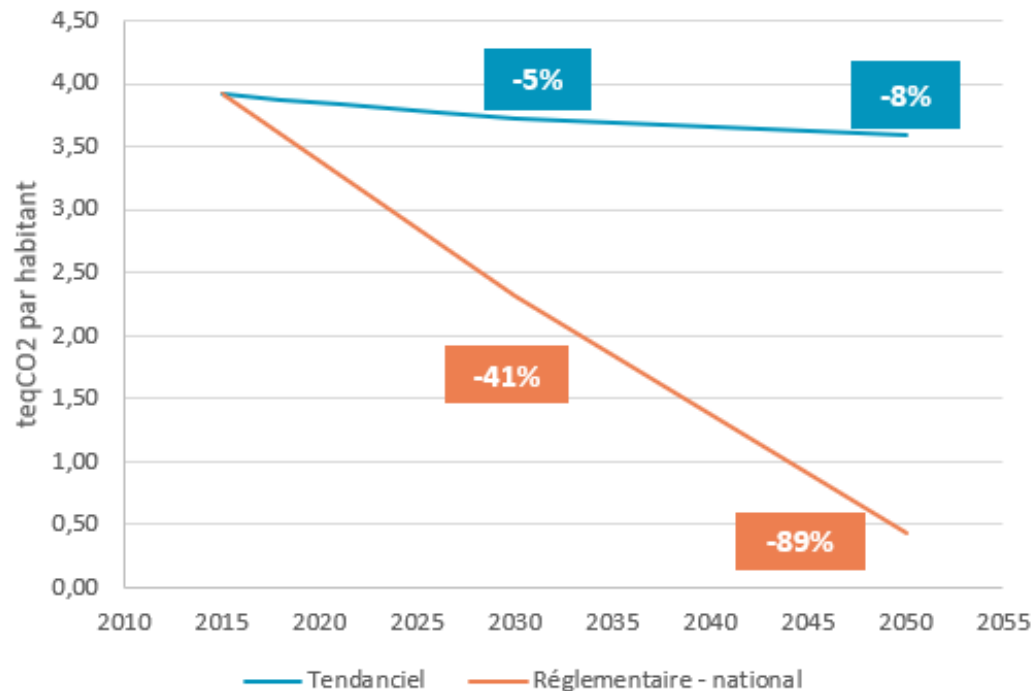
Trajectoires émissions de Gaz à effet de serre 2015-2030



Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des scénarios



Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des scénarios - par habitant



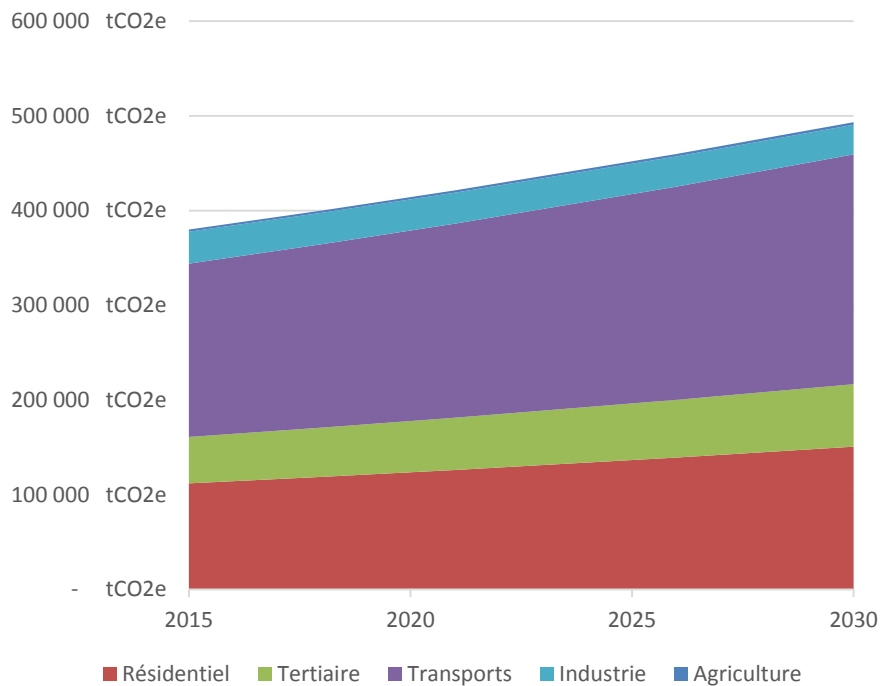
Compte tenu de l'augmentation démographique et le nombre de logements supplémentaires induits il est intéressant de comparer les trajectoires en considérant les consommations **par habitant**.

Scénarios tendanciels et réglementaire

Trajectoires émissions de Gaz à effet de serre 2015-2030

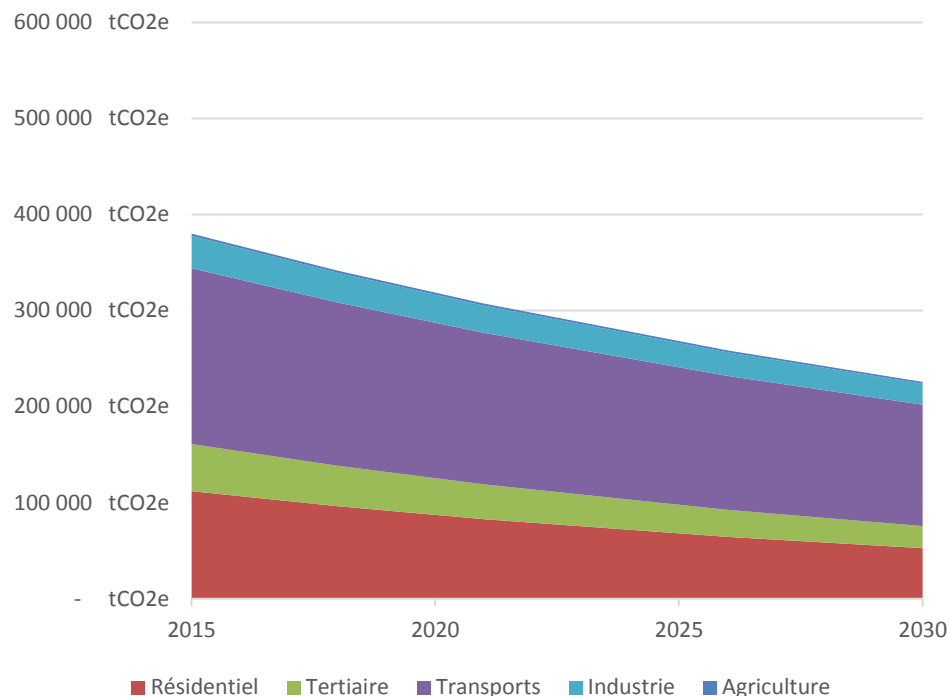


Emissions de gaz à effet de serre (scénario tendanciel)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	1,1%	18%
Résidentiel	2,0%	35%
Tertiaire	2,0%	35%
Transports	1,9%	33%
Industrie	-0,5%	-7%
Total	1,8%	30%

Emissions de gaz à effet de serre (scénario réglementaire)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-1,5%	-20%
Résidentiel	-4,9%	-53%
Tertiaire	-4,9%	-53%
Transports	-2,4%	-31%
Industrie	-2,8%	-35%
Total	-3,4%	-41%

Le scénario « potentiel max »

Description

Le scénario "potentiel max" dresse une sorte de limite maximum potentiellement atteignable sur le territoire. Ainsi, ce scénario ne propose pas de trajectoire. Il s'agit d'une photographie du territoire obtenus lorsque l'effort maximum aura été atteint, sans notion de temporalité.

Evidemment, ce potentiel maximum est évalué au regard des données et des connaissances techniques disponibles aujourd'hui. Certaines évolutions techniques (baisse de la consommation des véhicules, amélioration des chaînes logistiques...) ont été prises en compte de manière prospective.

Principales hypothèses :

- Tous les logements du territoire ont été rénovés.
- Les besoins en mobilité ont baissé de 10%.
- La part modale de la voiture est divisée par deux
- L'ensemble des exploitations agricoles ont modifié leurs pratiques (diminutions des intrants, séquestration carbone dans les sols...).
- Les gisements d'énergie renouvelables identifiés par le diagnostic ont été mobilisés

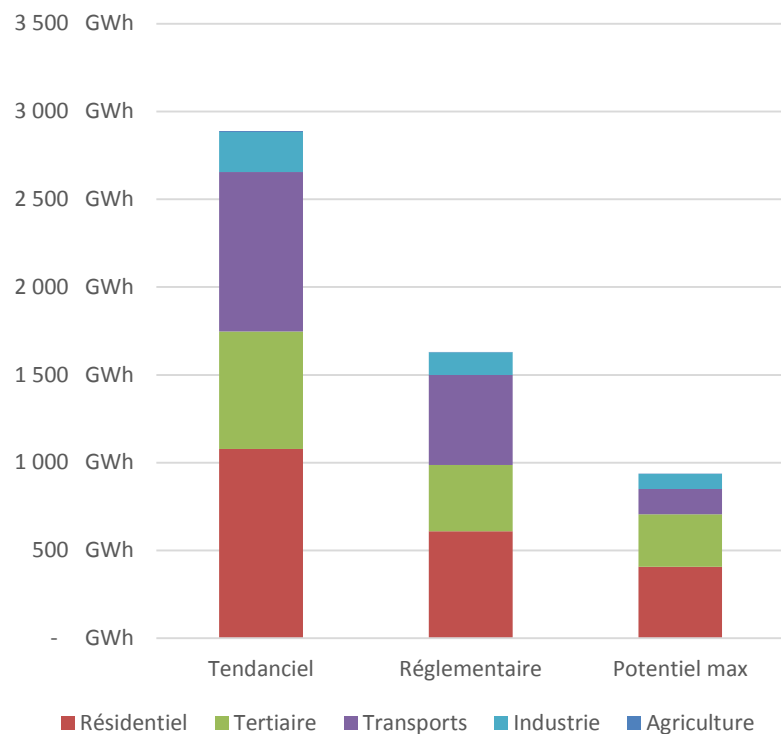
Résultats :

- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de 74%
- Les consommations d'énergie baissent de 56%
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 322 GWh (289 GWh supplémentaires).

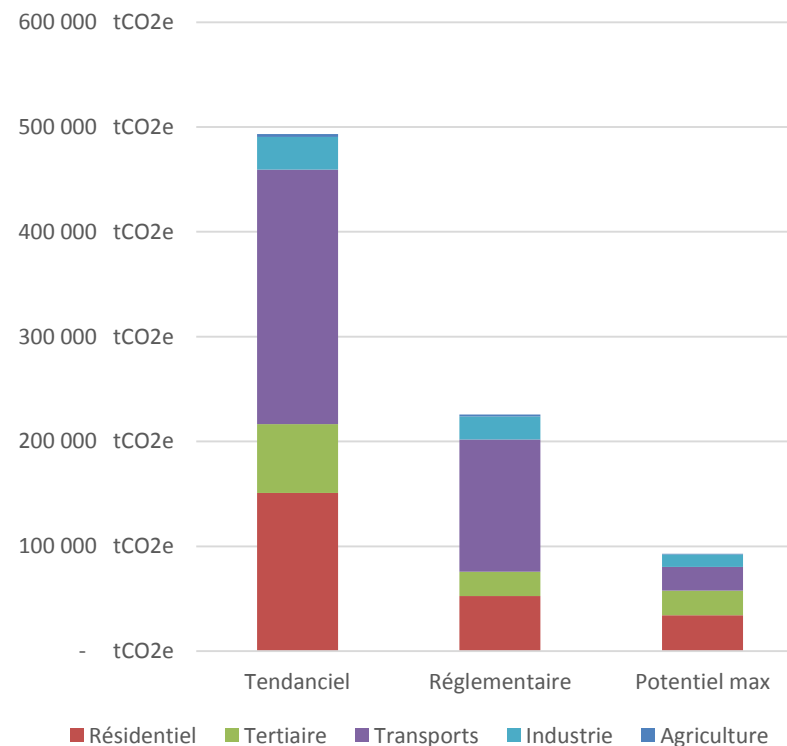
Quelle marge de manœuvre pour le territoire ?

La trajectoire PCAET du territoire de Marne et Gondoire se situe entre le scénario tendanciel et le scénario « maximum ». Une trajectoire possible est le scénario réglementaire ; cependant celui-ci se base sur des enjeux aux échelles régionales voire nationales. **La priorisation des axes stratégiques permet de dessiner une trajectoire adaptée aux enjeux locaux et aux ambitions.** Cette trajectoire locale et propre à Marne et Gondoire est détaillée dans la partie suivante.







Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios




Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios



Comparaison du potentiel et des exigences réglementaires

	Exigence réglementaire	Potentiel identifié	
 Production d'énergie renouvelable	359 GWh	322 GWh	
 Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030	-24%	-56%	
 Emissions de GES entre 2015 et 2030	-41%	-74%	

 L'étude de ce potentiel fait apparaître que les objectifs réglementaires sont atteignables en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations d'énergie.

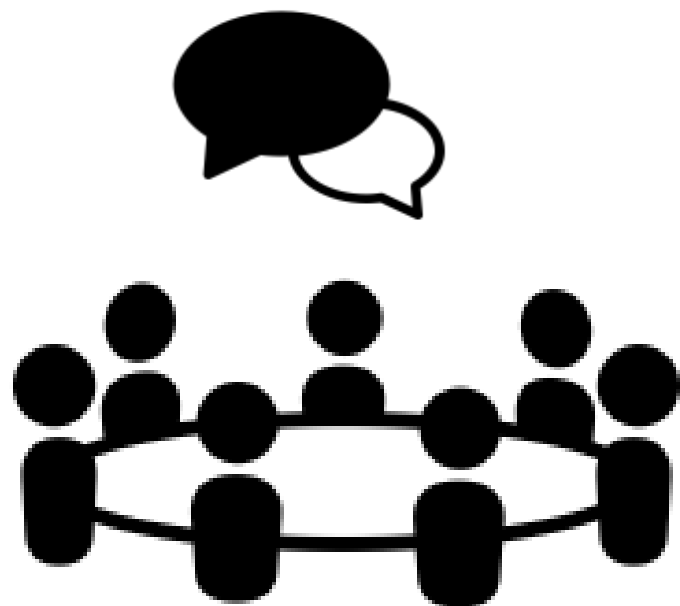
 Par contre, le territoire dispose de peu de marges de manœuvre pour atteindre les exigences de la LTECV en terme de production d'énergie renouvelable (32% de la consommation d'énergie finale issue de sources renouvelables). Deux solutions sont envisageables : réduire encore plus les consommations d'énergie ou identifier de nouveaux gisements de production (centrales au sol, éolien...)

Une stratégie territoriale ambitieuse



Définition d'une stratégie pour le territoire

Co-construction du scénario « Marne et Gondoire »



A partir des constats mis en avant par le diagnostic, les élus de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire se sont réunis le 21 mars 2019 pour faire émerger une **vision commune de l'avenir du territoire**, discuter des objectifs à atteindre pour 2030, et préfigurer la stratégie territoriale.

S'appuyant sur les scénarios « tendanciel », « réglementaire » et les potentiels présentés dans le diagnostic ainsi que sur les enjeux partagés par le Club Climat, les participants ont pu prioriser les axes d'actions.

Une sélection individuelle puis collective a permis de prioriser les enjeux issus du diagnostic partagé.

6 enjeux prioritaires sont ressortis comme axes forts du PCAET :

- Renforcer les circuits courts et soutenir les producteurs locaux
- Réduire les obligations de se déplacer et faciliter l'accès aux transports les moins polluants
- Développer les utilisations de la biomasse, en méthanisation ou en bio carburants
- Développer la géothermie
- Rénover les qualités thermiques du bâti existant
- Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les bailleurs sociaux

Un projet territorial pour préparer l'avenir

Le territoire de Marne et Gondoire, au travers de la vision portée dans la stratégie de son plan climat air énergie territorial, vise à :

- Se positionner sur des problématiques nouvelles comme un **territoire exemplaire** et rendre le territoire attractif,
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**, en leur permettant de réduire leurs charges énergétiques et d'améliorer le niveau de confort de leurs logements, en réduisant leur temps de déplacement, en préservant les espaces naturels, en améliorant la qualité de l'air...
- **Anticiper et éviter les coûts de l'inaction face au changement climatique** : le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% du PIB, soit 180 à 720 millions d'euros par an ; alors que le coût de l'action peut être estimé à 20 millions d'euros / an.
- **Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire**, pour parvenir à des investissements aujourd'hui, pour anticiper demain et réaliser des économies par ailleurs (allègement de la facture énergétique du territoire : 137 M€ en 2016 qui pourrait doubler d'ici 2030 étant donné l'augmentation croissante et prévisible du prix des énergies).
- Orienter les investissements réalisés par la collectivités vers des actions efficaces qui correspondent à la stratégie PCAET
- Développer les nouvelles énergies et en particulier la géothermie et l'utilisation de la biomasse

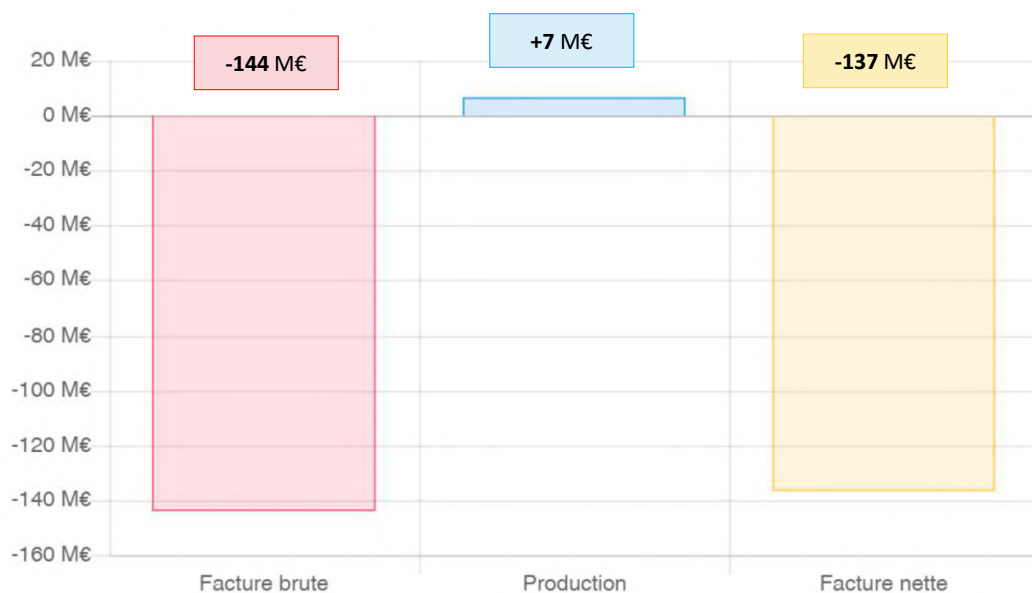
- **Impulser une nouvelle dynamique de territoire** : en valorisant le patrimoine, encourageant des nouvelles filières économiques locales, les circuits courts, réhabilitant le parc bâti, renforçant l'identité territoriale...
- **Instaurer une dynamique transversale et participative** : en structurant de nouveaux projets, renforçant l'ambition d'actions incontournables, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, des communes, des services de la collectivité

Source des coûts de l'inaction et de la facture énergétique : voir diagnostic ; Coût de l'action : Le coût total nécessaire pour transformer les systèmes énergétiques est estimé par plusieurs organismes. Le GIEC l'estime à 2,5% du PIB par an, soit autour de 15 M€ / an, un coût bien inférieur au coût de l'inaction. En termes de dépenses additionnelles par rapport au tendanciel et déduction faite des gains sur la facture énergétique, le coût net est beaucoup moins élevé : 200€ par habitant et par an soit 5 M€ par an sur le territoire.

Une facture énergétique conséquente

La dépendance énergétique du territoire est très forte, et s'élève à 98% des consommations d'énergie du territoire totale. Hors flux de transport, près de 137 millions d'euros sont dépensés pour l'utilisation de l'énergie sur le territoire.

FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



D'après l'outil FACETE – facture énergétique du territoire (brute et nette) hors flux de transport

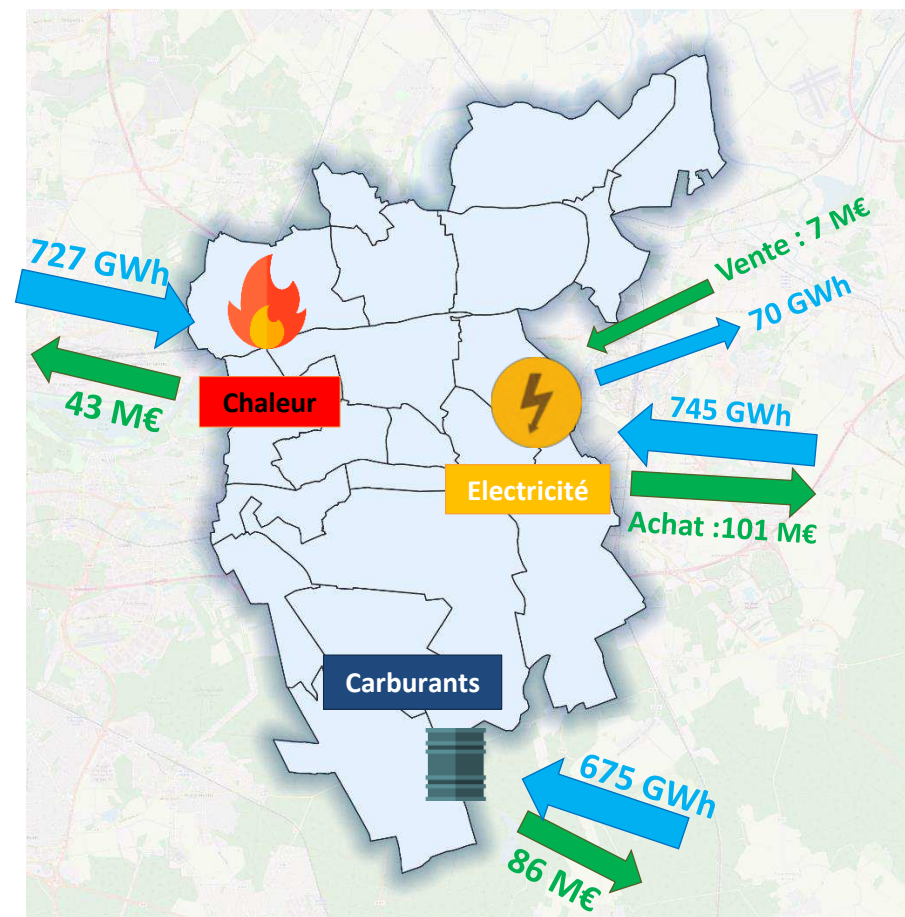


Schéma des flux énergétiques du territoire (prix correspondants issus de l'outil FACETE)

Un plan climat autour de 4 axes structurants

4 axes transverses sur lesquels le territoire s'engage



Des logements éco-rénovés et des usages sobres et une exemplarité dans les nouveaux bâtiments construits.



Une consommation locale et des circuits courts qui valorisent une production agricole qui améliore ses pratiques et valorise énergétiquement ses sous-produits



Une économie locale durable, moteur de l'attractivité du territoire, qui repose sur des consommations et des productions de biens et services locales et responsables



Des besoins de mobilité réduits et une mobilité propre, douce, partagée et adaptée aux besoins locaux

Avec dans tous les axes :



Mobilisation et sensibilisation des acteurs : Connaissance et communication



Anticipation des conséquences du dérèglement climatique



Prise en compte des enjeux de qualité de l'air






Bâtiments et habitat


Objectifs à 2030 – « scénario CAMG »

Secteur	Axes d'action	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen
Résidentiel	Construction de logements neufs	14 100	Nouveaux logements	1 175
Résidentiel	Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	7 600	Foyers concernés	633
Résidentiel	Economies d'énergie par les usages	8 000	Foyers concernés	667
Résidentiel	Rénovation énergétique des logements collectifs	6 000	Logements collectifs rénovés	500
Résidentiel	Rénovation énergétique des logements individuels	9 000	Logements individuels rénovés	750

En prenant en compte les objectifs inscrits dans le PLH en terme de constructions neuves et en augmentant la part de rénovation énergétique des logements individuels, les émissions de GES et la consommation d'énergie augmentent significativement sur le territoire. Compte tenu de l'augmentation de la population et des nouvelles constructions induites par cette croissance il est intéressant de comparer les objectifs réglementaires à la trajectoire par habitant, permettant ainsi de gommer l'effet démographique.

 **Prise en compte des émissions générées par la construction de ces nouveaux logements.** Cela implique que malgré un effort de rénovation sur l'existant qui tend à réduire la consommation d'énergie et les émissions du secteur, l'impact des nouvelles constructions compense cet effort et entraîne une stagnation des émissions de ce secteur. Ce choix méthodologique a été fait pour avoir une vision globale sur les émissions du bâti et garder à l'esprit l'impact de la construction de nouveaux logements.

Secteur résidentiel Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre 	Consommations d'énergie 
Scénario « Marne et Gondoire »	+26% (- 0%)	+10% (- 20%)
Objectifs nationaux / régionaux	-53%	-24%

 Les chiffres en rouge indiquent la vision « par habitant » alors que ceux en **noir** sont les résultats globaux.
(par habitant)





Mobilité et déplacements

Objectifs à 2030

Les objectifs sur le secteur transport sont les suivants :

- Diminution de 8% des besoins de déplacements des individus et de 5% des besoins de déplacements du transport de marchandise
- 40% des conducteurs pratiquent l'éco-conduite
- Augmentation de 5 points de la part modale des transports doux
- Augmentation de 10 points de la part modale des transports en communes
- Augmentation du covoiturage pour passer de 1,4 à 1,8 le nombre moyen de passager par véhicule.

Secteur des transports Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre 	Consommations d'énergie 
Scénario « Marne et Gondoire »	-34% (-48%)	-27% (-55%)
Objectifs nationaux / régionaux	-31%	-24%



Les chiffres en rouge indiquent la vision « par habitant » alors que ceux en noir sont les résultats globaux.

(par habitant)

C'est notamment en agissant sur le volet Transport que Marne et Gondoire peut compenser les faibles réductions du secteur résidentiel



Une forte action sur ce secteur via des actions sur les déplacements internes et une action partenariale de plus grande échelle sur les déplacements domicile travail et transport de transit



Objectifs à 2030

Secteur	Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen
Tertiaire	Augmentation de la surface tertiaire du territoire	100 000	m2 de tertiaire supplémentaires	8 333
Tertiaire	Utilisation de sources de chauffage décarbonées	250 000	m2 de tertiaire concernés	20 833
Tertiaire	Economies d'énergie par les usages	350 000	m2 de tertiaire concernés	29 167
Tertiaire	Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	250 000	m2 de tertiaire concernés	20 833
Tertiaire	Mutualisation des services et des usages	250 000	m2 de tertiaire concernés	20 833
Tertiaire	Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	10 000	points lumineux concernés	833
Secteur	Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen
Industrie	Sobriété énergétique dans l'industrie	210	Nombre d'industries concernées	18
Industrie	Efficacité énergétique dans l'industrie	210	Nombre d'industries concernées	18

Secteur tertiaire Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
Scénario « Marne et Gondoire »	-6% <i>(-25%)</i>	-5% <i>(-30%)</i>
Objectifs nationaux / régionaux	-53%	-24%

Secteur industriel Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
Scénario « Marne et Gondoire »	-35% <i>(-48%)</i>	-27% <i>(-47%)</i>
Objectifs nationaux / régionaux	-35%	-24%

Secteur tertiaire : prise en compte des consommations et émissions de gaz à effet de serre liée aux constructions

En rouge la trajectoire « par habitant, en noir les résultats globaux sur l'ensemble du territoire. *(par habitant)*



Agriculture et consommation

Objectifs à 2030



Les objectifs sur le secteur agriculture sont de :

- Accompagner un tiers des exploitations vers la réduction des consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et les équipements agricole
- Accompagner un tiers des exploitations vers de nouvelles pratiques culturales
- Optimiser la gestion des élevages et de prairies
- Développer les haies et l'agroforesterie sur 500 ha

Pour préserver valoriser et pérenniser l'activité agricole du territoire, Marne et Gondoire a mis en place le 1^{er} PPEANP d'Ile de France avec le Département en 2012 sur près de 4 600 ha d'espaces naturels et agricoles.

Ce PPEANP comporte un programme d'action approuvé en 2014 et complété en 2019 qui vise à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PCAET.

Un projet de PPEANP sur Ferrières en Brie et Pontcarré est en cours sur près de 1 300 ha.

Secteur agricole Réduction 2015- 2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
		
Scénario « Marne et Gondoire »	-29% (-44%)	-18% (-40%)
Objectifs nationaux / régionaux	-20%	-10%

Nouvelles énergies



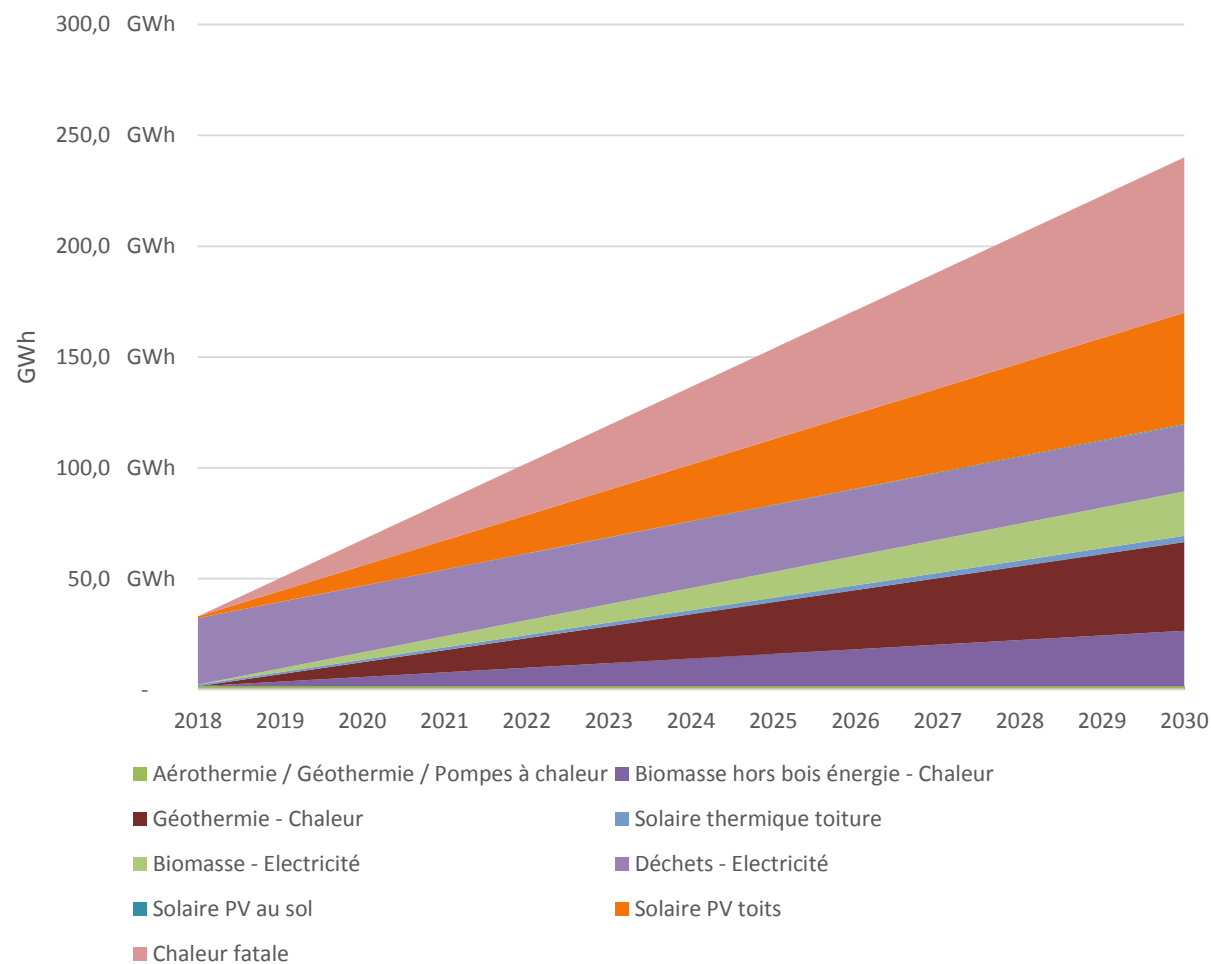
Objectifs à 2030

Les objectifs en terme de production d'énergie renouvelable à 2030 sont :

- 45 GWh en utilisation de la biomasse
- 40 GWh en géothermie
- 3 GWh de solaire thermique
- 50 GWh de solaire photovoltaïque
- 70 GWh de chaleur fatale

Soit 208 GWh installés en plus d'ici 2030.

Evolution des productions ENR par type d'énergie



Résultats du scénario « Marne et Gondoire »



Les objectifs

2030

Scénario CAMG



Production d'énergie renouvelable

240 GWh



Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030

-10%



Emissions de GES entre 2015 et 2030

-12%

2050



Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2050

-56%



Emissions de GES entre 2015 et 2050

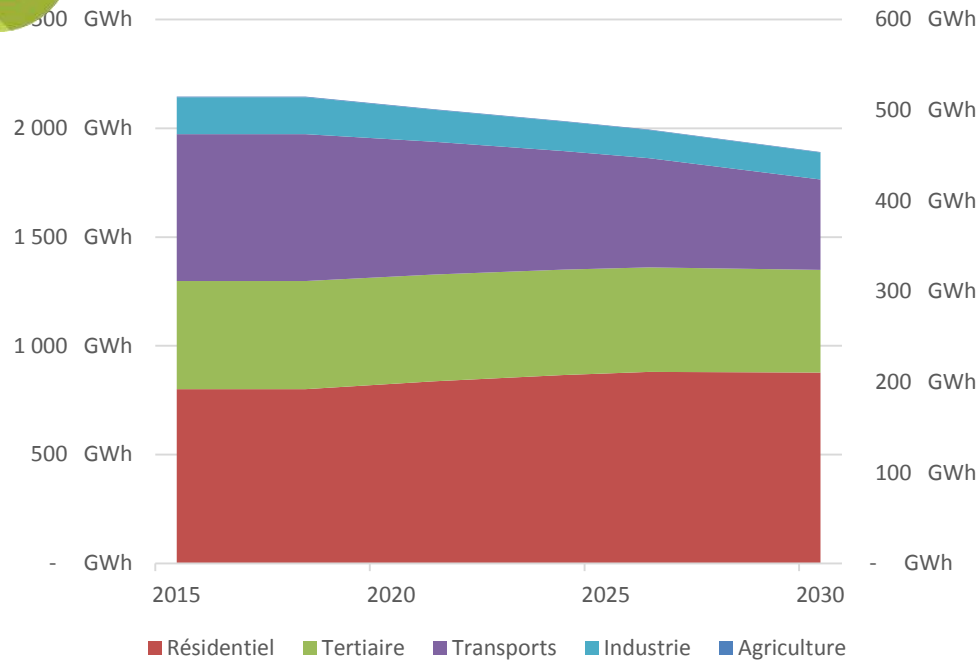
-76%



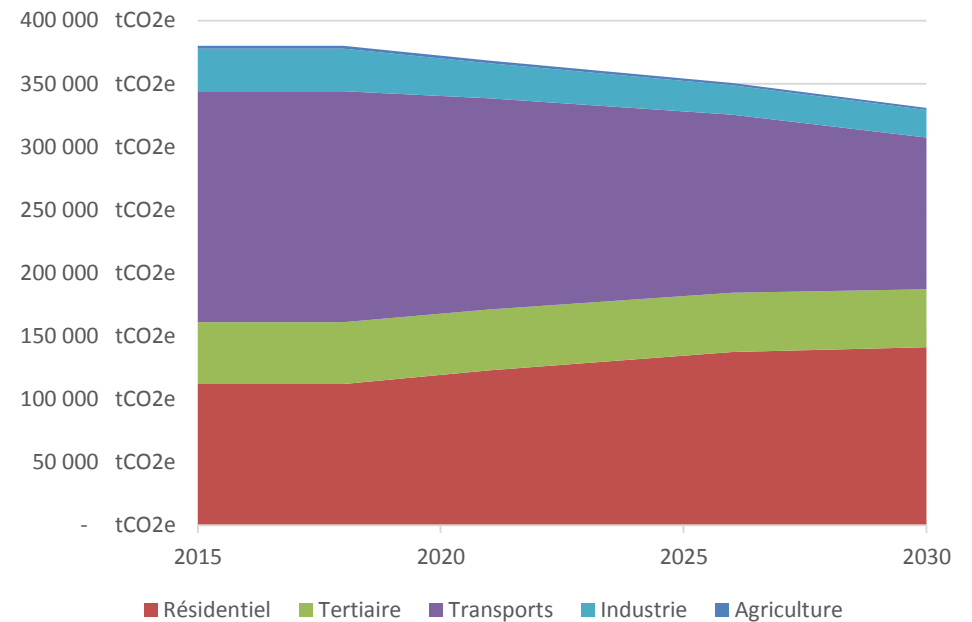
Résultats du scénario « Marne et Gondoire »

Trajectoire 2015-2030

Consommations d'énergie (scénario proposé)



Emissions de gaz à effet de serre (scénario proposé)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-2%	-18%
Résidentiel	1%	10%
Tertiaire	0%	-5%
Transports	-4%	-38%
Industrie	-3%	-27%
Total	-1%	-12%

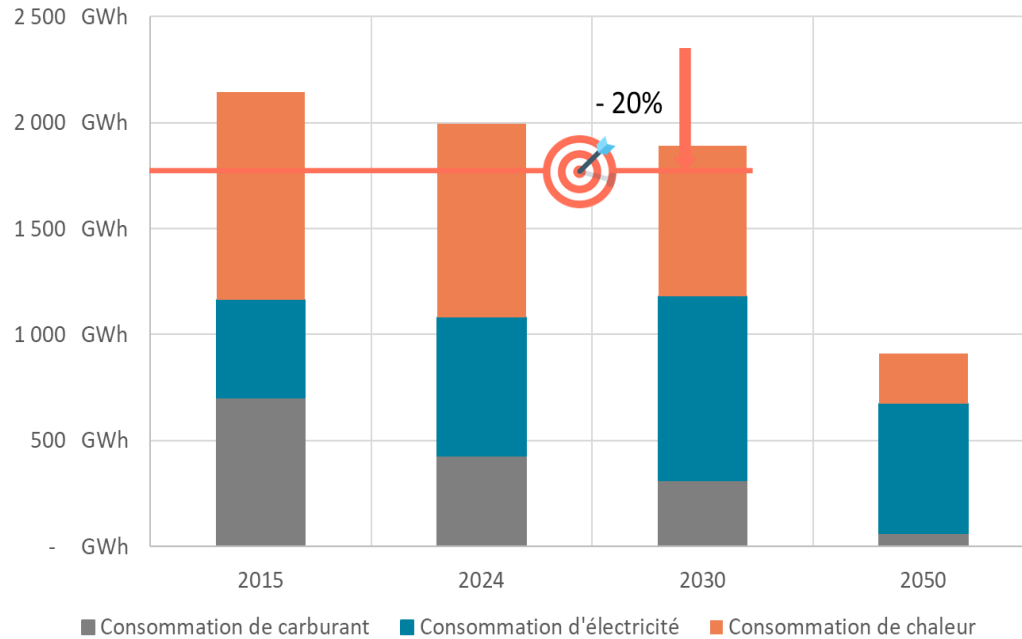
Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-2,8%	-29%
Résidentiel	1,9%	26%
Tertiaire	-0,5%	-6%
Transports	-3,4%	-34%
Industrie	-3,6%	-35%
Total	-1,15%	-13%



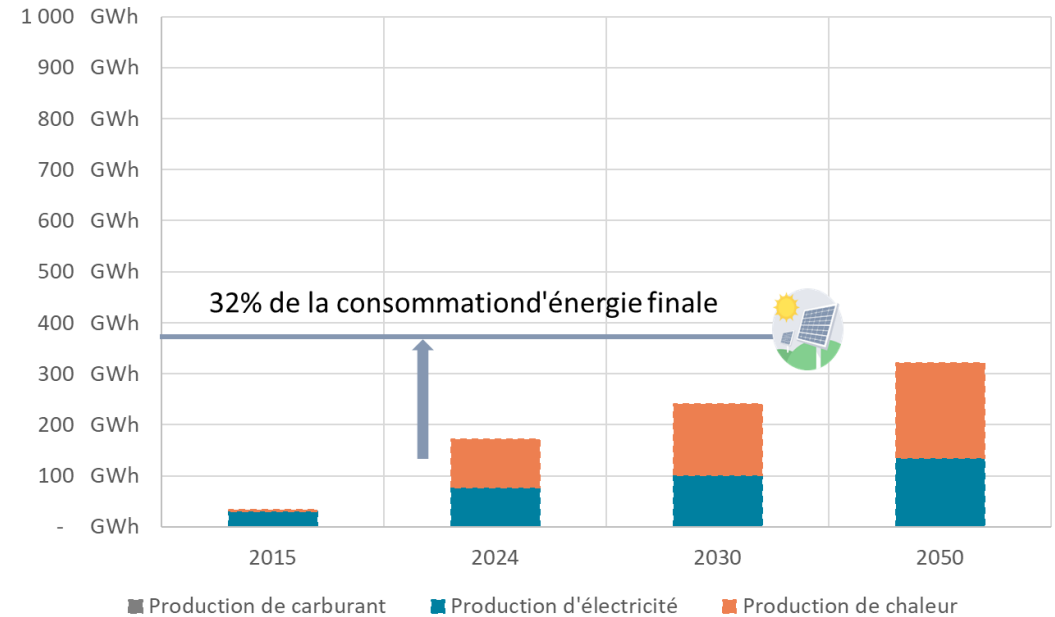
Résultats du scénario « Marne et Gondoire »

Consommations et productions d'énergie

Evolution des consommations par vecteur énergétique



Evolution des productions par vecteur énergétique



L'objectif national de 32% n'est pas atteignable avec les potentiels identifiés sur le territoire. Une réflexion est à mener pour faire émerger d'autres potentiels.



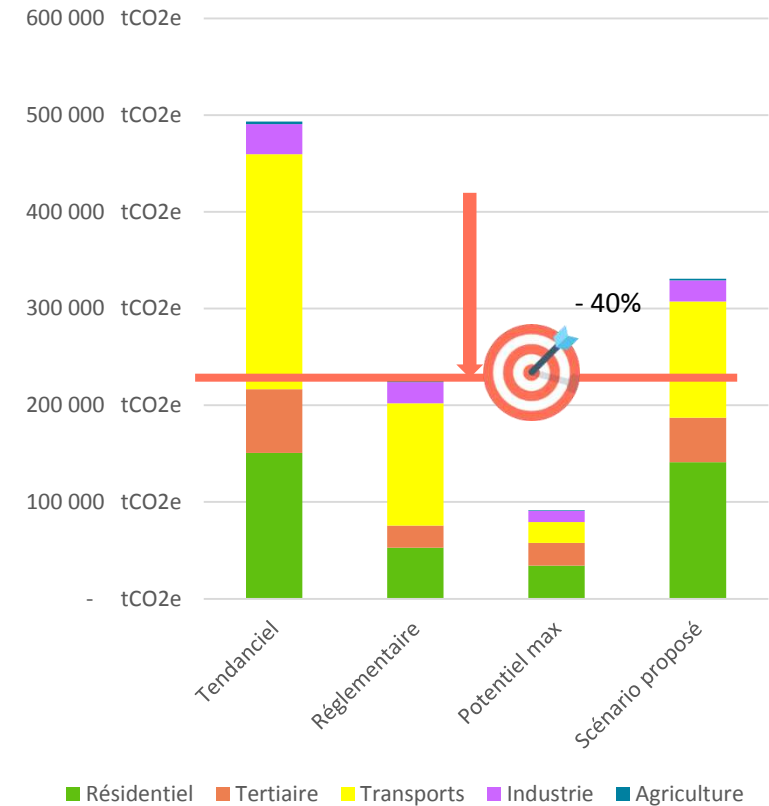
Résultats du scénario « Marne et Gondoire »

Atterrissage à 2030

Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios



Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios



L'objectif de la LTECV d'une réduction de 20% est presque atteint malgré une stagnation des consommations d'énergie du résidentiel.



L'augmentation démographique et le nombre de logements supplémentaires induits ainsi que le nombre de nouvelles surfaces tertiaires empêchent d'atteindre l'objectif de - 40% d'émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 de la LTECV.

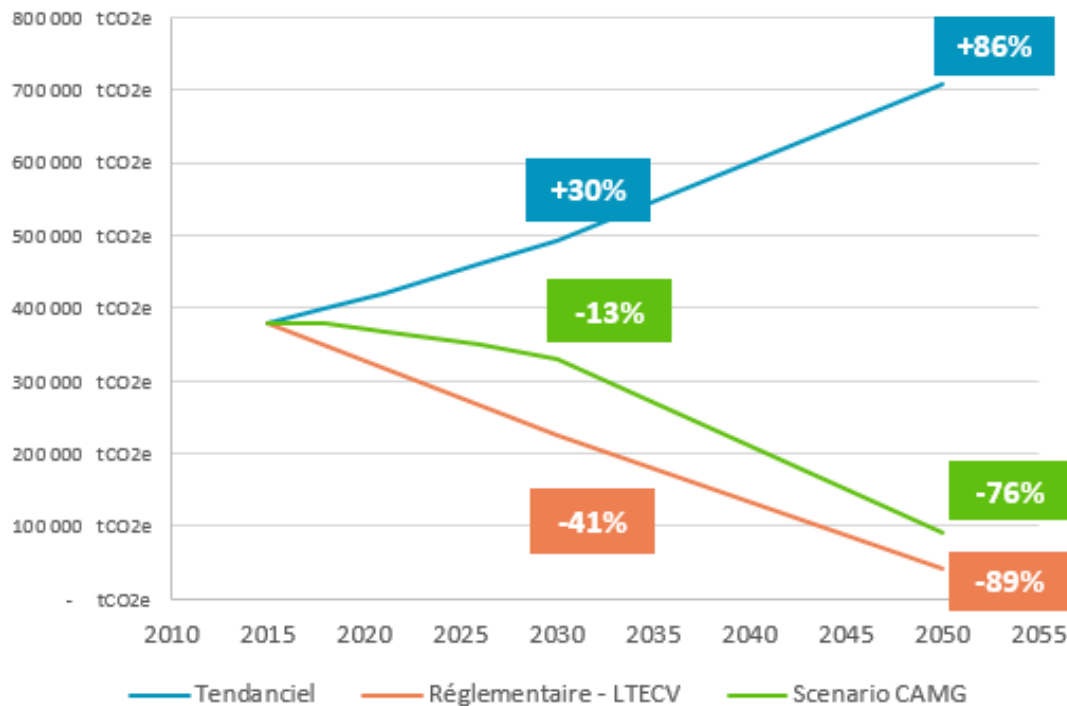


Résultats du scénario « Marne et Gondoire »

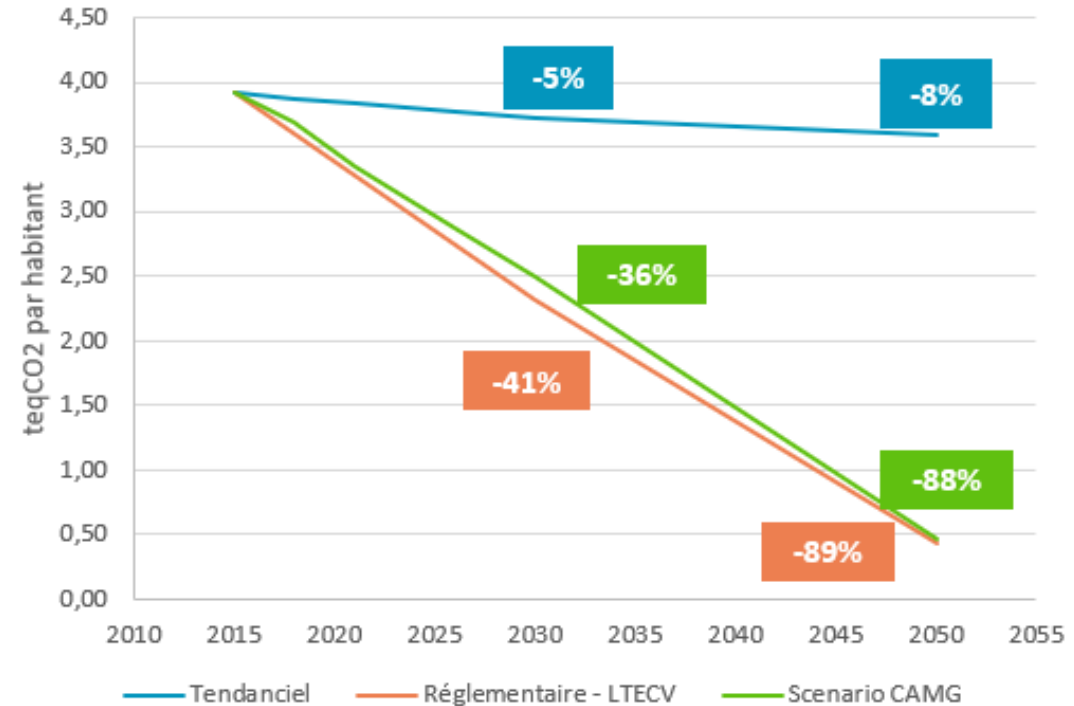
Comparaisons des trajectoires



Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des scénarios



Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des scénarios - par habitant



Dans le PLH il est prévu de construire 1175 logements par an. Compte tenu de l'augmentation démographique et le nombre de logements supplémentaires induits il est intéressant de comparer les trajectoires en considérant les émissions par habitant.

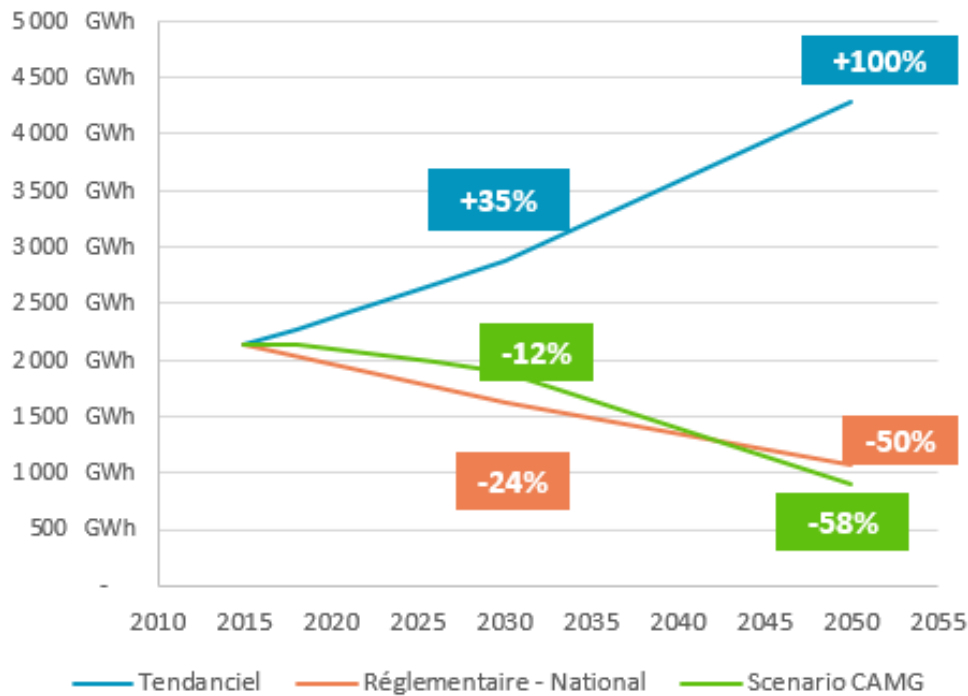


Résultats du scénario « Marne et Gondoire »

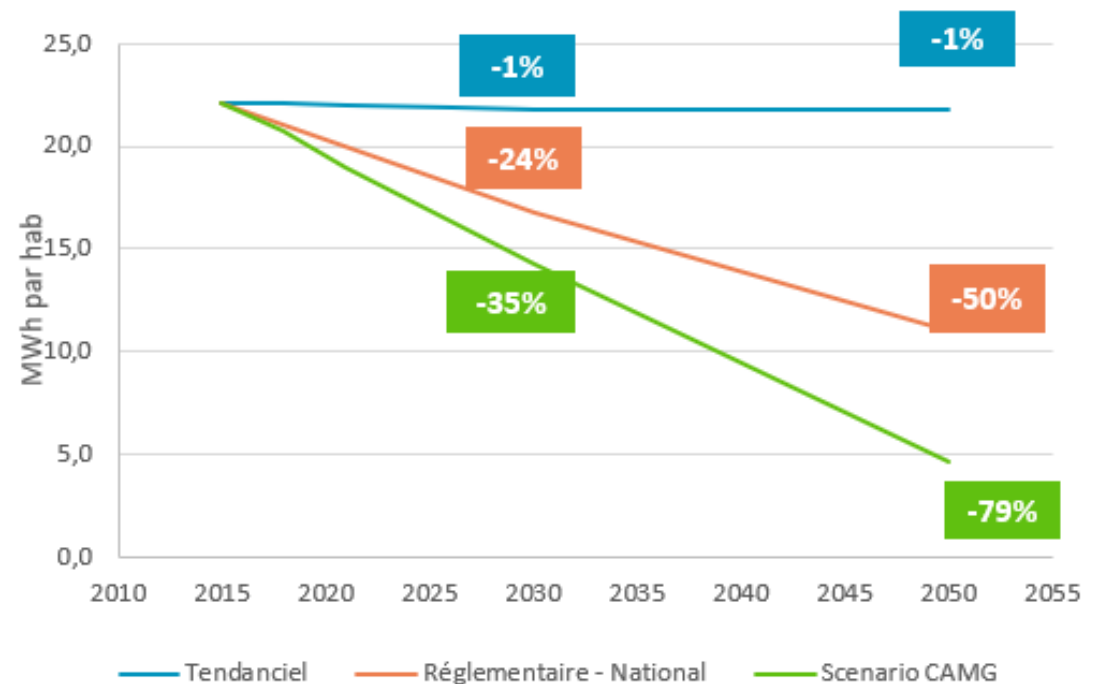
Comparaisons des trajectoires



Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale en fonction des scénarios



Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale en fonction des scénarios - par habitant



Dans le PLH il est prévu de construire 1175 logements par an. Compte tenu de l'augmentation démographique et le nombre de logements supplémentaires induits il est intéressant de comparer les trajectoires en considérant les consommations **par habitant**.

Objectifs de qualité de l'air

Bien que l'Île-de-France bénéficie d'une géographie favorable à la dispersion des polluants, des dépassements de valeurs limites sont relevés. Cette situation s'explique par la densité exceptionnelle de population et d'activités sur une partie du territoire dont l'urbanisme et l'aménagement ne favorisent pas la dispersion de polluants. La concentration en polluants n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien.

Le PPA d'Île-de-France (Plan de Protection de l'Atmosphère) a été révisé avant la période réglementaire de 5 ans afin d'accélérer la mise en place des dispositions de l'ancien PPA et de créer de nouvelles dispositions ciblant notamment les sources de pollution diffuses. Il prévoit des défis et actions ayant pour échéance 2020, afin de ramener la qualité de l'air en dessous des valeurs limites européennes au plus tard en 2025.



Extrait du PPA Île-de-France (2017-2020)

PPA d'Île-de-France

Les objectifs ou « défis » du PPA sont cités ci-dessous et orienteront le PCAET sur le sujet de la qualité de l'air. Les objectifs pouvant s'appliquer à l'échelle de la collectivité et que Marne et Gondoire prévoit d'inclure dans cette démarche sont encadrés.

Diminuer les émissions des avions au roulage	Diminuer les émissions des APU et des véhicules et engins de pistes au sol
Favoriser les bonnes pratiques associées à l'utilisation de l'urée solide	Améliorer la connaissance des émissions des avions
Renforcer la surveillance des installations de combustion (2-50MW)	Former les agriculteurs au cycle de l'azote et à ses répercussions en termes de pollution atmosphérique
Réduire les émissions de NO _x issues des installations d'incinération d'ordures ménagères ou de co-incinération de CSR	Évaluer l'impact du fractionnement du second apport sur céréales d'hiver sur les émissions de NH ₃
Réduire les émissions de NO _x des installations de combustion de biomasse (2-100MW) et des installations de co-incinération de CSR	Réduire les émissions de particules des installations de combustion à la biomasse et des installations de co-incinération de CSR
Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois	Élaborer une charte bois énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur (des professionnels au grand public) et favoriser les bonnes pratiques
Elaborer une charte chantiers propres impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur	Favoriser une logistique plus respectueuse de l'environnement
Accompagner la mise en place de zones à circulation restreinte en Ile-de-France	Harmoniser à la baisse les vitesses maximales autorisées sur les voies structurantes d'agglomérations d'Île-de-France
Elaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme
Favoriser le covoiturage en Ile-de-France	Réduire les émissions en cas d'épisode de pollution
Accompagner le développement et l'usage des véhicules à faibles émissions	Fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions en faveur de la qualité de l'air
Favoriser l'usage de modes de transports actifs	Mettre en œuvre le plan « Changeons d'Air » du Conseil régional
	Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air

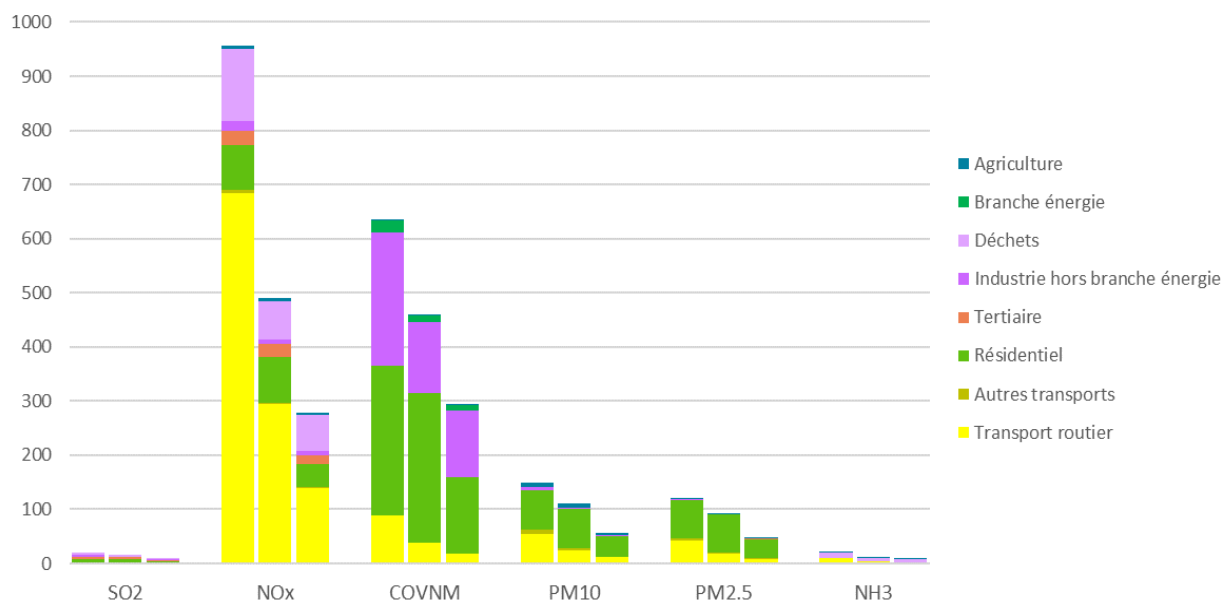
Défis du PPA Île-de-France (2017-2020)

Objectifs de qualité de l'air

Objectifs chiffrés

La modélisation des objectifs chiffrés à horizon 2030 et 2050 pour les émissions de polluants atmosphériques est en première approche une déclinaison des objectifs de réduction des consommations d'énergie. En effet, une réduction du trafic routier, par exemple, implique à la fois une réduction de la consommation d'énergie du secteur transport routier et une baisse des émissions de polluants atmosphériques. Cela nous permet d'avoir une vision sectorielle de la réduction des émissions de polluants atmosphériques. On remarquera notamment que les émissions liées au résidentiel stagnent car malgré des efforts sur les systèmes de chauffage, la hausse du nombre de logements sur le territoire compense la baisse des émissions réalisées. C'est donc sur des secteurs comme le transport ou l'industrie qu'on observera les réductions les plus importantes. Afin d'affiner ces objectifs, la vérification de la compatibilité des objectifs 'par habitant' avec les objectifs du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) a été réalisée. En effet, le PPA ne fournit pas d'objectifs chiffrés à horizon 2030 ou plus. Ce document (le PPA Île-de-France) se concentre principalement sur l'action à court terme afin d'assurer la conformité avec les limites européennes d'ici 2025.

Etat des lieux, objectifs à 2030 et objectifs 2050 (tonnes)



Objectifs de réduction des émissions par rapport à 2015

	Global	Par habitant
SO2	-24%	-40%
NOx	-49%	-59%
COVNM	-28%	-43%
PM10	-26%	-41%
PM2.5	-22%	-39%
NH3	-50%	-60%



*Dans le PLH il est prévu de construire 1175 logements par an. Compte tenu de l'augmentation démographique et le nombre de logements supplémentaires induits il est intéressant de comparer les trajectoires en considérant les émissions **par habitant**.*

Annexes : données détaillées



Résidentiel

NB : la construction de logements neufs inclut la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dues à la construction mais aussi à l'utilisation (accueil de nouveaux habitants)



Objectifs opérationnels													
Axe d'actions	Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Construction de logements neufs	Nouveaux logements	1 175	2 350	3 525	4 700	5 875	7 050	8 225	9 400	10 575	11 750	12 925	14 100
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	Foyers concernés	152	380	684	1 064	1 444	1 900	2 432	3 040	3 724	4 484	5 700	7 600
Economies d'énergie par les usages	Foyers concernés	667	1 333	2 000	2 667	3 333	4 000	4 667	5 333	6 000	6 667	7 333	8 000
Rénovation énergétique des logements collectifs	Logements collectifs rénovés	120	300	540	840	1 140	1 500	1 920	2 400	2 940	3 540	4 500	6 000
Rénovation énergétique des logements individuels	Logements individuels rénovés	180	450	810	1 260	1 710	2 250	2 880	3 600	4 410	5 310	6 750	9 000

Axe d'actions	Description des actions et hypothèses utilisées
Construction de logements neufs	Construction de nouveaux logements pour satisfaire les objectifs de croissance démographique du territoire et prise en compte de la fabrication (construction) et du fonctionnement des nouveaux logements.
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	Passage de bâtiments chauffés au gaz et au fioul à un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
Economies d'énergie par les usages	Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit ; Limitation des temps de douche, ne pas prendre de bain ; Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer ; Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air ; Différentes actions sur l'eau potable : installation de mousseurs, chasse d'eau double débit, ne pas laisser l'eau couler, etc... Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ; Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...).
Rénovation énergétique des logements collectifs	Rénovation de logements à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (96 kWh/m2).
Rénovation énergétique des logements individuels	Rénovation de logements à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (96 kWh/m2).

Résidentiel

Evolution des émissions de GES et consommations d'énergie



Axe d'actions	Emissions de GES (tCO2e)											
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Construction de logements neufs	- tCO2e	4 404 tCO2e	8 807 tCO2e	13 211 tCO2e	17 614 tCO2e	22 018 tCO2e	26 422 tCO2e	30 825 tCO2e	35 229 tCO2e	39 632 tCO2e	44 036 tCO2e	48 440 tCO2e
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	- tCO2e	- 144 tCO2e	- 360 tCO2e	- 649 tCO2e	- 1 009 tCO2e	- 1 370 tCO2e	- 1 802 tCO2e	- 2 307 tCO2e	- 2 883 tCO2e	- 3 532 tCO2e	- 4 253 tCO2e	- 5 406 tCO2e
Economies d'énergie par les usages	- tCO2e	- 126 tCO2e	- 253 tCO2e	- 379 tCO2e	- 505 tCO2e	- 631 tCO2e	- 758 tCO2e	- 884 tCO2e	- 1 010 tCO2e	- 1 136 tCO2e	- 1 263 tCO2e	- 1 389 tCO2e
Rénovation énergétique des logements collectifs	- tCO2e	- 83 tCO2e	- 207 tCO2e	- 372 tCO2e	- 578 tCO2e	- 785 tCO2e	- 1 033 tCO2e	- 1 322 tCO2e	- 1 652 tCO2e	- 2 024 tCO2e	- 2 437 tCO2e	- 3 098 tCO2e
Rénovation énergétique des logements individuels	- tCO2e	- 216 tCO2e	- 541 tCO2e	- 974 tCO2e	- 1 515 tCO2e	- 2 057 tCO2e	- 2 706 tCO2e	- 3 464 tCO2e	- 4 330 tCO2e	- 5 304 tCO2e	- 6 386 tCO2e	- 8 118 tCO2e
Total	- tCO2e	3 834 tCO2e	7 447 tCO2e	10 837 tCO2e	14 007 tCO2e	17 176 tCO2e	20 123 tCO2e	22 849 tCO2e	25 353 tCO2e	27 636 tCO2e	29 697 tCO2e	30 428 tCO2e



Axes d'actions	Consommation d'énergie (GWh)												
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Construction de logements neufs	- GWh	16 GWh	32 GWh	48 GWh	65 GWh	81 GWh	97 GWh	113 GWh	129 GWh	145 GWh	161 GWh	177 GWh	
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	
Economies d'énergie par les usages	- GWh	- 1 GWh	- 2 GWh	- 3 GWh	- 4 GWh	- 4 GWh	- 5 GWh	- 6 GWh	- 7 GWh	- 8 GWh	- 9 GWh	- 10 GWh	
Rénovation énergétique des logements collectifs	- GWh	- 1 GWh	- 2 GWh	- 3 GWh	- 4 GWh	- 6 GWh	- 8 GWh	- 10 GWh	- 12 GWh	- 15 GWh	- 18 GWh	- 23 GWh	
Rénovation énergétique des logements individuels	- GWh	- 2 GWh	- 4 GWh	- 7 GWh	- 11 GWh	- 15 GWh	- 19 GWh	- 25 GWh	- 31 GWh	- 38 GWh	- 45 GWh	- 57 GWh	
Total	- GWh	13 GWh	25 GWh	36 GWh	46 GWh	56 GWh	65 GWh	73 GWh	79 GWh	85 GWh	89 GWh	88 GWh	

Tertiaire



NB : la construction de bâtiments neufs inclue la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dues à la construction mais aussi à l'utilisation (bureaux, commerces)

Objectifs opérationnels													
Axe d'actions	Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation de la surface tertiaire du territoire	m2 de tertiaire supplémentaires	8 333	16 667	25 000	33 333	41 667	50 000	58 333	66 667	75 000	83 333	91 667	100 000
Utilisation de sources de chauffage décarbonées	m2 de tertiaire concernés	20 833	41 667	62 500	83 333	104 167	125 000	145 833	166 667	187 500	208 333	229 167	250 000
Economies d'énergie par les usages	m2 de tertiaire concernés	29 167	58 333	87 500	116 667	145 833	175 000	204 167	233 333	262 500	291 667	320 833	350 000
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	m2 de tertiaire concernés	20 833	41 667	62 500	83 333	104 167	125 000	145 833	166 667	187 500	208 333	229 167	250 000
Mutualisation des services et des usages	m2 de tertiaire concernés	20 833	41 667	62 500	83 333	104 167	125 000	145 833	166 667	187 500	208 333	229 167	250 000
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	points lumineux concernés	833	1 667	2 500	3 333	4 167	5 000	5 833	6 667	7 500	8 333	9 167	10 000

Axe d'actions	Description des actions et hypothèses utilisées
Augmentation de la surface tertiaire du territoire	Prise en compte des coûts de construction et de fonctionnement - augmentation de la surface tertiaire
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	Passage de bâtiments chauffés au gaz et au fioul à un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
Economies d'énergie par les usages	Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit ; Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer ; Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air ; Différentes actions sur l'eau potable : installation de mousseurs, chasse d'eau double débit, ne pas laisser l'eau couler, etc... Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ; Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...).
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	Rénovation de bâtiments à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (96 kWh/m2).
Mutualisation des services et des usages	Utilisation des surfaces de tertiaires inoccupées à certaines périodes de la journée par la mutualisation des espaces et la création de points multiservices
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	Mise en place d'un extinction de nuit (a minima 2h / par nuit) Passage à un mode d'éclairage efficace (LED, déclencheurs, vasques adaptées...)

Tertiaire



Evolution des émissions de GES et consommations d'énergie

Axes d'actions	Emissions de GES (tCO2e)												
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Augmentation de la surface tertiaire du territoire	229 tCO2e	458 tCO2e	687 tCO2e	916 tCO2e	1 145 tCO2e	1 374 tCO2e	1 604 tCO2e	1 833 tCO2e	2 062 tCO2e	2 291 tCO2e	2 520 tCO2e	2 749 tCO2e	
Utilisation de sources de chauffage décarbonées	- 156 tCO2e	- 312 tCO2e	- 469 tCO2e	- 625 tCO2e	- 781 tCO2e	- 937 tCO2e	- 1 093 tCO2e	- 1 250 tCO2e	- 1 406 tCO2e	- 1 562 tCO2e	- 1 718 tCO2e	- 1 874 tCO2e	
Economies d'énergie par les usages	- 66 tCO2e	- 132 tCO2e	- 198 tCO2e	- 264 tCO2e	- 330 tCO2e	- 396 tCO2e	- 462 tCO2e	- 528 tCO2e	- 594 tCO2e	- 660 tCO2e	- 726 tCO2e	- 792 tCO2e	
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	- 221 tCO2e	- 443 tCO2e	- 664 tCO2e	- 885 tCO2e	- 1 106 tCO2e	- 1 328 tCO2e	- 1 549 tCO2e	- 1 770 tCO2e	- 1 991 tCO2e	- 2 213 tCO2e	- 2 434 tCO2e	- 2 655 tCO2e	
Mutualisation des services et des usages	- 39 tCO2e	- 78 tCO2e	- 117 tCO2e	- 156 tCO2e	- 195 tCO2e	- 234 tCO2e	- 273 tCO2e	- 312 tCO2e	- 351 tCO2e	- 390 tCO2e	- 429 tCO2e	- 468 tCO2e	
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	- 3 tCO2e	- 7 tCO2e	- 10 tCO2e	- 14 tCO2e	- 17 tCO2e	- 21 tCO2e	- 24 tCO2e	- 28 tCO2e	- 31 tCO2e	- 34 tCO2e	- 38 tCO2e	- 41 tCO2e	
Total	- 257 tCO2e	- 514 tCO2e	- 770 tCO2e	- 1 027 tCO2e	- 1 284 tCO2e	- 1 541 tCO2e	- 1 798 tCO2e	- 2 054 tCO2e	- 2 311 tCO2e	- 2 568 tCO2e	- 2 825 tCO2e	- 3 081 tCO2e	



Axes d'actions	Consommation d'énergie (GWh)												
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Augmentation de la surface tertiaire du territoire	1 GWh	3 GWh	4 GWh	5 GWh	6 GWh	8 GWh	9 GWh	10 GWh	12 GWh	13 GWh	14 GWh	16 GWh	
Utilisation de sources de chauffage décarbonées	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	
Economies d'énergie par les usages	- 1 GWh	- 1 GWh	- 2 GWh	- 2 GWh	- 3 GWh	- 4 GWh	- 4 GWh	- 5 GWh	- 6 GWh	- 6 GWh	- 7 GWh	- 7 GWh	
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	- 2 GWh	- 5 GWh	- 7 GWh	- 9 GWh	- 12 GWh	- 14 GWh	- 16 GWh	- 18 GWh	- 21 GWh	- 23 GWh	- 25 GWh	- 28 GWh	
Mutualisation des services et des usages	- 0 GWh	- 1 GWh	- 1 GWh	- 2 GWh	- 2 GWh	- 2 GWh	- 3 GWh	- 3 GWh	- 4 GWh	- 4 GWh	- 4 GWh	- 5 GWh	
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 0 GWh	- 1 GWh	
Total	- 2 GWh	- 4 GWh	- 6 GWh	- 8 GWh	- 10 GWh	- 12 GWh	- 15 GWh	- 17 GWh	- 19 GWh	- 21 GWh	- 23 GWh	- 25 GWh	

Transports



M : Marchandises ; P : Particuliers

Objectifs opérationnels													
Axe d'actions	Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diminution des besoins de déplacements (P)	Baisse des besoins de déplacement	-1%	-1%	-2%	-3%	-3%	-4%	-5%	-5%	-6%	-7%	-7%	-8%
Eco-conduite	des conducteurs pratiquent l'éco-conduite	3%	7%	10%	13%	17%	20%	23%	27%	30%	33%	37%	40%
Développement des modes de déplacement doux	Gain de part modale pour les modes de déplacement doux (vélo, marche...)	0%	1%	1%	2%	2%	3%	3%	3%	4%	4%	5%	5%
Développement des transports en commun	Gain de part modale pour les transports en commun	1%	1%	2%	3%	3%	4%	5%	5%	6%	7%	7%	8%
Développement du covoiturage	Nombre moyen de passager par véhicules	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8
Développement des véhicules à faibles émissions (P)	Atteinte des objectifs des motoristes	3%	5%	8%	10%	13%	15%	18%	20%	23%	25%	28%	30%
Diminution des besoins de transports de marchandises (M)	Baisse des besoins en transport de marchandise	0%	-1%	-1%	-2%	-2%	-3%	-3%	-3%	-4%	-4%	-5%	-5%
Développement des véhicules à faibles émissions (M)	Atteinte des objectifs des motoristes	3%	5%	8%	10%	13%	15%	18%	20%	23%	25%	28%	30%

Hypothèses utilisées :

- Poursuite des engagements des constructeurs automobiles. Consommation de 2L/100 km, développement des véhicules électriques, hydrogène et bioGNV.
- Inspiré des scénarios Negawatt 'Commune polarisée AU de Paris' et 'banlieue de Paris' : https://negawatt.org/IMG/pdf/scenario-negawatt_2017-2050_hypotheses-et-resultats.pdf

Transports



M : Marchandises ; P : Particuliers

Axes d'actions	Emissions de GES (tCO2e)											
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diminution des besoins de déplacements (P)	- 569 tCO2e	- 1 138 tCO2e	- 1 707 tCO2e	- 2 276 tCO2e	- 2 844 tCO2e	- 3 413 tCO2e	- 3 982 tCO2e	- 4 551 tCO2e	- 5 120 tCO2e	- 5 689 tCO2e	- 6 258 tCO2e	- 6 827 tCO2e
Eco-conduite	- 100 tCO2e	- 199 tCO2e	- 299 tCO2e	- 398 tCO2e	- 498 tCO2e	- 597 tCO2e	- 697 tCO2e	- 796 tCO2e	- 896 tCO2e	- 995 tCO2e	- 1 095 tCO2e	- 1 194 tCO2e
Développement des modes de déplacement doux	- 746 tCO2e	- 1 491 tCO2e	- 2 237 tCO2e	- 2 982 tCO2e	- 3 728 tCO2e	- 4 474 tCO2e	- 5 219 tCO2e	- 5 965 tCO2e	- 6 711 tCO2e	- 7 456 tCO2e	- 8 202 tCO2e	- 8 947 tCO2e
Développement des transports en commun	- 474 tCO2e	- 948 tCO2e	- 1 422 tCO2e	- 1 896 tCO2e	- 2 370 tCO2e	- 2 844 tCO2e	- 3 319 tCO2e	- 3 793 tCO2e	- 4 267 tCO2e	- 4 741 tCO2e	- 5 215 tCO2e	- 5 689 tCO2e
Développement du covoiturage	- 331 tCO2e	- 663 tCO2e	- 994 tCO2e	- 1 325 tCO2e	- 1 656 tCO2e	- 1 988 tCO2e	- 2 319 tCO2e	- 2 650 tCO2e	- 2 981 tCO2e	- 3 313 tCO2e	- 3 644 tCO2e	- 3 975 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions (P)	- 1 144 tCO2e	- 2 288 tCO2e	- 3 431 tCO2e	- 4 575 tCO2e	- 5 719 tCO2e	- 6 863 tCO2e	- 8 006 tCO2e	- 9 150 tCO2e	- 10 294 tCO2e	- 11 438 tCO2e	- 12 581 tCO2e	- 13 725 tCO2e
Diminution des besoins de transports de marchandises (M)	- 381 tCO2e	- 761 tCO2e	- 1 142 tCO2e	- 1 522 tCO2e	- 1 903 tCO2e	- 2 283 tCO2e	- 2 664 tCO2e	- 3 044 tCO2e	- 3 425 tCO2e	- 3 806 tCO2e	- 4 186 tCO2e	- 4 567 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions (M)	- 1 144 tCO2e	- 2 288 tCO2e	- 3 431 tCO2e	- 4 575 tCO2e	- 5 719 tCO2e	- 6 863 tCO2e	- 8 006 tCO2e	- 9 150 tCO2e	- 10 294 tCO2e	- 11 438 tCO2e	- 12 581 tCO2e	- 13 725 tCO2e
Total	- 4 887 tCO2e	- 9 775 tCO2e	- 14 662 tCO2e	- 19 550 tCO2e	- 24 437 tCO2e	- 29 324 tCO2e	- 34 212 tCO2e	- 39 099 tCO2e	- 43 986 tCO2e	- 48 874 tCO2e	- 53 761 tCO2e	- 58 649 tCO2e



Axes d'actions	Consommation d'énergie (GWh)											
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diminution des besoins de déplacements (P)	- 3 GWh	- 5 GWh	- 8 GWh	- 11 GWh	- 13 GWh	- 16 GWh	- 19 GWh	- 21 GWh	- 24 GWh	- 27 GWh	- 29 GWh	- 32 GWh
Eco-conduite	- 1 GWh	- 1 GWh	- 2 GWh	- 2 GWh	- 3 GWh	- 3 GWh	- 4 GWh	- 4 GWh	- 5 GWh	- 5 GWh	- 6 GWh	- 6 GWh
Développement des modes de déplacement doux	- 6 GWh	- 12 GWh	- 18 GWh	- 25 GWh	- 31 GWh	- 37 GWh	- 43 GWh	- 49 GWh	- 55 GWh	- 61 GWh	- 68 GWh	- 74 GWh
Développement des transports en commun	- 3 GWh	- 6 GWh	- 9 GWh	- 12 GWh	- 15 GWh	- 18 GWh	- 21 GWh	- 24 GWh	- 27 GWh	- 30 GWh	- 33 GWh	- 36 GWh
Développement du covoiturage	- 2 GWh	- 3 GWh	- 5 GWh	- 6 GWh	- 8 GWh	- 9 GWh	- 11 GWh	- 13 GWh	- 14 GWh	- 16 GWh	- 17 GWh	- 19 GWh
Développement des véhicules à faibles émissions (P)	- 2 GWh	- 4 GWh	- 5 GWh	- 7 GWh	- 9 GWh	- 11 GWh	- 12 GWh	- 14 GWh	- 16 GWh	- 18 GWh	- 19 GWh	- 21 GWh
Diminution des besoins de transports de marchandises (M)	- 1 GWh	- 3 GWh	- 4 GWh	- 6 GWh	- 7 GWh	- 8 GWh	- 10 GWh	- 11 GWh	- 13 GWh	- 14 GWh	- 15 GWh	- 17 GWh
Développement des véhicules à faibles émissions (M)	- 2 GWh	- 4 GWh	- 5 GWh	- 7 GWh	- 9 GWh	- 11 GWh	- 12 GWh	- 14 GWh	- 16 GWh	- 18 GWh	- 19 GWh	- 21 GWh
Total	- 19 GWh	- 37 GWh	- 56 GWh	- 75 GWh	- 94 GWh	- 112 GWh	- 131 GWh	- 150 GWh	- 168 GWh	- 187 GWh	- 206 GWh	- 225 GWh

Industrie



Objectifs opérationnels													
Axe d'actions	Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Sobriété énergétique dans l'industrie	Nombre d'industries concernées	42	76	105	126	143	158	172	185	193	200	206	210
Efficacité énergétique dans l'industrie	Nombre d'industries concernées	42	76	105	126	143	158	172	185	193	200	206	210



Axes d'actions	Emissions de GES (tCO2e)													
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Sobriété énergétique dans l'industrie	- 1 424 tCO2e	- 2 563 tCO2e	- 3 560 tCO2e	- 4 272 tCO2e	- 4 841 tCO2e	- 5 339 tCO2e	- 5 838 tCO2e	- 6 265 tCO2e	- 6 550 tCO2e	- 6 763 tCO2e	- 6 977 tCO2e	- 7 119 tCO2e		
Efficacité énergétique dans l'industrie	- 949 tCO2e	- 1 709 tCO2e	- 2 373 tCO2e	- 2 848 tCO2e	- 3 227 tCO2e	- 3 560 tCO2e	- 3 892 tCO2e	- 4 177 tCO2e	- 4 366 tCO2e	- 4 509 tCO2e	- 4 651 tCO2e	- 4 746 tCO2e		
Total	- 2 373 tCO2e	- 4 272 tCO2e	- 5 933 tCO2e	- 7 119 tCO2e	- 8 068 tCO2e	- 8 899 tCO2e	- 9 730 tCO2e	- 10 441 tCO2e	- 10 916 tCO2e	- 11 272 tCO2e	- 11 628 tCO2e	- 11 865 tCO2e		



Axes d'actions	Consommation d'énergie (GWh)													
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Sobriété énergétique dans l'industrie	- 6 GWh	- 10 GWh	- 14 GWh	- 17 GWh	- 19 GWh	- 21 GWh	- 23 GWh	- 24 GWh	- 25 GWh	- 26 GWh	- 27 GWh	- 28 GWh		
Efficacité énergétique dans l'industrie	- 4 GWh	- 7 GWh	- 9 GWh	- 11 GWh	- 13 GWh	- 14 GWh	- 15 GWh	- 16 GWh	- 17 GWh	- 17 GWh	- 18 GWh	- 18 GWh		
Total	- 9 GWh	- 17 GWh	- 23 GWh	- 28 GWh	- 31 GWh	- 34 GWh	- 38 GWh	- 40 GWh	- 42 GWh	- 44 GWh	- 45 GWh	- 46 GWh		

Hypothèses utilisées :

- Hypothèses Negawatt : https://negawatt.org/IMG/pdf/scenario-negawatt_2017-2050_hypotheses-et-resultats.pdf

Production d'énergie renouvelable



Axes d'actions	Production d'énergie (GWh)													
	2015	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur</i>	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh
<i>Bois énergie - Chaleur</i>	- GWh	- GWh	2 GWh	4 GWh	6 GWh	8 GWh	10 GWh	13 GWh	15 GWh	17 GWh	19 GWh	21 GWh	23 GWh	25 GWh
<i>Géothermie - Chaleur</i>	- GWh	- GWh	3 GWh	7 GWh	10 GWh	13 GWh	17 GWh	20 GWh	23 GWh	27 GWh	30 GWh	33 GWh	37 GWh	40 GWh
<i>Solaire thermique toiture</i>	1 GWh	1 GWh	1 GWh	1 GWh	1 GWh	1 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	2 GWh	3 GWh	3 GWh	3 GWh
<i>Biomasse - Electricité</i>	- GWh	- GWh	2 GWh	3 GWh	5 GWh	7 GWh	8 GWh	10 GWh	12 GWh	13 GWh	15 GWh	17 GWh	18 GWh	20 GWh
<i>Déchets - Electricité</i>	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh	30 GWh
<i>Solaire PV toits</i>	1 GWh	1 GWh	5 GWh	9 GWh	13 GWh	17 GWh	21 GWh	26 GWh	30 GWh	34 GWh	38 GWh	42 GWh	46 GWh	50 GWh
<i>Chaleur fatale</i>	- GWh	- GWh	6 GWh	12 GWh	18 GWh	23 GWh	29 GWh	35 GWh	41 GWh	47 GWh	53 GWh	58 GWh	64 GWh	70 GWh
Total	33 GWh	33 GWh	50 GWh	67 GWh	85 GWh	102 GWh	119 GWh	136 GWh	154 GWh	171 GWh	188 GWh	205 GWh	222 GWh	240 GWh
<i>Carburant</i>	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh	- GWh
<i>Chaleur</i>	2 GWh	2 GWh	14 GWh	25 GWh	37 GWh	48 GWh	59 GWh	71 GWh	82 GWh	94 GWh	105 GWh	117 GWh	128 GWh	139 GWh
<i>Electricité</i>	31 GWh	31 GWh	37 GWh	42 GWh	48 GWh	54 GWh	60 GWh	66 GWh	72 GWh	77 GWh	83 GWh	89 GWh	95 GWh	101 GWh

A partir des potentiels identifiés dans le diagnostic PCAET et la priorisation réalisée par les élus du territoire.

C.R.T.E. DE MARNE ET GONDOIRE TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

Financement 2021

Axe	Thématique	Titre d'ouvrage	Libellé	coût global	Plan de relance	DSIL	DETR	CPER	autre	Subv Etat 21		
AXE 1	Aménagement	SPLA	Aménagement Saint Jean	50 160 000,00 €						0,00 €		
		Lutte contre artificialisation des sols	CAMG	Renaturation des sols	100 000,00 €						0,00 €	
			CAMG	Densifier l'urbanisme et réaliser des constructions exemplaires et innovantes	60 000,00 €						0,00 €	
			CAMG	Etude ERC pour mieux maîtriser l'urbanisation du territoire	30 000,00 €						0,00 €	
Un territoire support	Agriculture et alimentation locale	CAMG	Mise en place de casiers fermiers sur le territoire	50 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Plan d'Alimentation Territorial (PAT)	89 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Mise en œuvre des actions du projet alimentaire territorial	150 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses avec un accompagnement de proximité	60 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Mise en place d'une légumerie sur le territoire	150 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Marché de producteurs locaux	150 000,00 €						0,00 €		
		Lagny	Installation de jardin potager dans les centres de loisirs	5 000,00 €	4 000,00 €					4 000,00 €		
		Lagny	Alimentation plus responsable des tous petits	10 000,00 €						0,00 €		
		Lagny	Création de jardins familiaux et de jardins partagés	230 000,00 €						0,00 €		
		Lagny	Jardin partagé en cogestion avec les habitants	15 000,00 €						0,00 €		
		Pomponne	coeur de ville permaculture bio	600 000,00 €						0,00 €		
		Economie circulaire et valorisation des déchets	CAMG	Développer l'économie circulaire	160 000,00 €						0,00 €	
			CAMG	Création d'une plateforme de ressuyage des boues de curage des bassins de rétention d'eau pluviale	290 800,00 €						0,00 €	
			Lagny	Mise en place d'une recyclerie à Lagny sur Marne	20 000,00 €	16 000,00 €					16 000,00 €	
OTMG	formation maitre composteur		2 640,00 €	1 320,00 €					1 320,00 €			
SIETREM	Etude et experimentation collecte biodechets et traitement		162 257,00 €						0,00 €			
SIETREM	creation plateforme compostage		200 000,00 €						0,00 €			
AXE 2	Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales	Energie climat Air	SIETREM	creation d'une recyclerie	33 212,50 €					0,00 €		
			CAMG	Etude du potentiel biomasse et géothermie	90 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Réduire le gaspillage dans les établissements scolaires	60 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Réduire l'éclairage public et rénovation batiments communautaires	3 680 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Mise en place d'un Service à la population de la rénovation énergétique	150 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Réduire la précarité énergétique des logements du territoire	250 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Améliorer les usages du bâti privé, commercial et tertiaire	30 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Diagnostic de la Qualité de l'air	280 000,00 €					0,00 €		
			CAMG	Plan rénovation énergétique batiments	771 200,00 €					0,00 €		
			Chanteloup	Passage à l'éclairage public à la LED	101 148,00 €	26 974,00 €					26 974,00 €	
			Chanteloup	Rénovation énergétique du GS	70 400,00 €						0,00 €	
			Collégien	Marché de performance énergétique éclairage	848 859,00 €	254 658,00 €	254 658,00 €				509 316,00 €	
			Dampmart	rehabilitation energetique cafe de la mairie	30 000,00 €		24 000,00 €				24 000,00 €	
			Dampmart	rehabilitation energetique ecole maternelle	220 000,00 €						0,00 €	
			Guermantes	Eclairage public et TN	50 000,00 €						0,00 €	
			Lagny	Réduction et abaissement de l'éclairage public	45 000,00 €						0,00 €	
			Lagny	Programme de rénovation énergétique des batiments communaux	240 000,00 €						0,00 €	
			Lagny	Rénovation du relais assistante maternelle	280 000,00 €						0,00 €	
			Lagny	Verdissement de la flotte automobile	277 000,00 €	37 000,00 €			37 000,00 €		74 000,00 €	
			Lagny	Suppression des chaudières au fioul	16 000,00 €						0,00 €	
			Montévrain	Rénovation de l'éclairage et trame noire	375 000,00 €						0,00 €	
			Pomponne	renovation éclairage public	600 000,00 €						0,00 €	
			Pomponne	mise au normes thermiques et acoustiques salles communales	1 000 000,00 €						0,00 €	
			Pontcarré	rehab GS L Mazet fenêtres aération	70 803,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €	
			Thorigny	renovation éclairage et TN	400 000,00 €	26 974,00 €					26 974,00 €	
			SIAM	Méthanisation des boues du SIAM	17 600 000,00 €						0,00 €	
			SIAM	Production d'hydrogène mobilisé	26 100 000,00 €						0,00 €	
			SIAM	récupération de chaleur sur les eaux usées	13 000,00 €						0,00 €	
			SIETREM	dév filière hydrogène décarboné	10 050 000,00 €						0,00 €	
			STV	rehab toiture et photovoltaïque GSP Villette	391 680,00 €						0,00 €	
			STV	rehab toiture et photovoltaïque GS M Curie	328 480,00 €						0,00 €	
			Preservation de la ressource en eau & Assainissement	CAMG	Suivre la qualité physico chimique des cours d'eau	480 000,00 €						0,00 €
				CAMG	PPI Assainissement 2021 2022	8 517 000,00 €						0,00 €
				SIAM	REUSE - réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration	1 000 000,00 €						0,00 €
Biodiversité et paysage	CAMG	Accroître les capacités de rétention carbone du territoire	200 000,00 €						0,00 €			
	CAMG	Elaboration de la trame Noire	61 750,00 €						0,00 €			
	CAMG	Développer la nature en ville et en faire un vecteur de lien social	300 000,00 €						0,00 €			
	CAMG	Lutter contre la prolifération du frelon asiatique	61 000,00 €						0,00 €			
	CAMG	Plantation de haies sur le territoire	50 000,00 €						0,00 €			
	CAMG	Renaturation ru Morte-Mère à Pomponne	34 700,00 €						0,00 €			
	OTMG	création d'une exposition itinérante sur la biodiversité	9 000,00 €						0,00 €			
Développement économique	CAMG	Soutenir les commerces de proximité	60 000,00 €						0,00 €			
	CAMG	Charte locale du tissu économique	50 000,00 €						0,00 €			
	CAMG	Réduire le bilan carbone des zones d'activités	112 000,00 €						0,00 €			

AXE 3 Un territoire attractif au service de sa population	Mobilité	CAMG	Sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux climat énergie et RSE	50 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Création d'un réseau autostop et covoiturage organisé sur le territoire	49 500,00 €							0,00 €	
		CAMG	Création d'une liaison douce à Guermantes et d'une zone de stationnement	250 000,00 €							0,00 €	
		CAMG	Réalisation d'une passerelle entre Ferrières en Brie et BSG	3 361 838,00 €							0,00 €	
		CAMG	Révision du schéma Directeur des Liaisons Douces	60 000,00 €				20 000,00 €			20 000,00 €	
		Dampmart	Aménagement de la voirie de façon écologique et durable	30 000,00 €							0,00 €	
		Chanteloup	Mise en conformité PMR de l'annexe à la mairie	70 000,00 €			0,00 €				0,00 €	
		Collégien	Plan structurant de circulations douces	1 185 414,00 €			121 943,00 €				121 943,00 €	
		Lagny	Favoriser les transports doux vers les écoles	4 000,00 €		1 600,00 €					1 600,00 €	
		SIT	Révision du plan local de déplacement	200 524,00 €							0,00 €	
		SPLA	Création de liaisons douces au sein de l'opération d'aménagement de la ZAC St Jean	421 000,00 €							0,00 €	
		Gestion des déchets	CAMG	Stratégie dépôts sauvages	442 000,00 €							0,00 €
			SIETREM	création 6eme déchetterie	1 850 000,00 €							0,00 €
			SIETREM	creation plateforme pre tri encombrants	300 000,00 €							0,00 €
SIETREM	amélioration performance centre de tri		2 299 155,00 €							0,00 €		
Numérique	CAMG	Réduire et conduire une meilleure gestion des consommation des bâtiments par le numérique	60 000,00 €							0,00 €		
	Lagny	Réduire et conduire une meilleure gestion des consommation des bâtiments par le numérique	60 000,00 €			2 673,00 €	2 574,00 €	2 673,00 €		7 920,00 €		
Culture Tourisme et Patrimoine	Lagny	Organisation d'événements écocitoyens	45 000,00 €		0,00 €			0,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €		
	CAMG	Sensibiliser les enfants et mieux intégrer les enjeux climat environnement dans le parcours éducatif	50 000,00 €							0,00 €		
AXE 4 Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble	Développement Durable et sensibilisation	CAMG	Création et animation du CAC40	60 000,00 €						0,00 €		
		CAMG	Cartographie des solutions écologiques	0,00 €							0,00 €	
		CAMG	Sensibilisation des habitants du territoire à leur empreinte carbone	180 000,00 €							0,00 €	
		Lagny	Achat de 3 digesteurs pour les centres de loisirs et écoles	45 600,00 €							0,00 €	
		Lagny	Achat d'un minibus adapté aux PMR	31 500,00 €							0,00 €	
		Lagny	Organisation d'une semaine verte	25 000,00 €				1 250,00 €	2 500,00 €		3 750,00 €	
		CAMG	Contrat de ville QPV Orly parc	960 000,00 €						40 000,00 €	40 000,00 €	
		CAMG	Maison France Service	420 000,00 €						30 000,00 €	30 000,00 €	
		CAMG	Microfolie Nomade	177 000,00 €						6 000,00 €	6 000,00 €	
		Lagny	Attractivité du marché avec l'association des commerçants	50 000,00 €							0,00 €	
TOTAL				232 726 421,73 €	525 295,34 €	871 069,34 €	334 255,83 €	61 123,00 €	144 214,92 €	1 888 663,43 €		

C.R.T.E. DE MARNE ET GONDOIRE TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

Financement 2021

Axe	Thématique	Maître d'ouvrage	Libellé	coût global	Région IDF	Département	ADEME	AESN	Autre	Autofinancement	
AXE 1 Un territoire	Aménagement	SPLA	Aménagement Saint Jean	50 160 000,00 €						800 000,00 €	
	Lutte contre artificialisation des sols	CAMG	Renaturation des sols	100 000,00 €				10 000,00 €		30 000,00 €	
		CAMG	Densifier l'urbanisme et réaliser des constructions exemplaires et innovantes	60 000,00 €						10 000,00 €	
		CAMG	Etude ERC pour mieux maîtriser l'urbanisation du territoire	30 000,00 €				10 000,00 €		20 000,00 €	
AXE 2 Un territoire engagé dans la valorisation et l'exploitation durable des ressources locales	Agriculture et alimentation locale	CAMG	Mise en place de casiers fermiers sur le territoire	50 000,00 €							
		CAMG	Plan d'Alimentation Territorial (PAT)	89 000,00 €	12 555,00 €					76 445,00 €	
		CAMG	Mise en œuvre des actions du projet alimentaire territorial	150 000,00 €							
		CAMG	Favoriser les techniques agricoles les plus vertueuses avec un accompagnement de proximité	60 000,00 €	5 000,00 €					5 000,00 €	
		CAMG	Mise en place d'une légumerie sur le territoire	150 000,00 €							
		CAMG	Marché de producteurs locaux	150 000,00 €							
		Lagny	Installation de jardin potager dans les centres de loisirs	5 000,00 €						1 000,00 €	
		Lagny	Alimentation plus responsable des tous petits	10 000,00 €						0,00 €	
		Lagny	Création de jardins familiaux et de jardins partagés	230 000,00 €							
		Lagny	Jardin partagé en cogestion avec les habitants	15 000,00 €							
		Pomponne	coeur de ville permaculture bio	600 000,00 €							150 000,00 €
	Economie circulaire et valorisation des déchets	CAMG	Développer l'économie circulaire	160 000,00 €							0,00 €
		CAMG	Création d'une plateforme de ressuyage des boues de curage des bassins de rétention d'eau pluviale	290 800,00 €							
		Lagny	Mise en place d'une recyclerie à Lagny sur Marne	20 000,00 €						2 000,00 €	2 000,00 €
		OTMG	formation maitre composteur	2 640,00 €							1 320,00 €
		SIETREM	Etude et experimentation collecte biodechets et traitement	162 257,00 €				14 000,00 €			48 257,00 €
		SIETREM	creation plateforme compostage	200 000,00 €							
		SIETREM	creation d'une recyclerie	33 212,50 €				9 248,75 €			3 963,75 €
	Energie climat Air	CAMG	Etude du potentiel biomasse et géothermie	90 000,00 €				37 500,00 €			37 500,00 €
		CAMG	Réduire le gaspillage dans les établissements scolaires	60 000,00 €				8 400,00 €			3 600,00 €
		CAMG	Réduire l'éclairage public et rénovation batiments communautaires	3 680 000,00 €							736 000,00 €
		CAMG	Mise en place d'un Service à la population de la rénovation énergétique	150 000,00 €							50 000,00 €
		CAMG	Réduire la précarité énergétique des logements du territoire	250 000,00 €							50 000,00 €
		CAMG	Améliorer les usages du bâti privé, commercial et tertiaire	30 000,00 €							5 000,00 €
		CAMG	Diagnostic de la Qualité de l'air	280 000,00 €							
		CAMG	Plan rénovation énergétique batiments	771 200,00 €							16 300,00 €
		Chanteloup	Passage à l'éclairage public à la LED	101 148,00 €							6 742,00 €
		Chanteloup	Rénovation énergétique du GS	70 400,00 €							
		Collégien	Marché de performance énergétique éclairage	848 859,00 €							339 543,00 €
		Dampmart	rehabilitation energetique cafe de la mairie	30 000,00 €							6 000,00 €
		Dampmart	rehabilitation energetique ecole maternelle	220 000,00 €							
		Guermantes	Eclairage public et TN	50 000,00 €							
		Lagny	Réduction et abaissement de l'éclairage public	45 000,00 €							
		Lagny	Programme de rénovation énergétique des batiments communaux	240 000,00 €							100 000,00 €
		Lagny	Rénovation du relais assistante maternelle	280 000,00 €							0,00 €
		Lagny	Verdissement de la flotte automobile	277 000,00 €							18 500,00 €
		Lagny	Suppression des chaudières au fioul	16 000,00 €							
		Montévrain	Rénovation de l'éclairage et trame noire	375 000,00 €							75 000,00 €
		Pomponne	renovation éclairage public	600 000,00 €							200 000,00 €
		Pomponne	mise au normes thermiques et acoustiques salles communales	1 000 000,00 €							
		Pontcarré	rehab GS L Mazet fenêtres aération	70 803,00 €							70 803,00 €
		Thorigny	renovation éclairage et TN	400 000,00 €							73 026,00 €
		SIAM	Méthanisation des boues du SIAM	17 600 000,00 €				750 000,00 €		11 850 000,00 €	5 000 000,00 €
		SIAM	Production d'hydrogène mobilisé	26 100 000,00 €							
		SIAM	récupération de chaleur sur les eaux usées	13 000,00 €							13 000,00 €
		SIETREM	dév filière hydrogène décarboné	10 050 000,00 €							
		STV	rehab toiture et photovoltaïque GSP Villette	391 680,00 €							
STV		rehab toiture et photovoltaïque GS M Curie	328 480,00 €								
Preservation de la ressource en eau & Assainissement		CAMG	Suivre la qualité physico chimique des cours d'eau	480 000,00 €							80 000,00 €
		CAMG	PPI Assainissement 2021 2022	8 517 000,00 €							4 125 000,00 €
		SIAM	REUSE - réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration	1 000 000,00 €							
	CAMG	Accroître les capacités de rétention carbone du territoire	200 000,00 €							15 000,00 €	
Biodiversité et paysage	CAMG	Elaboration de la trame Noire	61 750,00 €	9 600,00 €						27 400,00 €	
	CAMG	Développer la nature en ville et en faire un vecteur de lien social	300 000,00 €							25 000,00 €	
	CAMG	Lutter contre la prolifération du frelon asiatique	61 000,00 €							15 000,00 €	
	CAMG	Plantation de haies sur le territoire	50 000,00 €				25 000,00 €			25 000,00 €	
	CAMG	Renaturation ru Morte-Mère à Pomponne	34 700,00 €								
	OTMG	création d'une exposition itinérante sur la biodiversité	9 000,00 €								
Développement économique	CAMG	Soutenir les commerces de proximité	60 000,00 €							10 000,00 €	
	CAMG	Charte locale du tissu économique	50 000,00 €							30 000,00 €	
	CAMG	Réduire le bilan carbone des zones d'activités	112 000,00 €							52 000,00 €	
	CAMG	Sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux climat énergie et RSE	50 000,00 €								
	CAMG	Création d'un réseau autostop et covoiturage organisé sur le territoire	49 500,00 €								

AXE 3 Un territoire attractif au service de sa population	Mobilité	CAMG	Création d'une liaison douce à Guermantes et d'une zone de stationnement	250 000,00 €						30 000,00 €	
		CAMG	Réalisation d'une passerelle entre Ferrières en Brie et BSG	3 361 838,00 €							
		CAMG	Révision du schéma Directeur des Liaisons Douces	60 000,00 €							40 000,00 €
		Dampmart	Aménagement de la voirie de façon écologique et durable	30 000,00 €							
		Chanteloup	Mise en conformité PMR de l'annexe à la mairie	70 000,00 €							
		Collégien	Plan structurant de circulations douces	1 185 414,00 €							460 973,00 €
		Lagny	Favoriser les transports doux vers les écoles	4 000,00 €							400,00 €
		SIT	Révision du plan local de déplacement	200 524,00 €	27 395,00 €						84 600,00 €
		SPLA	Création de liaisons douces au sein de l'opération d'aménagement de la ZAC St Jean	421 000,00 €	145 600,00 €						62 400,00 €
		CAMG	Stratégie dépôts sauvages	442 000,00 €	60 000,00 €						40 000,00 €
Gestion des déchets	SIETREM	création 6eme déchetterie	1 850 000,00 €							300 000,00 €	
	SIETREM	creation plateforme pre tri encombrants	300 000,00 €								
	SIETREM	amélioration performance centre de tri	2 299 155,00 €	140 000,00 €						599 155,00 €	
Numérique	CAMG	Réduire et conduire une meilleure gestion des consommation des bâtiments par le numérique	60 000,00 €							0,00 €	
	Lagny	Réduire et conduire une meilleure gestion des consommation des bâtiments par le numérique	60 000,00 €							1 980,00 €	
AXE 4 Un territoire vecteur de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble	Culture Tourisme et Patrimoine	Lagny	Organisation d'événements écocitoyens	45 000,00 €						0,00 €	
		CAMG	Sensibiliser les enfants et mieux intégrer les enjeux climat environnement dans le parcours éducatif	50 000,00 €						25 000,00 €	
	Développement Durable et sensibilisation	CAMG	Création et animation du CAC40	60 000,00 €						10 000,00 €	
		CAMG	Cartographie des solutions écologiques	0,00 €							
		CAMG	Sensibilisation des habitants du territoire à leur empreinte carbone	180 000,00 €						30 000,00 €	
		Lagny	Achat de 3 digesteurs pour les centres de loisirs et écoles	45 600,00 €							
		Lagny	Achat d'un minibus adapté aux PMR	31 500,00 €	21 000,00 €					10 500,00 €	
		Lagny	Organisation d'une semaine verte	25 000,00 €					1 250,00 €	1 250,00 €	
	Vitalisation urbaine & Politique de la Ville	CAMG	Contrat de ville QPV Orly parc	960 000,00 €						120 000,00 €	
		CAMG	Maison France Service	420 000,00 €						40 000,00 €	
CAMG		Microfolie Nomade	177 000,00 €					5 000,00 €	40 000,00 €		
Lagny	Attractivité du marché avec l'association des commerçants	50 000,00 €							10 000,00 €		
TOTAL				232 726 421,73 €	538 313,00 €	39 014,00 €	850 790,75 €	102 600,00 €	12 439 409,00 €	19 949 465,55 €	

RECAP

Acteur	Nb actions initial	Nb Actions modifi	Montant initial	Montant modifié	Subv Etat			
					2021	2021 modif	2022	2022 modif
CAMG	56	43	50 091 788,00	22 647 788,00	96 000,00	96 000,00	1 135 451,00	365 451,00
Base de loisirs Jablines	1	0	566 180,70	0,00	0,00	0,00	254 044,80	0,00
chanteloup	3	2	241 548,00	241 548,00	26 974,00	26 974,00	204 715,00	55 132,00
Collégien	2	2	2 034 273,00	2 034 273,00	631 259,00	631 259,00	24 000,00	24 000,00
Dampmart	5	3	2 092 610,00	280 000,00	2 092 610,00	24 000,00	463 826,00	28 000,00
Ferrières	2	0	3 308 000,00	0,00	0,00	0,00	348 000,00	0,00
gouvernes	1	0	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
guermantes	2	1	88 710,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jossigny	3	0	18 233,53	0,00	14 586,83	0,00	0,00	0,00
Lagny	47	16	11 311 578,00	1 399 100,00	406 923,60	123 770,00	2 458 948,80	369 510,00
Montévrain	5	1	9 319 252,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OTMG	4	2	48 640,00	11 640,00	1 320,00	1 320,00	27 200,00	7 200,00
Pomponne	5	3	4 217 000,00	2 200 000,00	220 800,00	0,00	1 920 400,00	1 080 000,00
Pontcarré	1	1	70 803,00	70 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SIAM	4	4	44 713 000,00	44 713 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SIETREM	10	6	43 923 624,50	14 894 624,50	0,00	0,00	0,00	0,00
SIT	1	1	200 524,00	200 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SIVOM	1	0	464 000,00	0,00	0,00	0,00	371 200,00	0,00
SPLA	8	2	55 603 400,00	50 581 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
STV	6	2	2 273 257,00	720 160,00	0,00	0,00	311 024,00	144 032,00
Thorigny	5	1	2 110 000,00	400 000,00	26 974,00	26 974,00	80 000,00	80 000,00
	172	90	232 726 421,73	140 819 460,50	3 519 468,43	930 297,00	7 600 831,60	2 153 325,00
					3 083 622,00			